



**DELIBERATION N° 23/195 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROBATION DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION POUR LE CINÉMA ET
L'IMAGE ANIMÉE 2023-2025 ET DE LA CONVENTION D'APPLICATION
FINANCIÈRE 2023 ENTRE L'ETAT, LE CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ET DE
L'IMAGE ANIMÉE ET LA COLLECTIVITÉ DE CORSE – CRÉATION
CINÉMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE**

**CHÌ APPROVA A CUNVINZIONI DI CUUPARAZIONI PÀ U SINEMÀ È A FIURA
MOSSA 2023-2025 È DI A CUNVINZIONI D'APPIGAZIONI FINANZIARIA 2023
TRÀ U STATU, U CNC È A CULLITTIVITÀ DI CORSICA - CRIAZIONI
SINEMATOGRAFICA È AUDIUVISIVA.**

REUNION DU 19 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre, la Commission Permanente, convoquée le 11 décembre 2023, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Valérie BOZZI à Mme Christelle COMBETTE
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à M. Romain COLONNA
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Jean BIANCUCCI
Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Véronique ARRIGHI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne, notamment ses articles 107 et 108,
- VU** le Règlement Général d'exemption par catégorie (UE) n° 651/2014 de la Commission européenne déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité du 17 juin 2014, publié au Journal Officiel de l'Union européenne le 26 juin 2014 et prolongé par le règlement (UE) 2020/972

de la Commission du 2 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) n° 1407/2013 en ce qui concerne sa prolongation et modifiant le règlement (UE) n° 651/2014 en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à y apporter publié au Journal Officiel le 7 juillet 2020,

- VU** le Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*,
- VU** la Communication Cinéma de la Commission européenne (2013/C 332/01) du 14 novembre 2013,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le Code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L. 111-2 (2°), L. 112-2, R. 112 et D. 311-1,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 21/060 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021 approuvant le règlement des aides pour la culture,
- VU** la délibération n° 21/122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 23/023 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2023 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023,
- VU** la délibération n° 23/125 AC de l'Assemblée de Corse du 26 octobre 2023 approuvant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** la délibération n° 22/084 CP de la Commission Permanente du 29 juin 2022 approuvant les modifications du règlement des aides Culture,

VU la délibération n° 22/185 CP de la Commission Permanente du 14 décembre 2022 portant sur les règles de fonctionnement des comités d'experts d'aide à la décision dans le secteur culturel,

SUR rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

N'a pas pris part au vote (1) : M.

Paul-Félix BENEDETTI.

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le projet de convention de coopération triennale et tripartite 2023-2025 pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée et la Collectivité de Corse tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention triennale et tripartite 2023-2025 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée et la Collectivité de Corse, et à conduire toutes procédures afférentes.

ARTICLE 3 :

APPROUVE le projet de convention d'application financière au titre de l'année budgétaire 2023 de la convention triennale et tripartite 2023-2025 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée et la Collectivité de Corse, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention d'application financière au titre de l'année budgétaire 2023 de la convention triennale et tripartite 2023-2025 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée et la

Collectivité de Corse, et à conduire toutes procédures afférentes.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 19 décembre 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Maupertuis', with a horizontal line underneath.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 19 DÉCEMBRE 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**APPROVU DI A CUNVINZIONI DI CUUPARAZIONI PÀ U
SINEMÀ È A FIURA MOSSA 2023-2025 È DI A CUNVINZIONI
D'APPIGAZIONI FINANZIARIA 2023 TRÀ U STATU, U CNC
È A CULLITTIVITÀ DI CORSICA - CRIAZIONI
SINEMATOGRAFICA È AUDIUVISIVA**

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION
POUR LE CINÉMA ET L'IMAGE ANIMÉE 2023-2025 ET DE
LA CONVENTION D'APPLICATION FINANCIÈRE 2023
ENTRE L'ETAT, LE CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ET
DE L'IMAGE ANIMÉE ET LA COLLECTIVITÉ DE CORSE -
CRÉATION CINÉMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen concerne l'approbation des projets de Convention triennale et tripartite de coopération pour le cinéma et l'image animée 2023-2025 et de Convention d'application financière 2023 entre l'Etat (Préfecture de Corse - Direction régionale des affaires culturelles de la Corse), le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et la Collectivité de Corse.

PREAMBULE

La convention de coopération pour le cinéma et l'image animée vise à préciser les conditions de partenariat entre les signataires dans le but de coordonner et d'amplifier les soutiens apportés au cinéma et à l'audiovisuel dans le cadre territorial. Par cette convention, les signataires s'engagent à mener une politique conjointe dans les domaines de la création et de la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles, de la diffusion culturelle de l'éducation artistique et du développement des publics, de l'exploitation cinématographique et du patrimoine cinématographique et audiovisuel.

La philosophie de cette convention de coopération est de dresser une photographie la plus précise possible de la politique cinématographique et audiovisuelle de chaque région et de la mise en actions de cette politique en parallèle de celle du CNC.

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire et de ses possibilités budgétaires, le CNC accompagne financièrement l'effort prévisionnel de la Collectivité de Corse par une subvention globale annuelle destinée à accroître l'intervention financière de la Collectivité de Corse. Après un bilan annuel fourni par la Collectivité de Corse, le montant de la participation du CNC est proratisé en fonction du montant effectivement engagé par la Collectivité de Corse, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel.

I. BASE JURIDIQUE

Comme le mentionne cette convention, les aides de la Collectivité de Corse se doivent de respecter les dispositions de l'article 107 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne.

Les dispositifs d'aides de la Collectivité de Corse ne doivent pas comporter de dispositions contraires aux dispositions du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne dans des domaines autres que les aides d'Etat, en vue d'éviter toute discrimination, au sein de l'Union, en raison de la nationalité des bénéficiaires des aides et d'assurer la liberté d'établissement, de circulation des marchandises et de libre prestation des services.

Un nouveau règlement des aides, approuvé en 2021 par la délibération n° 21/060 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021, prend en compte les possibilités offertes par les évolutions réglementaires du CNC et modifie le plafond de l'aide à la production de série. Ce règlement, pour sa partie fonds d'aides à la création cinématographique et audiovisuelle, fait l'objet d'un renouvellement de l'information à la communication européenne dans le cadre de son placement sous le Règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) N° 651/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, le précédent placement arrivant à échéance.

En 2022, de nouvelles modifications ont été apportées au règlement des aides par délibération n° 22/084 CP de la Commission Permanente du 29 juin 2022. Ce règlement réactualisé du fonds d'aides à la création, conformément à la Communication cinéma de la Commission européenne et au Règlement d'exemption par catégorie, inclut les SMAD (service de médias à la demande) au même titre que les chaînes de télévision pour toutes les œuvres audiovisuelles des règlements d'aide à la production requérant la présence d'un diffuseur au plan de financement.

Par conséquent, l'aide à la production de téléfilms devient aide à la production de fictions audiovisuelles avec un plafond de 150 000 € pour les œuvres destinées à une diffusion sur un service de télévision et de 250 000 € pour les œuvres destinées à une diffusion sur un service de médias à la demande.

Compte-tenu de la dimension d'avenir du secteur du jeu vidéo, un fonds de soutien spécifique à la Corse a également été créé dans le but de faire émerger la filière sur le territoire et de dynamiser l'écosystème insulaire. L'objectif de ce dispositif d'aide sélective est de soutenir l'innovation et la création dans le secteur du jeu vidéo, à travers deux dispositifs : l'aide à la conception et l'aide au prototypage.

II. RAPPEL DES PRINCIPAUX AXES D'INTERVENTION DE LA CONVENTION 2020-2022

La participation du CNC sur les différents titres de la convention 2020-2022 se décline comme suit :

- TITRE I : SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA PRODUCTION

Le CNC depuis la précédente convention a mis en place un volet concernant l'émergence des talents. Le CNC soutient financièrement l'opération « Talents en court » en région dont le but est d'aller à la rencontre de jeunes talents au potentiel artistique identifié mais éloignés du réseau professionnel pour des raisons sociales et/ou géographiques pour les aider à mettre en œuvre leur projet.

La Collectivité de Corse accorde un soutien aux auteurs, soit par l'octroi d'une bourse à l'auteur pour lui donner l'opportunité d'entrer en résidence, soit par un soutien direct à des résidences d'écriture spécialisées et identifiées sur le territoire. Depuis 2022, la convention de coopération entre l'Etat, le CNC et la Collectivité de Corse intègre le soutien direct à des résidences d'écriture spécialisées et identifiées sur le territoire.

Le CNC continue à intervenir financièrement dans le cadre du dispositif « un euro du CNC pour deux euros de la Collectivité de Corse » pour les aides à :

- La production d'œuvres cinématographiques de courte durée ;
- La production d'œuvres cinématographiques de longue durée ;
- La production d'œuvres audiovisuelles.

Pour compléter ce soutien aux œuvres, la convention poursuit son accompagnement financier des contrats d'objectifs et de moyens signés entre la Collectivité de Corse et les télévisions locales de son territoire pour le financement de l'écriture et de la production de documentaires de création et d'adaptations audiovisuelles de spectacles vivants dans le cadre d'un abondement d'1 euro pour 3 euros.

La convention précise également les montants minimums d'intervention de la Collectivité de Corse pour chaque catégorie et les caractéristiques de ces œuvres qui les rendent éligibles au soutien du CNC. Afin de maîtriser son budget, le CNC plafonne le montant de ses interventions par région. Ce plafond, en ce qui concerne la Collectivité de Corse, s'élève à deux millions d'euros (2 M€) de manière globale.

- TITRE II : SOUTIEN A LA DIFFUSION CULTURELLE, A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DES PUBLICS

Le CNC poursuit, dans le cadre de la convention 2020-2022, un soutien à la diffusion des œuvres aidées par la Collectivité de Corse, sur la base d'un descriptif et d'un bilan financier des actions mises en œuvre qu'elle soutient à hauteur de 50%.

Le CNC apporte, dans le même cadre que la précédente convention, son soutien financier aux dispositifs « Ecole et cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma ». Le CNC prend également en charge le tirage des copies neuves et la conception des documents pédagogiques. Il reste ouvert pour apporter son soutien à de nouvelles initiatives de la Collectivité de Corse comme la création d'un pôle régional aux images.

D'autre part, le CNC souhaite relancer les ciné-clubs dans les établissements scolaires en s'appuyant sur des jeunes en service civique encadrés par des médiateurs culturels de salle de cinéma. La constitution d'un réseau de médiateurs culturels reste un préalable à la mise en place par la Collectivité de Corse de ce dispositif qui serait soutenu financièrement par le CNC.

- TITRE III : SOUTIEN A L'EXPLOITATION CINEMATOGRAPHIQUE

Dans le cadre du maintien d'un parc de salles diversifié, permettant de garantir le pluralisme de l'offre cinématographique, le CNC et la Collectivité de Corse s'engagent à se tenir informés de leurs actions respectives et de leurs critères d'intervention concernant leur soutien à l'exploitation cinématographique sur le territoire en investissement et en fonctionnement, notamment en ce qui concerne leurs interventions en direction de la création et la modernisation des salles de cinéma.

Outre le soutien accordé par le CNC et la Collectivité de Corse pour la création des établissements cinématographiques « l'Ellipse » à Aiacciu et « le Galaxy » à Purtivechju, un projet de complexe composé de 3 petites salles en centre-ville

d'Aiacciu sur le site de l'ancien cinéma « Le Laetitia » et porté par l'exploitant du complexe « Ellipse » a également été soutenu en 2019 à hauteur de 300 000 € par la Collectivité de Corse et de 250 000 € par le CNC.

En 2021, la SARL LE REGENT a également bénéficié du soutien conjoint de la Collectivité de Corse et du CNC pour la création du complexe « Le Cube » sur la commune de Furiani. Un financement à hauteur de 1 000 000 € a été accordé par la CdC et de 650 000 € par le CNC. L'ouverture de ce complexe finalisera l'équipement en établissements cinématographiques de l'île tel qu'il a été préconisé dans l'étude portant sur l'exploitation cinématographique lancée en 2009 par la Collectivité de Corse.

La Corse, avec environ 728 000 entrées en 2019, est la région en France qui a enregistré la plus forte hausse de sa fréquentation (+ 13,04 %) en 2019. La crise sanitaire a brisé cet essor du fait de l'obligation de fermeture des salles de cinéma pendant de longs mois. Un fonds de soutien aux salles de cinéma fermées d'un montant de 365 486 € a été mis en place en 2021 par la CdC pour accompagner ces établissements.

- TITRE IV : ACTIONS EN FAVEUR DU PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE

La convention 2020-2022 comporte également un volet concernant les actions en faveur de la collecte, de la conservation, de la restauration et de la valorisation du patrimoine cinématographique sur lesquels le CNC apporte une aide à l'expertise et à l'évaluation.

III. PRINCIPALES EVOLUTIONS PORTEES PAR LA CONVENTION TRIENNALE ET TRIPARTITE DE COOPERATION POUR LE CINEMA ET L'IMAGE ANIMEE 2023-2025

Cette nouvelle convention de coopération pour les années 2023-2025 reprend les avancées des précédentes conventions notamment en ce qui concerne les champs d'application de la mesure « 1 euro pour deux euros » du CNC abondant le fonds d'aides à la création de la Collectivité de Corse, l'accompagnement financier des contrats d'objectifs et de moyens signés entre la Collectivité de Corse et les télévisions locales de son territoire, le soutien en faveur de l'éducation à l'image et les chapitres consacrés à l'exploitation cinématographique et à la collecte, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine cinématographique.

Elle comprend une partie politique résumant la stratégie commune autour des différents champs culturels et économiques du cinéma et de l'audiovisuel suivie des différents axes de travail détaillant les modalités techniques afférentes à leur mise en œuvre.

AXES DE LA CONVENTION DE COOPERATION 2023-2025

Pour les années 2023-2025, les partenaires se fixent comme objectifs de répondre aux enjeux soulevés ou amplifiés par la crise sanitaire et par l'accélération des transformations technologiques induisant des changements de comportements du public. Trois grands défis ont été identifiés par le CNC :

- Le premier défi concerne la reconquête du public pour les salles de cinéma et pour les œuvres françaises dans un contexte d'hyperconnexion (plateformes, ...). Un enjeu prioritaire pour l'avenir de ce secteur essentiel pour l'attractivité, la croissance et l'emploi en région.
- Le deuxième défi concerne la formation initiale et continue des professionnels de la filière du cinéma et de l'image animée, le développement des compétences et des équipements pour répondre à la forte croissance de la demande d'œuvres générée par les plateformes internationales. A cette fin, a été lancé l'appel à projets « La grande fabrique de l'image » du Plan France 2030, piloté par le CNC, qui poursuit l'objectif de doter la France d'une capacité humaine, technique et industrielle au meilleur niveau.
- Enfin, le secteur du cinéma doit s'engager dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale (parité, conditionnalité des aides à la production à la remise du bilan carbone, ...)

Pour relever ces défis, les partenaires se sont donnés comme objectifs prioritaires dans le prolongement du cadre de l'action culturelle de la Collectivité de Corse :

- ✓ Le renforcement de la politique de soutien à la création et à la production d'œuvres de qualité en lien notamment avec l'identité du territoire pour favoriser l'émergence de jeunes talents insulaires, les nouvelles écritures, les contenus innovants et les supports de diffusion ;
- ✓ Le renforcement de l'attractivité du territoire et de la structuration de la filière en amplifiant l'offre de formation existante et en favorisant le développement d'outils adaptés aux évolutions du marché ; Accompagnement du tissu entrepreneurial insulaire et de ses spécificités dans son essor industriel et dans l'évolution des formats d'écriture, des supports de diffusion et des technologies ;
- ✓ La reconquête du public grâce aux salles et aux acteurs de la diffusion culturelle : soutien à l'exploitation renouvelée avec une priorité à l'itinérance et au regroupement communal pour le rural, maillage adapté en termes de diffusion culturelle ;
- ✓ Le renforcement de l'éducation à l'image pour former le public de demain en travaillant sur l'axe de l'analyse et la production d'image du territoire ;
- ✓ Une politique active dans le domaine du patrimoine cinématographique insulaire et méditerranéen orientée sur la coopération et la circulation des œuvres dans son bassin culturel naturel.

Cette nouvelle génération de convention met l'accent sur l'accompagnement aux auteurs, l'éducation à l'image dès le plus jeune âge, la médiation culturelle, le développement des compétences et des équipements et le soutien aux œuvres dites difficiles.

- **AXE I : SOUTENIR LA CREATION POUR FAVORISER L'EMERGENCE DES TALENTS**

Dans le cadre de l'article 5 « Soutenir l'accompagnement des auteurs », la Collectivité de Corse accorde un soutien aux auteurs afin de leur permettre de travailler au sein d'une résidence qui leur donne accès à un suivi par un tuteur, des échanges avec d'autres auteurs, à des masterclass, etc. Ce dispositif a été pensé pour aider les auteurs et les réalisateurs à sortir de leur isolement. Ces bourses peuvent concerner des dispositifs déjà mis en place sur le territoire (Ateliers Varan / résidence d'écriture du GREC) mais également de nouveaux dispositifs en cours de création et des formations reconnues basées sur le continent.

Ce soutien peut se faire soit par l'octroi d'une bourse à l'auteur pour lui donner l'opportunité d'entrer en résidence soit par un soutien direct à des résidences d'écriture spécialisées et identifiées sur le territoire.

Depuis 2022, la convention de coopération entre l'Etat, le CNC et la Collectivité de Corse intègre désormais le soutien direct à des résidences d'écriture spécialisées et identifiées sur le territoire. La Fabrica Casell'Arte, basée à Venacu, constitue la première résidence du territoire à être identifiée par le CNC pour bénéficier du soutien conjoint du CNC et de la Collectivité de Corse. Ce soutien se fait par le biais d'une subvention annuelle versée à la structure par la Collectivité de Corse et abondée à hauteur d'une somme forfaitaire de 20 000 € par le CNC.

Dans le cadre de l'article 10 « Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée », le montant total des aides publiques ne peut excéder 50% du coût définitif de l'œuvre ou, en cas de coproduction internationale, de la participation française. Des dérogations peuvent être accordées dans la limite de 60 % pour les œuvres difficiles ou à petit budget (première et deuxième œuvre d'un réalisateur ou œuvre dont le coût de production est inférieur ou égal à un million deux cent cinquante mille euros). Cette nouvelle convention porte désormais cette limite à 70 % pour les œuvres cinématographiques difficiles ou à petit budget qui ne bénéficient pas du crédit d'impôt.

Le fonds d'aide à la création et à la production cinématographique de la Collectivité de Corse fera l'objet d'une réactualisation afin de prendre en compte cette évolution réglementaire permise par le CNC. Cette mesure permettra d'accompagner des œuvres à petit budget ciblant notamment des productions locales et en langue corse.

La convention définit également un certain nombre de priorités autour de la parité homme/femme dans les comités de sélection et acte la prise en compte des problématiques environnementales dans les processus de production.

Depuis 2018 déjà, la Collectivité de Corse a introduit la notion d'éco-responsabilité en initiant un dispositif incitatif sur la base d'une bonification de subvention. Les sociétés de production qui s'engagent à respecter le cahier des charges du dispositif « Eco-Migliurenza » dans le cadre du tournage de longs-métrages, de séries de fiction ou de fictions audiovisuelles peuvent solliciter ce bonus. Cette action vise à coordonner et mettre en synergie l'ensemble des acteurs du territoire afin de veiller au respect et à la préservation de la biodiversité et de la protection des milieux et ressources.

- AXE II : STRUCTURER LES FILIERES ET L'EMPLOI POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

Cette nouvelle convention poursuit et renforce les objectifs de la précédente convention en faveur du développement de la filière sur le territoire notamment à travers les actions déployées par l'ADEC (article 16 - le soutien au développement de la filière) : soutien à la capacité d'investissement aux entreprises, soutien à l'implantation et au développement d'entreprises et d'écosystèmes locaux, soutien à la modernisation d'équipements adaptés.... A cet effet, l'ADEC et la Collectivité de Corse ont initié une démarche conjointe en faveur du secteur de l'audiovisuel afin de recenser les problématiques auxquelles sont confrontés les professionnels et de proposer des mesures adaptées au développement et à la structuration de la filière.

Dans cette perspective, un projet de création de studio de tournage sur le territoire est à ce jour à l'étude, le but étant d'évaluer sa faisabilité ainsi que les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

- AXES III ET IV : RECONQUERIR LES PUBLICS GRACE AUX SALLES ET AUX ACTEURS DE LA DIFFUSION CULTURELLE - RENFORCER L'EDUCATION AUX IMAGES POUR FORMER LES PUBLICS DE DEMAIN

Le projet de cinéma itinérant mis en œuvre par la Collectivité de Corse et les exploitants corses a pour objectif de garantir l'accès à la culture à une population rurale éloignée des centres culturels. Deux exploitants du Pumonti soutenus par la Collectivité de Corse ont bénéficié d'une aide à l'investissement afin de s'équiper en matériel de projection itinérant.

Une première expérience d'itinérance menée avec ces exploitants a été lancée à partir du second semestre 2023 en Corse-du-Sud. Cette expérience sert de test et d'évaluation du potentiel du projet avant sa mise en route définitive sur l'ensemble du territoire et la création de postes de médiateurs.

Par ailleurs, dans le cadre de ce projet de cinéma itinérant, les structures en charge du dispositif « Ma classe au cinéma » souhaitent étendre le dispositif aux classes du rural. Le développement de ces circuits itinérants commerciaux avec billetterie CNC offrent en effet de nouvelles opportunités de déploiement de l'action dans les zones éloignées des centres culturels. Une expérience devrait être menée pour l'année scolaire 2024/2025 en partenariat avec la Collectivité de Corse, les coordinations et les exploitants.

Cette action a notamment pour objectif de stimuler le désir cinématographique en ciblant la jeune génération tout en participant à un maillage du territoire en termes de diffusion culturelle.

En outre, des rencontres professionnelles pilotées par l'ASSEC (l'association des exploitants de cinéma de Corse qui représente 10 établissements et 23 salles) doivent avoir lieu en 2024 dans le but de développer la mutualisation des ressources, l'innovation et le partage d'expériences entre exploitants.

Cette nouvelle convention intègre également les articles concernant le fonds de soutien aux jeux vidéo mis en place par la Collectivité de Corse (article 13 de la convention) et l'enseignement de spécialité cinéma-audiovisuel du baccalauréat dispensé par trois établissements sur le territoire (article 22). L'objectif de cette nouvelle génération de convention est de recenser de manière détaillée toutes les actions menées en faveur du cinéma et de l'audiovisuel sur l'ensemble du territoire.

A cette fin, la convention d'application financière ainsi que son annexe font apparaître les actions co-financées par le CNC et la Collectivité de Corse ainsi que les actions menées uniquement par l'un des deux partenaires sur le territoire.

IV. CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE 2023 DE LA CONVENTION TRIENNALE ET TRIPARTITE DE COOPERATION POUR LE CINEMA ET L'IMAGE ANIMEE 2023-2025

La convention d'application financière est basée sur les prévisions d'individualisation des fonds inscrits au budget primitif 2023 de la Collectivité de Corse. Elle matérialise les engagements prévisionnels des partenaires de la convention. Ces engagements sur le fonds d'aides à la création et les actions soutenues conjointement par la Collectivité de Corse et le CNC sont les suivants :

ACTIONS	CNC	CDC	TOTAL
<i>Axe I - Article 4</i> Le déploiement de l'opération Talents en Court	5 000 €	15 000 €	20 000 €
<i>Axe I - Article 5</i> Soutenir l'auteur par l'octroi d'une bourse de résidence	0 €	12 000 €	12 000 €
<i>Axe I - Article 5</i> Soutenir les résidences	20 000 €	93 000 €	113 000 €
<i>Axe I - Article 6</i> Le soutien sélectif à l'écriture et au développement	0 €	300 000 €	300 000 €
<i>Axe I - Article 9</i> Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée	120 000 €	324 000 €	444 000 €
<i>Axe I - Article 10</i> Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée	286 000 €	574 000 €	860 000 €
<i>Axe I - Article 11</i> Aide à la production d'œuvres audiovisuelles	558 000 €	1 542 000 €	2 100 000 €
<i>Axe I - Article 12</i> Soutien à l'écriture et à la production des documentaires de création et des adaptations audiovisuelles de spectacles vivants financés par les télévisions locales	90 000 €	270 000 €	360 000 €
<i>Axe III - Article 20.2</i> Actions de diffusion culturelle <i>Soutien à la diffusion des œuvres aidées</i>	12 500 €	12 500 €	25 000 €

<i>Axe IV - Article 21</i> Dispositifs d'éducation à l'image dans le temps scolaire	9 000 €	11 000 €	20 000 €
21.1 Le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma »	2 000 €	28 000 €	30 000 €
21.2 Le dispositif « Collège au cinéma »	2 000 €	48 000 €	50 000 €
21.3 Le dispositif « Ecole et cinéma »			
TOTAUX	1 104 500 €	3 229 500 €	4 334 000 €

La globalité des engagements respectifs prévisionnels pour l'année 2023, dans le cadre des actions cofinancées par le CNC et la Collectivité de Corse (excepté les aides à l'écriture et au développement) qui figurent sur le tableau ci-dessus, s'élève à **4 334 000 €** avec une répartition **74,5 % CdC** (3 229 500 €), **25,5 % CNC** (1 104 500 €) quasi équivalente à l'année 2022.

Le montant total de l'abondement du CNC au fonds d'aides à la création pour 2023, sous réserve de la fiabilité des prévisions, s'élève à 964 000 € sur un total de 3 716 000 €. Est ajoutée à ce montant l'aide à la résidence d'écriture comptabilisée dans les nouveaux engagements.

Le montant de la participation du CNC aux nouveaux axes de la convention s'élève pour l'année 2023 à **140 500 €**, un montant identique à 2022. Ce montant inclut la participation du CNC aux opérations d'éducation à l'image pour 2023 à hauteur de **13 000 €**.

Le montant consacré aux actions économiques de développement de la filière (cf. article 16 de la convention de coopération) qui représente le montant des aides octroyées par l'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC) dans le cadre de ses actions en faveur des entreprises de la filière, non connu à ce jour, n'apparaît pas dans la convention d'application financière 2023 (le montant 2022 est mentionné pour mémoire sans être comptabilisé).

Le montant total de la politique cinématographique et audiovisuelle mené par la Collectivité de Corse en 2023 autour des axes de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée comprenant les actions cofinancées par le CNC et la Collectivité de Corse ainsi que les actions uniquement financées par la Collectivité de Corse s'élève à 5 324 894 € (cf. la convention d'application financière en annexe de la délibération. Cette convention et son annexe mentionnent 17 000 € supplémentaires versés directement par le CNC aux structures locales selon des modalités précisées à l'article 4b de ladite convention d'application financière).

Le bilan 2022 de la Convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2020-2022 figure en annexe de ce rapport.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver le projet de convention de coopération triennale 2023-2025 pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse tel qu'il figure en annexe de la

délibération.

- D'approuver le projet de convention d'application financière au titre de l'année budgétaire 2023 de la convention triennale 2023-2025 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse, tel qu'il figure en annexe de la délibération.
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention triennale 2023-2025 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse, et à conduire toutes procédures afférentes.
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention d'application financière au titre de l'année budgétaire 2023 de la convention de coopération triennale 2023-2025 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse, et à conduire toutes procédures afférentes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

2023 - 2025

**CONVENTION DE COOPÉRATION
POUR LE CINÉMA ET L'IMAGE ANIMÉE**

ENTRE

**L'ÉTAT (Préfecture de Corse – DRAC Direction régionale des
affaires culturelles de Corse)**

ET

LE CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE

ET

LA COLLECTIVITE DE CORSE

Depuis les premières lois de décentralisation, l'Etat, le Centre national du cinéma et de l'image animée et les collectivités territoriales coopèrent afin de développer la filière du cinéma et de l'image animée de façon harmonisée sur l'ensemble du territoire national.

Cette politique s'est structurée depuis près de 20 ans autour de conventions de coopération qui ont contribué à faire des collectivités territoriales des partenaires à part entière de la filière.

Dans ce cadre, la Collectivité de Corse s'est dotée d'une politique globale de développement en faveur du cinéma et de l'audiovisuel qu'elle mène en concertation avec l'ensemble des régions et du milieu professionnel.

A ce titre, la Collectivité de Corse soutient chaque année, dans le cadre de ses orientations culturelles et de ses règlements d'aides, un certain nombre d'actions dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel tant en termes de création et de développement culturel que d'aménagement du territoire, d'éducation artistique et d'accès du plus grand nombre aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

La Collectivité de Corse intervient notamment, en concertation avec le Centre national du cinéma et de l'image animée, en matière de :

- Soutien à la création et à la production cinématographiques, audiovisuelles et numérique ainsi qu'à la diffusion, notamment en ce qui concerne les œuvres en langue corse ;

- Soutien à l'accueil des tournages à travers Corsica Pôle Tournage ;
- Soutien à la diffusion culturelle, cinématographique et audiovisuelle, à travers les festivals, rencontres, manifestations et autres actions de diffusion, notamment dans le domaine des œuvres art et essai ...
- Soutien à l'exploitation cinématographique dans le cadre d'aides à la création d'établissements cinématographiques, à la modernisation des salles de cinéma existantes ;
- Soutien à l'éducation artistique et la formation en temps scolaire, à travers les opérations « Ma Classe au cinéma » et le partenariat culturel des options cinéma – audiovisuel spécialisées dans les lycées ainsi que d'autres initiatives ponctuelles ;
- Soutien à la formation à travers des ateliers d'écriture et de réalisation et son aide à des formations universitaires et professionnelles ;
- Soutien dans le domaine du patrimoine notamment dans le cadre de la Cinémathèque de Corse.

Cette intervention au centre de la politique culturelle cinématographique et audiovisuelle du territoire s'inscrit dans le double mouvement d'une politique de soutien volontariste aux œuvres issues du bassin culturel et linguistique naturel de la Corse et d'une volonté d'ancrage du paysage audiovisuel et cinématographique de l'île dans l'aire du bassin méditerranéen, notamment à travers le développement d'actions de coopération euro-méditerranéenne et interinsulaire.

Elle se déploie notamment autour d'axes thématiques qui font écho aux politiques mises en œuvre sur le territoire et à son identité qui peuvent se décliner comme suit :

Sociétés et cultures corses et méditerranéennes ; cultures et langues minoritaires ; insularité et montagne ; environnement et développement durable ; étude et valorisation des périodes clés de l'histoire de la Corse ; initiatives démocratiques institutionnelles et citoyennes ; inscription de la société corse et de ses spécificités économiques et culturelles dans le monde contemporain et les nouvelles technologies.



Pour les années 2023-2025, les partenaires se fixent comme objectifs de répondre aux enjeux soulevés ou amplifiés par la crise sanitaire et par l'accélération des transformations technologiques induisant des changements de comportements du public.

Le premier défi concerne la reconquête du public, à la fois pour les salles de cinéma et pour les œuvres françaises, quel que soit leur canal de diffusion. Cet enjeu est prioritaire, aussi bien pour l'avenir d'un secteur essentiel pour l'attractivité, la croissance et l'emploi en région, que pour celui de la société française dans son ensemble, dans la mesure où l'audiovisuel au sens large constitue un puissant vecteur d'intégration à travers les représentations qu'il diffuse.

Dans ce but, il est nécessaire de stimuler le désir cinématographique en ciblant tout particulièrement la jeune génération. Cette ambition est fondamentale pour l'ensemble des acteurs du cinéma et de l'audiovisuel (producteurs, distributeurs, diffuseurs, exploitants et acteurs de diffusion culturelle) qui dépendent tous de l'intérêt des publics. Elle s'articule plus largement avec une politique publique visant l'émancipation du citoyen : la salle de cinéma constitue en effet un lieu d'expérience esthétique et intellectuelle où se construit et s'aiguise l'esprit critique. La projection collective permet l'émulation, le partage d'émotions et d'idées.

La reconquête des publics relève ainsi d'une véritable politique d'éducation aux images visant à orienter les pratiques cinématographiques des jeunes générations, dans un contexte d'hyperconnexion numérique qui tend paradoxalement à isoler les individus.

Le deuxième défi est celui de la formation, initiale comme continue, des professionnels et futurs professionnels de la filière du cinéma et de l'image animée. Le développement des besoins de programmes des plateformes internationales, mais aussi les obligations d'investissement imposées récemment par les pouvoirs publics, génèrent une forte croissance de la demande d'œuvres : il s'agit là d'une opportunité historique pour l'appareil créatif et industriel français, que la filière ne peut saisir qu'à la condition d'un développement des compétences et des équipements.

C'est pourquoi l'Etat a décidé de donner un élan à ce besoin urgent de développement grâce à l'appel à projets « La grande fabrique de l'image » du Plan France 2030, piloté par le CNC, qui poursuit l'objectif de doter la France d'une capacité humaine, technique et industrielle au meilleur niveau. Il vise en particulier à renforcer notre attractivité et notre compétitivité en matière de studios de tournage, de production numérique et de formation professionnelle, en favorisant le développement dans les régions d'outils adaptés aux évolutions du marché. Rivaliser avec la concurrence internationale implique de poursuivre l'intégration des plateformes étrangères au sein du système de financement français. C'est tout l'enjeu de l'ouverture des aides aux œuvres financées par ces plateformes à partir de 2023. Cet effort exceptionnel doit toutefois être relayé par les outils pérennes de politique publique en matière de formation – et notamment par la politique de coopération portée par les partenaires de la présente convention.

Enfin, le secteur du cinéma et de l'image animée doit s'engager dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale (RSE). Pour accompagner cette transition, le CNC a mis en place des mesures fortes qui s'appuient principalement sur son Règlement général des aides financières (RGA) : conditionnalité des aides du CNC au respect par leurs demandeurs des obligations légales en matière de prévention des violences sexistes et sexuelles ; parité dans la composition des commissions d'attribution des aides ; bonus « Parité » pour les aides à la production de long métrage et le soutien à l'audiovisuel ; conditionnalité des aides à la production à la remise d'un bilan carbone. Il est impératif de mieux prendre en compte l'ensemble de ces enjeux RSE dans les années à venir par le biais d'initiatives et d'actions communes à l'Etat, au CNC et aux collectivités territoriales.

La politique culturelle de la Collectivité de Corse en faveur de l'audiovisuel et du cinéma s'inscrit pleinement dans cette ambition. Elle s'articule autour de quatre axes prioritaires : le soutien à l'éducation artistique et culturelle, le soutien à la création artistique, le soutien à la promotion de la culture et le soutien à l'attractivité du territoire pour donner la possibilité aux entreprises culturelles d'être un moteur de développement économique.

Pleinement consciente des nouveaux enjeux de la filière, la Collectivité de Corse souhaite poursuivre et approfondir cette politique ambitieuse qui vise à accompagner l'émergence de talents, à encourager la mise en place d'écosystèmes locaux et le développement d'une économie de la création en favorisant l'articulation entre politique culturelle et politique de développement économique.

Pour relever ces défis, la Collectivité de Corse renforce le développement de projets structurants qui s'inscrivent dans cette démarche : soutien au cinéma itinérant et déploiement des dispositifs d'éducation à l'image dans les zones rurales éloignées des centres culturels, encouragement à la fédération en associations de métiers (auteurs, techniciens, exploitants,...) mise en place de formations professionnelles en vue d'une meilleure structuration de la filière et d'une augmentation du nombre de techniciens pour répondre à la demande croissante sur le territoire (formation de BTS), accompagnement du tissu entrepreneurial insulaire avec notamment un projet de studio de tournage à l'étude en

collaboration avec l'ADEC (Agence de développement économique de la Corse) et les entreprises du territoire,....

Par ailleurs, la Collectivité de Corse a introduit dès 2018 la notion d'éco-responsabilité dans le secteur cinématographique et audiovisuel en initiant un dispositif incitatif sur la base d'une bonification de subvention. Cette action vise à inciter l'ensemble des acteurs de la filière à veiller au respect et à la préservation de la biodiversité ainsi qu'à la protection des milieux et des ressources.

Renouvellement des publics, formation des professionnels, RSE : les partenaires s'accordent, pour la période 2023-2025, à mettre en œuvre des moyens renforcés pour répondre à ces défis.

AXE I : SOUTENIR LA CRÉATION POUR FAVORISER L'ÉMERGENCE DES TALENTS

AXE I.1 : Accompagner l'émergence des talents et la carrière des créateurs

Le soutien à l'émergence de talents et à l'accompagnement des créateurs est et restera l'un des objectifs premiers de la politique audiovisuelle et cinématographique en France. Différentes mesures portées par les partenaires visent à soutenir les talents à tout moment de leur carrière, afin d'assurer les conditions d'une création vivante, largement ouverte sur la société. C'est l'esprit du dispositif Talents en Court cofinancé par le CNC et la Collectivité de Corse qui accompagne de jeunes créateurs au fort potentiel artistique, mais éloignés du réseau professionnel pour des raisons sociales et géographiques.

Outre l'opération Talents en Court, la Collectivité de Corse affirme son soutien à la création en favorisant l'émergence et l'accompagnement des nouveaux talents à travers des outils dédiés. Le fonds de soutien sélectif à l'écriture et au développement d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles, les formations et ateliers présents sur le territoire ainsi que les bourses de résidence accordées aux auteurs constituent autant de mesures indispensables aux auteurs pour se consacrer à leur création. Les programmes de résidence offrent des clés de réussite précieuses pour aiguiller les jeunes talents et faire fructifier leur projet personnel. Enfin, les partenaires s'attachent à favoriser l'accompagnement des auteurs à chaque moment de leur carrière, dans des étapes de recherche et de création.

AXE I.2 : Soutenir la création et la production d'œuvres diversifiées dans les territoires

Le soutien aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles dans l'ensemble des territoires, de leur conception jusqu'à leur mise en production, est la condition d'une création riche, diversifiée et toujours renouvelée. Le CNC et les collectivités territoriales soutiennent historiquement une production d'œuvres d'images animées revêtant les formes les plus variées (prise de vue réelle, animation, jeu vidéo, réalité immersive...). Les partenaires ont pour mission d'accompagner la production d'œuvres innovantes et de soutenir la prise de risque artistique à travers des mécanismes de soutien qui interviennent à toutes les étapes, depuis les premières phases d'écriture jusqu'à la réalisation finale.

Le fonds d'aide à la création et à la production cinématographiques, audiovisuelles et numériques et à la diffusion de la Collectivité de Corse contribue au renouvellement de la création, notamment en langue corse, ainsi qu'à l'émergence des talents locaux.

La production est au cœur des défis environnementaux que doit relever le secteur. Le CNC inaugure un plan d'action visant à permettre la transition écologique et énergétique du cinéma : il incite les sociétés de production à réaliser un bilan carbone de leur activité, dans la perspective proche d'une éco-conditionnalité de l'ensemble des aides à la production du CNC.

Depuis 2018, la Collectivité de Corse a souhaité introduire la notion d'éco-responsabilité en initiant un dispositif incitatif sur la base d'une bonification de subvention. Les sociétés de production qui s'engagent à respecter le cahier des charges du dispositif « Eco-Migliuorenza » dans le cadre du tournage de longs-métrages, de séries de fiction ou de fictions audiovisuelles peuvent solliciter ce bonus. Cette action vise à coordonner et mettre en synergie l'ensemble des acteurs du territoire afin de veiller au respect et à la préservation de la biodiversité et de la protection des milieux et ressources. A cet effet, a été créée une application permettant d'interroger directement par mail les gestionnaires des lieux concernés. Cet outil favorise, d'une part, l'amélioration de l'accueil des tournages dans les démarches administratives et d'autre part, la gestion du respect des réglementations en matière d'environnement.

AXE II : STRUCTURER LES FILIÈRES ET L'EMPLOI POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

Le développement de nouveaux moyens de diffusion, notamment des plateformes, a conduit à une augmentation de la demande de contenus. Afin de pouvoir répondre à ces nouveaux modes de consommation, il est nécessaire que la France réadapte son appareil de production, pour le rendre plus attractif, à la fois pour les tournages locaux et internationaux.

Pour répondre à cet objectif, le CNC a opéré une série de mesures d'intensité croissante visant à consolider l'appareil de production français : en publiant un rapport sur les studios en 2019 ; en déployant le « plan studios » en 2020 (1 M€) ; en opérant la mesure « Choc de modernisation de l'appareil de production » au sein du plan France Relance en 2021 (10 M€) ; et enfin en opérant aux côtés de la Caisse des dépôts et sous l'égide du Secrétariat général pour l'investissement l'appel à projets pour les studios et la formation « La grande fabrique de l'image » dans le cadre du plan France 2030, doté au global de 350 M€.

La viabilité de ces projets industriels de grande envergure passe par la mise en place d'un continuum de financement public qui associe subventions, prêts et garanties bancaires, investissements en fonds propres ou quasi-fonds propres, et par la capacité à faire levier sur du financement privé. Le CNC y travaille en étroite collaboration avec l'IFCIC et Bpifrance, la CDC et la Banque des territoires. L'ensemble des partenaires du financement public porte une attention particulière aux projets lauréats de l'appel à projets « La grande fabrique de l'image ».

Par ailleurs, le CNC a réintégré fin 2021 les missions de promotion de l'attractivité internationale de la France qui étaient jusqu'ici opérées par l'association Film France, et a renforcé les moyens qui étaient alloués à ces missions. Un nouveau service de l'attractivité met en valeur et coordonne les bureaux d'accueil des tournages constitués en réseau et assure la promotion de l'ensemble des outils de production française (techniciens et artistes, lieux de tournages, prestataires).

Le soutien au secteur repose aussi sur la structuration des filières régionales de l'audiovisuel, du cinéma et de l'image animée et la création d'écosystèmes locaux. Les collectivités développent déjà des initiatives en ce sens (fonds dédiés à la production régionale favorisant l'installation de sociétés sur les territoires, soutien à la formation professionnelle, aides régionales en faveur des industries techniques, etc.). Ces outils font de la France l'un des acteurs influents et incontournables sur le marché mondial. Désormais, il s'agit pour les partenaires de renforcer sa compétitivité industrielle, technique et humaine à l'international, en faisant de la France l'un des plus grands pays de tournages et de production numérique au monde.

Enfin, le rayonnement de la filière est indissociable du talent de celles et ceux qui la font vivre. Les partenaires s'engagent à renforcer l'offre de formation, étudiante comme professionnelle,

pour l'ensemble des métiers artistiques, administratifs et techniques du cinéma, de l'audiovisuel et du jeu vidéo afin de faire prospérer la création française et d'accompagner l'innovation. Des métiers en tension ou en mutation ont été identifiés lors de l'étude de besoin accompagnant la publication de l'appel à projets « La grande fabrique de l'image » et devront faire l'objet d'une attention particulière.

Dans cette perspective, la Collectivité de Corse a notamment mis en place un fonds de soutien spécifique au jeu vidéo dans le but de faire émerger la filière sur le territoire et de dynamiser l'écosystème insulaire. L'objectif de ce dispositif d'aide sélective est de soutenir l'innovation et la création dans le secteur à travers deux dispositifs : l'aide à la conception et l'aide au prototypage. La mise en place de ce fonds de soutien permet d'encourager et d'inciter le développement de la filière du jeu vidéo en synergie avec les acteurs du territoire et notamment l'Université de Corse et contribue à créer des passerelles avec l'animation et les tendances d'avenir.

Consciente de ces nouveaux enjeux, la Collectivité de Corse se montre également favorable à l'implantation d'un studio de tournage sur le territoire. Ce projet, à ce jour à l'étude, s'inscrit dans une réflexion globale sur l'évolution structurelle du secteur et l'écosystème qui lui est dédié : formations afférentes (projet de BTS), développement de nouvelles filières....

AXE III : RECONQUÉRIR LES PUBLICS GRÂCE AUX SALLES ET AUX ACTEURS DE LA DIFFUSION CULTURELLE

AXE III. 1 : Soutenir un parc de salles au plus près des publics

Grâce à une politique de soutien ininterrompu depuis plus de cinquante ans, la France dispose d'un parc de salles unique au monde, par sa densité, sa diversité et sa bonne répartition qui couvre l'ensemble du territoire français.

Pour retrouver son public, partiellement réduit depuis la crise sanitaire, la salle doit plus que jamais s'appuyer sur sa propre expertise en développant de nouvelles formes d'actions de médiation permettant de répondre aux attentes du public d'aujourd'hui.

Ces actions sont notamment portées par des médiateurs en salles, dont l'emploi est soutenu par les partenaires. Ces médiateurs tiennent un rôle fondamental dans l'animation et l'intégration des nouvelles pratiques de l'image dans les salles.

La politique de soutien mise en œuvre depuis de nombreuses années par la Collectivité de Corse et le CNC a permis une restructuration et une dynamisation de l'offre cinématographique sur le territoire. La Collectivité de Corse poursuit son action en accompagnant le développement de nouvelles initiatives. Elle favorise notamment par son soutien l'équipement en matériel de projection itinérante des exploitants. Ce projet autour du cinéma itinérant a pour objectif de redynamiser les villes et villages plus reculés et de garantir l'accès à la culture à la population rurale tout en accompagnant les exploitants dans un développement réfléchi.

Axe III. 2 – Soutenir les acteurs de la diffusion culturelle au plus près des publics

Les festivals jouent un rôle clef dans l'aménagement culturel du territoire, dans l'exposition des œuvres, notamment les plus exigeantes, ainsi que dans la découverte et l'accompagnement des jeunes talents. Ces festivals participent également à l'insertion professionnelle de ces derniers en permettant des temps de rencontre.

Ces temps forts de la diffusion culturelle sont complétés par des actions diverses visant à créer des événements autour des œuvres afin qu'elles trouvent leur public : conférences, projections-débats, intervention des équipes de films lors des projections. Pour favoriser l'émergence de ces actions sur leur territoire, les partenaires financent conjointement des

opérateurs de terrain chargés de créer le lien entre les lieux et acteurs de diffusion, les œuvres soutenues en région, et le public. En effet, la coopération entre structures est primordiale et se conçoit comme une manière de diversifier la programmation pour aboutir à un croisement des publics.

La Collectivité de Corse apporte son soutien à une vingtaine de festivals portés par une quinzaine d'associations qui valorisent la création insulaire et œuvrent pour la diversité et la qualité de l'offre cinématographique sur le territoire. Outre l'organisation de leur festival, ces associations déploient des actions de formation, d'éducation artistique et de diffusion de la création insulaire. La décentralisation de certaines actions dans les zones rurales de l'île et le travail de transversalité entre les différentes associations permet également de développer un rapport plus sensible au territoire et d'y assurer un maillage adapté.

AXE IV : RENFORCER L'ÉDUCATION AUX IMAGES POUR FORMER LES PUBLICS DE DEMAIN

La démocratisation des outils de création et de diffusion des images, l'omniprésence des écrans, l'augmentation très importante des flux et le formatage commercial des contenus imposent d'accompagner les regards du jeune public. Il s'agit également de redonner le goût du cinéma en salles, de savoir apprécier les films de patrimoine autant que les œuvres contemporaines dans toute leur diversité, notamment les œuvres françaises et européennes.

L'enjeu est de comprendre comment sont faites les images, de favoriser l'expression artistique et de proposer une approche sensible des œuvres.

L'éducation aux images donne accès aux jeunes à leur propre culture en leur transmettant notre patrimoine dans toute sa diversité préservant ainsi notre souveraineté culturelle.

Ces démarches constituent aujourd'hui une priorité des politiques publiques, car lire et écrire le monde qui nous entoure – pour mieux l'appréhender dans toute sa complexité – ne passe pas uniquement par le texte mais également par les images. Tous les jeunes doivent pouvoir bénéficier d'une action d'éducation aux images.

C'est tout le sens des politiques publiques d'éducation aux images. A cet effet, les partenaires portent et soutiennent, depuis 30 ans, « Ma classe au cinéma » (Maternelle, Ecole, Collège et lycéens et apprentis au cinéma). L'objectif est de parvenir à toucher 100% des jeunes en renforçant les dispositifs existants et en multipliant les actions d'éducation aux images.

Les structures en charge du dispositif Ma classe au cinéma sur le territoire corse ont pour ambition d'étendre le dispositif aux classes du rural dans le cadre du projet de cinéma itinérant mis en œuvre par la Collectivité de Corse et coordonné par plusieurs exploitants de l'île. Le développement de ces circuits itinérants commerciaux avec billetterie CNC offrent en effet de nouvelles opportunités de déploiement de l'action sur le territoire dans ses zones éloignées de l'offre culturelle. Une première expérience devrait être menée pour l'année scolaire 2024/2025. De nombreuses autres opérations d'éducation à l'image et ateliers sont mis en œuvre par les associations culturelles du territoire auprès du jeune public.

AXE V : VALORISER LE PATRIMOINE CINÉMATOGRAPHIQUE EN RÉGION

La conservation du patrimoine artistique et culturel est une mission essentielle et historique des pouvoirs publics. La préservation et la valorisation des œuvres de patrimoine permettent de transmettre notre culture commune aux futures générations et de contribuer à l'éducation artistique et culturelle et aux actions d'éducation aux images. Elles participent également d'une plus fine compréhension de l'histoire contre toute forme d'oubli.

En outre, les images, notamment amateurs ou familiales, conservées en région, constituent un vaste corpus d'archives utiles aux actions d'éducation à l'image à destination des nouvelles générations soucieuses de connaître les traditions et récits de leur territoire et nourrissent la recherche scientifique.

La Collectivité de Corse gère en régie directe la Cinémathèque de Corse, créée en 2000, et hébergée au sein de l'espace culturel « Jean-Paul de Rocca Serra » à Purtivechju.

L'activité de la Cinémathèque de Corse est axée autour de trois missions principales :

- L'enrichissement, la conservation et l'inventaire du fonds patrimonial (archivage, numérisation),
- La valorisation du fonds patrimonial et la diffusion de la culture cinématographique,
- La mise en œuvre d'actions pédagogiques auprès du jeune public et du public scolaire.

Pour mener à bien ses missions, la Cinémathèque de Corse dispose d'espaces de stockage, du matériel de numérisation pouvant traiter la plupart des formats existants, un centre de documentation, une salle de cinéma de 120 places avec des capacités de diffusion (35 et 16 mn) étendues au numérique en 2015 ainsi que d'espaces d'expositions.

Le fonds est constitué d'une collection non-films (plus de 16 000 affiches, 50 000 tirages photographiques et 10 000 documents divers) intégrée au catalogue collectif Cinédoc et d'une collection films composée de près de 24 840 bobines comprenant 8 079 copies/titres de films professionnels.

La Cinémathèque de Corse dispose d'un fonds de films amateurs de plus de 1500 films relatifs à la Corse et sert également de dépôt légal des œuvres soutenues par la Collectivité de Corse.

Dans le cadre de la valorisation du fonds patrimonial, la Cinémathèque organise des projections sur son site, mais également dans le cadre d'une programmation itinérante.

Elle est adhérente à diverses institutions nationales et internationales : FIAF (Fédération Internationale des Archives du Film) ; FCAFF (Fédération des Cinémathèques et des Archives de Films de France) ; association Inédits...

Table des matières

AXE I : SOUTENIR LA CRÉATION POUR FAVORISER L'ÉMERGENCE DES TALENTS	4
AXE II : STRUCTURER LES FILIÈRES ET L'EMPLOI POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES	5
AXE III : RECONQUÉRIR LES PUBLICS GRÂCE AUX SALLES ET AUX ACTEURS DE LA DIFFUSION CULTURELLE	6
AXE IV : RENFORCER L'ÉDUCATION AUX IMAGES POUR FORMER LES PUBLICS DE DEMAIN	7
AXE V : VALORISER LE PATRIMOINE CINÉMATOGRAPHIQUE EN RÉGION.....	8
ARTICLE 1 – Objet de la convention	13
ARTICLE 2 - Rappel du cadre juridique général	13
AXE I : SOUTENIR LA CREATION POUR FAVORISER L'EMERGENCE DES TALENTS	14
ARTICLE 3 – Fonds régional d'aide à la création et à la production	14
ARTICLE 4 – Soutenir l'émergence et le renouveau des talents	14
4.1- Le déploiement de l'opération Talents en Court.....	14
4.2 – Autres actions.....	14
ARTICLE 5 – Soutenir l'accompagnement des auteurs	15
5.1 - Soutenir l'auteur par l'octroi d'une bourse de résidence.....	15
5.2 – Soutenir des résidences	16
5.3 – Autres actions : Soutenir un parcours d'auteur.....	16
ARTICLE 6 – Le soutien sélectif à l'écriture et au développement	17
ARTICLE 7 – Aide à l'écriture, à la préproduction et à la production de projets d'œuvres immersives	17
ARTICLE 8 – Aide à la production d'œuvres destinées aux plateformes numériques pour une mise à disposition à titre gratuit	19
ARTICLE 9 - Aide à la production d'œuvres de courte durée	19
ARTICLE 10 - Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée	20
ARTICLE 11 - Aide à la production d'œuvres audiovisuelles	21
ARTICLE 12 – Soutien à l'écriture et à la production d'œuvres de courte durée, et le soutien à la production de documentaires de création et d'adaptations audiovisuelles de spectacles vivants financés par les télévisions locales.....	24
ARTICLE 13 – Fonds de soutien Jeu Vidéo.....	25
ARTICLE 14 – Fonctionnement du fonds d'aide à la création et à la production ..	26
14.1 – Transparence des procédures.....	27
14.2 – Comité de lecture	27
14.3 – Suivi des dossiers.....	28
14.4 – Convention avec les bénéficiaires	28

AXE II : STRUCTURER LES FILIÈRES ET L'EMPLOI POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES	29
ARTICLE 15 – Accueil des tournages.....	29
ARTICLE 16 - Le soutien au développement de la filière	29
16.1 – Soutien à la capacité d'investissement des entreprises	30
16.2 Soutien à l'implantation et au développement d'entreprises et d'écosystèmes locaux	31
16.3 –Soutien à la modernisation d'équipements adaptés : studios de tournage et de productions numériques	32
ARTICLE 17 – Soutenir la formation professionnelle.....	32
AXE III : RECONQUÉRIR LES PUBLICS GRÂCE AUX SALLES ET AUX ACTEURS DE LA DIFFUSION CULTURELLE	33
ARTICLE 18 – Soutenir un parc moderne et diversifié maillant le territoire	33
18.1 - Aides et actions de la Collectivité de Corse	34
18.2 - Aides et actions de la DRAC	35
18.3 - Aides et actions du CNC	35
18.4 - Aides et actions de la Collectivité de Corse : le soutien aux réseaux de salles	36
18.5 – Autres aides mises en place : Cinéma itinérant.....	36
ARTICLE 19 - Reconquérir et renouveler le public par la médiation.....	36
19.1 – L'emploi des médiateurs en salle de cinéma	36
19.2 – Les actions de médiations portées par des jeunes en service civique en salle de cinéma	37
19.3 – Les autres actions de médiations dans les salles de cinéma	37
ARTICLE 20 – Le maillage du territoire par les acteurs de la diffusion culturelle..	37
20.1 - Soutien aux festivals	38
20.2 - Soutien à la diffusion des œuvres aidées.....	39
20.3 - Soutien aux opérations nationales de diffusion culturelle relayées sur le territoire régional	39
20. 4 – Les autres actions de médiations et de diffusion locales.....	39
AXE IV : RENFORCER L'EDUCATION AUX IMAGES POUR FORMER LES PUBLICS DE DEMAIN	40
ARTICLE 21 – Ma classe au cinéma	40
21.1 – Dispositif régional « Lycéens et apprentis au cinéma ».....	41
21.2 - Dispositif départemental « Collège au cinéma »	41
21.3 - Dispositif « Ecole et cinéma »	42
21.4 - Dispositif départemental « Maternelle au cinéma » (MAC)	42
ARTICLE 22 – Enseignement de spécialité cinéma-audiovisuel du baccalauréat	43
ARTICLE 23 – Le dispositif « Cinéma et citoyenneté » : des Ciné-clubs dans les établissements scolaires.....	44

ARTICLE 24 – La mise en place d’ateliers de sensibilisation à l’écriture scénaristique dès le plus jeune âge	44
ARTICLE 25 – Etudiant au cinéma	45
AXE V : VALORISER LE PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE EN REGION.....	45
ARTICLE 26 – Actions de collecte, de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique.....	45
ARTICLE 27 – Plan de numérisation des œuvres du patrimoine cinématographique	46
AXES VI : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION.....	46
ARTICLE 28 – Durée et renouvellement de la convention.....	46
ARTICLE 29 – Evaluation de la convention	46
ARTICLE 30 - Dispositions financières	47
ARTICLE 31 – Actions de communication	48
ARTICLE 32 – Résiliation	48
ARTICLE 33 – Règlement des différends	48
ANNEXE : PLAFONDS DES AIDES DES REGIONS.....	50

Vu le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, notamment ses articles 107 et 108,

Vu le code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L. 111-2 (2°) et R.112-23 ;

Vu le Règlement général des aides financières du Centre national du cinéma et de l'image animée, notamment son article 110-5 (2°) ;

Vu le Règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ;

Vu le Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis* ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-4, L. 1511-2 et L. 4211-1 (6°) ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination du président du Centre national du cinéma et de l'image animée – M. Dominique BOUTONNAT ;

Vu la délibération n° 21/060 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021 adoptant le règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse ;

Vu la délibération n° 21.122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil Exécutif de Corse et à son Président ;

Vu la délibération n°22/084 CP de la Commission Permanente du 29 juin 2022 approuvant les modifications du règlement des aides Culture,

Vu la délibération n°23.023 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2023 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023 ;

Vu la délibération n° 23/ de du 2023 portant approbation de la convention d'application financière 2023 de la Convention de coopération 2023-2025 pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le CNC et la Collectivité de Corse et autorisant son Président à signer la présente convention ;

Vu le budget du Centre national du cinéma et de l'image animée pour 2023 ;

Considérant le document unique du 4 juillet 2022 « Ma classe au cinéma – Engagement des partenaires » relatif aux dispositifs scolaires ;

Considérant le protocole d'accord interministériel relatif au dispositif « Passeurs d'Images » du 26 octobre 2009 ;

Considérant la circulaire de la ministre de la Culture et de la communication du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences,

ENTRE

L'État, représenté par le Préfet de Corse Préfet de la Corse du Sud, Monsieur AMAURY DE SAINT QUENTIN, ci-après désigné « l'État »,

Le Centre national du cinéma et de l'image animée, représenté par son Président, Monsieur Dominique BOUTONNAT, ci-après désigné « le CNC »,

ET

La Collectivité de Corse, représentée par le Président du Conseil Exécutif, Monsieur Gilles SIMEONI, ci-après désignée « la Collectivité de Corse »,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet le développement du secteur du cinéma et de l'image animée dans la Collectivité de Corse pour la période 2023-2025. Les signataires s'engagent à mener une politique conjointe dans les domaines :

- de la création et de la production d'œuvres cinématographiques, audiovisuelles et expériences numériques ;
- de la formation et d'actions bénéficiant à la structuration de la filière ;
- de la diffusion culturelle ;
- de l'éducation artistique à l'image ;
- du développement des publics ;
- de l'exploitation cinématographique ;
- du patrimoine cinématographique et audiovisuel.

Les partenaires concluent chaque année une convention d'application financière.

ARTICLE 2 - Rappel du cadre juridique général

Les aides de la Collectivité de Corse constitutives d'une aide d'Etat en application de l'article 107§1 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne doivent être compatibles avec la réglementation européenne en matière d'aide d'Etat. La Collectivité de Corse s'engage à mettre les dispositifs constitutifs d'aide d'Etat en conformité avec les règles communautaires, notamment le cas échéant celles du Règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (RGEC) ou du Règlement (UE) n°2013/1407 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Les dispositifs d'aides de la Collectivité de Corse ne doivent pas comporter de dispositions contraires au Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne dans des domaines autres que les aides d'Etat, notamment en vue d'éviter toute discrimination, au sein de l'Union, en raison de la nationalité des bénéficiaires des aides, et d'assurer notamment la liberté d'établissement, de circulation des marchandises et de libre prestation des services.

AXE I : SOUTENIR LA CREATION POUR FAVORISER L'EMERGENCE DES TALENTS

ARTICLE 3 – Fonds régional d'aide à la création et à la production

Dans le cadre de la présente convention conclue pour les années 2023-2025, la Collectivité de Corse gère un fonds d'aide sélective à la création et à la production d'œuvres cinématographiques, audiovisuelles, immersives (et de jeu vidéo), selon les dispositions prévues aux articles 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 de la présente convention.

Sous réserve d'un apport minimum de trois cent mille euros (300 000 €) de la Collectivité de Corse et du maintien de son apport dans les dispositifs de renouvellement de la création et de reconquête des publics, le CNC, sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire et de ses possibilités budgétaires accompagne financièrement l'effort de la Collectivité de Corse par des apports dont les modalités sont détaillées dans les articles 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11 et 12. Les apports financiers du CNC sont subordonnés au respect des conditions de sélectivité dans lesquelles les aides sont accordées, telles qu'elles sont définies à l'article 14.

Le montant total des engagements financiers annuels du CNC en faveur de la Collectivité de Corse dans le cadre de la présente convention au titre du fonds d'aide à la production pour la production cinématographique (longue durée et courte durée) et audiovisuelle ne peut excéder deux millions d'euros (2 000 000 €).

AXE I.1 : ACCOMPAGNER L'EMERGENCE DES TALENTS ET LA CARRIERE DES CREATEURS

ARTICLE 4 – Soutenir l'émergence et le renouveau des talents

4.1- Le déploiement de l'opération Talents en Court

La Collectivité de Corse a confié à l'association DIFFUSION KVA la charge de déployer sur le territoire régional l'opération Talents en court. Celle-ci met en œuvre des actions répondant à la Charte Talents en court de 2019 ([2dbfb218-c206-81d2-2014-1f172307292a \(cnc.fr\)](https://www.cnc.fr/2dbfb218-c206-81d2-2014-1f172307292a)).

- Participation financière du CNC

A la condition d'une intervention annuelle minimum de cinq mille euros (5 000 €), le CNC accompagne financièrement l'effort de la Collectivité de Corse sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire et de ses disponibilités financières et de la remise par la structure bénéficiaire d'un rapport d'activité et d'un bilan financier annuel.

Après remise du bilan qualitatif et quantitatif annuel fourni par la Collectivité de Corse, respectant le modèle annexé à la présente convention, et d'une attestation des sommes mandatées à la structure coordinatrice du dispositif Talents en Court, le montant de la participation du CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par la Région, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel inscrit dans la convention annuelle d'application financière.

4.2 – Autres actions

L'association DIFFUSION KVA, soutenue par la Collectivité de Corse, met en œuvre de nombreuses autres opérations en faveur de la détection et de l'émergence de talents en Corse et en Méditerranée notamment à travers l'organisation de résidences d'écriture de courts-métrages et la mise en place de dispositifs d'accompagnement :

- La résidence « MED IN SCENARIO » en partenariat avec FRANCE TELEVISIONS,
- La résidence itinérante « COURTS ENTRE DEUX RIVES » entre la Corse, la région SUD et la Tunisie (La Marsa) en partenariat avec la chaîne FR3 VIA STELLA,
- Le festival MEDSERIES dédié à la série de fiction a vu le jour en 2022 dans le but d'aider les jeunes talents à développer leur projet de série (accompagnements scénaristiques, rencontres professionnelles, mises en relation, projections, ...).

L'association développe d'autres projets de résidences itinérantes en partenariat notamment avec la Catalogne et le Maroc pour l'année 2024.

ARTICLE 5 – Soutenir l'accompagnement des auteurs

5.1 - Soutenir l'auteur par l'octroi d'une bourse de résidence

La Collectivité de Corse accorde un soutien aux auteurs afin de leur permettre de travailler au sein d'une résidence leur donnant accès à un suivi par un tuteur, à des échanges avec d'autres auteurs, à des conférences, et répondant à la circulaire de la Ministre de la culture et de la communication du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences, afin de réaliser leur projet (fiction, animation, documentaire, écritures immersives et expérimentales, etc.).

- Critères et procédure d'attribution

Les aides de la Collectivité de Corse sont attribuées après avis du comité de lecture, en considération notamment du traitement du sujet, ainsi que des caractéristiques et des qualités des projets.

- Montants des aides

Ces aides prennent la forme de subvention.

La Collectivité de Corse fixe le montant de chaque aide attribuée dans la limite de plafonds précisés à l'annexe technique de la présente convention.

Ces aides n'entraînent pas automatiquement l'attribution d'un soutien à la production si la demande en est faite ultérieurement.

- Participation financière du CNC

Le CNC accompagne financièrement l'effort prévisionnel de la Collectivité de Corse selon la modalité du 1 € du CNC pour 2 € de la collectivité, sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire et de ses disponibilités financières, à condition qu'une part de la subvention allouée revienne directement à l'auteur. L'accompagnement du CNC est destiné à accroître l'intervention financière de la Collectivité de Corse dans ce domaine dans la limite de soixante-quinze mille euros (75 000 €) par an. Seuls les projets ayant bénéficié d'une aide votée par la Collectivité de Corse après avis positif du comité de lecture inscrit dans le procès-verbal sont comptabilisés pour le calcul de la participation effective du CNC.

Après remise du bilan qualitatif et quantitatif annuel fourni par la Collectivité de Corse, respectant le modèle annexé à la présente convention, et d'une attestation des sommes mandatées par projet, le montant de la participation du CNC est proratisé en fonction du

montant effectivement mandaté par la Collectivité de Corse, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel inscrit dans la convention annuelle d'application financière.

5.2 – Soutenir des résidences

La Collectivité de Corse et le CNC financent conjointement un certain nombre de résidences répondant à la circulaire de la ministre de la Culture et de la communication du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences afin de réaliser leur projet (fiction, animation, documentaire, écritures immersives et expérimentales, etc.).

La Collectivité de Corse et le CNC financent conjointement la résidence d'écriture de la Fabrica Culturale « CASELL'ARTE » basée à Venacu dédiée principalement à l'écriture de longs-métrages de fiction, de documentaires d'auteur et de films d'animation ;

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire et de la remise par les bénéficiaires d'un rapport d'activité et d'un bilan financier annuel, la Collectivité de Corse et le CNC décident de poursuivre leur soutien à ces résidences.

Critères et procédure d'attribution

Le soutien à la Fabrica Culturale « Casell'Arte » fait l'objet d'une subvention annuelle versée à la structure.

- Participation financière du CNC

Le CNC accompagne financièrement l'effort prévisionnel de la Collectivité de Corse par une subvention forfaitaire globale annuelle destinée à accroître leur intervention financière dans ce domaine, sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire et de ses disponibilités financières, à condition qu'une part de la subvention allouée revienne directement à l'auteur.

Après remise du bilan qualitatif et quantitatif annuel fourni par la Collectivité de Corse, respectant le modèle annexé à la présente convention, et d'une attestation des sommes mandatées par projet, le montant de la participation du CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par la Collectivité de Corse, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel inscrit dans la convention annuelle d'application financière.

5.3 – Autres actions : Soutenir un parcours d'auteur

La mise en place d'un dispositif en tant que tel ne se révèle pas indispensable sur le territoire dont l'insularité et les spécificités lui permettent d'assurer un accompagnement au plus près des auteurs et des jeunes réalisateurs corses. La politique menée par la Collectivité de Corse témoigne de l'attention toute particulière portée aux jeunes talents à travers les missions d'information et d'orientation assurées par les services du cinéma et de l'audiovisuel ainsi que les nombreux dispositifs présents sur le territoire (résidences de l'association Diffusion KVA, Fabrica Casell'Arte, Ateliers Varan, Atelier d'écriture du GREC, cursus universitaire Licence LPTSI et DU CREATACC). En outre, la Collectivité de Corse apporte son soutien aux étudiants corses par le biais des bourses « jeunes talents » en participant aux frais de scolarité des écoles de cinéma.

AXE I. 2 : SOUTENIR LA CREATION ET LA PRODUCTION D'ŒUVRES DIVERSIFIEES DANS LES TERRITOIRES

ARTICLE 6 – Le soutien sélectif à l'écriture et au développement

La Collectivité de Corse accorde un soutien sélectif à l'écriture et au développement d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Les aides à l'écriture s'adressent aux auteurs (réalisateur ou scénariste d'œuvre cinématographique et audiovisuelle qui propose un synopsis ou un projet de scénario).

Les aides au développement sont destinées à participer à la rémunération des droits artistiques, aux dépenses d'écriture, aux frais de préparation ainsi qu'à la recherche de financement notamment auprès des diffuseurs et des coproducteurs. Elles sont accordées à une entreprise de production cinématographique ou de production audiovisuelle constituée sous forme de société commerciale.

- Critères et procédure d'attribution

Les aides de la Collectivité de Corse sont attribuées après avis du comité de lecture, en considération notamment de la qualité artistique et de la faisabilité technique et financière du projet.

- Montants des aides

Ces aides prennent la forme de subventions.

La Collectivité de Corse fixe le montant de chaque aide attribuée dans la limite de plafonds précisés à l'annexe technique de la présente convention. Ces aides n'entraînent pas automatiquement l'attribution d'un soutien à la production si la demande en est faite ultérieurement.

ARTICLE 7 – Aide à l'écriture, à la préproduction et à la production de projets d'œuvres immersives

La Collectivité de Corse accorde un soutien à l'écriture et au développement de projets d'œuvres immersives avec l'accompagnement du CNC.

On entend par œuvres immersives des créations audiovisuelles, à l'exclusion du jeu vidéo, qui proposent une expérience de visionnage dynamique liée au déplacement du regard et à l'activation de contenus visuels ou sonores par le spectateur, faisant notamment appel aux technologies dites de réalité virtuelle ou augmentée ou tout autre dispositif permettant l'immersion.

- Eligibilité

Les aides à l'écriture sont accordées à des auteurs.

Les aides à la préproduction sont accordées afin de soutenir les travaux préparatoires à la création d'œuvres immersives

Les aides à la préproduction sont accordées à des entreprises de production constituées sous forme de sociétés commerciales.

Les œuvres pluridisciplinaires sont admissibles au bénéfice de l'aide à condition de comporter une forte composante audiovisuelle.

- Critères et procédure d'attribution

Les aides de la Collectivité de Corse sont attribuées après avis du comité de lecture, en considération notamment de la qualité de l'écriture et de la proposition visuelle, de l'adéquation du projet avec les formats et supports de diffusion visés, de la faisabilité voire la maîtrise technique du projet et, pour les aides à la préproduction et à la production, de la cohérence du budget et du plan de financement et des perspectives de diffusion notamment auprès du public international.

- Montants des aides

Ces aides prennent la forme de subventions.

La Collectivité de Corse fixe le montant de chaque aide attribuée dans la limite de plafonds en annexe de la présente convention.

Le montant total des aides attribuées pour une même œuvre ne peut :

- 1° être supérieur à 50 % du coût définitif de l'œuvre et, en cas de coproduction internationale, à 50 % de la participation française ;
- 2° avoir pour effet de porter à plus de 50 % du coût définitif de production de l'œuvre et, en cas de coproduction internationale, à plus de 50 % de la participation française, le montant total des aides publiques.

Des dérogations aux seuils de 50 % d'intensité des aides publiques peuvent être accordées, dans la limite de 80 % et sur demande motivée du bénéficiaire, pour les œuvres dites "difficiles". Une œuvre difficile est celle qui présente un caractère innovant ou peu accessible, en considération, notamment, du sujet, du format, de la dramaturgie, de la réalisation ou des conditions de production. Lorsque la production de l'œuvre n'est pas soutenue par le CNC, la Collectivité de Corse s'engage à contrôler le respect du seuil d'intensité des aides publiques.

- Participation financière du CNC

Le CNC accompagne l'effort de la Collectivité de Corse par une subvention annuelle forfaitaire destinée à accroître leur intervention dans ce domaine sans que son engagement ne puisse dépasser cent mille euros (100 000 €) par an sur ce volet.

Sont comptabilisées dans le calcul de la participation effective du CNC, les projets ayant bénéficié d'une aide votée par la Collectivité de Corse après avis positif du comité de lecture inscrit dans le procès-verbal.

En outre, pour les aides à la préproduction et à la production, seuls les projets portés par l'entreprise de production déléguée sous forme de société commerciale ayant bénéficié de l'aide votée par la Collectivité de Corse sont comptabilisés dans la participation du CNC.

Ne sont pas pris en compte dans le calcul de la participation du CNC les aides accordées par la Région aux projets répondant aux catégories suivantes :

- les ouvrages de référence (encyclopédies, atlas...) et les services d'information ;
- les concepts fondés sur un programme de flux ;
- les services d'information ou purement transactionnels ;
- les productions institutionnelles ;
- les contenus à caractère promotionnel ou publicitaire ;
- les projets dont le mode d'expression ne fait pas appel à l'image animée (création sonore, projet photographique, livre numérique...).

Après remise du bilan quantitatif et qualitatif annuel fourni par la Collectivité de Corse, respectant le modèle annexé à la présente convention, et d'une attestation de la réalisation des projets aidés et des sommes mandatées par projet, le montant de la participation du CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par la Région, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel inscrit dans la convention annuelle d'application financière.

ARTICLE 8 – Aide à la production d'œuvres destinées aux plateformes numériques pour une mise à disposition à titre gratuit

Le CNC a mis en place depuis 2017 un fonds d'aide aux créateurs vidéo sur Internet dédié aux projets d'expression originale française en première diffusion gratuite sur Internet.

La Collectivité de Corse est favorable à la mise en place d'un tel dispositif. Une réflexion est menée autour de son éventuelle mise en œuvre et de l'intervention financière de la Collectivité de Corse en partenariat avec le CNC.

ARTICLE 9 - Aide à la production d'œuvres de courte durée

Le renouvellement des talents et du tissu professionnel passe par la production d'œuvres cinématographiques de courte durée. Ce secteur économiquement fragile reste une étape essentielle dans la structuration d'une filière et le renouveau des talents.

La Collectivité de Corse accorde un soutien sélectif à la production d'œuvres de courte durée avec l'accompagnement du CNC.

- Eligibilité

Les aides à la production sont accordées à des entreprises de production sous forme de sociétés commerciales.

Sont éligibles les œuvres d'une durée inférieure ou égale à 60 minutes, appartenant aux genres de la fiction, du documentaire, de l'animation et de l'expérimental. Les œuvres d'animation dont la durée est supérieure à 26 minutes, recevant un apport d'un diffuseur d'un minimum de 3 000 € par minute, sont considérées comme des œuvres audiovisuelles.

La Collectivité de Corse s'engage à prendre toutes les dispositions pour que les aides aux œuvres de courte durée bénéficient à l'emploi et soient subordonnées au respect de la législation sociale par le producteur.

- Critères et procédure d'attribution

Les aides de la Région sont attribuées après avis du comité de lecture, en considération notamment du traitement du sujet, des caractéristiques, des qualités de réalisation des œuvres.

- Montants des aides

Ces aides prennent la forme de subventions.

La Collectivité de Corse fixe le montant de chaque aide attribuée dans la limite du plafond indiqué en annexe de la présente convention.

Le montant total des aides publiques ne peut excéder 80% du coût définitif de l'œuvre ou, en cas de coproduction internationale, de la participation française. Lorsque la production de l'œuvre de courte durée n'est pas soutenue par le CNC, la Collectivité de Corse s'engage à contrôler le respect du seuil d'intensité des aides publiques.

- Participation financière du CNC

Le CNC accompagne l'effort de la Collectivité de Corse par une subvention annuelle destinée à accroître leur intervention dans ce domaine.

L'engagement financier prévisionnel du CNC est calculé selon la modalité du 1 € du CNC pour 2 € engagés par la Collectivité de Corse, sur son budget propre.

Sont comptabilisées dans le calcul de la participation effective du CNC, les œuvres de courte durée ayant bénéficié d'une aide votée par la Collectivité de Corse après avis positif du comité de lecture inscrit dans le procès-verbal d'un montant égal ou supérieur à quinze mille euros (15 000 €) ou de l'aide de plusieurs collectivités territoriales bénéficiant de l'apport du CNC au titre du dispositif du « 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité » d'un montant cumulé égal ou supérieur à vingt mille euros (20 000 €).

Après remise du bilan quantitatif et qualitatif annuel fourni par la Collectivité de Corse, respectant le modèle annexé à la présente convention, et d'une attestation de la réalisation des projets aidés et des sommes mandatées par projet, le montant de la participation du CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par la Région, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel inscrit dans la convention annuelle d'application financière.

ARTICLE 10 - Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée

La production d'œuvres cinématographiques de longue durée contribue à structurer un secteur créateur de richesses et d'emplois et constitue également une source d'attractivité pour le territoire régional.

La Collectivité de Corse accorde un soutien sélectif à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée afin de favoriser la création d'œuvres de qualité avec l'accompagnement du CNC sous réserve d'une intervention annuelle de cent mille euros (100 000 €) de la part de la Collectivité de Corse.

- Éligibilité

Les aides à la production sont accordées à des entreprises de production sous forme de sociétés commerciales.

Sont éligibles les œuvres cinématographiques d'une durée de plus de 60 minutes.

- Critères et procédure d'attribution

Les aides de la Collectivité de Corse sont attribuées après avis du comité de lecture, en considération notamment du traitement du sujet, des caractéristiques, des qualités et des conditions de réalisation des œuvres.

- Montants des aides

Ces aides prennent la forme de subventions.

La Collectivité de Corse fixe le montant de chaque aide attribuée dans la limite du plafond indiqué en annexe de la présente convention.

Le montant total des aides publiques ne peut excéder 50% du coût définitif de l'œuvre ou, en cas de coproduction internationale, de la participation française. Des dérogations peuvent être accordées dans la limite de 60 % pour les œuvres difficiles ou à petit budget (première et deuxième œuvre d'un réalisateur ou œuvre dont le coût de production est inférieur ou égal à un million deux cent cinquante mille euros (1 250 000 €)). Cette limite peut être portée à 70 % pour les œuvres cinématographiques difficiles ou à petit budget qui ne bénéficient pas du crédit d'impôt.

- Participation financière du CNC

L'engagement financier prévisionnel du CNC est calculé selon la modalité du 1 € du CNC pour 2 € engagés par la Collectivité de Corse sur son budget propre.

Sont comptabilisées dans le calcul de la participation effective du CNC, les œuvres de longue durée ayant bénéficié d'une aide votée par la Collectivité de Corse après avis positif du comité de lecture inscrit dans le procès-verbal, pour lesquelles l'entreprise de production déléguée bénéficie soit de l'agrément des investissements ou de l'agrément de production délivré par le CNC, soit d'une aide aux cinémas du monde également délivrée par le CNC, et qui ont bénéficié d'une aide votée par la Collectivité de Corse d'un montant égal ou supérieur à :

- Cent mille euros (100 000 €) pour les œuvres cinématographiques de fiction et d'animation. Dans le cas où l'œuvre reçoit le soutien de plusieurs collectivités territoriales bénéficiant de l'apport du CNC au titre du dispositif du « 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité », le montant cumulé des aides attribuées par les collectivités doit être égal ou supérieur à cent cinquante mille euros (150 000 €) ;
- Cinquante mille euros (50 000 €) pour les œuvres cinématographiques documentaires. Dans le cas où l'œuvre reçoit le soutien de plusieurs collectivités territoriales bénéficiant de l'apport du CNC au titre du dispositif du « 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité », le montant cumulé des aides attribuées par les collectivités doit être égal ou supérieur à soixante mille euros (60 000 €).

Après remise du bilan quantitatif et qualitatif annuel fourni par la Collectivité de Corse, respectant le modèle annexé à la présente convention, le montant de la participation du CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par la Collectivité de Corse, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel inscrit dans la convention annuelle d'application financière.

ARTICLE 11 - Aide à la production d'œuvres audiovisuelles

La production d'œuvres audiovisuelles contribue à structurer un secteur créateur de richesses et d'emplois.

La Collectivité de Corse accorde un soutien sélectif à la production d'œuvres audiovisuelles appartenant aux genres de la fiction, du documentaire de création, de l'adaptation audiovisuelle de spectacles vivants et de l'animation, destinées à une première diffusion sur

un service de télévision¹ ou sur un service de médias audiovisuels à la demande², avec l'accompagnement du CNC sous réserve d'une intervention annuelle de cent mille euros (100 000 €) de la part de la Collectivité de Corse

- Eligibilité

Les aides à la production sont accordées à des entreprises de production sous forme de sociétés commerciales.

Les œuvres répondent aux conditions d'éligibilité aux aides à la production des œuvres audiovisuelles du CNC.

- Critères et procédure d'attribution

Les aides de la Collectivité de Corse sont attribuées après avis du comité de lecture, en considération notamment du traitement du sujet, des caractéristiques, des qualités et des conditions de réalisation des œuvres.

- Montants des aides

Ces aides prennent la forme de subventions.

La Collectivité de Corse fixe le montant de chaque aide attribuée dans la limite des plafonds indiqués en annexe de la présente convention.

Le montant total des aides publiques ne peut excéder 50 % du coût définitif de l'œuvre ou, en cas de coproduction internationale, de la participation française sauf pour les œuvres difficiles ou à petit budget.

Le seuil d'intensité peut s'élever à 60 % pour les œuvres difficiles ou à petit budget définies comme suit : une œuvre difficile est une œuvre présentant un caractère innovant, peu accessible ou délicat, en considération, notamment, du sujet, du format, de la dramaturgie, de la réalisation ou des conditions de production ; une œuvre à petit budget est celle dont le budget total est inférieur ou égal à cent mille euros (100 000 €) par heure.

Le seuil d'intensité d'aide publique est porté à 80 % pour les œuvres difficiles appartenant au genre documentaire de création dont le budget total est inférieur ou égal à cent cinquante mille euros (150 000 €) par heure.

Lorsque la production de l'œuvre audiovisuelle n'est pas soutenue par le CNC, la Collectivité de Corse s'engage à contrôler le respect du seuil d'intensité des aides publiques.

¹ L'éditeur de services de télévision est soit établi en France, soit n'est pas établi en France mais vise le territoire français et est soumis aux obligations prévues par les dispositions du chapitre II du titre II ou du chapitre 2 du titre III du décret n° 2021-1924 du 30 décembre 2021 et a conclu la convention prévue à l'article 7 du même décret ou s'est vu notifier les modalités de sa contribution au développement de la production audiovisuelle conformément au même article.

² L'éditeur de service de médias audiovisuels à la demande est soit établi en France et son offre comporte au moins dix œuvres cinématographiques de longue durée ou dix œuvres audiovisuelles et son chiffre d'affaires annuel au sens de l'article 2 du décret n° 2021-793 du 22 juin 2021 relatif aux services de médias audiovisuels à la demande, réalisé l'année civile précédant celle de la demande d'aide, est supérieur ou égal à 500 000 €, soit établi à l'étranger mais vise le territoire français et est soumis aux obligations prévues par les dispositions du chapitre II du décret n° 2021-793 du 22 juin 2021 relatif aux services de médias audiovisuels à la demande. et a conclu la convention prévue à l'article 9 du même décret ou s'est vu notifier les modalités de sa contribution au développement de la production audiovisuelle conformément au même article

- Participation financière du CNC

L'engagement financier prévisionnel du CNC est calculé selon la modalité du 1 € du CNC pour 2 € engagés par la Collectivité de Corse sur son budget propre.

Sont comptabilisées dans le calcul de la participation effective du CNC, les œuvres audiovisuelles ayant bénéficié d'une aide votée par la Collectivité de Corse après avis positif du comité de lecture inscrit dans le procès-verbal, ayant obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC (ou qui répondent aux conditions d'obtention de l'autorisation préalable délivrée par le CNC), et remplissant les conditions suivantes :

- Pour les unitaires de fiction :
 - o Avoir une durée supérieure à 60 minutes ;
 - o Bénéficier d'un montant d'aide voté égal ou supérieur à quarante mille euros (40 000 €). Dans le cas où l'œuvre reçoit le soutien de plusieurs collectivités territoriales bénéficiant de l'apport du CNC au titre du dispositif du « 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité », le montant cumulé des aides attribuées par les collectivités doit être égal ou supérieur à cinquante mille euros (50 000 €).

- Pour les séries de fiction :
 - o Comprendre au moins 3 épisodes et avoir une durée cumulée d'au moins 26 minutes ;
 - o Bénéficier d'un montant d'aide voté égal ou supérieur à quarante mille euros (40 000 €). Dans le cas où l'œuvre reçoit le soutien de plusieurs collectivités territoriales bénéficiant de l'apport du CNC au titre du dispositif du « 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité », le montant cumulé des aides attribuées par les collectivités doit être égal ou supérieur à cinquante mille euros (50 000 €).

- Pour les unitaires d'animation :
 - o Avoir une durée minimale de 26 minutes ;
 - o Obtenir un apport d'un éditeur de service de télévision ou de services de médias audiovisuels à la demande mentionné au 1^{er} alinéa d'au moins trois mille euros (3 000 €) par minute ;

- Pour les séries d'animation :
 - o Comprendre au moins 3 épisodes ;
 - o Avoir une durée cumulée d'au moins 26 minutes.

- Pour les documentaires unitaires et les adaptations audiovisuelles :
 - o Avoir une durée minimale de 52 minutes ;
 - o Bénéficier d'un montant d'aide voté égal ou supérieur à quinze mille euros (15 000 €). Dans le cas où l'œuvre reçoit le soutien de plusieurs collectivités territoriales bénéficiant de l'apport du CNC au titre du dispositif du « 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité », le montant cumulé des aides attribuées par les collectivités doit être égal ou supérieur à vingt-cinq mille euros (25 000 €).

- Pour les séries documentaires :
 - o Comporter au moins 2 épisodes ;
 - o Bénéficier d'un montant d'aide voté égal ou supérieur à quinze mille euros (15 000 €). Dans le cas où l'œuvre reçoit le soutien de plusieurs collectivités territoriales bénéficiant de l'apport du CNC au titre du dispositif du « 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité », le montant cumulé des aides attribuées par les collectivités doit être égal ou supérieur à vingt-cinq mille euros (25 000 €).

Après remise du bilan quantitatif et qualitatif annuel fourni par la Collectivité de Corse, respectant le modèle annexé à la présente convention, le montant de la participation du CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par la Collectivité de Corse, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel inscrit dans la convention annuelle d'application financière.

ARTICLE 12 – Soutien à l'écriture et à la production d'œuvres de courte durée, et le soutien à la production de documentaires de création et d'adaptations audiovisuelles de spectacles vivants financés par les télévisions locales

Les télévisions locales participent activement à la création audiovisuelle locale en soutenant la production de documentaires, magazines, fictions ou adaptations de spectacles vivants. Elles garantissent un pluralisme de l'offre et une structuration de la filière. Elles jouent également un rôle important dans le renouveau de la création en prenant le risque de diffuser des œuvres moins formatées et/ou proposées par de jeunes auteurs.

Dans cette optique, la Collectivité de Corse a œuvré pour la mise en place et le développement sur le territoire d'une chaîne satellitaire locale de plein exercice émanation du groupe France Télévisions, France 3 Corse ViaStella, et d'une télévision locale Télé Paese sous la forme juridique d'une SCIC SA (Société Coopérative d'Intérêt Collectif Anonyme). Des conventions d'objectifs et de moyens ont été signées avec ces chaînes locales autour d'axes éditoriaux spécifiques depuis les années 2005-2006.

Ces conventions d'objectifs et de moyens définissent les priorités auxquelles doivent être affectées prioritairement les subventions attribuées :

Pour France 3 Corse ViaStella :

- Le développement de la production audiovisuelle locale notamment en langue corse ;
- La promotion territoriale et des services d'intérêt général ;
- La coopération euro-méditerranéenne et interinsulaire.

Pour Télé Paese (diffusion sur toute la Corse par la TNT ainsi que sur l'ensemble des box internet et accessible sur internet)

- Soutenir le développement de la filière professionnelle insulaire ;
- Développer la programmation locale, en préservant la diversité des genres abordés ;
- Mettre en valeur culture, patrimoine et langue corses ;
- Informer et donner la parole à la jeunesse insulaire.

La Collectivité de Corse soutient également par le biais d'une Convention d'Objectifs et de Moyens la plateforme patrimoniale bilingue SVOD ALLINDI. Lancée en 2021, la plateforme a reçu l'année de son ouverture l'autorisation du CNC pour être coproducteur/diffuseur éligible au compte de soutien. Du fait des dispositions du décret du 22 juin 2021 relatif aux services de médias audiovisuels à la demande, la plateforme a par la suite été déclarée inéligible. La Collectivité de Corse est très attentive au développement de cette plateforme qui constitue un enjeu réel pour le territoire.

Sous réserve d'un engagement minimum de la Collectivité de Corse de cent cinquante mille euros (150 000 €) pour le financement de l'écriture et de la production d'œuvres de courte durée, de documentaires de création et d'adaptations audiovisuelles de spectacles vivants par les télévisions locales de son territoire dans le cadre de contrats d'objectifs et de moyens signés entre la Collectivité de Corse et les télévisions locales, le CNC accompagne l'effort de la Collectivité de Corse par une subvention annuelle destinée à accroître l'intervention de la

Collectivité de Corse dans ce domaine à condition qu'une part de cette enveloppe soit consacrée à l'écriture.

Les télévisions locales du territoire régional sont des télévisions établies sur le territoire de la Région ou dont la programmation a un lien culturel avec celui-ci.

Dans le cadre de ces contrats d'objectifs et de moyens, les télévisions locales du territoire investissent dans l'écriture, le développement et la production d'œuvres de courte durée, de documentaires de création, d'adaptations audiovisuelles de spectacles vivants, en vue de leur diffusion effective.

Les contrats d'achat de droits de diffusion par les télévisions locales doivent être conclus avant la fin des prises de vues.

Les investissements sont effectués par les télévisions auprès d'entreprises de production constituées sous forme de sociétés commerciales, que ce soit au titre du financement des travaux d'écriture ou de la production.

- Participation financière du CNC

L'engagement financier du CNC est calculé selon la modalité du 1€ pour 3 € engagés par la Collectivité de Corse sur son budget propre dans la limite de cent mille euros (100 000 €) par an.

Ne sont prises en compte pour le calcul de la participation effective du CNC :

- pour les œuvres de courte durée : que les œuvres bénéficiant d'un apport en numéraire d'un ou plusieurs éditeurs de service de télévision ou de services de médias audiovisuels à la demande de quatre cents euros (400 €) par minute, soit un apport horaire de vingt-quatre mille euros (24 000 €).
- pour les documentaires de création : que les œuvres bénéficiant d'un apport en numéraire d'un ou plusieurs éditeurs de service de télévision ou de services de médias audiovisuels à la demande de deux cents euros (200 €) par minute, soit un apport horaire d'au moins douze mille euros (12 000 €).
- pour les adaptations audiovisuelles de spectacles vivants : que les œuvres bénéficiant d'un apport en numéraire d'un ou plusieurs éditeurs de service de télévision ou de services de médias audiovisuels à la demande de deux cent cinquante euros (250 €) par minute, soit un apport horaire d'au moins quinze mille euros (15 000 €).

En outre, les documentaires de création et les adaptations audiovisuelles de spectacles vivants doivent avoir obtenu l'autorisation préalable du CNC. Les œuvres de courte durée doivent fournir une attestation de réalisation de l'œuvre délivrée par la collectivité.

Après remise par la Collectivité de Corse d'un bilan annuel des investissements réalisés par les télévisions locales, respectant le modèle annexé à la présente convention et précisant les caractéristiques des projets et le montant de l'apport horaire en numéraire du ou des diffuseurs, le montant de la participation du CNC est proratisé en conséquence, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel inscrit dans la convention annuelle d'application financière.

ARTICLE 13 – Fonds de soutien Jeu Vidéo

L'objectif de ce dispositif d'aide sélective est de soutenir l'innovation et la création dans le secteur du jeu vidéo à travers deux aides : l'aide à la conception et l'aide au prototypage.

Les deux modalités d'aide :

a. Aide à la conception :

Cette aide sélective, destinée aux auteurs, vise à soutenir la phase de création d'un jeu vidéo (travail d'écriture, recherches, matériel, déplacements...) qui consiste à définir le contenu d'une œuvre interactive. Son objectif est d'accompagner l'élaboration d'une bible de conception d'un jeu vidéo, soit l'écriture et la conception des mécaniques et de l'identité visuelle du jeu.

Les bénéficiaires :

L'aide est attribuée à l'auteur ou à plusieurs auteurs composant une équipe de création.

b. Aide au prototypage :

Cette aide sélective concerne les jeux vidéo en phase de prototypage destinés à une commercialisation off line ou on line. Elle vise à soutenir et accompagner les entreprises du jeu vidéo dans la conception et la réalisation d'un prototype jouable, préalable à la mise en production. Ce prototype peut servir de support de présentation à des partenaires financiers potentiels.

Les bénéficiaires :

Pour être éligible, tout projet doit être porté par une société commerciale établie en France.

Comité d'experts

Les dossiers sont soumis à l'appréciation d'un Comité Technique Consultatif. Le comité fondera son appréciation sur l'originalité du projet, la qualité artistique, la maîtrise technique, la jouabilité et le potentiel économique du projet. Le comité se réunit au minimum une fois par an.

ARTICLE 14 – Fonctionnement du fonds d'aide à la création et à la production

La Collectivité de Corse s'engage à doter le fonds régional d'aide à la création et à la production mis en place pour les années 2023-2025, dans les conditions précitées, des moyens humains et logistiques nécessaires pour assurer son bon fonctionnement, notamment en termes de transparence des procédures, d'instruction et de suivi des dossiers, de fonctionnement du comité de lecture et de délais de versement des aides aux bénéficiaires.

La Collectivité de Corse s'engage à prendre toutes les dispositions pour que les aides bénéficient à l'emploi et soient subordonnées au respect de la législation sociale par le producteur. Elle est attentive aux productions s'inscrivant dans une démarche de production éco-responsable.

Dans cette perspective, la Collectivité de Corse a mis en place une bonification de la subvention dans le cadre du tournage de longs-métrages, de séries de fiction ou de fictions audiovisuelles qui s'engagent à respecter le cahier des charges du dispositif « Eco-Migliorenza ».

Elle veille à ce que les œuvres soutenues permettent une plus forte représentation de la diversité, notamment de la place des femmes dans la société (film réalisé par une femme, sujet abordé, représentation des personnages féminins).

14.1 – *Transparence des procédures*

Le règlement du fonds d'aide, les critères d'intervention de la Collectivité de Corse et la procédure d'examen des projets sont communiqués aux demandeurs d'aides lors du retrait des dossiers. Ils donnent également lieu, ainsi que le règlement intérieur du comité de lecture, à une communication publique à l'intention des professionnels, sur le site Internet de la Collectivité de Corse, ou sur tout autre support approprié.

14.2 – *Comité de lecture*

Les projets candidats à l'obtention d'une aide sont soumis à l'examen d'un comité de lecture.

La Collectivité de Corse établit un règlement intérieur du comité de lecture transmis à la DRAC (l'Etat) et au CNC.

Le comité est composé majoritairement de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, nommés *intuitu personae* et représentatifs des différentes branches de la profession. Il comprend des professionnels extérieurs à la Corse. Le comité comprend un nombre égal de femmes et d'hommes tant au titre des membres titulaires que des membres suppléants. Si les sièges à pourvoir sont en nombre impair, l'écart entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes ne peut être supérieur à un. Lorsqu'un comité est formé de plusieurs collèges siégeant séparément, ces dispositions s'appliquent à chacun des collèges.

La liste des membres du comité, ainsi que toute modification dans sa composition, sont communiquées à la DRAC (l'Etat) et au CNC.

Le comité fait l'objet d'un renouvellement régulier par tiers ; chaque membre titulaire dispose d'un suppléant pour le remplacer en cas d'empêchement.

Un représentant de la DRAC (l'Etat), ou, le cas échéant, un représentant du CNC, reçoit les dossiers au même titre que les autres membres, ainsi que toute documentation utile. Il participe de plein droit aux travaux du comité au sein duquel il bénéficie d'une voix consultative. Il veille au respect des conditions et critères selon lesquelles les œuvres, susceptibles de bénéficier de la participation du CNC, sont examinées par le comité de lecture, en conformité avec les dispositions du présent article et de l'article applicable à l'aide concernée. Il veille également à ce qu'elles aient reçu un avis positif de ce comité.

Chaque année, un calendrier fixant les dates de réunion du comité ainsi que les dates limites de dépôt des dossiers pour les différentes sessions est élaboré et communiqué aux professionnels ainsi qu'à la DRAC (l'Etat) et au CNC.

Préalablement à chaque réunion du comité, les membres disposent d'un délai minimum d'un mois pour étudier les dossiers.

La Collectivité de Corse s'engage à organiser un nombre suffisant de réunions du comité, de telle sorte que les décisions d'attribution des aides interviennent dans des délais compatibles avec le financement et la réalisation des projets.

Les propositions du comité permettent à la collectivité d'assurer une réelle sélectivité dans les décisions d'attribution des aides.

Tous les membres du comité s'engagent à assurer la confidentialité des débats et des délibérations.

Ils sont également soumis à une obligation d'impartialité et s'engagent à ce titre à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts.

Notamment, lorsqu'un membre du comité est concerné, à titre personnel, par un dossier figurant à l'ordre du jour, il se retire pendant les discussions concernant ce dossier et pendant les opérations de vote. Le procès-verbal du comité mentionne le départ et le retour de l'intéressé.

Les membres du comité sont soumis à une obligation de réserve, selon laquelle ils doivent s'abstenir de prendre publiquement une position de nature à porter atteinte à la sérénité des travaux du comité ou à leurs obligations déontologiques, ou de nature à remettre en cause les avis rendus et les décisions prises.

Les réunions du comité font l'objet d'un procès-verbal qui est communiqué à tous les membres, à la DRAC (l'Etat) et au CNC.

Sur la base des avis émis par le comité, les projets sont ensuite examinés par le Conseil exécutif de Corse qui prend les décisions d'attribution des aides. Ces délibérations sont communiquées à la DRAC (l'Etat) et au CNC dès leur publication.

14.3 – Suivi des dossiers

La Collectivité de Corse s'engage à mettre en œuvre un dispositif efficace d'information des demandeurs et des bénéficiaires des aides, leur permettant de connaître l'évolution de leur dossier (du stade de la prise en compte de la demande d'aide à son versement, le cas échéant).

14.4 – Convention avec les bénéficiaires

Une convention liant la Collectivité de Corse et le bénéficiaire précise les modalités, les conditions et l'échéancier des versements de l'aide, et fixe les obligations du bénéficiaire.

Dans cette convention, la Collectivité de Corse veille à ce que le générique des œuvres aidées dans le cadre des dispositifs prévus aux articles 4, 5, 7, 8, 9 10,11 et 12 de la présente convention comporte la mention « avec le soutien de la Collectivité de Corse en partenariat avec le CNC ».

En ce qui concerne les aides à la production et, compte tenu des difficultés de trésorerie des sociétés de production, la Collectivité de Corse fait ses meilleurs efforts pour verser une partie significative de son aide au début du tournage et verser le solde dans des délais raisonnables.

Le modèle de convention pour chaque type de soutien est communiqué par la Collectivité de Corse à la DRAC (l'Etat) et au CNC.

Le CNC peut demander à la Collectivité de Corse la communication des dossiers des projets ainsi soutenus en vue, notamment, de s'assurer de la cohérence des informations fournies par les bénéficiaires auprès des services de la Collectivité de Corse et du CNC.

AXE II : STRUCTURER LES FILIÈRES ET L'EMPLOI POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

ARTICLE 15 – Accueil des tournages

Depuis le 1^{er} novembre 2021, le CNC a réintégré les missions de promotion de l'attractivité internationale de la France qui étaient jusqu'ici opérées par l'association Film France, et a renforcé les moyens qui étaient alloués à ces missions. Un nouveau service de l'attractivité met en valeur et coordonne les bureaux d'accueil des tournages constitués en réseau et assure la promotion de l'ensemble des outils de production française (techniciens et artistes, lieux de tournages, prestataires) autour des objectifs suivants :

- Informer et conseiller les professionnels français et étrangers sur les conditions de tournage et de postproduction en France, ainsi que sur les sources de financement ;
- Promouvoir le territoire français en participant aux manifestations professionnelles en France et à l'étranger ;
- Animer le réseau des 35 commissions régionales et (ou) locales du film ;
- Promouvoir les lieux de tournage, notamment en tenant à jour une base de données de pré-repérages de plus de 20 000 fiches ;
- Expertiser et instruire les dossiers de crédit d'impôt international.

La mission de Commission régionale du film a été confiée par la Collectivité de Corse, en accord avec l'État et le CNC, à Corsica Pôle Tournages au sein du Service de la promotion et de la formation de la Direction adjointe audiovisuel, cinéma, arts visuels de la Collectivité de Corse qui s'est engagée à respecter la charte du réseau Film France.

Créé par la Collectivité de Corse en 2003, le bureau d'accueil de tournages, Corsica Pôle Tournages (CPT) est géré en direct au sein du service de l'audiovisuel du cinéma et de l'image animée. Il assure notamment les missions suivantes :

- Mise à disposition de bases de données : techniciens, comédiens, figurants, fournisseurs, sociétés de production ;
- Pré-repérages et repérages ;
- Autorisations de tournages, relais avec les institutions insulaires ;
- Soutien logistique (transport, hébergement, services divers...) et administratif.

En plus de ses missions, le CPT contrôle le bon respect des engagements pris dans le cadre du dispositif Eco-Migliorenza. A cet effet, une cartographie du territoire ainsi qu'une application ont été développées. Cette application va permettre d'interroger directement par mail les gestionnaires des lieux concernés en favorisant d'une part l'amélioration de l'accueil des tournages dans les démarches administratives et d'autre part, la gestion du respect des réglementations en matière d'environnement. L'application devrait être effective à partir de l'année 2024.

Dans la période 2023-2025, la Collectivité de Corse apporte son soutien financier au fonctionnement et aux activités de la Commission régionale du film. La commission régionale du film propose une coordination d'un réseau local de partenaires territoriaux pour l'accueil des tournages, les synergies entre commissions du film ou partenaires territoriaux étant indispensable pour la qualité des services rendus aux professionnels.

ARTICLE 16 - Le soutien au développement de la filière

L'Assemblée de Corse, par délibération n°22/101 AC en date 1^{er} juillet 2022, a approuvé la version révisée du Schéma Régional de Développement, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I), document cadre portant sur la politique économique de la Corse. Le SRDE2I définit les orientations visant à favoriser un développement économique innovant, durable et équilibré

pour l'île. Ce schéma joue un rôle majeur dans la coordination et la bonne administration des actions menées en matière d'aides aux entreprises et des porteurs de projet en Corse à la fois par la Collectivité de Corse, ses agences et offices mais aussi par les autres collectivités ou institutions au contact du tissu économique.

Le SRDE2I est mis en œuvre sur le territoire par l'ADEC pour ce qui concerne les aides aux entreprises et aux écosystèmes.

Un panel d'actions, à dimension collective et/ou individuelle, permet d'accompagner des projets entrepreneuriaux dans les domaines de la création et des industries culturelles :

- Le SRDE2I encourage, par le biais de démarches collectives, la structuration de filières émergentes et à haut potentiel. Parmi celles-ci, la filière de l'audiovisuel a été identifiée comme prioritaire au vu de son poids économique et de la présence d'un nombre important d'acteurs sur le territoire. L'ADEC souhaite accompagner la structuration de cette filière dynamique, en soutenant l'emploi, la formation et la montée en compétences des acteurs de ce secteur et en encourageant les entreprises à converger vers des projets structurants de type studio de tournage.

A ce titre, l'ADEC et la Collectivité de Corse ont initié une démarche conjointe en faveur du secteur audiovisuel. Une première rencontre avec les principaux acteurs de la filière s'est tenue au mois d'avril 2023 afin de recenser les problématiques auxquelles ceux-ci sont confrontés et de proposer des mesures adaptées au développement et à la structuration de la filière (outils financiers, offres de formation, ...).

- A travers l'utilisation des dispositions générales mises en œuvre par le régime d'aides « Impresa Si », portant sur le soutien à l'entrepreneuriat pour les phases de création, développement et reprise-transmission. Ce régime couvre les entreprises et projets du numérique, de l'audiovisuel, cinématographiques et des activités créatives et permet le soutien à l'investissement matériel et immatériel.

- De même, les activités de Recherche, Développement et Innovation sont soutenues par le régime d'aides « U Pattu Innuvazione » (aides à l'amorçage, au développement, ou aux projets structurants de R&D) qui couvre aussi les entreprises et projets du numérique, de l'audiovisuel, cinématographiques et des activités créatives.

16.1 – Soutien à la capacité d'investissement des entreprises

Grâce au soutien du CNC, l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC) ^[1] facilite l'engagement des banques en faveur du secteur cinématographique et audiovisuel : sociétés de production, distributeurs, exploitants de salles de cinéma, industries techniques de l'image et du son, entreprises du secteur du jeu vidéo.

La garantie bancaire de l'IFCIC couvre l'ensemble des besoins d'investissement de la filière. Certains projets peuvent également bénéficier de prêts directs de l'IFCIC. Afin notamment de faciliter les démarches des entrepreneurs installés en région, l'IFCIC a mis en place en 2015 un partenariat avec Bpifrance (traitement à l'IFCIC de l'ensemble des dossiers culturels).

Depuis 2019, au-delà des dispositifs précités, l'ADEC poursuit et consolide sa politique d'ingénierie financière territoriale pour le compte de la Collectivité de Corse à travers la plateforme « Fin'impresa » et apporte un soutien à la trésorerie, à l'investissement et à la couverture des besoins financiers des entreprises.

^[1] L'IFCIC est un établissement de crédit agréé qui a reçu la mission, par le Ministère de la Culture et par le Ministère de l'Economie et des Finances, de contribuer au développement, en France, des industries culturelles et créatives, en facilitant pour ces entreprises l'accès au financement bancaire.

L'offre de « Fin'impresa » est mise en œuvre par des outils financiers autonomes qui peuvent être sollicités par les entreprises et porteurs de projets du numérique, de l'audiovisuel, cinématographiques, et des activités créatives.

16.2 Soutien à l'implantation et au développement d'entreprises et d'écosystèmes locaux

Un soutien spécifique aux industries culturelles est aussi mis en œuvre par la Collectivité de Corse, en s'appuyant sur les aides et mesures générales de l'ADEC. La première étape des échanges entre la Collectivité de Corse et les acteurs culturels insulaires, avait mis en exergue la nécessité de mieux accompagner ces industries culturelles dans le cadre d'une action concertée entre culture et économie en proposant la création d'une mesure forte.

Celle-ci est intervenue à travers l'élaboration d'un appel à projets territorial "Industries culturelles et créatives de corse " dans le cadre du régime d'aides « L'Impresa Si - Esprit d'entreprendre » adopté en Assemblée de Corse dans le cadre de la délibération 17/101 AC du 27 Avril 2017.

Cet appel à projets territorial " Industries culturelles et créatives de corse " est mis en œuvre dès 2017 par l'ADEC, en concertation avec la Direction de la Culture de la Collectivité de Corse avec comme objectif, entre autres, d'aider le développement économique et accompagner la professionnalisation des structures et de soutenir l'émergence et la structuration de projets innovants explorant de nouveaux modèles économiques, de technologies ou de création.

Il couvre les champs de filières culturelles comme l'audiovisuel, le cinéma, l'animation, le jeu vidéo, la vidéo à la demande, les diffuseurs TV, Web & radios et s'articule autour de 3 mesures :

1 - Une mesure d'aide à l'investissement culturel qui concerne :

- ✓ Les nouveaux équipements technologiques : mise à niveau des parcs de matériels en cohérence avec les dernières évolutions technologiques ;
- ✓ L'achat et aménagement collectif d'outils ou de lieux partagés par plusieurs structures pour favoriser le partage d'expériences, le co-working et la mutualisation des moyens ;
- ✓ L'aménagement des lieux pour améliorer le stockage des données, des produits, et la configuration des bureaux nécessaires au développement de l'activité ;
- ✓ La production de contenus culturels de « flux » notamment dans l'audiovisuel ;
- ✓ La création et production de jeux vidéo ;
- ✓ L'acquisition d'équipements permettant une meilleure distribution des produits culturels sur l'île et à l'international (support physique et / ou numérique).

2 - Une mesure d'aide à la promotion culturelle afin de développer de nouveaux marchés à l'international ;

3 - Une mesure d'aide à la création d'emploi sous la forme d'une subvention pour la création d'emploi en contrat à durée indéterminée autour de publics définis dans le cadre du dispositif « U Pattu Impiegu ».

Un comité de sélection, composé de représentants de l'ADEC, de la Direction de la Culture, de la Direction de la Langue Corse, de l'OEC et tout autre organisme ou direction de la

Collectivité de Corse dont le projet pourrait relever, étudie les candidatures reçues et leur recevabilité dans le cadre de cet appel à projets.

En réponse à la révision du SRDE2I du 1^{er} juillet 2022, réaffirmant l'importance des industries culturelles et créatives, notamment l'audiovisuel, l'ADEC et la Direction Adjointe en charge de l'Audiovisuel, du Cinéma et des Arts Visuels de la Collectivité de Corse ont relancé un cycle de réflexion avec les acteurs de la filière afin de proposer des mesures adaptées à ces acteurs, mais aussi faire émerger des projets structurants. Une première rencontre préfigurant une structuration de filière a eu lieu en avril 2023 avec les acteurs du secteur. La Collectivité de Corse et l'ADEC ont proposé aux acteurs en présence de se réunir à une fréquence plus régulière afin de travailler collectivement sur des thématiques spécifiques définies par la filière (formation, diaspora, financement) et envisager collectivement des projets structurants et fédérateurs. Une action de type appel à projets devrait être effective d'ici la fin de l'année pour concrétiser cette démarche.

16.3 – Soutien à la modernisation d'équipements adaptés : studios de tournage et de productions numériques

Le CNC soutient l'innovation technique et la consolidation industrielle des entreprises par des aides aux moyens techniques. Le CNC peut octroyer, sous forme de subvention, des aides financières sélectives aux projets techniques qui concourent à la création, la fabrication, la production, la diffusion ou la conservation des œuvres cinématographiques, audiovisuelles ou de jeu vidéo. Le fonds d'aides aux moyens techniques comprend, d'une part, une aide à la faisabilité pour les projets en phase de conception et, d'autre part, une aide à la réalisation pour les projets en phase de réalisation.

Des démarches ont été initiées entre la CDC, l'ADEC ainsi que différents acteurs de la filière afin d'étudier un projet de création de studio de tournage sur le territoire, d'évaluer sa faisabilité ainsi que les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

ARTICLE 17 – Soutenir la formation professionnelle

La Collectivité de Corse apporte son soutien à la mise en place d'un cursus audiovisuel et cinématographique complet en prise directe avec les besoins des entreprises et des diffuseurs de la Corse et les évolutions du secteur.

A ce titre, la Collectivité de Corse soutient les formations de la filière audiovisuelle et cinéma au sein de de l'Université de Corse : La Licence Professionnelle Techniques du Son et de l'Image (LPTSI) et le Diplôme d'Université "Créations et Techniques Audiovisuelles et Cinématographiques de Corse" (CREATACC).

Un projet de BTS (Brevet de Technicien Supérieur) audiovisuel, composé de plusieurs options et dont la mise en œuvre est prévue en 2024 à Bastia en Haute-Corse, devrait venir compléter l'offre de formation existante sur le territoire. Cette nouvelle formation technique de deux ans permettra de structurer mieux encore le réseau de professionnels et de compenser le manque de techniciens dans des filières spécifiques, notamment dans la perspective de l'implantation d'un studio de tournage sur le territoire.

Si le BTS a une vocation d'insertion professionnelle immédiate, une poursuite d'étude est envisageable avec, notamment, la Licence professionnelle de l'Université de Corti et le DU CREATACC qui comporte une branche technique.

La Collectivité de Corse apporte également son soutien depuis plus d'une dizaine d'années à des actions de formation professionnelle relatives notamment aux métiers de la création et de la production. Elle soutient l'association GREC dans le cadre d'ateliers d'écriture d'œuvres

cinématographiques de courte durée, l'association ATELIERS VARAN dans le cadre d'ateliers d'écriture et de réalisation de documentaires d'auteur et l'association EURODOC dans le cadre d'ateliers de formation des producteurs méditerranéens au montage de projets européens. D'autres actions concernant la formation à l'écriture de série et aux écritures émergentes sont susceptibles d'être mises en œuvre.

Par ailleurs, un CTOP Culture (Contrat Territorial d'Objectifs et de Progrès), défini après un état des lieux et une étude des besoins lancée par l'AFDAS à la demande de la Collectivité de Corse, a été signé pour une durée de 3 années pour la période 2021-2024 dans le but de mettre en œuvre une professionnalisation et une structuration des filières et des réseaux de techniciens et comédiens insulaires. Un parcours de professionnalisation sous forme de modules a été mis en place.

- Financement

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire, dans la période 2023 à 2025, la Collectivité de Corse et l'État cofinancent les actions de formation professionnelle relatives aux métiers de la création, de la production et de l'accueil des tournages, chaque partenaire versant directement sa participation à la structure chargée de la mise en œuvre de ces actions.

AXE III : RECONQUERIR LES PUBLICS GRÂCE AUX SALLES ET AUX ACTEURS DE LA DIFFUSION CULTURELLE

AXE III. 1 : SOUTENIR UN PARC DE SALLES AU PLUS PRÈS DES PUBLICS

ARTICLE 18 – Soutenir un parc moderne et diversifié maillant le territoire

L'offre en termes d'établissements cinématographiques sur le territoire s'est considérablement développée depuis 2013 grâce à l'opération de numérisation de l'ensemble des salles de cinéma corses et le soutien accordé à la création d'établissements de spectacles cinématographiques. Soutenus conjointement par la Collectivité de Corse et le CNC, le complexe cinématographique de dernière génération L'ELLIPSE (6 salles) a ouvert en 2014 à Aiacciu, tandis que le complexe cinématographique (4 salles) « CINEMA GALAXY » a vu le jour à Lecci en 2019. Le projet de création d'établissement de spectacles cinématographiques baptisé « LE CUBE » à Bastia, soutenu par la Collectivité de Corse et le CNC, est en cours de réalisation. En Corse-du-Sud, l'établissement « Laetitia » a également réouvert ses portes en octobre 2022.

La mise en œuvre de ces projets a permis de compléter l'équipement en complexes cinématographiques de dernière génération de l'île et de redonner une réelle dynamique au secteur de l'exploitation. Le chantier des prochaines années est consacré au cinéma itinérant dans l'intérieur de l'île.

Les partenaires interviennent financièrement, en faveur du maintien et de la structuration du parc de salles français, à travers différents dispositifs de soutiens locaux et nationaux. Les collectivités, la DRAC (l'Etat) et le CNC s'engagent à s'informer mutuellement et régulièrement des soutiens directs et indirects qu'elles apportent aux salles de cinéma et des orientations qu'elles définissent pour mener leur politique en faveur de l'exploitation cinématographique.

18.1 - Aides et actions de la Collectivité de Corse

Les dispositifs de soutien de la Collectivité de Corse s'inscrivent en complémentarité des soutiens du CNC.

La Collectivité de Corse s'est engagée dans un dispositif de soutien en faveur des établissements de spectacles cinématographiques.

Ce dispositif comprend deux types d'aides :

- a) Une aide à l'investissement destinée aux travaux de modernisation des établissements de spectacles cinématographiques existants par la réalisation de travaux qui, notamment par l'amélioration des conditions techniques d'exploitation ou du confort des salles existantes ou par la création de nouvelles salles, sont susceptibles d'augmenter leur fréquentation par les spectateurs.

Cette aide est destinée aux établissements d'exploitation cinématographique ayant l'autorisation d'exercice du CNC et réalisant moins de 7 500 entrées hebdomadaires (pas de plafond d'entrée pour les salles classées art et essai).

Elle concerne notamment :

- Les dépenses d'aménagements, d'insonorisation, d'équipements, de redistribution des espaces ;
- Les équipements techniques de diffusion cinématographique ;

Le montant de la subvention de la Collectivité de Corse additionné aux autres aides des collectivités locales ne peut dépasser 30% du devis prévisionnel HT des travaux et équipements.

- b) Une aide à l'investissement destinée à la création d'établissement de spectacles cinématographiques pris en application du régime cadre exempté d'aide à finalité régionale n° SA.58979, relatif aux aides à finalité régionale pour la période 2014-2023.

Ce dispositif destiné à soutenir la création d'établissements de spectacles cinématographiques concerne les investissements initiaux dans le cadre de :

- la création d'un établissement,
- l'extension des capacités d'un établissement existant,
- la mise en place d'une diversification des activités économiques sous la forme d'un établissement de spectacles cinématographiques dans le cadre d'un établissement existant.

Le montant de la subvention de la Collectivité de Corse additionné aux autres aides publiques ne peut dépasser 30 % du devis prévisionnel HT des travaux et équipements.

Pour ses dispositifs de soutien en faveur des établissements de spectacles cinématographiques, la Collectivité de Corse s'engage à ne pas mettre en place de critères discriminants en fonction du statut des établissements (privés, publics ou en gestion associative) et veille à l'équilibre concurrentiel entre les différentes formes d'exploitation.

Afin de favoriser l'accès à la culture des jeunes scolarisés et des apprentis, la Collectivité de Corse a également mis en place un « Pass Cultura » qui leur permet de bénéficier de places gratuites de cinéma dans les salles adhérentes au dispositif.

18.2 - Aides et actions de la DRAC

La DRAC est chargée de l'instruction des dossiers de demandes relatives à des projets d'aménagement cinématographique soumis à autorisation en application de l'article L. 212-7 du code du cinéma et de l'image animée et du rapport de ces dossiers devant la commission départementale d'aménagement cinématographique.

Elle apporte une expertise technique aux différentes commissions du CNC compétentes en matière de soutien sélectif à l'exploitation.

18.3 - Aides et actions du CNC

Le dispositif de soutien financier du CNC, en faveur de l'exploitation cinématographique, comprend des aides automatiques et des aides sélectives, à l'investissement et au fonctionnement.

Les aides à l'exploitation du CNC se composent des aides suivantes :

Des aides à l'investissement dans les salles de cinéma :

- aides automatiques à la création et à la modernisation ;
- aides sélectives à la petite et à la moyenne exploitation ;

Des aides au fonctionnement :

- aides à la programmation et à la mise en valeur des œuvres cinématographiques d'art et d'essai ;
- aides aux salles maintenant une programmation difficile face à la concurrence.

Les aides à l'investissement concernent tous types de modernisation des salles. Elles répondent à des enjeux stratégiques tels que l'extension des cinémas mono-écrans, ou encore le maintien des établissements dans les centres-villes.

Elles répondent également aux enjeux essentiels que sont l'amélioration de l'accessibilité des établissements de spectacles cinématographiques aux personnes en situation de handicap, ou la transition écologique des établissements.

Les aides au fonctionnement sont un encouragement majeur, pour les salles de cinéma, à développer la diversité de leur programmation, au service de tous les publics.

Par ailleurs, l'IFCIC, grâce à un mécanisme de garantie bancaire et de prêts en direct, contribue à l'ensemble des besoins de financement des exploitants de salles de cinéma. Il est notamment mobilisé, depuis 2015, pour le financement des projets de reprises des cinémas par les exploitants indépendants.

Outre ces dispositifs de soutien, le CNC accompagne les associations nationales qui favorisent la rencontre du public avec les œuvres et font la promotion de la diversité de la création cinématographique et audiovisuelle : Association française des cinémas d'art et d'essai (AFCAE), Groupement national des cinémas de recherche (GNCR), Association du cinéma indépendant pour sa diffusion (ACID), Agence du Court métrage (ACM).

Le CNC soutient également l'Agence pour le développement régional du cinéma (ADRC) qui, outre son rôle visant à favoriser l'accès des salles aux films d'exclusivité ou de patrimoine, a développé une importante fonction de conseil auprès des exploitants et des collectivités territoriales qui souhaitent développer l'activité cinématographique sur leur territoire (diagnostics, études de plan et de faisabilité, mission d'expertise pluriannuelle sur le suivi d'un projet).

L'ADRC intervient notamment par ses conseils dans des projets de créations, rénovations ou extensions des cinémas se situant dans les communes du Plan Action Cœur de ville et, plus

largement, des communes qui s'engagent dans une opération de revitalisation de leur territoire dans les conditions prévues à l'article 157 de la loi ELAN du 23 novembre 2018.

Par ailleurs, le CNC assure le secrétariat de la commission nationale d'aménagement cinématographique qui examine les recours exercés contre les décisions des commissions départementales d'aménagement cinématographique relatives à des projets d'aménagement cinématographique.

18.4 - Aides et actions de la Collectivité de Corse : le soutien aux réseaux de salles

Un règlement d'aide a été créé par la Collectivité de Corse afin de soutenir ce type d'initiative. L'association des exploitants de cinéma de Corse (ASSEC) a vu le jour en 2020. Elle représente 10 établissements et 23 salles. Des rencontres professionnelles pilotées par l'ASSEC doivent avoir lieu en 2024 dans le but de développer la mutualisation des ressources, l'innovation et le partage d'expériences entre exploitants.

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire, dans la période 2023-2025, la Collectivité de Corse est susceptible de financer le réseau de salles du territoire.

18.5 – Autres aides mises en place : Cinéma itinérant

Le projet de cinéma itinérant mis en œuvre par la Collectivité de Corse et les exploitants corses a pour objectif de garantir l'accès à la culture à une population rurale éloignée des centres culturels. Deux exploitants de Corse-du-Sud soutenus par la Collectivité de Corse ont bénéficié d'une aide à l'investissement afin de s'équiper en matériel de projection itinérant.

Une première expérience d'itinérance menée avec ces exploitants doit être lancée à partir du second semestre 2023 en Corse-du-Sud, accompagnée par un médiateur. Elle servira de test et d'évaluation du potentiel du projet avant sa mise en route définitive sur l'ensemble du territoire et la création de postes de médiateurs. La mise en place de ce projet permet également aux structures en charge du dispositif Ma classe au cinéma de déployer leurs actions dans les zones rurales. L'initiative devrait être lancée pour l'année scolaire 2024/2025.

ARTICLE 19 - Reconquérir et renouveler le public par la médiation

19.1 – L'emploi des médiateurs en salle de cinéma

La Collectivité de Corse s'engage à ce que cette disposition soit mise en place dès que possible, dans le cadre de la structuration d'un partenariat avec les associations ou exploitants du territoire (notamment dans le cadre du projet de cinéma itinérant ou de partenariats déjà existants). Une première expérience est envisagée en 2024, avec l'accompagnement du CNC

- Eligibilité

Le rôle des médiateurs est de donner des clefs de compréhension du film et de l'art cinématographique pour tous les publics. Les médiateurs mettent en œuvre des projets de médiation (rencontres, ateliers, actions de communication, etc.) mettant en valeur la programmation cinématographique et de l'image animée de la salle de cinéma.

- Montant des aides

Ces aides prennent la forme de subventions.

La Collectivité de Corse soutient l'emploi de médiateurs à hauteur de 50 % de son coût. 25 % sont pris en charge par le CNC et 25 % par la structure bénéficiaire de l'aide.

La Collectivité de Corse fixe le montant de chaque aide attribuée dans la limite des plafonds indiqués en annexe de la présente convention.

- Modalités de mise en œuvre :

Le soutien prend la forme d'une aide directe aux salles de cinéma ou aux associations en charge de leur animation et salariant le médiateur (détaillée dans le cadre de la convention de soutien aux programmes d'activité de ces structures).

- Participation du CNC

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire, dans la période 2023-2025, le CNC accompagne l'effort de la Collectivité de Corse selon les modalités du 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité dans la limite de cent mille euros (100 000 €) par région et par an.

Après remise du bilan qualitatif et quantitatif du travail mené par les médiateurs, respectant le modèle annexé à la présente convention, le montant de la participation du CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par la Collectivité de Corse. Ce montant ne peut pas excéder l'engagement prévisionnel inscrit dans la convention annuelle d'application financière.

19.2 – Les actions de médiations portées par des jeunes en service civique en salle de cinéma

Certains jeunes volontaires en service civique peuvent venir en renfort des médiateurs dans les salles. En fonction des territoires, les médiateurs des salles de cinéma forment les jeunes volontaires en service civique à la mise en place de Ciné-débats dans les établissements scolaires.

19.3 – Les autres actions de médiations dans les salles de cinéma

Plusieurs associations du territoire mènent des actions de médiation auprès du public :

- L'association Arte Mare organise des projections thématiques tout au long de l'année au Cinéma Le Régent en présence de réalisateurs, critiques, ou autres personnalités du milieu cinématographique.
- L'association CORSICA.DOC développe également depuis près de dix ans des projections mensuelles en partenariat avec des établissements de spectacles cinématographiques (l'Ellipse à Ajaccio, U Maistrale dans le village de Marignana et l'Alba à Corti). Toutes ces séances documentaires sont animées par les bénévoles formés de l'association Corsica.Doc. Depuis plusieurs années, l'association organise effectivement un atelier d'initiation au cinéma documentaire à destination de leurs membres qui animent les projections de films. L'objectif est de leur permettre d'approfondir la connaissance et la capacité d'analyse des différentes formes d'écriture du cinéma documentaire afin de pouvoir programmer et accompagner des films auprès du public.
- D'autres associations (Et Pourtant ça tourne, Ciné 2000, ...) organisent également des actions du même type.

AXE III. 2 – SOUTENIR LES ACTEURS DE LA DIFFUSION CULTURELLE AU PLUS PRÈS DES PUBLICS

ARTICLE 20 – Le maillage du territoire par les acteurs de la diffusion culturelle

20.1 - Soutien aux festivals

La Collectivité de Corse apporte son soutien à une vingtaine de festivals qui déclinent des aspects de la spécificité du territoire en termes d'appartenance culturelle et géographique, valorisent la création insulaire et œuvrent pour la diversité et la qualité de l'offre cinématographique sur l'île, facteur d'ouverture :

Autour de la découverte du documentaire d'auteur avec une compétition dédiée aux premières œuvres :

- Festival international du film documentaire Corsica.Doc (Aiacciu)

Autour de la création en Méditerranée :

- Festivale di u filmu e di l'Arte Mediterranei Arte Mare (Bastia)
- Festival Les Nuits MEDS – I Scontru di u filmu cortu (Furiani, Corti, Aiacciu, Paris)
- MED SERIES (festival dédié à la série - Furiani, Bastia)
- Sirocco, Rencontres des cinémas arabes d'hier et d'aujourd'hui (Aiacciu, I Prunelli di Fium'Orbu, Purtivechju, Carghjese)
- Festival Tù Si

Autour de la ruralité :

- Festival du film de Lama (Lama)
- Passion Cinéma Journées Montagne (Aiacciu)
- Passion Cinéma Festival « Sinecime » (Francardu)

Autour des œuvres cinématographiques de courte durée :

- Festival Nuits MEDS – I Scontru di u filmu cortu (Furiani, Corti, Aiacciu, Paris)
- Des Courts en Hiver (Purtivechju – Isula rossa)
- Des Courts en Fête (Purtivechju – Isula rossa)

Autour des grands films du patrimoine et de l'année (issus notamment des différentes compétitions du festival de Cannes) :

- Festival Passion Cinéma (Aiacciu)
- Rétrospective Semaine de la critique (Purtivechju)

Autour de la découverte des cultures italiennes, britanniques, espagnoles et latino-américaines ou autres :

- Festival du film italien (Aiacciu) non soutenu actuellement
- Festival du cinéma italien (Bastia)
- Festival du film britannique et irlandais (Aiacciu)
- Quinzaine du film britannique (Bastia)
- Festival de cinéma espagnol et latino-américain (Aiacciu)
- Journées du cinéma espagnol et latino-américain (Bastia)
- Festival Isulimondi, rencontres culturelles autour des îles

Autour du cinéma et de la musique :

- Festival « L'Isula CineMusica (l'Isula)

Autour du cinéma d'animation :

- Rencontres du film d'animation (Bastia)

Les partenaires s'engagent à annexer à la convention d'application financière annuelle un tableau détaillant les manifestations soutenues par chaque partenaire et incluant le détail des subventions attribuées.

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire et de la remise par les bénéficiaires d'un rapport d'activité et d'un bilan financier annuel, la collectivité décide de poursuivre leur soutien à ces festivals.

20.2 - Soutien à la diffusion des œuvres aidées

Afin de faciliter la circulation des œuvres soutenues par la collectivité, la Collectivité de Corse et le CNC soutiennent plusieurs associations ayant pour but d'assurer la diffusion des œuvres ayant bénéficié d'une aide de la Collectivité de Corse. Dans la mesure du possible, la structure s'engage à rémunérer les auteurs en plus de la prise en charge de leur défraiement.

Les associations Festival de film et d'Arte Mediterranei Arte Mare, Diffusion KVA (Les Nuits Med et Medseries), Festival du film de Lama et Cine 2000, entre autres, mènent des actions régulières de diffusion et de médiation des œuvres ayant reçu le soutien de la Collectivité de Corse.

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire et de leurs disponibilités financières et de la remise par les bénéficiaires d'un rapport d'activité et d'un bilan financier annuel, la Collectivité de Corse et le CNC décident de poursuivre ces actions. L'engagement financier du CNC est proratisé en fonction des sommes effectivement mandatées par la Collectivité de Corse.

20.3 - Soutien aux opérations nationales de diffusion culturelle relayées sur le territoire régional

La Collectivité de Corse apporte son soutien à l'association Corsica.Doc qui met en œuvre l'opération Mois du film documentaire sur le territoire.

La Collectivité de Corse apporte son soutien à l'association DIFFUSION KVA pour la mise en œuvre de l'opération la Fête du Court-Métrage sur le territoire.

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire et de la remise par les bénéficiaires d'un rapport d'activité et d'un bilan financier annuel, la Collectivité de Corse, décide de poursuivre leur soutien à ces structures.

20. 4 – Les autres actions de médiations et de diffusion locales

Les partenaires s'entendent pour initier et multiplier des actions de médiation auprès des publics dans les divers lieux de diffusion : instituts culturels, écoles et lieux de formation, tiers-lieux, etc.

Pour faire découvrir le cinéma documentaire au plus grand nombre, l'association CORSICA.DOC développe depuis près de dix ans des projections dans plusieurs villages en partenariat avec des communes, des établissements de spectacles cinématographiques ou des associations. Ces « ciné-village » ont lieu chaque mois hors saison, toutes les séances sont gratuites et animées par un ou une bénévole de Corsica.Doc issu du village. A cet effet, l'association organise un atelier d'initiation au cinéma documentaire à destination des bénévoles qui animent les projections de films tout au long de l'année.

Outre les projections de films durant l'année, l'association ARTE MARE met en œuvre des actions de médiation culturelle et de sensibilisation au cinéma notamment vers les jeunes

publics et les quartiers prioritaires dans le cadre de l'inscription de l'association dans le dispositif « Les Cités éducatives »

L'association Sirocco développe également des actions de médiation sociale et pédagogique dont le but est de toucher les publics éloignés de la culture. L'association organise des projections en collaboration avec diverses associations et structures de prévention et l'Education Nationale.

La plateforme ALLINDÌ déploie depuis sa création l'opération « Allindi in Paese », un programme de projections publiques régulières permettant une déclinaison en présentiel du travail de la plateforme. Outre le programme de projections en partenariat avec l'espace Diamant à Aiacciu chaque premier vendredi du mois, de nombreux autres événements sont organisés sur le territoire par l'équipe de la plateforme.

L'association Casell'Arte organise avec les classes option cinéma de l'île (Purtivechju, Aiacciu et Bastia) des rencontres durant les sessions de résidence d'écriture organisées par l'association : organisation de « pitch-dating », participation aux master-classes, rencontres avec les scénaristes...

AXE IV : RENFORCER L'EDUCATION AUX IMAGES POUR FORMER LES PUBLICS DE DEMAIN

Le CNC finance les coordinations nationales de ces dispositifs que la Collectivité de Corse et CNC mettent en œuvre sur le territoire régional.

AXE IV. 1 : DANS LE TEMPS SCOLAIRE : LE RENFORCEMENT DE MA CLASSE AU CINEMA ET LES ENSEIGNEMENTS CINEMA EN LYCEE

Les structures en charge du dispositif Ma classe au cinéma souhaitent étendre le dispositif aux classes du rural dans le cadre du projet de cinéma itinérant mis en œuvre par la Collectivité de Corse et coordonné par plusieurs exploitants de l'île. Le développement de ces circuits itinérants commerciaux avec billetterie CNC pourrait en effet offrir de nouvelles opportunités de déploiement de l'action dans les zones éloignées des centres culturels. Une expérience devrait être menée pour l'année scolaire 2024/2025 en partenariat avec la Collectivité de Corse, les coordinations et les exploitants.

ARTICLE 21 – Ma classe au cinéma

La France bénéficie d'une politique forte en matière d'éducation au cinéma et aux images en temps scolaire reposant sur Ma Classe au cinéma (« Maternelle au cinéma » (dispositif officialisé en 2022), « École et cinéma » (créé en 1994), « Collège au cinéma » (créé en 1989) et « Lycéens et apprentis au cinéma » (créé en 1998)), mis en œuvre dans le cadre déterminé par l'ensemble des partenaires ^[3]. L'objectif premier est de faciliter l'accès, pour le plus grand nombre d'élèves, à la culture et à l'écriture cinématographiques dans une volonté d'égalité entre tous les territoires.

Au plan national, dans le cadre de Ma Classe au cinéma, le CNC prend financièrement en charge l'ensemble des coûts de fabrication des « *Digital Cinema Package* » (DCP)

^[3] Disponible sur : <https://www.cnc.fr/documents/36995/1118512/Ma+classe+au+cinema+-+Engagement+des+partenaires+-+septembre+2021.pdf/0e0e394e-ea8a-e619-3fe3-1c0915fa503f?t=1656926717846>

nécessaires au dispositif et les coûts de leur envoi dématérialisé, la création et l'envoi des « *Key Delivery Message* » (KDM) et « *Distribution Key Delivery Message* » (DKDM), ainsi que la conception des documents pédagogiques des films du dispositif. Il organise annuellement une réunion de rentrée et une rencontre nationale en fin d'année scolaire de l'ensemble des partenaires.

21.1 – Dispositif régional « Lycéens et apprentis au cinéma »

La Collectivité de Corse le CNC décident de prolonger leur partenariat pour développer le dispositif régional « Lycéens et apprentis au cinéma ».

La coordination régionale est chargée de mettre en place des partenariats entre établissements scolaires et salles de cinéma, d'organiser une programmation, d'impulser des actions d'accompagnement et de formation, des initiatives de médiation en lien avec l'ensemble des partenaires et d'assurer une bonne communication et circulation des informations auprès de tous.

Pour les années 2023-2025, la Cinémathèque de Corse au sein de la Collectivité de Corse assure la mise en œuvre et la coordination du dispositif sur l'ensemble du territoire régional, mise en œuvre sur le plan départementale par deux structures choisies dans le cadre d'un marché public triennal

Un comité de pilotage régional, comprenant les représentants des différents partenaires du dispositif, est mis en place. Il choisit les films parmi la liste proposée et définit le volume des actions d'accompagnement, sur proposition de la coordination régionale du dispositif. Il procède à l'évaluation du dispositif à partir des documents de bilan fournis par la coordination régionale.

- Financement

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire, dans la période 2023-2025, la Collectivité de Corse et le CNC cofinancent le dispositif régional « Lycéens et apprentis au cinéma », chaque partenaire versant directement sa participation annuelle à la coordination régionale. Une convention tripartite entre les partenaires financiers et la coordination régionale, établie sur la base d'un programme d'actions, sera signée pour trois ans.

21.2 - Dispositif départemental « Collège au cinéma »

Le CNC et la Collectivité de Corse, décident de prolonger leur partenariat pour développer le dispositif « Collège au cinéma ».

Les coordinations cinéma et Education nationale sont chargées de mettre en place des partenariats entre établissements scolaires et salles de cinéma, d'organiser une programmation, d'impulser des actions d'accompagnement et de formation, des initiatives de médiation en lien avec l'ensemble des partenaires et d'assurer une bonne communication et circulation des informations auprès de tous.

Pour les années 2023-2025, la Cinémathèque de Corse au sein de la Collectivité de Corse assure la mise en œuvre et la coordination du dispositif sur l'ensemble du territoire régional, mise en œuvre sur le plan départementale par deux structures choisies dans le cadre d'un marché public triennal

Un comité de pilotage départemental, comprenant les représentants des différents partenaires du dispositif, est mis en place. Il rassemble notamment le département, le Rectorat, la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale (DSDEN), la DRAC (l'Etat), les coordinations locales cinéma et éducation nationale. Il choisit les films parmi la liste proposée

et définit le volume des actions d'accompagnement, sur proposition des coordinations départementales du dispositif. Il procède à l'évaluation du dispositif à partir des documents de bilan fournis par les coordinations départementales.

- Financement

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire, dans la période 2023-2025, la Collectivité de Corse et le CNC cofinancent le dispositif régional *Collège au cinéma*, le CNC versant sa participation annuelle à la Collectivité de Corse qui reverse l'ensemble des participations aux deux structures choisies dans le cadre d'un appel d'offres pour mettre en œuvre l'opération au niveau des départements.

21.3 - Dispositif « Ecole et cinéma »

Le CNC et la coordination nationale, décident de prolonger leur partenariat pour développer le dispositif « Ecole et cinéma ».

Les coordinations cinéma et Education nationale sont chargées de mettre en place des partenariats entre établissements scolaires et salles de cinéma, d'organiser une programmation, d'impulser des actions d'accompagnement et de formation, des initiatives de médiation en lien avec l'ensemble des partenaires et d'assurer une bonne communication et circulation des informations auprès de tous.

Pour les années 2023-2025, la Cinémathèque de Corse au sein de la Collectivité de Corse assure la mise en œuvre et la coordination du dispositif sur l'ensemble du territoire régional, mise en œuvre sur le plan départemental par deux structures choisies dans le cadre d'un marché public triennal

Un comité de pilotage départemental, comprenant les représentants des différents partenaires du dispositif, est mis en place. Au niveau départemental, il rassemble notamment les collectivités territoriales, le Rectorat, la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale (DSDEN), la DRAC (l'Etat), les coordinations locales cinéma et éducation nationale. Il choisit les films parmi la liste proposée et définit le volume des actions d'accompagnement, sur proposition des coordinations départementales du dispositif. Il procède à l'évaluation du dispositif à partir des documents de bilan fournis par les coordinations départementales.

- Financement

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire, dans la période 2023-2025, la Collectivité de Corse et le CNC cofinancent le dispositif régional *Ecole et cinéma*, le CNC versant sa participation annuelle à la Collectivité de Corse qui reverse l'ensemble des participations aux deux structures choisies dans le cadre d'un appel d'offres pour mettre en œuvre l'opération au niveau des départements.

21.4 - Dispositif départemental « Maternelle au cinéma » (MAC)

Le dispositif « Maternelle au cinéma » n'a pas été décliné en Corse. Cependant, les groupes scolaires de plusieurs écoles maternelles participent avec un film par an au dispositif « Ecole et cinéma » depuis de nombreuses années et ce dans les deux départements.

ARTICLE 22 – Enseignement de spécialité cinéma-audiovisuel du baccalauréat

L'État, en coordination avec le CNC, mène une politique partenariale ambitieuse sur les enseignements de spécialité Cinéma-audiovisuel du Baccalauréat en classes de première et de terminale au lycée.

Le programme d'enseignement de spécialité de cinéma-audiovisuel en classe de terminale institue un programme limitatif de trois œuvres cinématographiques et audiovisuelles, publié tous les ans au Bulletin officiel de l'éducation nationale. Il est renouvelé annuellement par tiers. Au cours de l'année de terminale, chaque œuvre est abordée et analysée dans la perspective d'un ou plusieurs questionnement(s) précisé(s) par le Bulletin officiel de l'éducation nationale. Chaque œuvre fait l'objet d'une projection en salle de cinéma pour les élèves de terminales inscrits à l'enseignement de spécialité.

Cet enseignement partenarial doit faire l'objet d'un accompagnement spécifique des élèves par un partenaire culturel qui organise des interventions auprès des élèves de seconde, première, terminale, des actions d'ouverture culturelle (présence dans des festivals, rencontres des professionnels), mais aussi des ateliers de pratique (en général réalisation de court-métrage accompagnée par des techniciens/professionnels/artistes).

La Collectivité de Corse/Cinémathèque de Corse est désigné comme partenaire culturel des trois établissements du territoire prenant en charge l'enseignement de spécialité cinéma-audiovisuel :

- Lycée Giocante de Casabianca à Bastia,
- Lycée Jean-Paul de Rocca Serra à Purtivechju,
- Lycée Fesch à Aiacciu.

La Collectivité de Corse/Cinémathèque de Corse et les Lycées ont pour mission commune de mener à la réussite, dans le cadre des programmes et règlements nationaux, la section Cinéma et Audiovisuel du Lycée.

Le Lycée a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre de l'enseignement, qui est de sa responsabilité.

La Collectivité de Corse/Cinémathèque de Corse a pour mission de contribuer à l'élaboration du projet pédagogique et de l'accompagner dans sa dimension culturelle et technique. Il est de sa responsabilité de procurer les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

La Collectivité de Corse/Cinémathèque de Corse s'engage également à participer à la commission d'examen du baccalauréat, validée par le Rectorat, en la personne d'un professionnel étant intervenu régulièrement dans l'enseignement durant l'année scolaire. La rémunération et les frais de l'intervenant participant à la commission d'examen sont à la charge du Rectorat. »

- Financement

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire, dans la période 2023-2025, la Collectivité de Corse/Cinémathèque de Corse intervient financièrement en faveur de l'enseignement de spécialité cinéma-audiovisuel dans les lycées. Une convention précisant les missions des partenaires est signée entre chaque établissement scolaire concerné et le partenaire culturel, en l'occurrence la Collectivité de Corse /Cinémathèque de Corse.

AXE IV.2 : DANS LE TEMPS PERISCOLAIRE : LA RELANCE DES CINE-CLUBS DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

ARTICLE 23 – Le dispositif « Cinéma et citoyenneté » : des Ciné-clubs dans les établissements scolaires

Le CNC s'est mobilisé afin de relancer les ciné-clubs sur tout le territoire en s'appuyant sur les jeunes en service civique.

La Collectivité de Corse est favorable à la mise en place de ce dispositif au niveau régional, mais attend pour le mettre en œuvre la structuration d'un réseau de médiateurs culturels, capable d'assurer un encadrement culturel efficace des services civiques et la transmission d'expérience d'une année sur l'autre afin que ce dispositif soit réellement opérant dans l'espace de l'année scolaire.

Une fois ce réseau opérant, la Collectivité de Corse souhaite financer la mise en place du dispositif permettant de recruter, encadrer, former à la vie citoyenne et civique les jeunes en service civique qui animent les ciné-clubs, avec l'accompagnement du CNC.

Pour la relance des ciné-clubs dans la région, la formation concernant le cinéma des jeunes en service civique est assurée par les médiateurs.

Les jeunes en service civique renforcent l'action des médiateurs décrites à l'article 18 dont l'emploi est amené à être soutenu par la Collectivité de Corse, avec l'accompagnement du CNC. Les jeunes en service civique s'appuient sur les médiateurs pour développer les ciné-clubs dans les établissements scolaires.

- Participation financière du CNC

Le coût du dispositif par jeune est déterminé en commun par les partenaires. L'apport du CNC est plafonné à 1 000 € par jeune.

Le CNC prend en charge la formation à l'éducation à l'image des jeunes en service civique sur le territoire.

Dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire et sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel inscrit dans la convention annuelle d'application financière, le CNC participe financièrement à la relance des ciné-clubs dans la limite de 100 jeunes par région après remise d'un bilan quantitatif et qualitatif annuel respectant le modèle annexé à la présente convention.

AXE IV. 5 : LES AUTRES INITIATIVES DANS LE CHAMP DE L'EDUCATION AUX IMAGES

ARTICLE 24 – La mise en place d'ateliers de sensibilisation à l'écriture scénaristique dès le plus jeune âge

La Collectivité de Corse et le CNC soutiennent le développement d'ateliers de sensibilisation à l'écriture scénaristique dès le plus jeune âge.

Le CNC soutient le développement d'ateliers de sensibilisation à l'écriture scénaristique dès le plus jeune âge ainsi que l'organisation d'un défi *Ecris ta série !* pour les jeunes, les incitant à proposer un projet de série.

La Collectivité de Corse soutient l'association DIFFUSION KVA qui s'engage auprès du jeune public avec des opérations d'éducation et de sensibilisation à l'image au sein d'écoles maternelle et élémentaire de Furiani. L'association organise les ateliers de réalisation « A musée-vous, A musée-moi » sur la base de la série du même nom, les ateliers « J'organise une séance de cinéma » et la compétition jeune public pour le court-métrage d'animation. Les élèves des classes de CP au CM2 participent à ces actions d'éducation. De nouveaux ateliers autour de l'animation et du stop-motion sont mis en œuvre pour l'année 2023.

L'association CORSICA.DOC participe, en partenariat avec la Cinémathèque de Corse, à un atelier d'initiation au cinéma dans le cadre scolaire : « Cinéma cent ans de jeunesse ». L'association a répondu à un appel d'offres déposé par l'association Cinéma Cent Ans de Jeunesse via la Cinémathèque de Corse. L'atelier se tient dans un établissement scolaire situé dans le milieu rural. Un ou une médiateur.trice culturel.le assure les interventions dans l'établissement et encadre la réalisation de deux films par les élèves. Compte-tenu du succès du dispositif, l'association réfléchit à la mise en place du dispositif dans un second établissement. Elle est actuellement en recherche de financements.

L'association du Festival du film de Lama organise également des ateliers à destination des enfants et des scolaires tout au long de l'année.

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire et de la remise par les bénéficiaires d'un rapport d'activité et d'un bilan financier annuel, la Collectivité de Corse et le CNC, décident de soutenir ces structures.

ARTICLE 25 – Etudiant au cinéma

La Collectivité de Corse et la DRAC (l'Etat), en coordination avec le CNC, se réservent la possibilité de mettre en place un partenariat pour développer le dispositif régional « Etudiant(e)s au cinéma » mis en œuvre dans le cadre déterminé par le cahier des charges.

Les critères et la participation financière des partenaires restent à définir et le cas échéant, à intégrer à la présente convention par la voie d'un avenant modificatif.

AXE V : VALORISER LE PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE EN REGION

ARTICLE 26 – Actions de collecte, de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique

Les partenaires mènent une politique de soutien en faveur du patrimoine cinématographique sur l'ensemble de la Corse et à ce titre, soutiennent les actions de collecte, de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique mises en œuvre par la Cinémathèque de Corse sur le territoire.

L'activité de la Cinémathèque de Corse est axée autour de trois missions principales :

- L'enrichissement, la conservation et l'inventaire du fonds patrimonial (archivage, numérisation),
- La valorisation du fonds patrimonial et la diffusion de la culture cinématographique,
- La mise en œuvre d'actions pédagogiques auprès du jeune public et du public scolaire.

- Financement

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire, dans la période 2023 à 2025, la Collectivité de Corse finance ces actions de collecte, de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique, chaque partenaire versant directement sa participation à la structure chargée de la mise en œuvre de ces actions. Le CNC participe à l'expertise et l'évaluation de l'action de ces structures.

- Projets en développement

- La plateforme GARANCE :
Utilisation de l'outil de gestion des collections Garance initié par le CNC, qui permet de décrire et gérer les collections films et non film des institutions cinématographiques patrimoniales et qui pour le grand public offrira, via une plateforme internet, une découverte de la richesse du patrimoine conservé sur le territoire, par une éditorialisation des collections ou des mini-sites de référencement et donnera à voir certaines œuvres ou bandes annonces en streaming, etc....
- Un projet de réhabilitation de la Cinémathèque de Corse est en cours. La rénovation de l'espace Jean-Paul de Rocca Serra qui abrite la Cinémathèque inclut, entre autres, la mise à niveau de l'isolation et des systèmes de traitement d'air des salles d'archives, en vue d'une labellisation BBC (Bâtiment Basse Consommation énergétique).

ARTICLE 27 – Plan de numérisation des œuvres du patrimoine cinématographique

La numérisation et la restauration des œuvres du patrimoine cinématographique permettent d'assurer la préservation et la transmission de ce patrimoine pour les générations futures, de rendre accessibles au public le plus large les œuvres cinématographiques du XXème siècle dans les technologies et les modes de diffusion d'aujourd'hui ainsi que de favoriser l'enrichissement des offres légales sur internet.

Le CNC a lancé, en 2012, un plan de numérisation des œuvres cinématographiques du patrimoine. Le dispositif est prévu aux articles 511-1 à 511-12 du règlement général des aides financières du CNC (RGA).

- Financement

Ce financement apporté par le CNC pourrait être utilement accompagné par la Collectivité de Corse dans des conditions à définir.

AXES VI : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

ARTICLE 28 – Durée et renouvellement de la convention

La présente convention est conclue pour les années 2023 à 2025.

Des dispositions nouvelles pourront être proposées par chaque signataire chaque année et donner lieu à des avenants.

ARTICLE 29 – Evaluation de la convention

Une évaluation de l'ensemble des champs couverts par la présente convention sera effectuée par la Collectivité de Corse chaque année avant le 31 mars de l'année N+1. Dans cette

perspective, la Collectivité de Corse rédige un bilan qualitatif, quantitatif et financier, conformément au modèle annexé à la présente convention, qu'elle adresse à la DRAC (l'Etat) et au CNC avant le 31 mars de l'année N+1. Ce bilan, en plus des indicateurs attendus pour l'évaluation de chaque dispositif, doit accorder une attention particulière aux attentes concernant les enjeux de parité et d'écologie.

La Collectivité de Corse s'engage également à évaluer les résultats et les modalités de fonctionnement du fonds régional d'aide à la création et à la production, en prenant notamment en compte les points de vue des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel.

En cas d'absence de communication de ce bilan et (ou) du non-respect par la Région des engagements qu'elle souscrit dans le cadre de l'article 14 de la présente convention, le CNC peut être conduit à remettre en cause son intervention financière.

ARTICLE 30 - Dispositions financières

Les dispositions financières font l'objet chaque année d'une convention d'application financière, établie dans le respect des procédures et des échéances respectives liées à l'élaboration du budget de chacun des partenaires. La Collectivité de Corse transmet à la DRAC (l'Etat) et au CNC la copie des délibérations relatives au budget primitif consacré aux actions concernées par la présente convention dans le mois suivant leur publication.

Les partenaires signataires de la présente convention veilleront à ce que l'octroi et la liquidation des aides soient subordonnés à la régularité de la situation des bénéficiaires au regard de leurs obligations sociales.

En ce qui concerne le fonds régional d'aide à la création et à la production, le CNC verse son apport, dans les conditions précisées dans la convention d'application financière.

Les sommes pouvant bénéficier de l'abondement du CNC, affectées aux différentes enveloppes cofinancées, peuvent être transférées aux enveloppes liées aux actions d'urgence et de création (articles 4, 5 et 9), ainsi que de développement et renouvellement des publics (articles 19 et 20.2), dans la limite de cinquante mille euros (50 000 €), à condition d'une demande écrite de la Collectivité de Corse, avant le dernier trimestre de l'année civile concernée et avec l'accord exprès du CNC.

En fonction de ses contraintes budgétaires ou en raison d'une mise en œuvre des dispositifs d'aide non conformes aux objectifs de la présente convention, le CNC peut ne pas appliquer strictement le dispositif du « 1 € du CNC pour 2 € des collectivités » pour sa participation au fonds régional d'aide à la création et à la production ou du « 1€ du CNC pour 3€ des collectivités » pour sa participation au soutien de la Collectivité de Corse à la production d'œuvres financées par les télévisions locales.

Les partenaires signataires de la convention veilleront à ce que l'octroi et la liquidation des aides soient subordonnés à la régularité de la situation des bénéficiaires au regard de leurs obligations sociales.

Les partenaires peuvent librement convenir d'éteindre toutes obligations réciproques, présentes ou futures, par une compensation ; celle-ci prend effet à la date de leur accord ou, s'il s'agit d'obligations futures, à celle de leur coexistence.

ARTICLE 31 – Actions de communication

Les actions de communication relatives aux opérations prévues par la présente convention devront mentionner la participation de l'État, du CNC et de la Collectivité de Corse.

Les brochures d'information sur le fonds d'aide régional (sous forme papier ou électronique), les invitations et autres documents promotionnels publiés par la Région devront faire état du partenariat financier avec le CNC. Il en est de même pour les invitations et autres documents promotionnels relatifs aux avant-premières et aux projections exceptionnelles d'œuvres aidées par la Collectivité de Corse dans le cadre des dispositifs prévus aux articles 5 à 12 de la présente convention.

En cas de manquement à cette disposition, le CNC se réserve le droit de minorer son intervention financière pour l'année en cours et pour les années ultérieures.

Dans les conventions passées avec les bénéficiaires des aides, la Collectivité de Corse veille à ce que le générique des œuvres aidées dans le cadre des dispositifs prévus aux articles 5, 7, 8, 9 10,11 et 12 de la présente convention comporte la mention « avec le soutien de la Collectivité de Corse, en partenariat avec le CNC ».

ARTICLE 32 – Résiliation

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit et avant son expiration, par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 33 – Règlement des différends

En cas de survenance d'un différend entre les parties, celles-ci s'engagent à se réunir, aux fins de conciliation, dans les 30 jours qui suivent l'exposé du différend, lequel aura été porté par l'une des parties à la connaissance des autres au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'échec de la conciliation prévue ci-dessus, débouchant sur un litige entre les parties, celles-ci conviennent de porter l'affaire devant le Tribunal administratif de Bastia.

La présente convention est signée en cinq exemplaires originaux.

A, le 2023.

Pour la Collectivité de Corse,
le Président du Conseil Exécutif,

Pour l'État,
le Préfet de Corse,
Préfet de la Corse du sud

Gilles SIMEONI

Amaury DE SAINT QUENTIN

Pour le Centre national
du cinéma et de l'image animée,
le Président

Le Chef de mission de contrôle général
économique et financier
auprès du Centre national
du cinéma et de l'image animée

Dominique BOUTONNAT

Romuald GILET

ANNEXE : PLAFONDS DES AIDES DES REGIONS

Les plafonds de subvention sont fixés comme suit :

- ✓ 6 000 € pour l'aide à l'écriture de long-métrage, téléfilm et série, 3 500€ pour l'aide à l'écriture de court-métrage et de documentaire,
- ✓ 20 000 € pour l'aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes,
- ✓ 30 000 € pour l'aide à la première œuvre cinématographique,
- ✓ 40 000 € pour l'aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur,
- ✓ 40 000 € pour l'aide à la production de documentaire et l'aide à la captation-recréation de spectacles vivants,
- ✓ 300 000 € pour l'aide à la production de longs métrages,
- ✓ 150 000 € pour l'aide à la production de fictions audiovisuelles en vue d'une diffusion sur un service de télévision, 250 000 € en vue d'une diffusion sur un service de médias à la demande,
- ✓ 300 000 € pour la série de fiction,
- ✓ 144 000 € pour la série documentaire.

**COLLECTIVITE DE CORSE
ANNEXE FINANCIÈRE RÉCAPITULATIVE 2023**

	ÉTAT DRAC	CNC Soutien direct aux struct. rég.	Collectivité de Corse	CNC Cofinancement CNC vers Rég.	TOTAL Intermédiaire Région + CNC
Axe I - Soutenir la création pour favoriser l'émergence des talents					
Art. 4 Soutenir l'émergence et le renouveau des talents	-	-	15 000	5 000	20 000
Le déploiement de l'opération Talents en Court			15 000	5 000	20 000
Art. 5 Soutenir l'accompagnement des auteurs	-	-	105 000	20 000	125 000
Soutenir l'auteur par l'octroi d'une bourse de résidence			12 000		12 000
Soutenir les résidences			93 000	20 000	113 000
Soutenir un parcours d'auteur					-
Autre action					-
Art. 6 Le soutien sélectif à l'écriture et au développement	-	-	300 000	-	300 000
Soutien à l'écriture			100 000		100 000
Soutien au développement			200 000		200 000
Art. 9 Aide à la production d'œuvres de courte durée			324 000	120 000	444 000
Art. 10 Aide à la production d'œuvres cinématographique de longue durée			574 000	286 000	860 000
Art. 11 Aide à la production d'œuvres audiovisuelles			1 542 000	558 000	2 100 000
Art. 12 Soutien COM TV			270 000	90 000	360 000
SOUS-TOTAL AXE I	-	-	3 130 000	1 079 000	4 209 000
Axe II - Structurer les filières et l'emploi pour renforcer l'attractivité des territoires					
Art. 15 Accueil des tournages			50 000		50 000
Art. 16 Le soutien développement de la filière	-		239 771,45 € <i>pour mémoire (*)</i>	-	-
					-
Art. 17 Soutenir la formation professionnelle			75 000		75 000
SOUS-TOTAL AXE II	-	-	125 000	-	125 000
Axe III - Reconquérir les publics grâce aux salles et aux acteurs de la diffusion culturelle					
Art. 18 Soutenir un parc moderne et diversifié maillant le territoire		40 201 € <i>pour mémoire (1)</i>	22 394		22 394
Art. 19 Reconquérir le renouveler le public par la médiation	-	-	-	-	-
L'emploi des médiateurs en salle de cinéma					-
Les actions de médiations portées par des jeunes en service civique en salle de cinéma					-
Les autres actions de médiations dans les salles de cinéma					-
Art. 20 Le maillage du territoire par les acteurs de la diffusion	-	-	756 000	12 500	768 500
Soutien aux festivals			743 500		743 500
Soutien à la diffusion des œuvres aidées			12 500	12 500	25 000
Soutien aux opérations nationales de diffusion culturelle					-
Les autres actions de médiations locales					-
Les autres actions de diffusion					-
SOUS-TOTAL AXE III	-	-	778 394	12 500	790 894
Axe IV - Renforcer l'éducation aux images pour former les publics de demain					
Art. 21 Ma classe au cinéma	-	-	87 000	13 000	100 000
Dispositif régional « Lycéens et apprentis au cinéma »		302 184,81 € <i>pour mémoire (2)</i>	11 000	9 000	20 000
Dispositif départemental « Collège au cinéma »		938 453,43 € <i>pour mémoire (3)</i>	28 000	2 000	30 000
Dispositif « École au cinéma »		580 168,91 € <i>pour mémoire (3)</i>	48 000	2 000	50 000
Dispositif départemental « Maternelle au cinéma »		166 500,00 € <i>pour mémoire (3)</i>			-
Art. 23 Le dispositif « Cinéma et citoyenneté » : des Ciné-clubs dans les établissements scolaires					-
Art. 24 La mise en place d'ateliers de sensibilisation à l'écriture scénaristique dès le plus jeune âge		17 000			-
Art. 25 Étudiant au cinéma					-
SOUS-TOTAL AXE IV	-	17 000	87 000	13 000	100 000
Axe V - Valoriser le patrimoine cinématographique en région					
Art. 26 Actions de collecte, de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique			100 000		100 000
Art. 27 Plan de numérisation des œuvres du patrimoine cinématographique					-
SOUS-TOTAL AXE V	-	-	100 000	-	100 000
TOTAL	-	17 000	4 220 394	1 104 500	5 324 894
TOTAL cofinancement du CNC vers la collectivité				1 104 500	1 104 500

Précisions et pour mémoire en index :

(1) Les montants sont indiqués pour mémoire et ne sont pas comptabilisés. Ci-après le montant définitif des aides sélectives du CNC attribuées aux salles de cinéma de la Collectivité de Corse en diffusion Art et Essai (40 201 €), soit un total de 40 201 €.

(2) Les montants sont indiqués pour mémoire et ne sont pas comptabilisés. Ce montant correspond à la prise en charge financière 2022 par le CNC des copies numériques et de la conception de pédagogiques des films du dispositif « Lycéens au cinéma » au plan national, ainsi qu'aux dépenses consacrées à des opérations pour le Lycée (Prix Jean Renoir, Transport des films du BAC, Ach. BAC).

(3) Les montants sont indiqués pour mémoire et ne sont pas comptabilisés. Ils concernent les dispositifs d'éducation au cinéma que le CNC soutient au plan national : prise en charge financière, numériques et conception des documents pédagogiques, soutien des associations nationales agissant dans ce domaine.

(4) Les montants sont indiqués pour mémoire et ne sont pas comptabilisés. Ils concernent le soutien aux associations nationales agissant pour la mise en œuvre des dispositifs d'éducation au cinéma soutient au plan national en 2022.

(*) Les montants sont indiqués pour mémoire et ne sont pas comptabilisés. Le montant correspond à l'aide financière attribuée par l'ADEC aux entreprises du secteur audiovisuel et cinéma corsais cadre de l'article "soutien au développement de la filière". Le montant de l'aide 2023 n'est pas encore connu.

COLLECTIVITE DE CORSE
Détail de certains articles

	État (DRAC)	Région	CNC	TOTAL
Axe I - Soutenir la création pour favoriser l'émergence des talents				
TOTAL ARTICLE 4	-	15 000	5 000	20 000
Opération TALENTS EN COURT		15 000	5 000	20 000
				-
				-
TOTAL ARTICLE 5	-	105 000	20 000	125 000
Bourse de résidence - auteurs		12 000		12 000
Soutien à la résidence CASELL'ARTE		93 000	20 000	113 000
				-
Axe II - Structurer les filières et l'emploi pour renforcer l'attractivité des territoires				
TOTAL ARTICLE 15	-		-	-
Soutien au développement de la filière (ADEC attente montant 2023 voir index feuille 1)				-
				-
				-
				-
				-
TOTAL ARTICLE 16	-	75 000,00	-	75 000,00
Soutenir la formation professionnelle : Ateliers Varan et G.R.E.C		75 000		75 000,00
				-
				-
				-
				-
Axe III - Reconquérir les publics grâce aux salles et aux acteurs de la diffusion culturelle				
ARTICLE 20.1 - Soutien aux festivals	-	756 000	-	756 000
Soutien aux festivals		743 500		743 500
Studio animation		20 000		
Rencontres du cinéma italien		40 000		
Ciné 2000		60 000		
Corsica Film Festival		20 000		
Et pourtant ça tourne		10 000		
Cinemusica		22 000		
Latinita		19 000		

Sirocco		15 000		
Isuli Mondì		20 000		
Cinemotion		13 000		
Cinem'assocciu		18 000		
Operae		10 000		
Corta Maghjina		6 500		
Festival du Film de Lama 2023		110 000		
Arte Mare 2023		150 000		
Corsica Doc 2023		80 000		
Diffusion KVA 2023		130 000		
Soutien à la diffusion des œuvres aidées (Lama, KVA, Cine 2000, Arte Mare)		12 500		12 500
				-
Axe IV - Renforcer l'éducation aux images pour former les publics de demain				
TOTAL ARTICLE 21	-	87 000	13 000	100 000
Dispositif "Lycéens et apprentis au cinéma"		11 000	9 000	20 000
Dispositif "Collège au cinéma"		28 000	2 000	30 000
Dispositif "Ecole au cinéma"		48 000	2 000	50 000
				-
TOTAL ARTICLE 24	-	-	17 000	17 000
Association Insta Cultura			5 000	5 000
Association A. Funicella			12 000	12 000
				-
				-
Axe V - Valoriser le patrimoine cinématographique en région				
TOTAL ARTICLE 26	-	100 000	-	100 000
Actions de collecte, de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique		100 000		100 000

**CONVENTION D'APPLICATION FINANCIÈRE
AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2023**

**DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION
POUR LE CINÉMA ET L'IMAGE ANIMÉE**

2023-2025

ENTRE

L'ÉTAT (DRAC CORSE)

**LE CENTRE NATIONAL DU CINÉMA
ET DE L'IMAGE ANIMÉE**

ET

LA COLLECTIVITE DE CORSE

Vu le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, notamment ses articles 107 et 108 ;

Vu le code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L. 111-2 (2°) et R.112-23 ;

Vu le Règlement général des aides financières du Centre national du cinéma et de l'image animée, notamment son article 110-5 (2°) ;

Vu le Règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ;

Vu le Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis* ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-4, L. 1511-2 et L. 4211-1 (6°) ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination du président du Centre national du cinéma et de l'image animée – M. Dominique BOUTONNAT ;

Vu la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat (DRAC Corse), le CNC, la Collectivité de Corse pour la période 2023-2025 et ses modalités techniques ;

Vu la délibération n° 21/060 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021 adoptant le règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse ;

Vu la délibération n° 21.122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil Exécutif de Corse et à son Président ;

Vu la délibération n°22/084 CP de la Commission Permanente du 29 juin 2022 approuvant les modifications du règlement des aides Culture,

Vu le budget du centre national du cinéma et de l'image animée pour 2023 ;

Vu la délibération n°23.023 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2023 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023 ;

Vu la délibération n° 23/ de du 2023 portant approbation de la Convention de coopération 2023-2025 et de la convention d'application financière 2023 pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le CNC et la Collectivité de Corse et autorisant son Président à signer la présente convention ;

Considérant le document unique du 4 juillet 2022 « Ma classe au cinéma – Engagement des partenaires » relatif aux dispositifs scolaires ;

Considérant la circulaire de la ministre de la Culture et de la communication du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences,

ENTRE

L'État, représenté par le Préfet de **Corse**, Préfet de la Corse du Sud, Monsieur Amaury DE SAINT QUENTIN, ci-après désigné « l'État »,

Le Centre national du cinéma et de l'image animée, représenté par son Président, Monsieur Dominique BOUTONNAT, ci-après désigné « le CNC »,

ET

La Collectivité de Corse, représentée par le Président du Conseil Exécutif, Monsieur Gilles SIMEONI, ci-après désignée « la Région »,

En application de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée conclue entre l'Etat, le Centre national du cinéma et de l'image animée et la Collectivité de Corse pour la période 2023-2025, et notamment de l'article 30 relatif aux dispositions financières, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - ENGAGEMENTS FINANCIERS DES PARTENAIRES

L'engagement prévisionnel global de chacun des partenaires de la convention de coopération à la mise en œuvre des axes contractuels pour l'année 2023 s'établit comme suit :

Collectivité de Corse	4 220 394 €
CNC	1 121 500 €

Dont : - 1 104 500 € faisant l'objet d'un versement à la Collectivité de Corse selon des modalités précisées à l'article 4 a)
- 17 000 € versés directement aux structures locales selon des modalités précisées à l'article 4 b)

TOTAL	5 341 894 €
--------------	--------------------

En tout état de cause, l'engagement définitif global du CNC ne peut excéder le montant indiqué ci-dessus.

A noter que sur 2022, le CNC a aussi engagé financièrement¹ :

- 40 201 € pour le territoire de Corse (soutien à l'exploitation) ;
- 1 987 307 € au national (Ma Classe au Cinéma).

ARTICLE 2 - TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF 2023

Le tableau détaillé en annexe de la présente convention précise l'engagement prévisionnel de chacun des partenaires propres à chaque action engagée. Ces engagements sont réalisés sous forme de subventions.

¹ Les chiffres de 2023 ne sont pas exploitables car les attributions des subventions ne sont encore pas terminées.

ARTICLE 3 - SUBVENTIONS DU CNC

a) **Les subventions du CNC à la Collectivité de Corse**, d'un montant prévisionnel global de **1 104 500 €** seront versées en deux fois à l'ordre de Madame le payeur de Corse sur le compte suivant :

C2000000000, Code banque 30001, Code guichet 00109, Clé 78

Le premier versement, **soit 556 750 €**, intervient à la signature de la présente convention sous réserve de la tenue effective d'un ou plusieurs comités de lecture. Le solde intervient à la suite de la réception du bilan visé par la convention de coopération, des délibérations des commissions permanentes, ainsi que d'un courrier attestant de la réalisation effective des projets aidés et des sommes mandatées par projet.

Pour chaque action indiquée ci-dessous, le montant total versé par le CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par la Collectivité de Corse, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel.

Ces subventions sont imputées comme suit :

- **Axe I - Article 4**

« Soutenir l'émergence et le renouveau des talents » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

Pour le déploiement de l'opération *Talents en Court*, d'un montant prévisionnel global de 5 000 € :

5 000 € à la signature.

- **Axe I - Article 5**

« Soutenir l'accompagnement des auteurs » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

Pour le soutien à des résidences d'écriture (Fabbrica Casell'Arte), d'un montant prévisionnel global de 20 000 € :

10 000 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2026, après réception des documents visés au paragraphe a) du présent article.

- **Axe I - Article 9**

« Aide à la production d'œuvres de courte durée » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

60 000 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2026, après réception des documents visés au paragraphe a) du présent article.

- **Axe I - Article 10**

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

143 000 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2026, après réception des documents visés au paragraphe a) du présent article et vérification que les œuvres aidées ont obtenu soit

l'agrément des investissements ou l'agrément de production délivré par le CNC, soit une aide aux cinémas du monde délivrée par le CNC.

- **Axe I - Article 11**

« Aide à la production d'œuvres audiovisuelles » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

279 000 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2026, après réception des documents visés au paragraphe a) du présent article et vérification que les œuvres aidées sont éligibles au fonds de soutien audiovisuel du le CNC .

- **Axe I - Article 12**

« Soutien à l'écriture et à la production d'œuvres de courte durée et le soutien à la production de documentaires de création et d'adaptations audiovisuelles de spectacles vivants financés par les télévisions locales » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

45 000 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2026, après réception des documents visés au paragraphe a) du présent article et vérification que les œuvres audiovisuelles aidées ont obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC.

- **Axe III - Article 20.2**

« Soutien à la diffusion des œuvres aidées » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

6 250 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2026, après réception d'un bilan qualitatif et quantitatif de l'action et des documents visés au paragraphe a)

- **Axe IV - Article 21.1**

« Lycéens et apprentis au cinéma » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D3145 :

4 500 € à la signature,

le solde, sur la base d'un bilan qualitatif, quantitatif et financier annuel remis au plus tard le 31 mars 2024.

- **Axe IV - Article 21.2**

« Collège au cinéma » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D3145 :

2 000 € à la signature,

- **Axe IV - Article 21.3**

« Ecole et cinéma » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D3145 :

2 000 € à la signature,

Les sommes pouvant bénéficier de l'abondement du CNC, affectées aux différentes enveloppes cofinancées, peuvent être transférées aux enveloppes liées aux actions d'émergence et de création (articles 4, 5 et 9), dans la limite de cinquante mille euros (50 000 €), à condition d'une demande écrite de la collectivité, avant le dernier trimestre de l'année civile concernée et avec l'accord exprès du CNC.

b) A titre d'information, les subventions du CNC aux festivals et structures, d'un montant total de 17 000 €, détaillé dans le document annexé à la présente convention,

seront versées directement aux organisateurs et structures selon les modalités fixées par décision et le cas échéant par convention bipartite et réparties de la façon suivante :

- **Axe IV - Article 24 « La mise en place d'ateliers de sensibilisation à l'écriture scénaristique dès le plus jeune âge » :**
 - 17 000 € financés en direct par le CNC (Code d'intervention D3145) : Insta Cultura (5 000 €) et l'association A. Funicella (12 000 €).

L'ordonnateur de la dépense est le président du CNC, et le comptable assignataire, l'agent comptable du CNC.

ARTICLE 4 - SUBVENTIONS DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

Les subventions et marchés des marchés publics de la Collectivité de Corse abondés par le CNC (à l'exception de l'aide à l'écriture et au développement), d'un montant global prévisionnel de **3 229 500 €**, seront versés de la manière suivante :

• AXE I – SOUTENIR LA CREATION POUR FAVORISER L'EMERGENCE DES TALENTS

• Titre I - Article 4

« Le déploiement de l'opération Talents en Court » : ces aides seront directement versées à la structure en charge de l'opération comme suit :

- 1^{er} acompte de 50 % sur justificatif du commencement de l'opération ;
- Solde : au prorata des dépenses réalisées et sur présentation des pièces justificatives.

• Titre I - Article 5

« Soutenir l'auteur par l'octroi d'une bourse de résidence » : ces aides seront directement versées aux auteurs comme suit :

- 100 % à la signature de la convention sur appel de fonds et présentation du devis de l'organisme organisant la résidence d'écriture et de l'attestation d'inscription.

Dans le cadre de l'aide octroyée à la Fabbrica Casell'Arte pour les résidences d'écriture dédiées au cinéma (LM, Doc, ...), le versement se fera comme suit :

- 50 % à la signature de la convention sur appel de fonds,
- Acompte intermédiaire et solde au prorata des dépenses réalisées à la fin des travaux et sur présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution (bilan quantitatif et qualitatif).

• Titre I - Article 6

« Aide à l'écriture et au développement : ces aides seront directement versées aux auteurs (aide à l'écriture), aux sociétés de production porteuses des projets (aide au développement) comme suit :

- 1^{er} acompte de 50 % à la signature sur appel de fonds (écriture), et sur présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution attestant de la mise en œuvre du projet (développement)

- Solde au prorata des dépenses réalisées à la fin des travaux et sur présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution.

- **Titre I - Article 9**

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée » : ces aides seront directement versées aux sociétés de production porteuses des projets comme suit :

- 1^{er} acompte de 40 % sur appel de fonds et présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution attestant de la mise en œuvre du projet ;
- 2^{ème} acompte de 40 % sur appel de fonds et présentation d'un justificatif signé par le gérant ou le président de la personnalité morale et attestant le démarrage du tournage accompagné du contrat de réalisateur/technicien mentionnant la date de début de tournage ;
- Solde à la fin des travaux au prorata des dépenses réalisées et sur présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution.

- **Titre I - Article 10**

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée » : ces aides seront directement versées aux sociétés de production porteuses des projets comme suit :

- 1^{er} acompte de 40 % sur appel de fonds et présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution attestant de la mise en œuvre du projet ;
- 2^{ème} acompte de 40 % sur appel de fonds et présentation d'un justificatif signé par le gérant ou le président de la personnalité morale et attestant le démarrage du tournage accompagné du contrat de réalisateur/technicien mentionnant la date de début de tournage ;
- Solde à la fin des travaux au prorata des dépenses réalisées et sur présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution.

- **Titre I - Article 11**

« Aide à la production d'œuvres audiovisuelles » : ces aides seront directement versées aux sociétés de production porteuses des projets comme suit :

- 1^{er} acompte de 40 % sur appel de fonds et présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution attestant de la mise en œuvre du projet ;
- 2^{ème} acompte de 40 % sur présentation d'un justificatif signé par le gérant ou le président de la personnalité morale et attestant le démarrage du tournage accompagné du contrat de réalisateur/technicien mentionnant la date de début de tournage ;
- Solde à la fin des travaux au prorata des dépenses réalisées et présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution.

- **Titre I - Article 12**

« Soutien à l'écriture et à la production de documentaires de création et d'adaptations audiovisuelles de spectacles vivants financés par les télévisions locales » : ces aides seront directement versées aux télévisions locales comme suit :

- 1^{er} acompte 50 % à la notification de l'avenant ou de la convention ;
- Solde à la suite du comité de suivi de l'exercice.

- **AXE III – RECONQUERIR LES PUBLICS GRACE AUX SALLES ET AUX ACTEURS DE LA DIFFUSION CULTURELLE**

- **Titre III - Article 20.2**

« Soutien à la diffusion des œuvres aidées » : ces aides seront directement versées à la structure en charge de l'opération comme suit :

- 1^{er} acompte de 50 % sur justificatif du commencement de l'opération ;
- Solde : au prorata des dépenses réalisées et sur présentation des pièces justificatives.

- **AXE IV – RENFORCER L'EDUCATION AUX IMAGES POUR FORMER LES PUBLICS DE DEMAIN**

- **Titre IV - Article 21.1**

« Lycéens et apprentis au cinéma » : Ces aides seront directement versées aux opérateurs chargés de la mise en œuvre au niveau local du dispositif.

- **Titre IV - Article 21.2**

« Collège au cinéma » : Ces aides seront directement versées aux opérateurs chargés de la mise en œuvre au niveau local du dispositif.

- **Titre IV - Article 21.3**

« Ecole et cinéma » : Ces aides seront directement versées aux opérateurs chargés de la mise en œuvre au niveau local du dispositif.

ARTICLE 5 - CLAUSE DE REVERSEMENT

S'il apparaît que les engagements des contractants ne sont pas tenus en tout ou partie dans les mêmes délais, chaque partie peut demander le reversement du montant de sa contribution aux opérations qui ne sont pas réalisées.

ARTICLE 6 - DISPOSITION FINALE

La présente convention ne peut en aucun cas être opposée aux présents signataires par les personnes morales ou leurs représentants cités à la présente, celle-ci ne valant engagement qu'entre les signataires.

La présente convention est signée en cinq exemplaires originaux.

A , le

Pour la Collectivité de Corse,
Le Président du Conseil Exécutif de Corse

Pour l'État,
Le préfet de Corse,
Préfet de la Corse du Sud

Gilles SIMEONI

Amaury DE SAINT QUENTIN

Pour le Centre national
du cinéma et de l'image animée,
le président

Pour le Centre national du cinéma et de
l'image animée, le contrôleur général
économique et financier

Dominique BOUTONNAT

Romuald GILET

BILAN 2022

CONVENTION 2020-2022 DE COOPERATION POUR LE CINEMA ET L'IMAGE ANIMEE

Entre l'Etat :

Ministère de la Culture et de la Communication

Préfecture de Région de Corse

Direction Régionale des Affaires culturelles de Corse

Le Centre National du Cinéma et de l'Image animée,

La Collectivité de Corse

Table des matières

TITRE I : SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA PRODUCTION	4
BILAN DU FONDS D'AIDE POUR L'ANNEE 2022	4
ARTICLE 4.1 - LE DEPLOIEMENT DE L'OPERATION « TALENTS EN COURT »	7
ARTICLE 4.2 - LE SOUTIEN SELECTIF A L'ECRITURE ET AU DEVELOPPEMENT	13
ARTICLE 4.3 – SOUTENIR L'AUTEUR PAR L'OCTROI D'UNE BOURSE DE RESIDENCE	13
ARTICLE 6 - AIDE A LA PRODUCTION D'ŒUVRES CINEMATOGRAPHIQUES DE COURTE DUREE	16
ARTICLE 7 - AIDE A LA PRODUCTION D'ŒUVRES CINEMATOGRAPHIQUES DE LONGUE DUREE	23
ARTICLE 8 - AIDE A LA PRODUCTION D'ŒUVRES AUDIOVISUELLES	27
A) Documentaires audiovisuels (séries et unitaires)	27
B) Captations / Recréations.....	38
C) Téléfilms et fictions TV (séries et unitaires)	39
D) Aide à la musique de film.....	43
E) Aide à la diffusion	43
ARTICLE 9 – SOUTIEN A LA PRODUCTION DES DOCUMENTAIRES DE CREATION ET DES ADAPTATIONS AUDIOVISUELLES DE SPECTACLES VIVANTS FINANCES PAR LES TELEVISIONS LOCALES	44
A) Télépaese	44
B) France 3 Corse Via Stella	46
ARTICLE 11.1 – ACCUEIL DES TOURNAGES ET SOUTIEN A LA COMMISSION REGIONALE DU FILM	49
A) Les tournages	49
B) Base Talents - Techniciens, artistes, figurants, une base en constante augmentation	54
C) Base décors, un outil territorial en cours de construction	54
D) Des outils spécifiques en cours de création.....	55
E) Intégration de la labellisation Ecoprod dans le règlement des aides et mise en place d'un dispositif spécifique à la Corse	56
F) Des outils de communication	57
G) Festivals – Evènementiel.....	59
ARTICLE 11.2 – LE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE	60
ARTICLE 12 – FORMATION PROFESSIONNELLE RELATIVE AUX METIERS DE LA CREATION, DE LA PRODUCTION ET DE L'ACCUEIL DES TOURNAGES	62
TITRE II : SOUTIEN A LA DIFFUSION CULTURELLE, A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DES PUBLICS	64
ARTICLE 13 – ACTIONS DE DIFFUSION CULTURELLE	64
A) Soutien aux festivals	64
B) Soutien à la diffusion des œuvres soutenues	65
C) Soutien aux opérations nationales de diffusion culturelle relayées sur le territoire régional....	69
ARTICLE 14 – DISPOSITIFS REGIONAUX D'EDUCATION A L'IMAGE	70
A) Lycéens et apprentis au cinéma 2020/2021	71

B)	Collège au cinéma 2020/2021	72
C)	Ecole et cinéma 2020/2021	73
	TITRE III : SOUTIEN A L'EXPLOITATION CINEMATOGRAPHIQUE	76
	ARTICLE 16 – LE SOUTIEN POUR UN PARC DENSE, MODERNE ET DIVERSIFIE	76
	ARTICLE 16.4 – LE SOUTIEN AUX RESEAUX DE SALLES	79
	TITRE IV : ACTIONS EN FAVEUR DU PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE.....	80
	ARTICLE 19 – ACTIONS DE COLLECTE, DE CONSERVATION, DE RESTAURATION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE	80
A)	Activités de la Cinémathèques.....	80
B)	Les projets en cours	85
C)	Bilan budgétaire et financier.....	86
D)	Bilan en matière de ressources humains (effectifs, organigramme, ...)	87

TITRE I : SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA PRODUCTION

BILAN DU FONDS D'AIDE POUR L'ANNEE 2022

4 sessions d'examen du comité technique ont été organisées dans l'année **en date des : 1er avril, 24 juin, 16 septembre et 18 novembre 2022**. Ce comité technique est composé d'environ deux tiers de professionnels continentaux et d'un tiers de professionnels régionaux. Il a été renouvelé partiellement en 2012, 2015, 2016, 2017 et le sera de nouveau pour un tiers en 2023.

Les subventions liées aux projets retenus ont été individualisées à la suite de ces 4 réunions du comité technique par les arrêtés n° 22.260 CE du 3 mai 2022 (1^{er} comité), n° 22.553 CE du 26 juillet 2022 (2^{ème} comité), n° 22.795 CE du 8 novembre 2022 (3^{ème} comité) et n°22.960 CE du 6 décembre 2022 (4^{ème} comité).

Le montant des crédits effectivement utilisés s'est élevé à 3 694 530 € en 2022 (3 444 892 € en 2021, 3 469 000 € en 2020, 3 176 492 € en 2019, 2 945 301 € en 2018, 2 641 928 € en 2017, 2 265 500 € en 2016, 2 382 093 € en 2015, 2 178 950 € en 2014, 2 298 750 € en 2013, 2 523 717 € en 2012, 2 001 125 € en 2011, 2 044 680 € en 2010, 2 560 000 € en 2009, 2 139 800 € en 2008, 2 180 120 € en 2007, 1 652 080 € en 2006, 1 633 100 € en 2005) sur autant d'autorisations de programme.

En incluant les 6 aides à la première œuvre du D.U. CREATACC de l'Université de Corse produites par le Groupe de recherche et d'essais cinématographiques (GREC), le montant total pour 2022 s'élève à **3 822 530 €**.

Ces crédits ont concerné **121 projets (+ les 6 du D.U. CREATACC) sur 241 présentés (taux de sélectivité d'environ 50.20%)**, (108 en 2021, 124 en 2020, 103 en 2019, 92 en 2018, 92 en 2017, 73 en 2016, 81 en 2015, 74 en 2014, 74 en 2013, 107 en 2012, 78 en 2011, 71 en 2010, 96 en 2009, 77 en 2008, 85 en 2007, 74 en 2006, 88 en 2005).

Dans ce cadre ont été répartis :

- **399 030 €** au titre des **aides à l'écriture et au développement**, (240 292 en 2021, 372 000 € en 2020, 263 000 € en 2019, 256 000 € en 2018, 251 940 € en 2017, 189 500 € en 2016, 172 000 € en 2015, 286 700 € en 2014, 187 000 € en 2013, 346 325 € en 2012, 312 700 € en 2011, 197 500 € en 2010, 264 500 en 2009, 199 100 en 2008, 240 150 en 2007, 185 580 € en 2006, 166 100 € en 2005).

- **466 500 €** au titre de l'**aide au court-métrage**, (546 000 € en 2021, 806 000 € en 2020, 527 000 € en 2019, 499 000 € en 2018, 500 750 € en 2017, 410 000 € en 2016, 280 000 € en 2015, 415 000 € en 2014, 365 000 € en 2013, 465 500 € en 2012, 375 000 € en 2011, 301 500 € en 2010, 245 000 € en 2009, 209 500 € en 2008, 250 000 € en 2007, 144 500 € en 2006, 330 000 € en 2005).

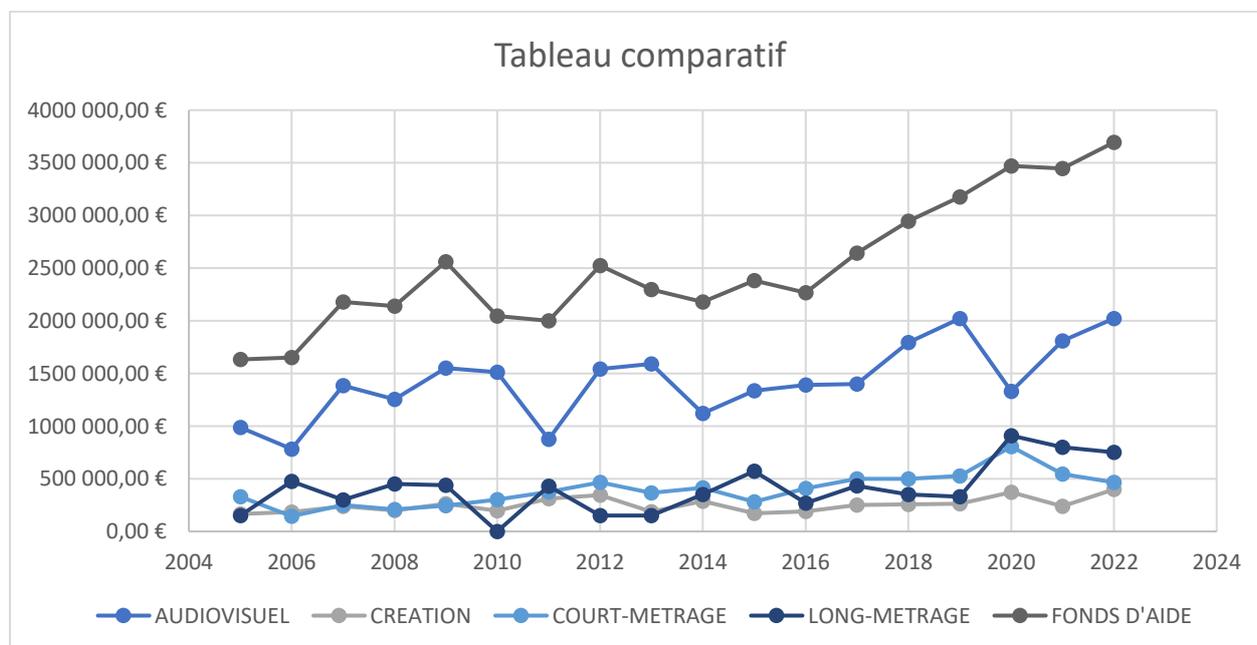
- **2 022 500 €** au titre de l'aide aux projets audiovisuels, (1 808 800 € en 2021, 1 329 000 € en 2020, 2 020 000 € en 2019, 1 795 000 € en 2018, 1 398 738 € en 2017, 1 390 000 € en 2016, 1 336 000 € en 2015, 1 120 500 € en 2014, 1 591 750 € en 2013, 1 542 550 € en 2012, 874 765 € en 2011, 1 513 230 € en 2010, 1 552 500 € en 2009, 1 254 200 € en 2008, 1 386 000 € en 2007, 783 000 € en 2006 et 987 000 € en 2005).

- **750 000 €** au titre de l'aide au long métrage, (800 000 € en 2021, 910 000 € en 2020, 330 000 € en 2019, 350 000 € en 2018, 432 000 € en 2017, 270 000 € en 2016, 573 643 € en 2015, 350 000 € en 2014, 150 000 € en 2013, 150 000 € en 2012, 430 000 € en 2011, 0 € en 2010, 440 000 € en 2009, 450 000 € en 2008, 300 000 € en 2007, 475 000 € en 2006, et 150 000 € en 2005).

- **0 €** au titre de l'aide à la diffusion (12 000 € en 2021, 16 500 € en 2020),

- **56 500 €** au titre de l'aide à la musique (37 800 € en 2021, 35 500 € en 2020),

A cela on peut rajouter **128 000 €** au titre de l'aide aux projets des 6 films des étudiants du D.U. CREATACC de l'Université de Corse produits par le Groupe de recherche et d'essais cinématographiques (GREC).



EVOLUTION REGLEMENTAIRE

Le règlement du fonds d'aides à la création audiovisuelle et cinématographique de la CDC (Collectivité de Corse) a été placé sous RGEC (Règlement général d'exemption par catégorie) en 2015. Ce règlement reprenait les règles pour le cinéma et l'audiovisuel édictées par la nouvelle Communication cinéma. Ce règlement 2015 entérinait notamment l'augmentation du plafond de certaines aides afin de favoriser l'attractivité du territoire et s'ouvrait à la catégorie du long métrage documentaire.

Une actualisation de ce règlement de la CDC a été votée en 2017, puis en 2018 faisant l'objet d'une modification du placement sous RGEC dans le cadre de la nouvelle Collectivité de Corse pour prendre en compte les avancées réglementaires récentes du CNC. Ces changements portent notamment sur la prise en compte des œuvres linéaires destinées aux SMAD, la modification des taux d'intervention publique en faveur des projets difficiles et l'ouverture au développement de projets destinés aux nouveaux médias et aux nouveaux modes de diffusion. Cette hausse des taux d'intervention publique sur les œuvres difficiles devrait favoriser la production d'œuvres en langue corse difficile à financer hors de ce contexte.

En 2019, une nouvelle actualisation de ce règlement a été faite avec un relèvement du plafond du long métrage à hauteur de 300 000 euros et l'introduction d'un bonus de tournage écoresponsable d'un montant de 15% de la subvention dans le cadre du dispositif « Eco Migliurenza ».

En 2021, le règlement a de nouveau été révisé, notamment l'aide à la production de séries documentaires avec la modification de la durée minimum par épisode désormais établie à 3,5 minutes et l'intégration d'un bonus archives : une subvention complémentaire de 25% du montant attribué est accordé pour les séries documentaires intégrant des archives payantes dans une proportion supérieure à 1/3 tiers de la durée totale de la série.

Enfin, dans le cadre des aides à la production – pour lesquelles la présence d'un diffuseur est obligatoire au plan de financement –, les SMAD sont désormais inclus au même titre que les chaînes de télévision pour toutes les œuvres audiovisuelles.

Compte-tenu de la dimension d'avenir du secteur du jeu vidéo, il a été proposé, en 2022, de créer un fonds de soutien spécifique à la Corse dans le but de faire émerger la filière sur le territoire et de dynamiser l'écosystème insulaire. Deux dispositifs ont ainsi été votés en 2022 dans le cadre de fonds d'aide à la création audiovisuelle et cinématographique : l'aide à la conception et l'aide au prototypage de jeu vidéo qui permettront de soutenir l'innovation et la création dans ce secteur.

Ces dispositifs s'inscrivent sur la base du règlement UE n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, et du règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 en ce qui concerne sa prolongation.

L'aide à la conception est attribuée à l'auteur ou à plusieurs auteurs composant une équipe de création. Le plafond de l'aide s'élève à 6 000 €. L'aide au prototypage s'adresse aux entreprises. Le plafond de l'aide est fixé à 30 000 €.

ARTICLE 4.1 - LE DEPLOIEMENT DE L'OPERATION « TALENTS EN COURT »

Le dispositif « TALENTS EN COURT », coordonné et porté par l'Association DIFFUSION KVA, a concerné plusieurs jeunes réalisateurs insulaires. Activités cinématographiques, dispositifs, rencontres professionnelles, l'association organise de nombreuses actions à destination des jeunes talents. Un atelier d'expérimentation a notamment été mis en place en 2022. Encadrés par Gérard Pautonnier (réalisateur de la série « A musée vous, A musée moi), les Talents, organisés en binôme, ont réalisé un épisode sur le modèle de la série « A musée vous, A musée moi ». Par ailleurs, comme les années précédentes, une rencontre entre compositeurs et porteurs de projets a également eu lieu lors des Rencontres Musicales de Calinzana. Une collaboration a ainsi vu le jour entre le réalisateur Gray ORSATELLI et le musicien Thibaut COHADE a qui a été confiée la composition de la musique du court-métrage « Une Nuit d'été ». Enfin, un partage d'expérience entre Hélène GIUDICELLI, jeune réalisatrice corse issue d'une précédente session TEC, et de jeunes étudiants et autodidactes a eu lieu à Carqueiranne et en Tunisie.

Le tableau suivant détaille les actions du programme 2022 :

BILAN ACTION CREATION CINEMATOGRAPHIQUE - EXERCICE 2022					
LES TALENTS EN COURTS SUR LE TERRITOIRE CORSE/ PARIS ET EN MEDITERRANEE >> DISPOSITIF TALENTS EN COURT					
Activité cinématographique - Dispositifs - Rencontres professionnelles					
TYPE D'ACTION	DATES	INTERVENANTS PROFESSIONNELS PRESENTS	TALENTS	ACTIONS	En partenariat Lieu / Commune
DISPOSITIF TALENTS EN COURT - Territoire Corse et en dehors					
TEC in Corsica > ATELIER EXPERIMENTAT* "A MUSEE VOUS A MUSEE MOI"	22 AVRIL (Préparat* en distanciel)	Gérard Pautonnier (Réal.) Alix Ferraris (Coordination)	Ana VINCELONI David OLIVESI Pasquale BORODINE Carla PAOLI	Réalisation d'un épisode tiré de la série "A Musée vous - A Musée moi"	FURIANI Cinéma U PARADISU
TEC in Corsica > JURY DES TALENTS COMPETITION MEDITERRANEE ENNE DE COURT-METRAGE	31 Mai au 5 Juin	PRIX DES TALENTS POUR LE COURT-METRAGE « IN FESTA » réalisé par HÉLÈNE GIUDICELLI Fiction – France "En remettant le Prix du 1er Film à Hélène Giudicelli, le Jury Talents souhaite donner un coup de projecteur à une jeune cinéaste insulaire dont le regard cinématographique nous semble prometteur. In festa est une réussite, de par sa fraîcheur, son trio d'acteur, son rythme et sa photographie. Nous guettons le futur de la réalisatrice avec attention !"	Geneviève LODOVICI Ana VINCELONI Valécien BONNOT-GALLUCCI	Sensibilisation des talents au visionnage des courts-métrages pour une stimulation en vue de leurs projets	BASTIA Cinéma LE REGENT
TEC in Corsica > LE PITCH PRESENTATION DE PROJETS	21-août	Gilles ALONZO (CNSMD) Colomba SANSONETTI (UNIV) D EID (REAL.) Celia PICCIOCCHI (Composit.) Pierre ZGONEC (Composit.) Genyvie LODOVICI (TeC) J SICURANI (RMCC) Sam BOBINO (LA BAULE) Pilar SAAVEDRA (Prod. Italie) Chiara LAUDINI (Scénariste Italie)	ANNE MARIE NAM Projet CELLE QUI SE TERRE (Sans producteur) GRAY ORSATELLI Projet UNE NUIT D ÉTÉ Producteur Folle Allure	Pitchs des projets devant des professionnels EN MATINEE 15e édition des Nuits MED aux Rencontres de Calenzana	RENCONTRES DE CALENZANA Balagne
TEC in Corsica > COMPOSITION POUR L'IMAGE	26-oct	Gilles ALONZO (CNSMD) Celia PICCIOCCHI (Composit.) Pierre ZGONEC (Composit.) J SICURANI (RMCC) Autres compositeurs	ANNE MARIE NAM Projet CELLE QUI SE TERRE (sans producteur) GRAY ORSATELLI Projet UNE NUIT D ÉTÉ (Fin de tournage)	Rencontre entre compositeurs et réalisateurs	CALENZANA
TEC in Corsica > PARTAGE D'EXPERIENCE DE L'ECRIT A L'ECRAN	24-août	Hélène GIUDICELLI Corinne MATTEI (Réalisatrice)	ETUDIANTS ET ADOLESCENTS	Partaged 'expérience Comédien De l'écrit à l'écran court-métrage IN FESTA 5 MAI 1992	CARQUEIRANNE FESTIVAL DE LA LUNE Région SUD
TEC in Mediterranu > PARTAGE D'EXPERIENCE DE L'ECRIT A L'ECRAN	14-oct	Hélène GIUDICELLI (Réalisatrice)	ETUDIANTS ET AUTODIDACTES TUNISIENS	Partaged 'expérience Comédien De l'écrit à l'écran court-métrage IN FESTA	TUNISIE La Marsa VUES SUR LES ARTS
EVOLUTION DES PROJETS des talents suivis	2021-22	PROJETS REALISES : Gray ORSATELLI (Paris/Corse) Projet UE NUIT D'ETE (2022) - Hélène GUIDICELLI (Paris/Corse) Projet : IN FESTA (2022) - Alexandre OPPECINI (Corse) Projet : ARABACCIU - Valécien BONNOT-GALLUCCI (Corse) Projet : LES ARCHIVES DE LA MER PROJETS EN COURS DE FINALISATION : Florent AGOSTINI (Corse) Projet : GOD CASTING (changement de nom) PROJETS EN COURS DE PREPARATION : David OLIVESI (Corse) Projet : A CASA PROJETS EN COURS DE DEVELOPPMENT : Carla PAOLI (Corse) Projet : PHARE - Hosno BEN AMOR (Tunisie) Projet : Syndrome PROJETS SANS NOUVELLES OU EN STAND BY : Hugo CLAPETTE (Corse) Projet : PIERRE FANTÔME - Noémie FRANCOIS (Corse) Projet : TERRE ROUGE - Julie PERREARD (Corse) Projet : OUT - Pasquale BORODINE (Corse) Projet : SHIOPPETTO, STILETTO O STRADA - Rebekah FIESCHI (Corse) Projet : UNE MOITIE SEULEMENT - Délia SEPULCRE NATIVI Projet : EST-CE QUE JE T'AI CONNU... Ana VINCELONI (Corse) Projet : GLORIA (à la place de Miette) - Kevin MORETTI (Corse) Projet : FLEURS (à la place de LES FLONS FLONS DU MAL) - Ghjulia PIERRINI (Corse) Projet : ON DISAIT QUE..			

Plusieurs projets TEC des années précédentes ont été réalisés ou sont en préparation :

NOM PRENOM	AVANCEMENT DU PROJET	TITRE DU PROJET
Gray ORSATELLI	Réalisé	« Une nuit d'été »
Alexandre OPPECINI	Réalisé	« Arabacciu »
Valécien BONNOT-GALLUCCI	Réalisé	« Les Archives de la mer »
Hélène GIUDICELLI	Réalisé	« In Festa »
Florent AGOSTINI	En production	« Godcasting »
David OLIVESI	En production	« A Casa »
Carla PAOLI	En développement	« Phare »
GhJulia PIERRINI	En préparation	« On disait que... »

Gray ORSATELLI a réalisé son premier court-métrage actuellement en post-production « Une Nuit d'été » produit par la société FOLLE ALLURE. Le projet de Florent AGOSTINI « God Casting » (anciennement « Tundera ») est en production, le tournage serait prévu en 2023. Les courts-métrages d'Alexandre OPPECINI (« Arabacciu » – préachat Arte), de Valécien BONNOT-GALLUCCI (« Les Archives de la Mer ») et d'Hélène GIUDICELLI (« In Festa ») sont terminés et ont fait l'objet de plusieurs diffusions.

- **Autres opérations :** la résidence MED IN SCENARIO ainsi que deux nouvelles résidences organisées en 2022, COURTS ENTRE DEUX RIVES, résidence d'écriture itinérante entre la Corse et la Tunisie dédiée à la fiction courte et MED SERIES, résidence dédiée à la série de fiction.

- MED IN SCENARIO

D'autres opérations sont développées par l'association DIFFUSION KVA pour favoriser l'émergence de talents, notamment avec l'organisation de résidences d'écriture autour du court métrage dans le cadre de l'opération « MED IN SCENARIO », en partenariat avec FRANCE TELEVISIONS. La 12^{ème} édition de la résidence s'est déroulée en juin entre Furiani et Bastia.

RESIDENCE MED IN SCENARIO EXERCICE 2022 – PRIX FTVS à Mighé D'ONOFRIO (« Morra Murrina »)			
REGALES Marie-Léa / MASSONI Jean-Mathieu	1	CORSE	<i>BLEU CRAME</i>
DUCASTEL Thomas	1	IDF	<i>CHALEUR</i>
DEMOULIN Franky	1	REGION SUD	<i>IDAHO</i>
THOMAS Elsa	1	ARA	<i>NAGE</i>
D'ONOFRIO Mighé	1	CORSE	<i>MORRA MURRINA</i>
TOTAL REAL/SCENARISTES	5		

Mighè D'ONOFRIO a remporté le prix France Télévisions avec son projet « Morra Murrina ». Le projet est actuellement en production avec la société Vents Contraires, il a reçu le soutien de la Collectivité de Corse en 2023. Le tournage devrait avoir lieu cette année.

Bilan global de l'action MED IN SCENARIO :

EXERCICES CONFONDUS			
PROJETS ABOUTIS (Courts-métrages)			
BEHAEGHEL Benjamin	1	IDF	UNE REINE
ARTILY Francescu	1	IDF	HORS SAISON
REGOLI Stéphane	1	CORSE	INCH ALLAH KHAIR
LANCA Alexandre	1	IDF	TROIS SILHOUETTES
MOLLET Tara	1	CORSE	FORET
POY Mathilde	1	IDF	CAILLOU
STADEROLI Silvia	1	IDF / ITALIE	GAMINES
OPPECINI Alexandre	1	CORSE	SHOOT'EM UP devenu SUR TES TRACES
CASTELLANO Lydia	1	ESPAGNE	LOS DOMINOS
PERREARD Julie	1	CORSE	SUR LA TERRE NUE
PIERRE Yann	1	CORSE/IDF	LE GRAND SOIR
ORSONI Coco	1	CORSE	L'HERITAGE devenu MANCU MORTA
DEROUS Leïla & DIDEROT Vincent	1	FRANCE	LES MURS
MARTINUCCI Laetitia	1	FRANCE	BLUE-GRIS
VOLPI Maïlys & JAMAL ALAOUI Sofia	1	FRANCE/MAROC	LA-BAS
FAVIER Charlène & MARTINUCCI Laetitia	1	France	FACE A L'ABSENTE devenu OMESSA
GAILLEURS Céline	1	PACA	DRAMONASC
REGALES Marie Léa	1	CORSE/FRANCE	LA VIE SUR MARS
KHNEISSER Marwan	1	LIBAN	LES SERVITEURS
BOUTHORS Benoit	1	IDF	HORACE devenu DI QUA DAI MONTI
LEONI Delphine	1	CORSE	LA NUIT EST LA
GARCIE Paul	1	IDF	LE DERNIER FUGUEUR devenu FUGUEUR
DE BROWER Eve-Chems	1	FRANCE	SOUS L'ECORCE
ARTILY Francescu	1	CORSE	LE VENT M'A PRIS devenu POUR QUE RIEN NE CHANGE
ALEXANDROVA Evgenia	1	RUSSIE	LE TELESCOPE D'EINSTEIN
TOTAL PRODUCTIONS	25		

- COURTS ENTRE DEUX RIVES

Dans le cadre de l'opération « MED IN SCENARIO » avec France Télévisions, l'association KVA a initié une nouvelle résidence autour du court-métrage. Baptisée « COURTS ENTRE DEUX RIVES », cette résidence itinérante se déroule entre la Corse, la région SUD et la Tunisie (La Marsa). Elle est dotée d'un prix consistant en un préachat par la chaîne FR3 VIA STELLA. En 2022, 5 réalisateurs de Corse ou de Tunisie ont participé à cette résidence d'écriture. Le projet de David OLIVESI « A Casa » a remporté le prix FR3 CORSE VIA STELLA. Il est actuellement en développement avec la société 13prods.

RESIDENCE COURTS ENTRE DEUX RIVES EXERCICE 2022 – PRIX FR3 CORSE à David OLIVESI (« A Casa »)			
OLIVESI David	1	CORSE	A CASA
BEN HAMOR Hosni	1	TUNISIE	SYNDROME
KHAMMASSI Myriam	1	TUNISIE	L'ETRANGER
SIANE Léon	1	CORSE	ELLE EST PARTIE A TRAVERS LA VILLE
GUY Pauline	1	IDF	JUSQUE DANS LA TOMBE

Les dispositifs MED IN SCENARIO et COURTS ENTRE DEUX RIVES ont permis aux jeunes réalisateurs lauréats Mighé d'ONOFRIO et David OLIVESI de signer un contrat avec une société de production.

- MEDSERIES

Une résidence d'écriture a été organisée dans le cadre de la première édition du festival MEDSERIES dédiée à la série de fiction en avril 2022. Deux réalisateurs corses, une réalisatrice d'île de France et deux réalisateurs tunisiens ont été sélectionnés et encadrés par des professionnels du secteur dont Jean-François LUCCIONI (France Télévisions) et Ange BASTERGA (acteur et réalisateur), le but étant d'accompagner les réalisateurs dans le développement de leur projet.

RESIDENCE WORK IN PROGRESS MEDSERIES 2022 (Cible en région + 1 projet en Méditerranée)			
VIEU Clément	1	CORSE	L'OR VERT
PIERRINI Ghjulia	1	CORSE	DE FACADE
REGOLI Stephan / MAURIZI Léa	1	CORSE	TRALALA
HAZIM Georges	1	LIBAN	ELDORADO

- Ateliers d'éducation jeune public

Par ailleurs, l'association DIFFUSION KVA s'engage également auprès du jeune public avec des opérations d'éducation et de sensibilisation à l'image au sein des écoles U Principellu et U Rustincu à Furiani : les ateliers de réalisation « A musée-vous, A musée-moi », ateliers « J'organise une séance de cinéma » et la compétition jeune public pour le court-métrage d'animation ont été organisés en 2022. Au total, plus de 900 élèves des classes de CP au CM2 participent à ces actions d'éducation. De nouveaux ateliers et un ciné-club pour les enfants sont en projet. Les opérations connaissent un franc succès.

EDUCATION JEUNE PUBLIC - FURIANI - DIFFUSION KVA EXERCICES 2022 - JANVIER A JUIN			
ATELIERS #1 J'ORGANISE UNE SEANCE DE CINEMA #2 SENSIBILISATION COURTS-METRAGES TERRITOIRE CORSE Diffusion KVA Res le Bastio Bat A1 20600 FURIANI Contact : Alix FERRARIS af@lesnuitsmediterraneennes.com			
ECOLES	NBRE	ACTIONS	TYPE ATELIER
EXERCICE 2022 - COMMUNE DE FURIANI - INFOS INSEE (CHIFFRE 2019) NBRE DE 0 A 14 ANS : 908 = 17% de la population (sur 5608 hab.)			
NOUVEL ATELIER "SERIE COURTE"			
CE1 (Cinéma) - 7 ans	13	U PRINCIPELLU	ATELIER CREATION SERIE COURTE
ATELIER J'ORGANISE UNE SEANCE DE CINEMA			
CP (Classes - En salle de Cinéma) - 6 ans	21	U PRINCIPELLU	ATELIER J'ORGANISE UNE SEANCE DE CINEMA
CM1 (Classes - En salle de Cinéma) - 9 ans	22	U PRINCIPELLU	ATELIER J'ORGANISE UNE SEANCE DE CINEMA
ATELIER SENSIBILISATION COURTS METRAGES			
CP AU CM2 (Classes - cinéma) - 6 à 11 ans	120	U PRINCIPELLU	ATELIER SENSIBILISATION COURTS-METRAGES
CP AU CM2 (Classes - cinéma) - 6 à 11 ans	60	U RUSTINCU	ATELIER SENSIBILISATION COURTS-METRAGES
TOTAL ENFANTS	236		
TOTAL NBRE D'HEURE INTERVENANTE	439	FLORENCE FRANCESCHI	Préparation - intervention - Montage - Exploitation

La subvention de 20 000 € a été versée dans le cadre de la convention pluriannuelle 2020-2022 de soutien à l'association DIFFUSION KVA. En 2022, le montant du soutien financier de la Collectivité de Corse à l'association KVA s'élève à 130 000 €. Un budget de 20 000 € TTC est dédié à l'opération « Talents en Court » sur un coût total du programme d'activités de cette association de 216 667,00 € TTC. Le coût définitif de l'opération pour 2022 s'élève à 35 167 €.

DEPENSES	MONTANT
PRESTATIONS DE SERVICE TEC IN CORSICA	130 €
BUREAUTIQUE TEC IN CORSICA	2 220 €
PUBLICITE TEC IN CORSICA	4 276 €
HOTEL TEC IN CORSICA	2 216 €
VOL TEC IN CORSICA	5 252 €
DPLCT TEC IN CORSICA	5 703 €
REPAS TEC IN CORSICA	12 215€
CHARGES SOCIALES PDF JOINT	3 155 €
TOTAL	35 167 €

Budget prévu	20 000 €	Budget réalisé	35 167 €
DIFFUSION KVA	0 €	DIFFUSION KVA	15 167 €
CDC	15 000 €	CDC	15 000 €
CNC	5 000 €	CNC	5 000 €

ARTICLE 4.2 - LE SOUTIEN SELECTIF A L'ECRITURE ET AU DEVELOPPEMENT

L'année 2022 enregistre un très grand nombre de demandes d'aides à la création du fonds d'aide Corse. Cette hausse pourrait s'expliquer en partie par le retour en force du documentaire à la suite de la crise sanitaire qui avait largement freiné ce secteur. Les aides à la création affichent un total de **399 030 €** (240 292 € en 2021, 372 000 € en 2020, 263 000 € en 2019, 256 000 € en 2018, 251 940 en 2017, 195 500 € en 2016, 172 000 € en 2015, 207 700 € en 2014, 187 000 € en 2013, 301 325 € en 2012, 276 000 € en 2011) avec **53 projets aidés** (40 + 1 aide à la résidence d'écriture en 2021, 48 en 2020, 37 en 2019, 33 en 2018, 38 en 2017, 27 en 2016, 29 en 2015, 27 en 2014, 27 en 2013, 45 en 2012, 39 en 2011) **sur 94 demandes** (71 en 2021, 91 en 2020, 82 en 2019, 74 en 2018, 78 en 2017).

Ces aides (autour de projets détaillés aux articles 6, 7 et 8 pour une meilleure vue d'ensemble des corpus d'œuvres aidées) ont concerné **29 documentaires unitaires, 4 séries documentaires, 8 longs métrages de fiction, 1 projet d'animation, 5 courts métrages et 6 séries de fiction (dont une série d'animation).**

Budget prévu	280 000 €	Budget réalisé	399 030 €
CDC	280 000 €	CDC	399 030 €
CNC	0 €	CNC	0 €

ARTICLE 4.3 – SOUTENIR L'AUTEUR PAR L'OCTROI D'UNE BOURSE DE RESIDENCE

La Collectivité de Corse accorde un soutien aux auteurs afin de leur permettre de travailler au sein d'une résidence qui leur donne accès à un suivi par un tuteur, des échanges avec d'autres auteurs, à des masterclass, etc....

Ce soutien se fait soit par l'octroi par la CDC d'une bourse à l'auteur pour lui donner l'opportunité d'entrer en résidence, soit par un soutien direct à des résidences d'écriture spécialisées et identifiées sur le territoire.

La Fabbrica Casell'Arte, basée à Venacu et dédiée principalement à l'écriture de long-métrage et de série de fiction, est la première résidence du territoire à avoir été identifiée par le CNC pour bénéficier du soutien conjoint du CNC et de la CDC. En 2022, un avenant modificatif à la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée a donc été signé dans le but d'intégrer le soutien direct à la résidence d'écriture « Fabbrica Casell'Arte ». Ce soutien se fait par le biais d'une subvention annuelle versée à la structure par la CDC et abondée par le CNC.

En 2022, le montant global alloué à ce dispositif s'élève à 113 000 € dont 93 000 € de la Collectivité de Corse et 20 000 € du CNC.

Bourse directement versée aux auteur.e.s :

Aucune bourse n'a été versée directement aux auteurs en 2022, aucun projet n'a été déposé dans ce règlement d'aide.

Dans le cadre des soutiens régionaux au fonctionnement des résidences, la Fabbrica Casell'Arte est soutenue à hauteur de 270 000 € par la CDC (dont 20 000€ CNC) pour un coût global de ses actions évalué à 301 300 €. Le montant des résidences cinéma est évalué à 113 000 € (4 résidences) + 4 350 € (résidence territoire) soit 117 350 €.

Créée en 2019, Casell'arte est une Fabbrica Culturale qui participe à l'accompagnement et au développement des arts visuels, audiovisuels et pluridisciplinaires en milieu rural. Elle soutient les auteurs et artistes via les résidences de recherche et/ou de création, ainsi que par la diffusion d'œuvres musicales, visuelles et plastiques. En 2022, elle a organisé quatre résidences d'écriture de scénario, deux résidences d'arts visuels et plastiques, une résidence d'écriture musicale et une résidence dite « territoire » qui mêle création et action culturelle.

Au total, cinq résidences d'écriture à destination des auteurs et réalisateurs porteurs de projets de longs-métrages ont été organisées à travers trois programmes de résidence d'écriture :

- 1 programme de trois semaines au printemps qui accueille deux résidences : fiction et documentaire ;
- 1 programme de trois semaines en automne qui accueille deux résidences : fiction et animation ;
- 1 programme de résidence étalée sur l'année qui accueille un auteur de fiction dont le projet est axé sur le territoire.

Durant trois semaines, les résidents sont accompagnés par un intervenant (1 pour chaque domaine d'écriture) et peuvent assister à des master classes animées par des professionnels de l'audiovisuel (montage, réalisation, scénario, son, ...).

Les auteurs sélectionnés bénéficient d'une bourse de 1 000 € bruts pour leur projet. Les repas, le logement et le transport sont pris en charge par Casell'arte.

En 2022, ont été aidés :

- 14 projets de long-métrage de fiction (prise de vue réelle)
- 6 projets d'animation
- 5 projets de long-métrage documentaire
- 1 projet de long-métrage en résidence territoire

Au total, ce sont 26 projets de 26 auteurs et 2 co-auteurs qui ont été accompagnés par ces résidences d'écriture.

En 2022, 15 des 26 projets de films aidés étaient des premiers longs métrages.

Deux auteurs confirmés ont participé à une résidence pour la première fois de leur vie.

La tranche d'âge des lauréats se situe entre 25 ans pour la plus jeune et 67 ans pour le plus âgé.

Les auteurs étaient originaires d'Italie, du Portugal, de Corse, du Mali, de l'Algérie et de France. Tous avaient un autre projet d'écriture (souvent court) en parallèle de leur projet en écriture à Casell'arte.

NOM	TYPE	GENRE	NB PROJETS	NB AUTEURS	FORMATEURS INTERVENANTS /	NB SESSION	DUREE	CRITERES	APPEL PROJET	A
Programme de printemps : fiction et documentaire	Ecriture long-métrage	Fiction	7 fictions	14 dont 2 co-auteurs : 8 femmes et 6 hommes	Viviane ZINGG (Principale) Alexandre PERRIER (consultation)	1	3 semaines	cohérence du projet, qualité du dossier parcours de l'auteur, thématique abordée,	oui	
		Documentaire	5 documentaires		Florence JAMMOT (Principale) Alexandre PERRIER (master class et consultation)	1	3 semaines	géographie, avoir déjà réalisé	oui	
Programme d'automne : fiction et animation	Ecriture	fiction (longs)	7 projets de fiction	13 auteurs dont 8 femmes et 5 hommes	Viviane ZINGG (Principale), Marie-Ange LUCIANI (Master class) Alexandre PERRIER (consultation)	1	3 semaines	cohérence du projet, qualité du dossier parcours de l'auteur,	oui	
		Animation (tous formats)	6 projets d'animation		Charlie SANSONETTI (Principal) Pierre FOLDES (Master class et consultation)	1	3 semaines	thématique abordée, géographie, avoir déjà réalisé	oui	
Résidence Territoire	Ecriture / action culturelle	Fiction (création) et documentaire (action culturelle)	1 projet	1	Viviane ZINGG	3	4 semaines sur une année	qualité écriture, lien territoire	non	

Devenir des auteurs et autrices aidé.es :

L'association Casell'Arte effectue un suivi des auteurs avec deux questionnaires ; le premier à l'issue de la résidence, le second 6 à 12 mois après leur venue. Certains retours sont attendus.

- Janek Tarkowski a été pris à la résidence So film de genre avec son projet ;
- Zoulikha Tahar fait partie des jeunes talents à la Berlinale 2023 ;
- Moïse Togo a participé à Scam en scène pour parler des crimes en Afrique, en évoquant son projet « Vaisseau fantôme » ;
- Jean-Louis Milesi a obtenu l'aide à l'écriture du CNC pour le projet qu'il écrivait à Casell'arte à la suite à sa résidence (programme d'automne)

En 2021, 132 candidats ont répondu aux appels à projets de la Fabbrica Casell'Arte, le nombre s'élève à 256 pour l'année 2022. Pour faire face à cette hausse, un numerus clausus de 50 projets par domaine de résidence est mis en place par la Fabbrica.

Budget prévu	117 350 €	Budget réalisé	151 280,25 €
CASELL'ARTE	4 350 €	CASELL'ARTE	38 280,25 €
CDC	93 000 €	CDC	93 000 €
CNC	20 000 €	CNC	20 000 €

ARTICLE 6 - AIDE A LA PRODUCTION D'ŒUVRES CINEMATOGRAPHIQUES DE COURTE DUREE

Dans le cadre des aides à la production, 12 courts-métrages de fiction (10 en 2021, 21 en 2020, 13 en 2019, 12 en 2018, 10 en 2017, 10 en 2016, 6 en 2015, 8 en 2014, 7 en 2013) **et 3 documentaires d'auteur** (5 en 2021, 1 en 2020, 1 en 2019, 4 en 2017, 2 en 2016, 3 en 2015, 5 en 2014, 4 en 2013) **ont été soutenus en 2022 par la Collectivité de Corse sur les 65 demandes reçues** (64 en 2021, 55 en 2020, 52 en 2019, 46 en 2018, 50 en 2017, 28 en 2016).

Dans le cadre des aides à la création (écriture-développement), 8 courts-métrages de fiction ou documentaire d'auteur (13 en 2021, 8 en 2020, 4 en 2019, 4 en 2018, 4 en 2017, 3 en 2016, 4 en 2015, 2 en 2014) **ont été aidés par la CDC sur les 14 demandes** (22 en 2022, 18 en 2020, 12 en 2018, 11 en 2017, 6 en 2016).

En 2022, les chiffres concernant les aides allouées à la production d'œuvres cinématographique de courte durée sont équivalents à l'année 2021 avec 15 projets soutenus, seule la répartition courts-métrages/documentaires d'auteur change.

Le nombre de demandes reçues dans le cadre de l'aide à la production de courts-métrages est en constante augmentation depuis 2013. L'attractivité de la Corse s'explique en partie par la dynamique du territoire en termes d'accompagnement de la jeune création qui a su porter ses fruits. L'île compte nombre d'ateliers d'écriture, de formations et autres dispositifs ou opérations d'accompagnement et de soutien en faveur des auteurs. Côté technique, la société CORSICA FPS basée en Haute-Corse propose désormais à la location un parc de matériel complet pour le tournage de court-métrage.

L'atelier d'écriture mis en place avec le Groupe de Recherche et d'Essais Cinématographiques (GREC), en vue de finaliser des scénarios de courts métrages provenant de réalisateurs insulaires mais aussi des DOM-TOM et d'autres régions de France, continue d'être plébiscité par les participants corses. Les participants sont choisis parmi les candidatures spontanées, les projets d'étudiants suivis par l'équipe pédagogique du département « cinéma » de l'I.U.T. de Corse et les projets ayant été jugés intéressants mais inaboutis du fonds d'aides. L'atelier s'est déroulé en novembre à Corti en partenariat avec la Cinémathèque de Corse et le cinéma « L'Alba ». Quatre participants au titre de la Corse en 2022 : Laetitia BARRAUD BATTISTINI, Jean-François CELLI, David OLIVESI, Leon DIANA.

Comme pour les années antérieures, des conventions entre le GREC et la CDC ont été passées pour le financement des films réalisés au cours du cursus par les élèves du **D.U. option « écriture et réalisation » de l'I.U.T. de Corse baptisé CREATACC (Créations et Techniques Audiovisuelles et Cinématographiques de Corse)**.

L'insertion professionnelle des étudiants du D.U. dans le secteur cinéma et audiovisuel est une réussite. Tous les étudiants ayant suivi le cursus production intègrent le secteur dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme, soit en tant qu'intermittents, soit engagés en CDD dans les domaines de la diffusion ou l'exploitation (Hugo Caplette et Sasha Fedida qui sont devenus projectionniste pour l'un et responsable d'un cinéma MK2 pour l'autre). Lysa Lamorisse (DU 2022) est directrice de production sur plusieurs films de la société Ecce films. Les étudiants du cursus réalisation s'insèrent souvent par un deuxième poste dans le secteur à l'instar de

Béatrice Pradal, scripte pour France 3 Via Stella, Bertille Joubert qui a obtenu un CDD au sein de l'association Documentaire sur Grand Ecran ou encore Yazid Doudou et Pauline Boissart tous deux décorateurs sur des courts-métrages et assistants déco sur des longs-métrages et séries.

Les films issus de cette formation sont souvent sélectionnés en festivals. La réalisatrice Caroline POGGI (Ours d'or à Berlin pour le court-métrage « Tant qu'il nous reste des fusils à pompe ») a notamment réalisé son premier court-métrage « Chiens » au sein du D.U. avant de co-réaliser avec Jonathan VINEL son premier long-métrage « Jessica Forever » en 2018. « Disciplinares » d'Antoine BARGAIN a été sélectionné et primé au Festival de Clermont Ferrand, au Festival Traces de Vie en 2020 et au festival du film de l'Ouest, « Coleum » (documentaire d'auteur) de Coralie SEIGNARD a été sélectionné au festival Premier Regards et primé au German International Ethnographic Film Festival et au festival « Filmer le travail » en 2020. Le court-métrage « Gare aux coquins » de Jean PEREIRA DA COSTA (2021) a également été sélectionné dans de nombreux festivals dans le monde entier (France, Portugal, Grèce, Brésil, Colombie, Suède...). Le court-métrage « Après le rouge » de Marie SIZORN (2021) était en compétition au Champs-Élysées Festival à Paris dans la catégorie courts-métrages indépendants français en 2021, il a reçu le prix du jury en 2022 au Film Festival de Poitiers. « Souvenir d'une après-midi d'été » (2021) de Benoit BOUTHORS (ancien étudiant du DU) a reçu le prix du jury dans la compétition corse lors de la 4^{ème} édition du Festival Arte Mare en 2022. Il a également été sélectionné au Festival Côté Court en 2022, tout comme « Brando » du jeune réalisateur corse Clément CARVIN. Trois autres anciens étudiants du D.U. ont également présenté leur film au Festival de Pantin en 2022 : Clémentine Delbecq, Eléonore Berrubé et Philippe Roux. Certains de ces films ont par ailleurs bénéficié de l'accompagnement de l'association Culori créée en 2021 et basée en Corse du Sud dans le village de Sotta.

Un partenariat a en effet été mis en place entre le D.U. de l'Université de Corse et le « **laboratoriu culturali** » **CULORI** qui organise des résidences d'étalonnage. Deux films du D.U. sont choisis chaque année et bénéficient de la prise en charge des travaux numériques d'étalonnage. En 2022, il s'agit des films « Les Pirates rêvent aussi » de Camille ROUX et « Pour l'amour du jeu » de Clément BOMPARD.

Plusieurs projets de réalisateurs insulaires ont également été sélectionnés par l'association Culori lors des appels à projets « Nouvelles écritures visuelles » de l'année 2022 : « 5 Mai 1992 » de Corinne MATTEI, « OPD » de François CHARLES ou encore « Hors Saison » de Francescu ARTILY. « Hors Saison », soutenu par la CDC à la production en 2022, a par ailleurs été sélectionné au Festival international du court-métrage de Clermont-Ferrand en 2023, au Festival music et cinéma à Marseille en avril 2023, est en compétition internationale à Athènes en juin 2023.... D'autres sélections sont à venir.

En synergie avec la section cinéma de l'IUT de Corse, l'**association DIFFUSION KVA** organise depuis plus de 10 ans le festival « Les Nuits MED » et la résidence « MED IN SCENARIO » afin notamment de donner un ancrage méditerranéen et une visibilité à la production corse et de sensibiliser les jeunes aux problématiques et aux enjeux artistiques et financiers du court-métrage.

De nombreux professionnels sont présents au gré des années : CNC, Agence du court-métrage, chaînes de télévision (ARTE, France Télévision qui dote le prix MED IN SCENARIO d'un préachat), Unifrance, représentants de festivals du continent dans le cadre de cartes blanches.

En 2022, le festival itinérant « les Nuits MED di u filmu cortu », entièrement dévolu à l'émergence du format court et au développement cinématographique sur le territoire, a donné lieu à trois sélections de courts-métrages : compétition méditerranéenne, compétition jeune public et panorama corse. Le festival diffuse notamment les œuvres réalisées issues des résidences d'écriture MED IN SCENARIO et de l'opération TALENTS EN COURT qui favorise l'émergence de réalisateurs et de projets sur le territoire. Cette 15^{ème} édition s'est déroulée en plusieurs temps à partir du mois de juin jusqu'au mois de septembre. La programmation s'est déployée sur une large partie du territoire entre Furiani, Bastia, Calinzana et Aiacciu pour se poursuivre en dehors de l'île, à Carqueiranne et s'achever à Paris.

La réalisatrice Hélène GIUDICELLI y a reçu le prix des Talents pour son court-métrage « In Festa ».

Deux anciens étudiants du D.U CREATACC ont fait partie des talents sélectionnés à la résidence d'écriture **MED IN SCENARIO 2022** (Mighè D'Onofrio et Marie-Léa Regales). Mighè d'Onofrio a reçu le prix MED IN SCENARIO 2022 pour son projet « Morra Murrina ». Le projet est en production avec la société Vents Contraires, le tournage est prévu en 2023. La première édition de la résidence d'écriture itinérante baptisée « **COURTS ENTRE DEUX RIVES** » également portée par l'association KVA a eu lieu en 2022 entre la Corse, la région Sud et la Tunisie. Cinq projets de courts-métrages ont été sélectionnés. David Olivesi a remporté le prix FR3 Corse pour son projet de court-métrage intitulé « A Casa ». Le projet est en développement avec la société 13prods. Ces deux actions ont permis aux jeunes réalisateurs de signer un contrat avec une société de production.

En 2022, « Les Nuits Med di u Filmu Cortu », en collaboration avec la CDC et France Télévisions ont également proposé, pour la première fois, une sélection de cinq courts-métrages corses au Marché du film, à Cannes. Une expérience qui sera reproduite en 2023.

L'association Diffusion KVA gère également la **COOPMED**, une coopération à but non lucratif visant à promouvoir et diffuser des œuvres audiovisuelles produites en Méditerranée. Ce projet de coopération permet de relier les festivals de film des différents bords de la mer Méditerranée et de découvrir et valoriser les talents locaux. CoopMed associe déjà des festivals d'Italie, de Tunisie, d'Algérie, du Maroc, d'Espagne et de France.

En 2021, cette coopération a permis notamment de présenter en Tunisie, en lien avec le festival « Vue sur les Arts », le court-métrage « Les archives de la mer » de Valécien BONNOT-GALLUCCI, en Algérie « Sur tes traces » d'Alexandre OPPECINI dans le cadre des Rencontres Cinématographiques de Bejaïa et en Sardaigne, « Pour que rien ne change » de Francescu ARTILY en partenariat avec le festival « Passagi d'Autore ». En 2022, le premier « séminaire » de la CoopMed s'est déroulé à Carqueiranne au mois d'août. L'objectif est de faire circuler les films et d'appuyer le développement d'actions en méditerranée. En 2022, l'initiative a notamment permis la sélection des courts-métrages « KHEIR INSHALLAH » de Stefan REGOLI et « IN FESTA » de Hélène GIUDICELLI au Tripoli Film Festival au mois de septembre. Des rencontres entre la jeune réalisatrice et des étudiants et autodidactes ont également été organisées.

Les festivals de courts-métrages baptisés « Des Courts en Fête » et « Des courts en hiver », portés par les associations CINEMOTION et ET POURTANT CA TOURNE, se sont déroulés dans plusieurs régions du territoire (Extrême-Sud, Alta Rocca, Balagne, ...).

Toutes ces actions d'accompagnement et de formation au court métrage portent leurs fruits et une nouvelle génération de réalisateurs et de réalisatrices insulaires est en train de voir le jour avec la volonté de porter témoignage des problématiques du monde dans lequel ils évoluent.

Les films aidés inscrivent leur dramaturgie autour de problématiques ayant trait à l'identité, à la jeunesse ou au passage à l'âge adulte, au deuil et à l'amour. Le film d'anticipation reste présent dans une moindre mesure en comparaison de l'année précédente. On note également un projet de comédie.

A. Dans le cadre des aides à la création :

PORTRAITS INTIMES, DOCUMENTAIRES D'AUTEUR :

- « MY VIEWS ON THE DARKNESS » est un projet documentaire écrit par Yuyan WANG. La réalisatrice interroge sa distance morale et physique avec la Chine incarnée par la figure de ses parents dont elle filme le quotidien et le rapport au progrès dans un monde saturé d'images et de lumière.
- « IN ALTURA NATURA » écrit par Marie-Jeanne TOMASI mélange documentaire et fiction dans un parcours poétique à travers la région du Niolu dans le quotidien de ses villages et de ses habitants jusqu'à la montagne de Cagna proche du village de la réalisatrice. S'y croisent les regards des habitants du Niolu et l'histoire fictionnelle évoquant le retour d'une femme qui se rapproche de plus en plus de la montagne de Cagna jusqu'à y disparaître. Dans cette œuvre singulière et personnelle, la réalisatrice s'interroge sur la quête des racines et de soi-même.
- « ON A DIT QU'ON NE PARLAIT PAS DU PASSE » documentaire d'auteur réalisé par Juliette ROUDET et produit par TS PRODUCTIONS aborde avec sensibilité la question de l'identité et de l'attachement à une terre, la Corse, par le prisme d'une relation familiale complexe.

RELATIONS HOMMES/FEMMES, AMOUR, EMANCIPATION :

- « AMOUR NOIR » court-métrage de fiction réalisé par Victor HERAULT et produit par SOURIRE PRODUCTIONS. Suzanne et Nino, la trentaine, viennent de se marier. Sur la route menant à leur réception, le couple effectue une sortie de route dans le maquis. L'occasion pour les deux égarés de se remettre en question et de réapprendre à s'aimer. Le film aborde les difficultés de la vie à deux et ce moment crucial où un couple décide de passer le cap de l'amour léger.
- « ELLE EST PARTIE A TRAVERS LA VILLE » court-métrage de fiction écrit par Léon DIANA. Un soir, Théophile se rend chez sa petite amie Héléna. Celle-ci apprend le décès brutal de son père et quitte l'appartement dans la nuit laissant Théophile seul. Le projet se déroule intégralement dans l'appartement de la jeune fille transposé dans différents endroits au gré des émotions que traverse Théophile.
- « LE MARI » projet de court-métrage de fiction écrit par Silvia STADEROLI, Jean-François est un vieil homme qui travaille depuis des années dans un pressing avec sa femme Marie. Bien qu'il en soit le propriétaire, c'est son épouse qui s'occupe de toutes les tâches et ce, tant au travail que dans leur maison. Le vieux narcissique découvre un matin le corps sans vie de sa femme. Qu'advient-il du vieil égoïste ?

- « GLORIA » projet de court-métrage de fiction écrit par Anaïs VINCILEONI et produit par PARADE PRODUCTIONS. Ghjaseppu, jeune berger corse, qui habite avec sa mère rêve d'une autre vie en s'inventant un personnage au nom de scène Gloria. Un beau jour, un spectacle itinérant avec scène libre est accueilli dans le village. Ghjaseppu s'y présente. Cette comédie dramatique traite de l'importance du lien familial, de l'héritage transgénérationnel et du conflit de loyauté envers ses parents.

QUESTIONNEMENT AUTOUR DE L'IDENTITE, DE LA FAMILLE

- « 15 AOUT 2022 » est un projet de court-métrage de fiction écrit par Elisa Julia GILMOUR et produit par ALDABRA FILMS. Leila, jeune femme corse de 29 ans d'origine marocaine, vient d'enterrer son enfant mort-né en Corse avant de repartir à Marseille. Au cours d'une soirée pendant laquelle elle et son frère Amine attendent leur ami Antoine, elle revisite sa décision d'enterrer son enfant sur l'île, depuis qu'elle a appris qu'une reprise de concessions abandonnées est en cours. Ce doute soudain est l'occasion pour le frère et la sœur d'interroger leur vie divergente et d'explorer la question de l'identité dans ses multiples dimensions.

AUTOUR DE LA QUESTION DU DEUIL :

- « ICARUS » court-métrage de fiction réalisé par Christos KARDANA et produit par BLACK BOAT PICTURES raconte l'histoire de Luca 10 ans aux origines grecques et corses et de son père, revenus s'installer dans le village de Cargèse depuis le décès de la mère de l'enfant lors d'une plongée. S'intégrant difficilement à ce nouvel environnement, le jeune garçon trouve du réconfort dans la pratique de l'apnée contre l'avis de son père. Le film explore la relation complexe entre un père et son fils sur fond de deuil.

FILM D'ANIMATION - AUTOUR DE LA THEMATIQUE DES MIGRANTS ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE :

- « L'AUTRE COTE » projet d'animation écrit par Carla PAOLI raconte l'histoire de Lena et son père, seuls habitants d'une île qu'ils tentent de protéger d'intrus à l'étrange apparence. Quand Lena s'aperçoit que la forêt de son île est en danger, elle décide de s'affranchir des lois établies par son père et découvre un secret bien caché. Le projet aborde la thématique des migrants, le changement climatique et les liens familiaux.

B. Dans le cadre de l'aide à la production :

THEMATIQUE DU COUPLE, DE LA RENCONTRE ET DE L'EMANCIPATION :

- « LE TEMPS EST BON » court-métrage de fiction réalisé par Aurélien RAPATEL et produit par LES FILMS DU CHENE ROND. Nathan décide de partir seul en Corse afin de réfléchir à son avenir encore incertain. Dans une auberge de jeunesse, le jeune homme introverti fait la rencontre de Léana et Félix, un jeune couple aux antipodes de son tempérament. Une relation s'installe entre eux et bouleverse les conceptions du jeune Nathan. Le film offre une réflexion sur la construction de l'identité et l'émancipation.
- « UNE NUIT D'ETE » court-métrage de fiction réalisé par Gray Orsatelli produit par FOLLE ALLURE. Alors qu'il cambriole une résidence secondaire, Samuel se fait surprendre par la propriétaire, Lola, qui n'est autre que son amour de jeunesse en vacances dans son village. Sans le dénoncer, celle-

ci le présente à son compagnon, Vincent. Un trio se forme alors au sein duquel Samuel oscillant entre fascination et culpabilité remet en question ses choix de vie.

- « SANTA MARIA KYOKO » court-métrage de fiction réalisé par Guil SELA et Félix LOIZILLON et produit par NEW SHOES PRODUCTIONS. Dans le village de Cervioni, en Haute-Corse, loin de leur Japon natal, Kyoko et Yutaro, deux amoureux, ne savent plus trop où ils en sont. Ils décident de passer la journée chacun de leur côté sur cette terre étrangère témoin de la désagrégation de leur couple.

ENTREE DANS L'ADOLESCENCE, SEXUALITE :

- « DOUCHES POUR HOMMES » court-métrage de fiction réalisé par Hakim ATOUI et produit par WOMBAT FILMS raconte l'histoire de Skander, un garçon de 12 ans qui se rend à la piscine avec sa petite sœur et leur baby-sitter. Au moment de prendre la douche, Skander se retrouve seul et découvre les corps d'hommes qui l'entourent. Il connaît alors son premier choc érotique.
- « LES ARTIFICES » court-métrage de fiction réalisé par Kahina LE QUERREC et produit par AMETHYSTE FILMS. Comme chaque année, Jean, artificier, emmène ses deux filles, Julie 8 ans et Manon 14 ans, en camping-car au gré de ses spectacles pyrotechniques. Seulement cette année, Manon est bien décidée à vivre sa première histoire d'amour. Le film explore délicatement l'importance des liens familiaux, le thème de l'émancipation et du passage à l'âge adulte.

FILMS D'ANTICIPATION (MALADIE, RESTRICTIONS, ENVIRONNEMENT) :

- « JUSQUE DANS LA TOMBE » court-métrage de fiction écrit par Pauline GUY. Dans un avenir proche, un virus mortel s'est répandu dans le monde rendant impossible tout contact physique entre les êtres humains. Aurore, une jeune femme qui a perdu son père, décide malgré l'interdiction gouvernementale de partir l'enterrer dans son village natal. Dans un monde sans chaleur, le film s'interroge sur l'importance des rituels funéraires et questionne la place du deuil dans les sociétés futures.

Autour des problématiques environnementales, angoisse de fin du monde :

- « MAIN VERTE » projet de court-métrage de fiction réalisé par Tara MOLLET et produit par MONDINA FILMS. Maud, une jeune femme seule, a une immense collection de plantes dans son appartement. Elle en prend soin chaque soir, après sa journée de travail. Un jour, un champignon parasite menace sa végétation. Le film aborde les problématiques actuelles de réchauffement climatique, de pollution et de fin du monde.

AUTOUR DE SUJET SENSIBLE DE SOCIETE

- « POINTEUR » court-métrage de fiction réalisé par Basile CHARPENTIER produit par HYBRID FILMS. Éric, un homme de 45 ans, est en proie à des pulsions pédophiliques qu'il tente de refreiner. Submergé par cette souffrance et cette tension interne grandissante, il va devoir rapidement trouver une solution pour y faire face. Le film évoque la question de la pédocriminalité et la difficulté du suivi et de la prise en charge de ces personnes.

HISTOIRE :

- « MAISON HAUTE (CASA SOPRANA) » court-métrage de fiction réalisé par Isabelle BALDUCCHI et produit par ZIA MARIA FILMS place son intrigue en 1942, pendant la seconde guerre mondiale, dans un village corse. Dans la plus haute maison du village, vivent Rose et Ange. Lorsque celui-ci entre en résistance, les Italiens réquisitionnent leur maison. Rose y cache Félix le colporteur qu'elle doit aider à

s'enfuir. Ce huis-clos sera l'occasion pour Rose de découvrir son autonomie et son courage et pour la réalisatrice de parler des femmes et de la résistance.

COMEDIE :

- « TROIS PETITS TOURS ET PUIS S'EN VONT » court-métrage de fiction écrit par Lucile DELANNE et Coco ORSONI et réalisé par Jean-Michel MARTINETTI et produit par MEDITERRANEAN DREAM. Trois cousines que tout oppose tuent accidentellement un évangéliste. Envahies par un sentiment de culpabilité, elles partent en cavale. Ce road-movie à l'humour décalé suit l'aventure de ces trois femmes émancipées sur les routes corses.

QUESTIONNEMENT METAPHYSIQUE :

- « LA FIN DE TOUTES CHOSES (titre provisoire) » projet de court-métrage de fiction réalisé par Clément CARVIN et produit par ALIBI PRODUCTION. Un soir, Benaïssa, homme solitaire, surveille avec Mourad le jardin du cimetière de guerre allemand en proie à du vandalisme nocturne. Cette expérience et le mysticisme de son compagnon jardinier révélera chez lui des questionnements jusqu'alors enfouis. Le court-métrage philosophe sur la finitude des choses et le désir d'éternité et de stabilité présent dans l'homme.

DOCUMENTAIRE D'AUTEUR - CREATION AVEC LES ENFANTS D'UNE CLASSE D'UNE ECOLE PRIMAIRE :

- « CONTE D'HIVER » documentaire d'auteur réalisé par Yuna ALONZO et Simon GAILLOT et produit par VENTS CONTRAIRES. Au début de l'été, à l'école primaire de Pietracorbara, en Haute-Corse, une troupe d'enfants tente de mettre en scène « Le Conte d'Hiver » de Shakespeare. La pièce s'avère difficile et les enfants se confrontent à leurs désirs, leurs ambitions, leurs peurs et leurs désaccords. Le film se construit autour du travail de création de ces enfants et les scènes de la pièce jouées par ces derniers.

Budget prévu	450 000 €	Budget réalisé	466 500 €
CDC	296 000 €	CDC	318 500 €
CNC	148 000 €	CNC	148 000 €

Dans le cadre de l'aide à la production, 3 projets de longs-métrages ont été soutenus en 2022 (5 en 2021, 4 en 2020, 2 en 2019, 2 en 2018, 4 en 2017), **sur les 8 demandes présentées** (7 en 2021, 6 en 2020, 9 en 2019, 7 en 2018, 6 en 2017).

Dans le cadre des aides à la création (écriture-développement), 8 projets de longs-métrages ont été aidés en 2022 (6 en 2021, 13 en 2020, 13 en 2019, 5 en 2018, 8 en 2017), 3 en écriture (4 en 2021, 6 en 2020, 9 en 2019, 4 en 2018, 4 en 2017) et 5 en développement (2 en 2021, 7 en 2020, 4 en 2019, 1 en 2018, 4 en 2017) sur les 26 demandes présentées (16 en 2021, 24 en 2020, 26 en 2019, 17 en 2018, 19 en 2017). **Sept d'entre eux proviennent de réalisateurs insulaires.**

L'actualisation des règlements votés en 2017 puis en 2019 avec le relèvement des plafonds à 20 000 € en développement et 300 000 € en production ont repositionné le fonds d'aides de la Collectivité de Corse de manière plus attractive pour le long métrage. Par ailleurs, la politique menée pour la jeune création depuis plusieurs années porte ses fruits avec l'émergence de nouveaux cinéastes (pas moins de sept projets de long-métrage en écriture et développement de réalisateurs insulaires ont d'ailleurs été soutenus en 2022). De ce fait, les demandes d'aide à la production sont plus nombreuses et variées. En outre, la structuration de la filière de post-production sur l'île permet désormais d'accueillir les étapes de montage, mixage, étalonnage.... On pourra compter deux salles de montage son et un auditorium Dolby Atmos portés par la SARL KEEP COOL STUDIOS dont la mise en service sera effective en 2023. Par ailleurs, la société CORSICA FPS basée en Haute-Corse a obtenu l'agrément ARRI et dispose d'un parc de matériel de tournage conséquent.

La résidence d'écriture de la Fabbrica Culturale « Casell'Arte » à Venacu, soutenue par la Collectivité de Corse et dédiée principalement à l'écriture de longs métrages de fiction, a été identifiée par les services du CNC au titre de l'article 4.3 de la convention de coopération entre l'Etat, le CNC et la Collectivité de Corse. Elle a donc bénéficié d'un soutien conjoint CNC-CDC dans le cadre de l'avenant 2022 de la convention de coopération.

En 2022, deux résidences d'écriture de long-métrage de fiction, une résidence d'écriture de long-métrage documentaire et une résidence d'écriture d'animation ont eu lieu. Par ailleurs, la Fabbrica a également organisé sa première résidence « Territoire ». Il s'agit d'un programme de résidence étalée sur l'année qui accueille un auteur de fiction dont le projet est axé sur le territoire. Pour cette première édition, il s'agit du réalisateur Nicolas GIULIANI.

Le réalisateur Francescu ARTILY et les réalisatrices corses Delphine LEONI et Anne de GIAFFERRI font partie des participants de la session 2022. Depuis l'ouverture, ont participé d'autres réalisateurs corses dont Yannick CASANOVA, Julien MEYNET, Frédéric FARRUCCI.... La résidence a également accueilli des réalisateurs comme Robin CAMPILLO, Claire BURGER, Gilles MARCHAND, Thierry de PERETTI, Naila GUIGUET, Benoit BOUTHORS....

La seconde Fabbrica Culturale arts visuels du territoire baptisée « Providenza » et basée à Rapale en Haute-Corse propose désormais une série d'ateliers et de cours dédiés à la

découverte du cinéma et de la nature. Une série d'ateliers ouverte aux enfants et aux classes de la région est organisée chaque semaine depuis l'automne 2022 autour de la nature. En parallèle, un programme spécifique d'ateliers avec des résidents (actuels et anciens) axés sur le cinéma est mise en place pour l'année 2023 avec les écoles partenaires (zone d'éducation prioritaire région de Bastia). La Fabrica a par ailleurs obtenu le label Fabrique des territoires du Ministère de la cohésion des territoires.

Trois longs-métrages ont été soutenus à la **production en 2022** (et trois autres films n'ayant pas sollicité le soutien de la Collectivité de Corse ont été tournés sur le territoire en 2022) :

« Borgo » (titre temporaire) le long-métrage de Stéphane DEMOUSTIER, soutenu au développement en 2021 et à la production en 2022 a été tourné cette année en Corse. « Le Retour » de Catherine CORSINI, premier long-métrage de la réalisatrice d'origine corse sur le territoire. « A son Image » de Thierry de PERETTI a également bénéficié du soutien de la Collectivité de Corse en 2022. Le tournage devrait avoir lieu en 2023. Son premier long métrage hors de la Corse, « Enquête sur un scandale d'état », a reçu le Grand prix du festival international du film politique (FIFP) de Carcassonne en 2022. Pour son nouveau projet, le réalisateur renoue avec le territoire et développe un long-métrage adapté du roman de l'auteur corse Jérôme FERRARI.

Le tournage de la nouvelle comédie d'Éric FRATICELLI adaptée de sa propre pièce de théâtre à succès « Le Clan » s'est déroulé au premier trimestre de l'année 2022. Le film avait bénéficié du soutien de la CDC en 2021 dans le cadre de l'aide la production de longs-métrages. Il s'agit du deuxième long-métrage du réalisateur Eric FRATICELLI dont le premier film « Permis de Construire » sorti en 2022 a été en sélection officielle du Festival de l'Alpe d'Huez. Les films « Permis de Construire » en 2022 et « Le Clan » en 2023 ont réuni un nombre considérable de spectateurs en Corse. Le tournage de son troisième film « Inestimables » soutenu par la CDC en 2023 a eu lieu en début d'année.

D'autres projets de réalisateurs insulaires sont en préparation pour l'année à venir.

Frédéric FARRUCCI développe actuellement son projet de long-métrage « Un Mohican ». Le tournage devrait avoir lieu en 2023 sur le territoire. « La Nuit venue », son premier long métrage (prix SOPADIN du meilleur scénario pour « Strip ») sorti en 2020 a été remarqué par la critique. Il a été primé au FIF Saint-Jean-de-Luz en 2019, aux Champs-Élysées Film Festival en 2020 et a reçu le César de la Meilleure musique originale en 2021. Le jeune réalisateur corse Yannick CASANOVA développe également son premier long-métrage « Vois comme mon ombre s'allonge » avec la société de production Les Films du Bal.

Ange BARAGLIOLI (dit BASTERGA) dont la série « Caïd » diffusée sur Netflix a reçu le Prix du public au Festival Canneséries 2021 développe un projet de long-métrage sur le territoire.

D'autres jeunes réalisateurs insulaires comme Julien MEYNET, Delphine LEONI, Julia RETALI, François ORSONI, Hélène GUIDICELLI sont également en écriture de leur premier long métrage.

Les films explorent principalement les problématiques qui traversent la société corse actuelle (violence, mafia, nationalisme et identité).

A. Dans le cadre des aides à la création :

AUTOUR DE LA CREATION ET DE L'ENGAGEMENT

- « LA RESIDENCE » est un projet de long-métrage de fiction écrit par Delphine LEONI. Une troupe est réunie autour de son metteur en scène pendant un mois dans un couvent en Balagne afin de préparer un spectacle. Le film se veut un huis-clos qui questionne les tourments de la création et de l'engagement, qu'il soit artistique ou politique.

AUTOUR DU NATIONALISME CORSE, HISTOIRE FAMILIALE :

- « CHJARUSURU » projet de long-métrage de fiction écrit par Laurent SIMONPOLI et produit par MARETERRANIU. Bastia, 2015, alors que les nationalistes viennent de remporter les élections territoriales, Marie revient en Corse des années après l'assassinat de son père. Elle y retrouve sa mère, son cousin et sa bande d'amis dont fait partie Francescu. Alors que Marie tente d'élucider des secrets de famille, celui-ci est brutalement assassiné. Chacun réagira à sa manière. Ce film choral entremêle histoires familiales et politiques dans le contexte nationaliste.
- « LES CHATAIGNIERS » projet de long-métrage de fiction écrit par Hélène GIUDICELLI. Après des années d'absence, Saveria jeune infirmière de 25 ans retourne en Corse où elle peine à trouver sa place. Elle se laisse surprendre par une passion amoureuse avec son ami d'enfance, Joseph, nationaliste engagé dans la clandestinité. Au fur et à mesure que leur amour grandit, une lutte de pouvoir s'installe entre les deux amants.

AUTOUR DE L'EVOLUTION ET DES PROBLEMATIQUES DE LA SOCIETE CORSE (MAFIA ET VIOLENCE) :

- « UN MOHICAN » projet de long-métrage de fiction écrit par Frédéric FARRUCCI et produit par KORO FILMS. Joseph, l'un des derniers bergers du littoral, voit son terrain convoité par la mafia. Il choisit de ne pas céder. Quand il tue par accident l'homme venu l'intimider, il devient la proie d'une traque impitoyable, en plein cœur de l'été. Au fil des jours, la légende Joseph, incarnant une résistance réputée impossible, se répand, portée et propagée par Vannina. Dans ce film empruntant aux codes du western, le réalisateur questionne la situation de la société corse actuelle et la violence qu'elle engendre sur notre territoire.

DRAME :

- « LES VULNERABLES » long-métrage de fiction écrit par Anne-Marie PUGA et Jean-Raymond GARCIA et produit par SUPERNOVA FILMS. Suzanne, victime d'une dégénérescence oculaire, rejoint une fondation dans l'espoir de recouvrer la vue. Contemplative et mélancolique, elle se lie d'amitié avec Mathilde, aveugle de naissance, enjouée et aventureuse. Le suicide brutal de Mathilde, consécutif à un viol, plonge Suzanne dans le désespoir. Guidée par le fantôme de son amie, Suzanne met à exécution sa vengeance.

DOCUMENTAIRE D'AUTEUR – CHRONIQUE PERSONNELLE DU LIBAN :

- « 100 SECONDES AVANT LA FIN DU MONDE », projet de long-métrage documentaire écrit par Dima EL HERR et produit par ISLA PRODUCTION. Œuvre intime de la réalisatrice sur un Liban figé dans un contexte social et politique tragique où rien ne semble bouger. A travers les portraits de plusieurs

hommes prisonniers face à leur solitude, leur précarité et leur détresse, la réalisatrice filme le lent et inexorable effondrement du pays et de leur identité.

B. Dans le cadre de l'aide à la production :

INSPIRE DE FAITS REELS

- « BORGIO » réalisé par Stéphane DEMOUSTIER et produit par la SARL PETIT FILM raconte l'histoire de Melissa, une jeune gardienne de prison mutée en Corse, à la prison de Borgo. Très vite acceptée dans ce nouveau monde grâce à l'aide d'un détenu, elle se retrouve petit à petit happée par ce milieu qui la fascine. Le film analyse le glissement qui s'opère chez Melissa et les raisons qui l'y conduisent.

QUESTIONNEMENT IDENTITAIRE :

- « LE RETOUR » long-métrage de fiction réalisé par Catherine CORSINI et produit par CHAZ PRODUCTIONS. Khédija, la quarantaine et d'origine sénégalaise travaille comme baby-sitter pour une famille parisienne aisée qui lui propose de s'occuper des enfants pendant leurs vacances d'été en Corse. C'est l'occasion pour Khédija de renouer avec ses filles Jessica et Farah sur cette île qu'elles ont quitté quinze ans plus tôt après la mort accidentelle de son mari. Le temps d'un été, Khédija et ses filles renouent avec le passé et ses secrets.

ADAPTATION LITTÉRAIRE, NATIONALISME CORSE, FRESQUE GÉNÉRATIONNELLE :

- « A SON IMAGE » long-métrage de fiction réalisé par Thierry DE PERETTI et produit par LES FILMS VELVET est une adaptation du livre éponyme de Jérôme Ferrari. Le film raconte l'histoire d'Antonia, 38 ans, photographe qui vient de disparaître dans un accident de voiture en Corse. La messe qu'officie son oncle pour son enterrement est l'occasion pour lui de se rappeler la vie de sa défunte nièce. Le récit revient ainsi sur plusieurs moments de l'existence d'Antonia et de ses proches qui se mélangent aux événements violents de l'histoire politique de l'île des années 1980 au début du XXI^e siècle. Le film compose la fresque d'une génération.

Budget prévu	750 000 €	Budget réalisé	750 000 €
CDC	500 000 €	CDC	500 000 €
CNC	250 000 €	CNC	250 000 €

ARTICLE 8 - AIDE A LA PRODUCTION D'ŒUVRES AUDIOVISUELLES

A) Documentaires audiovisuels (séries et unitaires)

En 2020 et 2021, l'accent a été mis sur l'aide à la production de documentaires avec un nombre plus important de projets soutenus, le secteur ayant été fragilisé en 2020 du fait des dispositions prises pour lutter contre la crise sanitaire. En 2022, avec un contexte plus apaisé, le taux de sélectivité baisse et se rapproche de la courbe d'évolution des années précédant la crise.

28 projets de documentaire unitaire ont été aidés en production en 2022 (30 en 2021, 30 en 2020, 32 en 2019, 23 en 2018, 20 en 2017, 21 en 2016, 27 en 2015, 17 en 2014, 25 en 2013, 32 en 2012, 15 en 2011, 20 en 2010, 30 en 2009, 30 en 2008, 35 en 2007, 24 en 2006, 32 en 2005) **sur 43 demandes (35 en 2021, 42 en 2020, 41 en 2019, 34 en 2018, 30 en 2017),**

14 projets de documentaire unitaire ont été aidés à l'écriture (3 en 2021, 10 en 2020, 7 en 2019, 7 en 2018, 15 en 2017, 10 en 2016, 8 en 2015, 13 en 2014, 12 en 2013, 13 en 2012, 15 en 2011, 9 en 2010, 13 en 2009, 7 en 2008, 6 en 2007, 10 en 2006) **sur 20 demandes** (6 en 2021, 17 en 2020, 16 en 2019, 13 en 2018, 23 en 2017),

13 projets de documentaire unitaire ont été aidés au développement (14 en 2021, 12 en 2020, 8 en 2019, 13 en 2018, 8 en 2017, 8 en 2016, 8 en 2015, 6 en 2014, 13 en 2013, 21 en 2012, 14 en 2011, 10 en 2010, 5 en 2009, 8 en 2008, 13 en 2007, 11 en 2006) **sur 15 demandes** (20 en 2021, 15 en 2020, 17 en 2019, 22 en 2018, 16 en 2017).

4 projets de série documentaire ont été aidés en production (2 en 2021, 2 en 2020, 2 en 2019, 1 en 2018, 2 en 2017, 1 en 2016, 1 en 2015, 0 en 2014, 2 en 2013, 3 en 2012, 1 en 2011, 1 en 2010, 7 en 2009, 3 en 2008) **sur 4 demandes** (3 en 2021, 4 en 2020, 3 en 2019, 2 en 2018, 3 en 2017).

Ces projets proviennent, pour la plupart, de sociétés de production et/ou d'auteurs insulaires.

De nouveaux champs de la société corse contemporaine sont abordés depuis quelques années, comme la place des femmes ou les enjeux de société (pauvreté, nouvelles habitudes de consommation, ...), qui viennent s'ajouter aux thématiques récurrentes du fonds d'aides :

- L'histoire de la Corse et de la Méditerranée
- Le patrimoine en Méditerranée,
- La connaissance des identités culturelles linguistiques et religieuses en Méditerranée,
- Les portraits d'artistes, musiciens, cinéastes, peintres, personnalités de Méditerranée,
- Le parcours d'hommes corses ou méditerranéens emblématiques,
- La protection de l'environnement, le développement durable, ...

Ces documentaires sont pour la plupart destinés à une diffusion sur **FRANCE 3 CORSE VIA STELLA**, la chaîne corse satellitaire de plein exercice à vocation méditerranéenne du groupe France Télévisions qui propose 15 heures de programmes quotidiens ainsi que sur la chaîne locale **TELE PAESE** qui diffuse par la TNT sur toute la Corse depuis 2022. La **plateforme patrimoniale bilingue SVOD ALLINDI** soutenue par la CDC avait, quant à elle, reçu l'autorisation du CNC pour être coproducteur/diffuseur éligible au compte de soutien en 2021.

La même année, les dispositions du décret du 22 juin 2021 relatif aux services de médias audiovisuels à la demande excluent, au seul motif financier du montant du chiffre d'affaires, les coproductions de la plateforme ALLINDI du bénéfice des aides financières sélectives et automatiques du FSA du CNC. Une mesure préjudiciable pour l'ensemble de la filière car l'obtention de cette autorisation permettait à la SAS ALLINDI de proposer une source de financement alternatif pour les producteurs insulaires avec une ligne éditoriale distincte des autres diffuseurs du territoire. Cela est d'autant plus dommageable que la plateforme ALLINDI, avec son offre de contenus à forte identité thématique autour de « l'imaginaire de la Corse en illimité » et de la Méditerranée dans toutes ses dimensions, historiques, écologiques, culturelles, fictionnelles, géographiques, musicales, patrimoniales, pourrait devenir à brève échéance un moteur de la création d'œuvres originales sur le territoire et le bassin méditerranéen avec lequel la Collectivité de Corse a développé des coopérations culturelles à travers de nombreuses opérations (EURODOC, ENTRE DEUX RIVES, COOPMED...).

Pour information, la plateforme dispose à ce jour d'un catalogue de plus de 400 œuvres dont une grande partie de documentaires corses et méditerranéens. Afin de valoriser le patrimoine cinématographique insulaire, ALLINDI propose également un appel à projets en partenariat avec la Cinémathèque de Corse et l'association CULORI pour la réalisation de trois documentaires à partir d'archives de films amateurs indexées et conservées par la Cinémathèque.

Pour accompagner cette mouvance du documentaire en Corse, un festival soutenu par la CDC dédié aux documentaires d'auteur, « **CORSICA.DOC** », a été créé il y a 15 ans par Annick PEIGNE-GIULY, ancienne journaliste à Libération et présidente de l'association « Documentaires sur Grand Ecran ». La programmation est réalisée en partenariat avec d'autres festivals notamment le « Festival du Réel » ou le FID. L'opération dispose d'une compétition unique en France destinée à récompenser la meilleure première œuvre documentaire. L'action inclut également des ateliers pédagogiques.

Corsica.doc coorganise également la session insulaire d'**EURODOC**, programme de formation encourageant le développement des projets de films documentaires de création dans un contexte de coproduction européenne. Le but est de mettre en place une coopération sur 3 ans avec une session par an en Corse et plusieurs groupes de participants dont un groupe international insulaire méditerranéen composé de candidats corses, sardes, siciliens, baléares, chypriotes et maltais. La première session s'est déroulée en mai 2021 à l'hôtel E Caselle, à Venacu, autour de projets en provenance d'îles méditerranéennes. En mars 2022, une seconde session internationale et en présentiel a été organisée. Elle a réuni une cinquantaine de participants à Purtichju. Trois ateliers se sont tenus durant une semaine, dont un atelier consacré à une dizaine de projets insulaires (Corse, Sardaigne, Sicile, Açores), un atelier francophone et un atelier international. Une soirée était par ailleurs ouverte aux producteurs corses. Concernant l'édition 2023, la nouvelle directrice d'EURODOC ayant pour ambition de dynamiser le programme de formation en le tournant vers l'international, il a été décidé, en accord avec Alexandre Cornu (producteur et président d'EURODOC), de se concentrer sur une zone géographique plus large, à savoir l'arc méditerranéen. L'édition 2023 aura lieu du 7 au 12 mai 2023 à Aiacciu.

L'association propose également une programmation à l'année, notamment dans le milieu rural. Une équipe de bénévoles, composée entre autres de réalisateurs insulaires de documentaires, s'est constituée autour de l'association qui est devenue un espace de sensibilisation de la profession au regard du documentaire.

Avec le soutien de la CDC, **les Ateliers Varan** organisent chaque année en Corse des ateliers d'écriture et de réalisation documentaire ouverts aux réalisateurs du bassin méditerranéen intitulés "Regards méditerranéens". Une dizaine de films portant des regards originaux sur le territoire sont réalisés chaque année autour d'une thématique définie. Après plus d'une dizaine d'années à Ajaccio, les Ateliers Varan ont investi la ville de Bastia depuis 2022.

L'atelier d'écriture de scénario du GREC (Groupe de recherche et d'essais cinématographiques), basé à Purtivechju depuis cinq ans, s'est également ouvert à la réécriture de documentaires d'auteur. Ces projets de documentaires se retrouvent souvent parmi les projets aidés dans le cadre du fonds d'aide. En 2022, en raison de la fermeture de la Cinémathèque de Purtivechju pour travaux, l'atelier a eu lieu à Corti, en partenariat notamment avec le cinéma l'Alba.

Parmi les projets soutenus cette année :

Dans le cadre de l'aide à la production de documentaires unitaires

A. Dans le cadre des aides à la création :

AUTOUR DE SUJETS ET PROBLEMATIQUES HISTORIQUES EN CORSE :

- « BASTIA, CHI STORIA », documentaire réalisé par Petru Paulu DE CASABIANCA et produit par STELLA PRODUCTIONS, retrace l'histoire riche de 600 ans de Bastia à travers la création et l'évolution des différents quartiers de la ville et les influences qui l'ont traversée. Accompagné par un travail d'illustration, d'animation, des anecdotes et des entretiens de spécialistes et figures bastiaises, le récit est pensé comme un voyage dans la ville afin de rendre vivante son histoire jusqu'à sa structure actuelle et questionner la place qu'elle occupe encore de nos jours.
- « LES 2 JEAN OU LE REFUS DU JUSTE » projet de documentaire écrit par Dominique MAESTRATI. Jean Goetschel est juif né à Bruxelles, Jean Alesandri, corse né à Marseille. La rencontre entre les deux hommes a lieu à Marseille en 1940. Jean Alesandri permet à Jean Goetschel et sa famille d'échapper à la police française et à la Gestapo en les rapatriant en Corse. Pour cet acte, Alesandri refusera toujours d'être reconnu « juste parmi les nations ». Le documentaire retrace le parcours singulier de ces deux hommes que l'Histoire a réunis.
- « ALBINE ET BETSY, UNE AUTRE HISTOIRE DE SAINTE-HELENE » projet documentaire écrit par Dominique MAESTRATI et produit par KORROM, évoque la figure de Napoléon à travers les écrits de deux personnalités féminines qui partagèrent le quotidien de l'homme durant son exil : Betsy Balcombe, une jeune anglaise de 14 ans, fille d'un dirigeant de la Compagnie des Indes territoriales et Albine de Montholon, 36 ans, épouse du Général Charles Tristan de Montholon, courtisane et maîtresse de l'Empereur déchu. Cette approche féminine et singulière, ponctuée d'interventions d'historiens et d'historiennes reconnus, dépeint un Napoléon plus intime au crépuscule de sa vie.

Histoire en Méditerranée :

- « HOLIDAY INN, BEYROUTH » projet de documentaire écrit par Eduardo MALVENUTI autour de l'ancien hôtel Holiday Inn, lieu emblématique de Beyrouth. Le bâtiment mythique sert de prisme au réalisateur pour raconter la splendeur et la déchéance d'un pays dévasté par une guerre civile qui dura quinze ans. Le film plonge dans la mémoire de cet hôtel, symbole de l'apogée et de la chute d'un pays, à travers l'utilisation d'image d'archives et le récit d'hommes et de femmes ayant traversé cette époque.

AUTOUR DES PROBLEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES ET DES PRATIQUES RESPONSABLES (ALIMENTATION, CONSOMMATION, ...)

- « L'ODYSEE DE DANIEL », projet documentaire écrit par Mathieu PROUST, suit l'universitaire français Daniel Faget, spécialiste de l'histoire de la biodiversité marine, dans un périple autour de la Méditerranée. A travers les témoignages de scientifiques, pêcheurs et autres intervenants, le documentaire sensibilise aux dommages que subit la mer en raison de l'invasion d'espèces allogènes souvent propagées par les navires de commerce ou de plaisance. En Corse plus spécifiquement, le documentaire évoquera la disparition de la grande nacre *Pinna nobilis* des herbiers de posidonies de l'île et le nodavirus, responsable de la mort de plusieurs spécimens de mérours bruns au large de la Balagne.
- « AUX REVOLUTIONS QUI NE VIENNENT PAS » projet documentaire écrit par Julie AGUTTES est une plongée dans le quotidien de la station de recherches marines et océanographiques de Calvi, la Starezo nichée au bout de la péninsule de la Revellata. Ici, un groupe de scientifiques s'active sans relâche pour observer l'état des fonds marins. A travers l'étude des espèces vivantes et leur adaptabilité aux changements climatiques, ils sondent l'état de nos devenirs et tentent de participer à la prise de conscience de cette beauté fragile.
- « QUI EST LA ? » projet de documentaire écrit par Camille DE CHENAY et Laetitia CARLOTTI constitue une enquête cinématographique d'une année autour de l'évolution d'un paysage : le chemin U Staccone à Moltifau. Construit comme une étude de terrain pluridisciplinaire et multidimensionnelle autour des éléments qui constituent un paysage (animaux, végétaux, insectes, eau, roches, actions et passages humains, ...) le film donne à voir l'enchevêtrement et l'histoire de ces présences.
- « CORSICA SALVATICA » projet de série documentaire 5x52 minutes écrit par Laurent-Jacques COSTA, réalisé par Jean-Michel MARTINETTI et produit par la SAS MEDITERRANEAN DREAM. A travers le regard d'hommes et de femmes vivant au contact du monde sauvage, cette collection documentaire part à la découverte de la biodiversité de la Corse réputée pour son exceptionnelle richesse afin de tenter de comprendre quelle est la place de l'homme dans la grande transition écologique qui interroge l'ensemble de notre société.
- « AUTONOMIA PAISANA » réalisé par Marie RENUCCI et produit par MOUVEMENT est un projet documentaire autour des nouveaux modèles d'agriculture alternative en Corse. Face à un système encourageant sans cesse la productivité de masse, des hommes et des femmes, à l'origine d'initiatives nouvelles, repensent la manière de consommer et de produire. Portraits croisés de ces corses dont la prise de conscience se pose en exemple.
- « REVOLUTION ALIMENTAIRE » projet de documentaire écrit par Serge BONAVIDA autour des réalités du monde agropastoral insulaire face aux changements climatiques et aux problématiques environnementales actuelles. Le documentaire suit, entre autres, le parcours de Pierre-François

MAESTRACCI, restaurateur bio sensible aux concepts d'agropastoralisme responsable et d'éco-gastronomie qui milite pour une certaine autonomie alimentaire. A travers ce documentaire, le réalisateur interroge la Corse comme potentiel laboratoire pour repenser la manière de consommer et de produire.

- « LA COURSE AU CLIMAT » projet de documentaire écrit par Félicia MASSONI né d'une prise de conscience commune entre le sportif Christophe Santini et la réalisatrice Félicia Massoni de l'urgence climatique à la suite des incendies ayant lieu en Corse en 2018 et en Australie en 2019. Pour cela, Christophe Santini entreprend de traverser l'île aux kangourous à vélo. Le documentaire suivra ce périple qui vise à faire dialoguer les deux îles afin d'anticiper les catastrophes et d'alerter sur les dangers qui nous menacent.

AUTOUR DE L'ÉVOLUTION SOCIÉTALE EN CORSE ET EN MÉDITERRANÉE :

- « DU MYRTE A L'ACACIA », documentaire réalisé par Dominique MAESTRATI et produit par KORROM, s'articule autour de plusieurs grands moments historiques de la Corse et de la franc-maçonnerie. À partir d'entretiens avec des francs-maçons et autres intervenants, le projet questionne la spécificité de la franc-maçonnerie corse et sa place dans le développement de l'île.

Histoire et culture corses :

- « A CANZONA DI U MIO PAESE » projet documentaire écrit par David OLIVESI prend pour point de départ la chanson éponyme écrite en 1948 par l'arrière-grand-père du réalisateur. Le documentaire remonte aux origines de cette chanson qui porte la nostalgie de ceux qui ont dû quitter leur village pour le Continent. Petite et grande histoire résonnent dans ce délicat témoignage d'une Corse passée, entre guerre, diaspora, exode rural... et dont les représentants sont de moins en moins nombreux.
- « CARGESE, TONY ET LES IRREDUCTIBLES GRECS » projet de documentaire écrit par Alexia VERITER et produit par NA HOA FILMS, propose une chronique du village de Cargèse où depuis 350 ans les grecs et les corses vivent en cohabitation comme en témoignent les deux églises, latine et grecque, qui se font face au cœur du village. Depuis 16 ans, le village a perdu son prêtre bi-rituel et cette double culture se trouvait jusqu'aujourd'hui en péril. Le documentaire suit l'arrivée du père Tony qui officie dans les deux rites et interroge par sa trajectoire le particularisme corse notamment dans son rapport à la tradition et son identité, la sauvegarde d'un patrimoine culturel et les défis d'une cohabitation de ces deux communautés à la fois rivales et solidaires.

Place des femmes dans la société corse (violences, féminisme...) :

- « TU N'ES PAS SEULE » projet de documentaire écrit par Julie PERREARD autour de la violence faite aux femmes et de la capacité à rompre le silence qui l'accompagne. En immersion au sein d'un groupe de colleuses de rue en Corse, le documentaire filme les actions et recueille les paroles de ces femmes qui s'emparent de l'espace public et de leur territoire pour y coller des slogans et des témoignages dénonçant ce que des hommes leur ont fait. Dans ce portrait choral d'une bande de filles, l'auteure interroge la société mais également ses propres souvenirs dans une quête intime.

Evolution sociétale en Méditerranée :

- « RETROUVER VENISE » projet documentaire écrit par Marie-Laure DESIDERI, réalisé par Christian ARGENTINO et produit par CINED part à la rencontre de vénitiens et vénitiennes qui refusent de quitter leur ville. Face au tourisme de masse, la ville se vide peu à peu de ses habitants et de ses savoir-faire. Ces hommes et femmes artisans se rebellent par leur travail contre la dictature de la vitesse et de la consommation.

DOCUMENTAIRE PATRIMONIAL :

- « ICI, J'OUBLIE LE MONDE » projet de documentaire écrit par Jean FROMENT et Jérôme PERRAUT et produit par LES PRODUCTIONS DU TRITON. Les 40 000 ouvrages qui composent le fonds de la Bibliothèque patrimoniale du Musée Fesch doivent être inventoriés pendant les travaux de rénovation et de restauration de la Bibliothèque. Les réalisateurs se saisissent de cette occasion inédite de découvrir les ouvrages rares qui constituent ce fonds. Ponctué d'interventions d'historiens, le documentaire propose un pèlerinage culturel et historique à travers ces précieux monuments littéraires.

DOCUMENTAIRE CULTUREL :

- « EAT PAINT LOVE » projet de documentaire écrit par Léa MAURIZI. Après deux ans de pandémie, un groupe de femmes retraitées prépare un voyage artistique pour étudier la lumière de Florence à travers l'aquarelle. Le groupe est dirigé par Cathie, professeur d'arts plastiques au centre culturel Une Volta à Bastia. Pour ces femmes à la croisée des chemins, qui entament pour la plupart une nouvelle phase de leur vie, ce voyage sera l'opportunité de se réinventer à travers l'art.

Culture et Histoire en Méditerranée :

- « TURQUIE 70' : LE ROCK SOUS LES BARRICADES » projet de documentaire écrit par Edoardo MALVENUTI et Gildas HOUDEBINE et produit par MARETERRANIU. Au tournant des années 70, la Turquie traverse une crise politique majeure de laquelle émergera un courant révolutionnaire porté par une jeunesse avide de liberté. Durant cette période naît l'anadolu pop, un courant musical mêlant chants traditionnels anatoliens et instrumentation rock occidentale et incarnant le tiraillement de la société turque. Ce road-movie documentaire part à la rencontre des musiciens, politiques, activistes et intellectuels témoignant de cette époque qui a redessiné la Turquie.

PORTRAIT DE PERSONNALITES OU DE GROUPE :

Autour de la disparition d'un monde :

- « BOATMAN » projet de documentaire écrit par Audrey Claire LEJEUNE sur Kevin, entraîneur et « boatman » d'un club d'aviron de l'Université de Cambridge chargé de l'entretien des bateaux, des réglages et des réparations. Depuis 40 ans, dans son atelier, Kevin regarde défiler les saisons, les compétitions, les examens et les étudiants. Il partage désormais ses connaissances avec Seb, 25 ans, qui l'accompagne au poste d'entraîneur. Le documentaire témoigne de ce passage du temps et du métier de « boatman » en train de disparaître.

Autour de la jeunesse et ses aspirations :

- « LE REVE OLYMPIQUE » projet de documentaire écrit par Patrick MANNU et produit par STELLA PRODUCTIONS suit la trajectoire de trois jeunes sportifs issus de pays différents en vue des qualifications pour les Jeux Olympiques. Immersion dans les coulisses de cette aventure entre Tunis, Rome et Bastia.
- « JEUNES CROYANTS » projet de documentaire écrit par Anna Francesca LECCIA et produit par MARETERRANIU croise les portraits de quatre jeunes croyants et pratiquants de religions et de pays différents. La réalisatrice, questionnant son propre athéisme, interroge avec curiosité la foi de ces jeunes, leur raison et leur manière de croire dans cette société et dans cette époque.

Portrait de personnalité :

- « LOUIS MASSIGNON » projet de documentaire écrit par Grzegorz TOMCZAK et produit par STELLA PRODUCTIONS retrace le parcours de l'orientaliste Louis Massignon, intellectuel engagé dans toutes les batailles de la Méditerranée, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (Maroc, Syrie, indépendance de l'Algérie, création de l'Etat d'Israël...). Au travers images d'archives et interventions de témoins directs ou indirects de sa vie, le documentaire esquisse un portrait de cet homme qui fut tout à la fois scientifique, ethnographe, philosophe, politique, chrétien en dialogue avec l'Islam sur fond de géopolitique méditerranéenne du XXème siècle.

GUERRES ET CONFLITS DANS LE MONDE :

- « DURING WAR » réalisé par SILVA KHANKANOSYAN et produit par CINED relate un épisode du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan autour d'un territoire enclavé que les deux Etats se disputent. Le documentaire sous forme de chronique est composé de trois temps : le quotidien de la ville de Stepanakert à l'automne 2020 en plein cœur de la guerre, le cessez-le-feu puis la fuite des habitants et enfin les missions de réconciliation qui ont lieu depuis 2021 et qui constituent peut-être l'espoir d'une réconciliation nécessaire.

B. Dans le cadre de l'aide à la production :

AUTOUR DE SUJETS OU DE PROBLEMATIQUES HISTORIQUES

Seconde guerre mondiale :

- « LA RAFLE OUBLIEE » réalisé par Fabio LUCCHINI et produit par KHORA FILMS PRODUCTION. La nuit du 24 janvier 1943, le quartier de Saint-Jean à Marseille fait l'objet d'une rafle. Le quartier, vidé de ses habitants, sera rayé de la carte. Antoine, Rose-Marie et Suzanne ont entre 5 et 7 ans quand l'évènement arrive. Enfoui dans leur mémoire pendant des années, le souvenir ressurgit à la faveur de la plainte déposée par Pascal Luongo avocat et petit-fils de rescapé. En 2022, un des SS présents lors de la rafle est traduit en justice. Un procès s'ouvre durant lequel les rescapés pourront évoquer leur histoire devant la justice pour la première fois. Le documentaire suit ce long parcours.
- « MATRICULE 31000 » documentaire réalisé par Niagara et Frédéric TONOLLI et produit par CINED. En janvier 1943, 230 femmes sont conduites par la Gestapo en gare de Compiègne pour rejoindre le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau, seules 49 reviendront. Le documentaire retrace l'histoire douloureuse de ce « convoi des 31 000 », unique convoi politique de femmes françaises pour Auschwitz-Birkenau, à travers les destins de quatre résistantes déportées : Danielle Casanova, Charlotte Delbo, Marie-Claude Vaillant-Couturier et Simone Alizon.

Autour de problématiques historiques :

- « LE DERNIER BAGNE FRANÇAIS » documentaire réalisé par Guy BEUCHE produit par BONNE PIOCHE TELEVISION consacré à « la section d'épreuve », le dernier camp de discipline de la légion étrangère basé en Corse, à Corti. Entre 1969 et 1976, 400 légionnaires sont passés par ce camp après avoir été arrêtés pour des faits de désertion ou d'autres faits plus bénins. Pendant leur détention, ils ont été torturés, violés, certains d'entre eux y ont trouvé la mort. Trois rescapés demandent aujourd'hui la reconnaissance par l'Armée et l'Etat français de leur responsabilité. Le documentaire recueille les témoignages de ces anciens détenus et raconte leur combat.

Histoire et société en Méditerranée :

- « DIVORCE A L'ITALIENNE » documentaire produit par MARETERRANIU et réalisé par Anna Francesca LECCIA est une plongée dans les années 60-70 dans une Italie en pleine mutation : alors que le gouvernement adopte une loi autorisant les Italiens à divorcer en 1971, trois ans plus tard celle-ci est remise en question par un référendum pour abolir le droit au divorce. A travers de nombreux témoignages et images d'époque, le documentaire traduit le malaise des sociétés démocratiques dans les grandes étapes de leur évolution et offre une photographie d'une Italie déchirée entre les garants d'une tradition et les tenants d'une modernité.

POINT DE VUE SUR LA CORSE

- « CORSE, L'EPOPEE D'UNE ILE » documentaire réalisé par Pierre HUREL produit par WHAT'S UP FILMS. A partir d'archives, de témoignages d'hommes et de femmes corses racontant leur époque et illustré de prises de vues contemporaines, le documentaire a pour ambition de raconter l'histoire de la Corse et de ses liens avec la France depuis le début du XXème siècle.

AUTOUR DE PROBLEMATIQUES SOCIETALES EN CORSE

Social – précarité en Corse :

- « LES REQUERANTS » est un documentaire réalisé par Francescu ARTILY et produit par GIRELLE PRODUCTION. En immersion au sein d'une association de quartier qui lutte contre la précarité dans un quartier en pleine mutation urbaine, le réalisateur livre un portrait délicat des demandeurs d'aide sociale et de l'équipe associative. Au-delà, le documentaire révèle les changements sociétaux qui s'opèrent et la réalité de la précarité en Corse.

Place des femmes dans la société corse (violences, féminisme...) :

- « SAINTE JULIE » documentaire écrit par Giulia MONTINERI et produit par COMIC STRIP PRODUCTION. La réalisatrice revient dans sa région natale, la Balagne, pour interroger le rapport homme/femme dans la société corse contemporaine. Prenant pour point de départ l'assassinat de Julie Douib le 3 mars 2019 à l'Île Rousse, le documentaire met en parallèle cette tragédie et l'histoire religieuse de Sainte Julie de Corse, patronne protectrice de l'île martyrisée pour sa fidélité à la foi chrétienne.

Evolution sociétale en Corse :

- « ETATS DE VIOLENCE » documentaire réalisé par Christian LORRE et produit par LES PRODUCTIONS DU TRITON interroge la notion de violence à travers le prisme de la société corse. Le film prend pour point de départ plusieurs événements dont notamment les manifestations à la suite de la mort d'Yvan Colonna en 2022 pour prolonger la réflexion sur la situation de notre société et son devenir. Le film interroge et questionne la violence en tant que vecteur de destruction ou de déconstruction permettant de rebâtir un monde meilleur.
- « PRESENCE POLONAISE » réalisé par Grzegorz TOMCZAK produit par STELLA PRODUCTIONS se penche sur la question de l'émigration polonaise en Corse générée notamment par l'activité d'Eurotransak, agence de placement du personnel établie à Borgo. Ces nouveaux arrivants répondent aux besoins grandissants en main d'œuvre liés au développement urbanistique de l'île. Les femmes, quant à elles, investissent les domaines du social et du tourisme. A travers un angle d'approche documentaire, le film cherche à rendre compte de la mutation de l'île et de la disparition de nombreux aspects de la société corse.

- « TERRA DI CORI » documentaire réalisé par Julien FONTAINE et produit par ISULA PRODUCTIONS autour du thème de l'exil et du territoire à travers les regards croisés de quatre personnes étrangères à la Corse qui ont décidé de s'y installer. Par la mise en perspective de leur histoire et de leur parcours, le documentaire propose de redécouvrir notre territoire par un autre point de vue et de comprendre les différences entre ces cultures mais également leurs similitudes.

Evolution sociétale en Méditerranée :

- « RUMORI DELLA KALSA » projet documentaire écrit par Joséphine JOUANNIS et produit par ANDOLFI, est une fable chorale sur la Piazza Magione, emblématique du centre historique de Palerme, à travers les destins croisés de ses habitants. Alors qu'approchent les élections municipales, le projet de rénovation du couvent au centre de la place attise les tensions déjà présentes à cause de la vie nocturne agitée du quartier.
- « QUADRIFLUOX », documentaire d'auteur produit par COCORIBOU FILMS réalisé par Olivier JEAN, raconte la naissance d'une œuvre, au sein d'une imprimerie sur le point de disparaître, grâce à une technique novatrice : le quadrifluox. Le documentaire suit le parcours d'Odile Coulange pour sauver son imprimerie « La Platine » et évoque le déclin des imprimeries traditionnelles face à l'uniformisation et aux injonctions du progrès, notamment la numérisation.

DOCUMENTAIRES CULTURELS

AUTOUR D'INITIATIVES LOCALES

Education et jeunesse :

- « DES JEUNES ET DES LIVRES », documentaire produit par GRAND ANGLE PRODUCTIONS et réalisé par Carole GRIGY, propose de suivre le quotidien d'une classe du Lycée professionnel de Bastia à laquelle a été confiée la restauration de livres anciens. Cette initiative portée par Mathilde Mattei, professeure de commerce au Lycée et Linda Piazza, conservatrice de la Bibliothèque Patrimoniale de la ville, permet à ces jeunes élèves en situation de fragilité d'apprendre autrement et d'acquérir des compétences afin de prendre conscience de leurs possibilités d'avenir.

Architecture :

- « LA TETE DANS LES ETOILES », documentaire réalisé par Sampiero RAFFALI et produit par MARETERRANIU, propose de suivre la construction de l'auditorium de la Fabbrica culturale Casell'arte, situé en plein cœur de la Corse à Venacu. Imaginé par le photographe plasticien Bodgan Smith et Matthieu Prat du studio Diplomates accompagnés par les ingénieurs acousticiens de Paoli Tech, le Fab Lab de Corti, les Charpentiers de Corse et un musicien, « l'Ossiderium » est pensé comme une véritable œuvre d'art fédérant des énergies créatrices variées. Le documentaire témoignera de cette création au croisement de l'art, de l'architecture et de la performance et qui s'inscrit dans la nature du lieu.

AUTOUR DE PERSONNALITES EN LIEN AVEC LA CORSE

- « MEMOIRES CORSES DU JEUNE FLAUBERT » réalisé par Jean-Michel ROPERS et produit par KORROM PRODUCTIONS se propose de retracer le voyage effectué par l'écrivain Gustave Flaubert en Corse à l'âge de 19 ans en 1840. En s'appuyant sur ses écrits rédigés lors de son périple à travers l'île ainsi que sur des entretiens menés avec des historiens, linguistes et autres intervenants, le documentaire raconte la Corse du XIXème siècle à travers un point de vue inédit.
- « MATISSE EN CORSE » réalisé par Pascal ALBERTINI et produit par 504 PRODUCTIONS. En 1898, Matisse débarque en Corse avec son épouse pour leur voyage de noces. Le jeune artiste y découvre

des lumières et des couleurs nouvelles à ses yeux. Cette période « Corse » bien que méconnue marquera un tournant majeur dans son œuvre. Quelle a été son influence sur l'œuvre de l'artiste et sur l'art moderne ? Le film relate cette période en prenant pour point de départ l'acquisition récente d'un tableau de Matisse parmi la collection permanente du Musée de la Citadelle de Corti : « La mer en Corse, le Scudo ».

PORTRAITS :

- « LES COMBATTANTES » est un projet documentaire écrit par Clothilde DE GASTINES produit par LES PRODUCTIONS DU TRITON. Quatre femmes pratiquent la boxe alors qu'elles luttent contre un cancer. Au cours des entraînements, les « étincelles » comme elles se désignent, se lient d'amitié, s'encouragent, se confient et pansent leurs blessures. Le documentaire révèle le cheminement personnel de chacune dans ce refuge qui leur permet une forme de renaissance.

Portraits de personnalités corses :

- « E FOLE / LE CONTE » réalisé par Dominique Tiberi et produit par la SARL STELLA PRODUCTIONS est un portrait de l'artiste pluridisciplinaire Francette Orsoni qui recueille depuis toujours les contes de Corse qu'elle s'emploie à recréer et à perpétuer. En retraçant le parcours de l'artiste, le film s'interroge sur le rôle du conte, la transmission de la mémoire orale et témoigne du passage d'un temps à un autre.

- « GABRIEL DE GRAVONE, LES ETOILES NE MEURENT JAMAIS » réalisé par Jean-Pierre MATTEI et produit par SYMPHONIA FILMS relate l'histoire de l'acteur corse Antoine Paul André Faggianelli au pseudonyme d'artiste Gabriel De Gravone. Grande vedette du théâtre et du cinéma muet, il décide de se retirer du milieu du spectacle en 1928 et tombe dans l'anonymat. A travers les témoignages d'historiens, de journalistes et les archives visuelles, le documentaire fait la lumière sur ce personnage singulier et nous plonge dans l'époque du cinéma muet pour retracer ce destin original.

- « FRANCOIS COTY » réalisé par Guillaume JUHERIAN et produit par 504 PRODUCTIONS est un portrait de François Coty depuis ses premières années en Corse à son arrivée à la Capitale où a débuté son aventure. Découvrant son talent de « nez », il construit un empire au rayonnement international. Impliqué dans son industrie, en politique et à la tête de média, l'homme a aussi porté sa part d'ombre. Considéré comme le père de la parfumerie moderne, il est pourtant aujourd'hui une figure oubliée. Retour sur ce destin exceptionnel en compagnie de son arrière-petite-fille à travers les lieux et les moments marquants de sa vie où se mêle également l'Histoire.

- « CLAUDE PAPI, ITINERAIRE D'UNE ICONE CORSE » documentaire réalisé par Lionel BOISSEAU et produit par INJAM. A l'occasion des 40 ans de la disparition du joueur de football Claude Papi, le documentaire revient sur le parcours de ce footballeur remarquable, attaché à son île et devenu une icône malgré lui. Le portrait de l'homme permet de se replonger dans le contexte historique et politique des années 1970-1980 en Corse et de témoigner de cette période d'une société insulaire en mouvement.

Portraits d'hommes politiques :

- « J'IRAI DORMIR EN CORSE » réalisé par Jean-Michel DJIAN et produit par LES PRODUCTIONS DU TRITON aborde la figure de Michel Rocard à travers son parcours politique inédit avec la Corse et dans sa dimension personnelle, lui qui, n'ayant pourtant aucune origine corse, a choisi l'île pour sépulture. Retour sur son parcours, son idéal de politique, ses liens avec la Corse et ses préoccupations, notamment la reconnaissance des peuples.

- « GASTON FLOSSE, L'HOMME DE MANGAREVA » réalisé par Philippe SINTES et produit par MECANOS PRODUCTIONS retrace le parcours de Gaston Flosse, personnage-clé de la vie politique polynésienne. Le documentaire s'attelle à reconstituer les évènements et faits marquants de sa vie afin de brosser le portrait de l'homme.
- « OSCAR TEMARU » réalisé par Philippe SINTES et produit par MECANOS PRODUCTIONS retrace le parcours d'Oscar Temaru, premier président indépendantiste de Polynésie. A travers les témoignages d'intervenants, images d'archive et interventions d'Oscar Temaru lui-même, le documentaire fait revivre les temps forts de son histoire personnelle et politique.

Portrait de personnalités et d'artistes :

- « CHRISTOPHE...DEFINITIVEMENT » produit par ANNA LENA et réalisé par Ange LECCIA et Dominique GONZALEZ-FOERSTER. Les deux artistes expérimentaux Ange Leccia et Dominique Gonzalez-Foerster ont noué avec le chanteur Christophe une relation intime qui leur a permis de le filmer dans son quotidien d'artiste et d'homme. Témoignage de cette rencontre artistique, cette œuvre singulière est conçue comme un concert idéal, un montage cinématographique de moments, de confidences rares et d'immersion au cœur du talent de l'artiste.

Portrait décalé :

- « MAKE PAOLI GREAT AGAIN » réalisé par Lionel DUMAS PERINI et produit par MARETERRANIU chemine entre documentaire historique et quête humoristique. Désireux de faire connaître Pasquale Paoli au plus grand nombre, le réalisateur parvient à l'idée que seul un « Braveheart corse » réalisé par Mel Gibson en personne pourra donner au père de la nation corse la visibilité qu'il mérite. Le film suit les pérégrinations de l'équipe pour rencontrer Mel Gibson et le convaincre d'accepter ce projet.

Dans le cadre de l'aide à la production de séries documentaires

A. Dans le cadre des aides à la création :

CULTURE CORSE :

- « FOCU A A CEPPA » projet de série documentaire écrit par Stephan REGOLI et Gilles SECCHI autour du foot en Corse. Dans chaque épisode, Gilles Secchi, amoureux du football, débarque dans un village avec le maillot du club de foot local. Le foot constitue une porte d'entrée pour raconter le village, son passé et son histoire contemporaine. La série esquisse en creux un portrait de la ruralité corse.

GEOPOLITIQUE :

- « AUX FRONTIERES » réalisé par Anna-Francesca LECCIA, Eduardo MALVENUTI, Julien MEYNET, Agnès NABAT et produit par MARETERRANIU est un projet de série documentaire 9x26 minutes consacrée à l'Histoire. Dans la lignée de la série « Echos de l'histoire », ce nouveau projet de la société de production interroge les rapports de force entre Etats et aborde les grands enjeux géopolitiques méditerranéens.

B. Dans le cadre de l'aide à la production de séries :

Patrimoine et culture en Corse et en Méditerranée :

- « LES TRESORS DU PATRIMOINE CORSE » série documentaire réalisée par Dominique LANZALAVI produite par STORIA PRODUCTIONS part à la découverte du patrimoine de la Corse à travers plusieurs grandes thématiques (île forteresse, art religieux, grandes demeures, architecture

publique et statuaire, aventure industrielle). Construite à partir d'un important travail de recherche, d'entretiens de spécialistes, de plans, la série permettra de saisir les évolutions du patrimoine corse et, à travers lui, celles de la société insulaire.

- « DE L'AUTRE COTE DE LA PLAQUE » réalisé par Xavier TORRE et produit par LFX CENTAURE PRODUCTION est une série d'animation en 2D et 3D ayant pour but de raconter l'histoire des hommes et des femmes dont les noms figurent sur les plaques des rues qui jalonnent les villes d'Aiacciu, Corti et Bastia.
- « D'UNE PAGE A L'AUTRE COLLECTION N°4 » est une série documentaire de 6x26 minutes écrite et réalisée par Lavinie BOFFY et Pierre GAMBINI et produite par la SAS OMNICUBE. Cette quatrième collection permettra de (re)découvrir six écrivains parmi lesquels trois auteurs corses ou liés au territoire (Marcu Biancarelli, Patrice Franceschi, Anouck Langaney) et trois auteurs méditerranéens (Laura Lisa Vazquez, Yamen Manai et Marcello Fois).

B) Captations / Recréations

7 projets (4 en 2021, 6 en 2020, 8 en 2019, 4 en 2018) dont **1 série de captations-recréations de spectacles vivants** (0 en 2021, 2 en 2020, 2 en 2019, 2 en 2018) **et 6 unitaires** (4 en 2021, 4 en 2020, 6 en 2019 2 en 2018) **ont été aidés en 2022 sur les 12 demandes** (6 en 2021, 6 en 2020, 12 en 2019, 5 en 2018). La légère baisse constatée les années précédentes s'expliquait par l'annulation des concerts, des représentations théâtrales et des festivals du fait de la crise sanitaire. En 2022, on constate un vrai retour à la normale avec un nombre de projet similaire aux années précédant la crise.

Dans le cadre de l'aide à la captation-recréation de spectacles vivants

- « COMMEMORATION FURIANI » captation produite par MARETERRANIU et réalisée par Alexandre OPPECINI et Paul ROGNONI autour de la pièce d'Alexandre Oppecini sur la catastrophe de Furiani qui a profondément marqué l'histoire de la Corse.
- " A STRADA DI I VENTI " réalisé par Dominique TIBERI produit par STELLA PRODUCTIONS propose la captation du spectacle éponyme de Francette Orsoni. Dans ce conte, la mère des vents rencontre l'enfant, Ghjuvà, et lui enseigne que chaque vent à une histoire.
- « DORIA OUSSET » réalisé par Pascal ALBERTINI et produit par 504 PRODUCTIONS propose la captation du concert de l'artiste corse Doria Ousset dans le cadre du festival Corti in Core qui se déroulera à l'été 2022 sur le parvis du Musée de la Corse, à Corti.
- " ISULATINE " réalisé par Fernando DE AZEVEDO produit par SUPERSONIC FILMS propose la captation de concert du groupe éponyme. Les trois chanteuses se produisent dans le petit village de Silvarecciu sur la place centrale, pour l'occasion, la plasticienne et vidéaste Valérie Giovanni a réalisé une performance vidéo qui sera projetée lors du concert.
- « A TRIBBIERA » réalisé par Delphine LEONI et Stephane BENATI et produit par AFDC (ATACC INTERNATIONAL) propose la captation-recréation du dernier projet du musicien Carmin Belgodère mêlant musique traditionnelle corse et rock. La mise en scène intégrant notamment des tableaux-vidéos projetés en fond de scène est empreinte de la nostalgie des concerts de rock des années 1970.

- « ECHOS EN SCENE » réalisé par Emmanuel CARDI et Maeva GANNAC et produit par INTERVISTA PROD propose la captation du concert commun des groupes corse « Spartimu » et croate « Sebeniko » sur la scène de l'Espace Diamant. La captation immortalise la rencontre de ces deux cultures dans ce concert composé de chants corses, croates et de créations issues de leur rencontre.

Série de captations-recréations de spectacles vivants :

- " ARTE VIVU SAISON 5 " réalisé par Philippe RAFFALLI et Pierre François CIMINO et produit par la SARL PASTAPROD propose, à travers cette sélection de 6 captations-recréations de spectacles vivants pour l'année 2022, l'enrichissement d'un fonds patrimonial déjà riche de 31 créations artistiques contemporaines dans le domaine du spectacle vivant en Corse, afin d'en garder trace et de donner à voir ou revoir ces créations dans le cadre d'une mise en ligne parallèlement à la diffusion télévisuelle.

C) Téléfilms et fictions TV (séries et unitaires)

Deux téléfilms/fictions audiovisuelles unitaires ont été aidés en production en 2022 (0 en 2021, 0 en 2020, 1 en 2019, 4 en 2018, 2 en 2017) sur 4 demandes ;

Une série de fiction a été aidée en production en 2022 (2 en 2021, 0 en 2020, 1 en 2019, 4 en 2018, 2 en 2017) sur autant de demandes ;

6 séries de fiction ont été aidées en création en 2022 (3 en 2021, 5 en 2020, 5 en 2018, 1 en 2017) sur 10 demandes.

Deux fictions audiovisuelles et une série ont été tournées en 2022 :

A l'instar de la saison 2 de la série « LA FLAMME » (« LE FLAMBEAU » diffusée sur CANAL +), entièrement tournée sur l'île en 2021, deux fictions audiovisuelles à succès ont choisi la Corse comme décor en 2022 : un prime de la série diffusée sur M6 SCENES DE MENAGES ainsi qu'un épisode de la série policière CANDICE RENOIR diffusée sur France 2.

En 2022, la saison 3 de la série insulaire en langue corse sur le modèle « Scènes de Ménages » intitulée « #PAESE » produite par la SARL PASTAPROD (FURIANI) et réalisée par Pierre-François CIMINO et Nicolas PANCRAZI comptabilise 60 jours de tournage sur le territoire. La série est diffusée sur FR3 VIA STELLA.

En 2023, une nouvelle série Canal + produite par la SAS IMAGE ET COMPAGNIE et intitulée « PLAINE ORIENTALE » sera tournée dans la région de Bastia, en Haute-Corse. La série est écrite et réalisée par Pierre LECCIA (Mafiosa).

D'autres projets de réalisateurs insulaires sont en préparation pour l'année à venir.

Le jeune réalisateur Léonard ACCORSI (réalisateur du court-métrage « Gasoil ») et Simon-Pierre Mattei co-écrivent un projet de série d'animation.

La scénariste et réalisatrice Félicia VITI (série « Back To Corsica » diffusée sur France TV slash, sélectionnée au Festival Série Séries à Fontainebleau en 2017) développe un projet de série policière. Elle a récemment été sélectionnée au CEEA (Conservatoire européen d'écriture audiovisuelle) pour bénéficier d'une formation intensive sur l'écriture de série.

Le jeune metteur en scène et réalisateur insulaire Alexandre OPPECINI, après deux courts-métrages remarquables, développe deux projets de série de fiction :

- « Main dans la Main », projet soutenu au développement par la CDC et accompagné dans le cadre des dispositifs du Groupe OUEST en 2021,
- L'adaptation en série de sa pièce de théâtre T-REX qui est actuellement en développement avec la société Elephant Story (Alexandre OPPECINI a par ailleurs suivi un atelier d'écriture dispensé au sein de la Fémis en 2022).

Un jeune auteur corse Vincent ISTRIA développe son projet de série intitulée Mazzera avec la société L'Incroyable Studio. Le projet de série (co-écrit avec Eurydice DA SILVA) a été sélectionné en 2022 dans le cadre du programme d'accompagnement La Fabrique Boulevard des Séries, à Los Angeles, dédié aux auteurs français de série à haut potentiel international. Grâce à l'accompagnement de showrunners, de professionnels de la production, de la distribution, le programme vise à favoriser la transmission de compétences et savoir-faire américains en matière d'écriture sérielle et de créations de shows et encourage les opportunités de collaboration internationales entre auteurs français, québécois et américains.

Ange BASTERGA (série « Caïd » diffusée sur Netflix - Prix du public au Festival Canneséries 2021) développe également un nouveau projet de série autour de la seconde guerre mondiale en Corse.

Enfin, Gérard GUERRIERI (Afrika Corse, Kurt's Story, ...) développe un projet de série avec la société INJAM PRODUCTION. Baptisée Corsicaland, cette série délirante, fidèle à l'univers du réalisateur, nous plonge dans une Corse devenue le 51ème Etat des USA.

Enfin, un ambitieux projet de série écrit par Jean-Louis TOGNETTI et produit par MARANGONU est en développement en 2023. Le projet a reçu l'aide sélective à la préparation du CNC en 2022 et l'aide au développement de la CDC en 2023.

La première édition du **festival et de la résidence d'écriture MEDSERIES** a eu lieu à Furiani en mars 2022 portée par l'association DIFFUSION KVA en partenariat avec la COPEAM. Premier du genre, ce nouveau festival itinérant apporte sa contribution au développement de la création et la production de séries dans l'espace méditerranéen. Au programme, des projections, des rencontres professionnelles, une résidence scénaristique et des ateliers d'éducation à l'image.

4 projets et 5 auteurs ont été sélectionnés en 2022 : Clément VIEU, Ghjulia PIERRINI, Stephan REGOLI et Léa MAURIZI ainsi que Georges HAZIM. Ils ont bénéficié de l'accompagnement des professionnels Jean-François LUCCIONI (Fiction France Télévisions) et Ange BASTERGA (réalisateur de la série CAID diffusée sur Netflix). Des rencontres professionnelles autour des enjeux de la série réunissant des producteurs, chargés de programmes, responsables de fonds d'aide, ... ont également eu lieu.

Ouverte aux projets de séries audiovisuelles, digitales et de vidéastes de toutes formes en Méditerranée, l'édition 2023 de la résidence itinérante s'organisera en deux parties. La 1ère partie aura lieu en Corse du 3 au 7 avril à Biguglia en Haute-Corse. La seconde session se tiendra du 16 au 18 juillet entre Toulon et Carqueiranne dans le Var en Région SUD. 5 projets et 6 auteurs sont sélectionnés, ils seront encadrés par trois coaches : Jean-François LUCCIONI, Chiara LAUDINI et Ange BASTERGA. L'édition 2023 propose notamment des temps d'échange :

- Entre producteurs et experts (commissions de financement, institutions, diffuseurs) afin d'explorer les grandes tendances du financement de Séries,
- Entre auteurs, réalisateurs et experts (Festivals, Institutions, Chargés de Programmes) afin d'imaginer des alternatives de financement et d'accompagnement de séries pour le web.

A. Dans le cadre de l'aide à la création :

Les jeunes auteurs insulaires ont su s'approprier le format avec succès proposant des projets de série fantastique, d'animation, humoristique ou encore dramatique traitant de problématiques diverses.

TEEN SERIE FANTASTIQUE

- « MAZZERA » série de fiction écrite par Eurydice DA SILVA et Vincent ISTRIA et produite par L'INCROYABLE STUDIO. Fraîchement arrivée en Corse après un drame familial, Stella, une lycéenne de 15 ans, renoue avec ses origines et hérite du pouvoir des Mazzeri : elle chasse des gens au travers de ses rêves pour garantir l'équilibre entre la vie et la mort. La série a pour ambition d'explorer de manière moderne l'imaginaire ancien des mazzeri en le revisitant à travers les codes du genre de la teen série fantastique.

SITCOM SATIRIQUE D'ANIMATION

- « WELCOME HUMANS » projet de série d'animation 12x26 minutes écrit par Léonard ACCORSI et Simon-Pierre MATTEI. Dans ce sitcom satirique, Jerry, un génie en informatique se retrouve par accident sur une colonie planétaire oubliée par les humains et peuplée d'animaux génétiquement modifiés, les Manimos. Il y fait la rencontre de Spark, un « manimo » chien de la planète NEXI. Ensemble, ils feront leur possible pour sauver la planète.

SCIENCE-FICTION DECALEE / GENRE

- CORSICALAND série de fiction 10 x 30/40 minutes écrite par Gérard GUERRIERI et produite par INJAM PRODUCTION. A la suite d'un incident uchronique, la Corse est à présent devenue le 51ème Etat des USA : un état fédéral fictif où les codes de la science-fiction américaine et les traditions corses se confondent. Zombies, soucoupes volantes et machines à remonter le temps se mêlent aux différentes coutumes et paysages de l'île de beauté. Une fois assemblés, tous ces éléments donnent naissance à un nouveau genre cinématique : la science-fiction corse.

PASTILLE HUMORISTIQUE

- U BABBU série humoristique 4x100 écrite par Pierre-Marie MOSCONI et produite par MECANOS PRODUCTIONS. Pascal Paoli a de grandes ambitions, seulement le quotidien le rattrape toujours. Ces petites scénettes humoristiques éclairent le contexte dans lequel s'écrit l'histoire de la Corse au siècle des lumières.

HOMOSEXUALITE, ACCEPTATION, IDENTITE

- « MAIN DANS LA MAIN » est un projet de série de fiction de 12x26 minutes écrit par Alexandre OPPECINI. Cette comédie dramatique LGBT raconte une histoire d'amour entre deux jeunes hommes. Paul, jeune gay parisien qui écume les soirées parisiennes fait la rencontre de Manu un corse échappé de son île qui vit sa sexualité en cachette dans la capitale. Les deux hommes vont devoir se confronter à eux-mêmes et à leur entourage pour apprendre à vivre en confiance et assumer leur amour.

ACTION AUTOUR DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE EN CORSE :

- « L'ARMEE DES JUSTES » projet de série de fiction écrit par Ange BARAGLIOLI (dit BASTERGA) raconte l'histoire de Sampiero, Vanina et Marcel, trois amis d'enfance pris dans la tourmente de la seconde guerre mondiale en Corse. A travers les parcours de ces personnages ayant fait le choix de la résistance ou de la collaboration, cette série d'aventure mêle romance et action et éclaire un pan de l'histoire de la Corse jusqu'ici peu fictionnalisé.

B. Dans le cadre de l'aide à la production :

FICIONS AUDIOVISUELLES DE CHAINES NATIONALES :

- « SCENES DE MENAGES » Prime en Corse réalisé par Francis DUQUET et produit par NOON. La série humoristique « Scènes de ménages » décline les aventures de ses personnages en Corse pour un prime de 90 minutes diffusé sur M6.
- « CANDICE RENOIR » épisode 95 Chacun dirige l'eau vers son moulin réalisé par Pascal LAHMANI et produit par BOXEUR 7. Cet épisode de la série policière « Candice Renoir » qui se déroule intégralement en Corse raconte le séjour des deux protagonistes principaux, Candice et Antoine, sur l'île de beauté. Les vacances en amoureux du couple se transforment en enquête policière après la découverte du corps inanimé d'Orso, un corse dont Candice a fait la rencontre, dans le coffre de leur voiture. La série est diffusée par France Télévisions.

SERIE HUMORISTIQUE EN LANGUE CORSE :

- « #PAESE SAISON 3 » produit par la SARL PASTAPROD (FURIANI) et réalisé par Pierre-François CIMINO et Nicolas PANCRAZI est la deuxième saison d'une série de fiction en langue corse comprenant 145 épisodes de sept minutes (17 heures). La série se déroule dans un village corse imaginaire situé à proximité de Corti. Cette troisième saison met en scène 6 duos de personnages à la façon de séries comme « Un Gars, Une Fille » ou « Scènes de Ménages ». Le comique de cette série s'appuie sur la confrontation de personnages menant une vie exclusivement rurale et d'autres ayant des interactions régulières avec la ville et la modernité.

Budget prévu	2 028 000 €	Budget réalisé	2 022 500 €
CDC	1 462 000 €	CDC	1 456 500 €
CNC	566 000 €	CNC	566 000 €

D) Aide à la musique de film

8 aides ont été accordées en 2022 (8 en 2021, 8 en 2020, 4 en 2019) pour un montant total de 56 500 €. Elles concernent les créations de la musique originale des œuvres suivantes :

- « LES FRERES PINZUTI » comédie réalisée par Karole ROCHER et Barbara BIANCARDINI produite par KALLOUCHE CINEMA. A la suite du décès de Georges, ancien maire du village de Vezzani, Dumè, son fils adoptif traverse une crise identitaire. Son désarroi va aller grandissant avec l'arrivée de Patrick, fils illégitime de son père avec qui il doit partager l'héritage familial. La création musicale est confiée à Ange-Marie BISGAMBIGLIA.
- « GHJACUMU THIERS, U SPECHJU ESTROSU », documentaire réalisé par Frédéric SAUZAY et produit par la SARL INTERVISTA PROD, est un portrait de Ghjacumu Thiers considéré comme l'un des grands auteurs de la littérature corse contemporaine. La création de la musique est confiée à l'auteure et compositrice corse Patrizia GATTACECA.
- « RENAISSANCE SARDE » documentaire réalisé par Marta ANATRA produit par CINED suit le retour de Fabrizio dans le village de son enfance à Portoscuso et interroge la notion même de progrès dans ce territoire bouleversé par l'essor de l'industrialisation. La création musicale est confiée à Fabrizio BOZZI FENU.
- « L'ECHAPPEE », court-métrage de fiction réalisé par Siham BEL et produit par VENTS CONTRAIRES. La création de la musique est confiée au compositeur Marc BRET VITTOZ.
- « GODCASTING » réalisé par Florent AGOSTINI et produit par MARANGONU raconte l'histoire d'Olby qui, pour affronter un deuil, décide de rejoindre un programme religieux incarné par une divinité informatique. La création musicale est confiée à 6 compositeurs aux univers différents : Jean Thomas Mallory, Willy Ganne, Major Bug, Flabaire/Larry Houl, Pierre Dzgonec, Louis Coumian.
- « J'IRAI DORMIR EN CORSE » réalisé par Jean-Michel DJIAN et produit par LES PRODUCTIONS DU TRITON aborde la figure de Michel Rocard à travers son parcours politique inédit avec la Corse et dans sa dimension personnelle, lui qui, n'ayant pourtant aucune origine corse, a choisi l'île pour sépulture. La création musicale est confiée au compositeur Patrick Morgenthaler.
- « ETATS DE VIOLENCE » documentaire réalisé par Christian LORRE et produit par LES PRODUCTIONS DU TRITON interroge la notion de violence à travers le prisme de la société corse. La création musicale est confiée au compositeur Pierric SERRE.
- « UNE NUIT D'ETE » court-métrage de fiction réalisé par Gray Orsatelli produit par FOLLE ALLURE. Alors qu'il cambriole une résidence secondaire, Samuel se fait surprendre par la propriétaire, Lola, qui n'est autre que son amour de jeunesse en vacances dans son village. La composition musicale est confiée à deux jeunes artistes : ORLANNE et Thibault COHADE.

E) Aide à la diffusion

Aucune demande d'aide à la diffusion des œuvres corses n'a été déposée en 2022 (2 en 2021, 4 en 2020, 2 en 2019).

ARTICLE 9 – SOUTIEN A LA PRODUCTION DES DOCUMENTAIRES DE CREATION ET DES ADAPTATIONS AUDIOVISUELLES DE SPECTACLES VIVANTS FINANCES PAR LES TELEVISIONS LOCALES

La Collectivité de Corse a contribué au développement de chaînes locales sur son territoire, en accordant son soutien dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens depuis 2006 avec la création des chaînes France 3 Corse Via Stella et Télé Paese.

Dans le cadre du soutien du CNC aux COM des télévisions locales et au regard des critères d'éligibilité des œuvres, les contributions du CNC et de la CDC apparaissent comme suit :

A) Télépaese

La chaîne TELEPAESE ne couvrait initialement que la Balagne. Sa zone de diffusion s'est étendue progressivement sur Bastia et en 2017 sur le Centre Corse. En 2021, la chaîne a reçu l'autorisation du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA devenu ARCOM) pour couvrir l'ensemble du territoire de la Corse par la Télévision numérique terrestre (TNT). La couverture de l'île est effective depuis la fin de l'année 2022. Par ailleurs, la chaîne diffuse au niveau national par l'ADSL et est accessible partout dans le monde sur le net.

La Collectivité de Corse a signé avec TELE PAESE une convention d'objectifs et de moyens pour la période 2018-2021. Cette convention a été prorogée d'un an jusqu'en 2022. Une nouvelle convention d'objectifs et de moyens a été signée fin 2022 pour couvrir la période 2023-2025.

Cette convention encadre les obligations en matière de coproductions de la chaîne dans le cadre des articles 1 et 6 de la convention :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

OBJECTIF 4 – COPRODUCTION D'ŒUVRES DE CREATION

La production

Télé Paese soutiendra le développement de la filière professionnelle des producteurs insulaires en associant sa contribution (numéraire et technique) à celle du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC). Cette dynamique a pour ambition de renforcer la professionnalisation des auteurs et améliorer la qualité de l'offre faite au public.

Le soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne s'inscrit dans le cadre du projet de convention de coopération avec le CNC pour la période 2017-2019. Aussi la chaîne devra respecter les modalités d'utilisation de la subvention définies à l'article 6 de la présente convention et détaillées en Annexe 3.

La diffusion

Les créations audiovisuelles (fictions, documentaires, captations), tournées et/ou consacrées à la Corse seront favorisées par la chaîne et bénéficieront d'une case spécifique de diffusion hebdomadaire, en prime time, sur la grille des programmes de Télé Paese.

ARTICLE 6 : UTILISATION DE LA SUBVENTION

L'aide est attribuée sous forme de subvention accordée à la chaîne fournissant un service d'intérêt économique général s'appuyant sur la décision du 20 décembre 2011 de la Commission européenne

(relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'Etat sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général, n°2012/21/UE) pour les compensations annuelles n'excédant pas 15 millions d'euros ou finançant des services répondant à certains besoins sociaux (hôpitaux, logement social...), et dont la durée du mandat n'excède pas dix ans.

L'aide octroyée par la Collectivité de Corse a été évaluée selon le mécanisme de compensation en vertu des objectifs assignés à l'article 1 de la présente convention et détaillés en Annexe 2 intitulée « Tableau d'affectation de la subvention ». Cette aide fera l'objet de la validation et du contrôle stipulés dans les articles 3 et 4 de la présente convention.

Le soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne s'inscrit dans le cadre du projet de convention de coopération à conclure avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) pour la période 2017-2019. Aussi la chaîne devra respecter les modalités d'utilisation de la subvention suivantes : fléchage du soutien de la Collectivité de Corse sur des œuvres spécifiques préachetées ou coproduites par la chaîne, à la condition que les œuvres concernées aient obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC et bénéficient d'un apport horaire en numéraire de la chaîne d'au moins douze mille euros (12 000 €) pour les documentaires de création de 60 minutes et d'au moins quinze mille euros (15 000 €) pour les adaptations audiovisuelles de spectacles vivants.

La subvention accordée à la chaîne TELE PAESE en 2022 en investissement s'élève à 133 333,00 €. Les œuvres préachetées ou coproduites dans le cadre du soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne sont les suivantes :

SOCIETE DE PROD	TITRE	REALISATEUR	CP	CODE GENRE	TYPE DE SOUTIEN	DUREE	AUTORISATI ON PREALABLE CNC	TOTAL NUMERAIRE (AVEC AUTOR. CNC)	TOTAL NUMERAIRE GLOBAL	TOTAL INDUSTRIE
ARMONI PROD	PREMIER MATIN DU MONDE* (DEV + PROD)	Jean-Louis ANDRE	30	DOCU	COPRO	00:52:00	OUI (via VIVA PROD)	10 400,00 €	10 400,00 €	6 720,00 €
Y.N Productions – La Cuisine aux Images	LA DERNIERE TRAVERSEE DE L'HOMME DAUPHIN	Véronique Lhorme & Cyril Claus	69	DOCU	COPRO	00:52:00	OUI	10 400,00 €	10 400,00 €	10 500,00 €
STELLA PROD	POLONAISES EN CORSE (PRESENCE POLONAISE)	Grzegorz Tomczak	20	DOCU	COPRO	00:51:41	OUI	10 400,00 €	10 400,00 €	26 400,00 €
504 PROD	FRANCOIS COTY UNE HISTOIRE DE PARFUMS	Guillaume Juhérian	20	DOCU	COPRO	00:52:00	NON		10 400,00 €	12 550,00 €
504 PROD	LA CORSE MERVEILLEUSE DE MATISSE	Pascal Albertini	20	DOCU	COPRO	00:52:00	NON		10 400,00 €	12 750,00 €
KORROM PROD	MÉMOIRE CORSE DU JEUNE FLAUBERT*	Jean-Michel Martinelli	20	DOCU	COPRO	00:52:00	OUI (via STELLA PROD)	10 400,00 €	10 400,00 €	34 195,00 €
VIVA PROD	LES SECRETS DE L'IMMORTELLE CORSE (DEV + PROD)	Stéphanie JUE	75	DOCU	COPRO	00:52:00	OUI	15 000,00 €	15 000,00 €	14 760,00 €
VIVA PROD	OLIU DI CORSICA (DEV + PROD)	Stéphanie JUE	75	DOCU	COPRO	00:52:00	OUI	15 000,00 €	15 000,00 €	14 760,00 €
UN JOUR UN FILM	NATURE ET CULTURE AU CŒUR DES VILLAGES DE BALAGNE* (LA BALAGNE DE VILLAGE EN VILLAGE) (DEV + PROD)	Stéphanie JUE	20	DOCU	COPRO	00:52:00	OUI (via VIVA PROD)	15 000,00 €	15 000,00 €	14 750,00 €
TANGARO PROD	EPPO	Laurent Préyale	92	SPEC	COPRO	01:10:00	OUI	18 000,00 €	18 000,00 €	11 360,00 €
TANGARO PROD	SHANGRLA	Laurent Préyale	92	SPEC	COPRO	00:54:00	OUI	20 000,00 €	20 000,00 €	11 360,00 €
TANGARO PROD	FESTIVAL DE CALENZANA 2022 (2 CONCERTS)	Laurent Préyale	92	SPEC	COPRO	02:23:55	OUI	42 000,00 €	42 000,00 €	24 200,00 €
VIVA PROD	GÉNÉRATION ENGAGÉE (DEV + PROD)	Stéphanie JUE	75	DOCU	COPRO	00:52:00	OUI	15 000,00 €	15 000,00 €	15 800,00 €
CENDRANE FILMS	LA BD CORSE DANS TOUS SES ETATS	Jean-Loup Martin	74	DOCU	COPRO	00:26:00	OUI	5 200,00 €	5 200,00 €	8 950,00 €
504 PROD	JANINE BONAGGIUNTA	Lizzie Lambert	20	DOCU	COPRO	00:52:00	NON		10 400,00 €	10 710,00 €
LES PRODUCTIONS DU TRITON	MOI, MICHEL ROCARD, J'IRAI DORMIR EN CORSE	Jean-Michel Djian	20	DOCU	COPRO	00:52:00	OUI	5 000,00 €	5 000,00 €	21 250,00 €
SUPERSONIC FILMS	ISULATINE	Fernando De Azevedo	6	SPEC	COPRO	00:45:00	NON		15 075,00 €	12 600,00 €
Y.N PROD - LA CUISINE AUX IMAGES & WIPS PROD	KOUMBIT LA MAIN TENDUE*	Pascale Erblon et François-Xavier Louison	75	DOCU	COPRO	00:52:00	OUI	3 000,00 €	3 000,00 €	- €
TANGARO PROD	LAMENTI DI CORSICA	Laurent Préyale	92	SPEC	COPRO	01:10:00	OUI	20 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €
TANGARO PROD	MAGICANIMA	Stéphanie JUE	92	SPEC	COPRO	01:10:00	OUI	20 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €
								234 800,00 €	281 075,00 €	283 615,00 €

Dont 133 333,00 € fléchés dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens 2022 avec la chaîne Télé Paese.

B) France 3 Corse Via Stella

L'Assemblée de Corse a adopté en date du 21 décembre 2020 (délibération n°20/224 AC) une convention quadriennale d'objectifs et de moyens entre la chaîne France 3 Corse Via Stella, la Collectivité de Corse et l'Etat pour la période 2020-2023.

Cette convention prévoit l'octroi d'une subvention d'un montant de 800 000 € pour l'exercice 2022 et détaille les modalités d'attribution de la subvention notamment dans son article 5 comme suit :

« La Collectivité de Corse s'engage à verser à la Société la subvention dans les conditions prévues au présent article, sous réserve du respect par la Société des stipulations de la Convention.

Comme stipulé dans l'article 1er de la convention alinéa 3, le soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne s'inscrit dans le cadre de la convention de coopération à conclure avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) pour la période 2020-2022. Aussi la chaîne devra respecter les modalités d'utilisation de la subvention définies à l'article 5 de la présente convention.

Il est entendu que dans le cadre de la présente convention d'objectifs et de moyens, la chaîne s'engage à investir dans l'écriture et dans la production de documentaires de création, d'adaptations audiovisuelles de spectacles vivants, en vue de leur diffusion effective. Ne seront prises en compte que les œuvres ayant obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC et bénéficiant d'un apport horaire en numéraire du ou des diffuseurs d'au moins douze mille euros (12 000 €) pour les documentaires de création et d'au moins quinze mille euros (15 000 €) pour les adaptations audiovisuelles de spectacles vivants.

La chaîne devra transmettre à cet effet le bilan annuel des investissements réalisés dans le cadre d'achats ou de coproductions d'œuvres audiovisuelles en précisant les caractéristiques des projets et le montant de l'apport horaire en numéraire de la chaîne. C'est-à-dire fournir la liste et le dossier de présentation des œuvres fléchées au titre de la présente convention (dans le cadre de l'abondement par le CNC du soutien de la Collectivité de Corse) : description de l'œuvre, plan de financement, budget définitif, autorisation préalable du CNC, dates de diffusion ».

Les œuvres préachetées ou coproduites dans le cadre du soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne, conformément aux conditions de la convention CNC, ont été les suivantes :

TITRE	REALISATEUR	SOCIETE DE PRODUCTION	CP	GENRE	TYPE DE SOUTIEN	DUREE	EPI	BUDGET GLOBAL	AUTORI* CNC	APPORT NUMERAIRE CHAINE	APPORT INDUSTRIE CHAINE	APPORT GLOBAL CHAINE
FURIANI 30 ANNI	PAUL ROGNONI	MARETERRANIU	Corse	SPECTACLE	Préachat	48 +77	2	96 070	OUI	26 000	0	26 000
GASTON FLOSSE L'HOMME DE MANGAREVA*	PHILIPPE SINTES	MECANOS PRODUCTIONS	Corse	DOC	Préachat	52	1	143 479	OUI	5 000	0	5 000
OSCAR TEMARU UNE DESTINEE POLYNESIENNE*	PHILIPPE SINTES	MECANOS PRODUCTIONS	Corse	DOC	Préachat	52	1	148 127	OUI	5 000	0	5 000
VERSU TE	EMMANUEL CARDI/MAEVA GANNAC	INTERVISTA PRODUCTIONS	Corse	SPECTACLE	Préachat	54	1	74 644	OUI	20 000	0	20 000
A STRADA DI I VENTI [RECREATION]	DOMINIQUE TIBERI	STELLA PRODUCTIONS	Corse	SPECTACLE	Préachat	60	1	69 021	OUI	18 000	0	18 000
LA CORSE DANS L'OEIL DE KYRN VOLET 1	JEAN FROMENT	MARETERRANIU	Corse	DOC	Coproduction	52	1	131 803	OUI	10 400	22 657	10 400
LA CORSE DANS L'OEIL DE KYRN VOLET 2	JEAN FROMENT	MARETERRANIU	Corse	DOC	Coproduction	52	1	131 803	OUI	10 400	22 657	10 400
PAOLIWOOD	LIONEL DUMAS PERINI	MARETERRANIU	Corse	DOC	Coproduction	52 + (15x4)	16	155 850	OUI	20 400	21 392	20 400
LES TRESORS DU PATRIMOINE [SAISON 2]	DOMINIQUE LANZALAVI	STORIA PRODUCTION	Corse	DOC	Coproduction	52	5	582 000	OUI	85 678	60 000	60 000
CORSICA SALVATICA	JEAN MICHEL MARTINETTI	MEDITERRANEA N DREAM	Corse	DOC	Coproduction	52	5	592 567	OUI	52 000	61 718	52 000
LES LARMES DE LA LEGION	GUY BEAUCHE	BONNE PIOCHE	Paris	DOC	Coproduction	52	1	114 182		10 400	18 769	10 400
CORSE, TERRE DE RALLYES	Guillaume COCHE et Julien FONTAINE	ISULA PRODUCTIONS	Corse	DOC	Coproduction	52	1	113 279	OUI	10 400	12 819	10 400
MATRICULE 31.000*	Frederic TONOLLI & Niagara TONOLLI	CINED PRODUCTIONS	Corse	DOC	Coproduction	52	1	141 320	OUI	10 400	9 631	10 400
AUX FRONTIERES	Anna Francesca Leccia / Edoardo Malvenuti / Julien Meynet / Agnes Nabat	MARETERRANIU	Corse	DOC	Coproduction	26	9	585 330	OUI	130 000	65 347	90 000
D'UNE PAGE A L'AUTRE [SAISON 4]	LAVINIE BOFFY / PIERRE GAMBINI	OMNICUBE	Corse	DOC	Coproduction	26	6	314 103	OUI	63 000	60 869	63 000
TURQUIE 70 : LE ROCK SUR LES BARRICADES	Edoardo MALVENUTI & Gildas HOUEBINE	MARETERRANIU	Corse	DOC	Coproduction	52	1	111 409	OUI	10 400	17 917	10 400
A NOS TERRES	MARIE MELISSA RENUCCI	MOUVEMENT	Corse	DOC	Coproduction	52	1	126 283	OUI	10 400	34 583	10 400
MOI, MICHEL ROCARD, J'IRAI DORMIR EN CORSE	Jean-Michel DJIAN	LES PRODUCTIONS DU TRITON	Corse	DOC	Coproduction	52	1	172 869	OUI	10 400	14 336	10 400
CLAUDE PAPI, ITINERAIRE D'UNE LEGENDE	LIONEL BOISSEAU	INJAM PRODUCTION	Paris	DOC	Coproduction	52	1	117 732		10 400	19 334	10 400
REVE OLYMPIQUE	PATRICK MANNU	STELLA PRODUCTIONS	Corse	DOC	Coproduction	52	1	133 512	OUI	10 400	36 086	10 400
										529 078	478 115	463 400

Dont 304 000,00 € fléchés dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens 2022 avec la chaîne FR3 Via Stella.

Budget prévu	360 000 €	Budget réalisé	360 000 €
CDC	270 000 €	CDC	270 000 €
CNC	90 000 €	CNC	90 000 €

ARTICLE 11.1 – ACCUEIL DES TOURNAGES ET SOUTIEN A LA COMMISSION REGIONALE DU FILM

Créé par la CTC en 2003 dans la continuité de l'adoption la même année d'un dispositif de soutien à l'audiovisuel, Corsica Pôle Tournages a pour mission de favoriser l'accueil de tournages en Corse, le suivi de la filière professionnelle en Corse (comédiens, techniciens, sociétés de production) mais également d'assurer une représentation de la Corse au sein des festivals et des salons professionnels afin de mener une action de communication volontariste. Corsica Pôle Tournages est membre de Film France CNC, anciennement association soutenue par le CNC regroupant l'ensemble des bureaux d'accueil -35 BAT- sur le territoire français et désormais intégrée au CNC depuis le 1er novembre 2021 avec la création du service de l'attractivité.

Les services offerts par Corsica Pôle Tournages sont les suivants :

- Mise à disposition de bases de données : techniciens, comédiens, figurants, fournisseurs, sociétés de production ;
- Pré-repérages et repérages ;
- Autorisations de tournages, relais avec les institutions insulaires ;
- Soutien logistique (transport, hébergement, services divers...) et administratif.

Depuis sa création, Corsica Pôle tournages a vu son activité évoluer d'année en année. L'évolution des productions endogènes et exogènes a permis la professionnalisation d'un noyau de techniciens et de comédiens insulaires en les accompagnant également avec la mise en place de formations sur le territoire insulaire.

A) Les tournages

Corsica Pôle Tournages dénombre chaque année le nombre de tournages réalisés dans l'île (court métrage, long métrage, fiction TV unitaire et de série, films institutionnels, films publicitaires, vidéo clip) et le nombre de jours de tournages correspondant.

Ainsi, depuis 2011, l'état des lieux est le suivant :

BILAN ACCUEIL DE TOURNAGE /NBRE DE JOURS DE TOURNAGES	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Courts-métrages	31	105	199	86	125	87	115	81	137	96	147	139
Documentaires	310	554	342	597	435	339	624	389	351	327	349	382
Long métrages	13	38	59	66	91	66	26	25	96	96	65	114
Fictions TV	81	77	186	112	214	98	63	215	16	44	112	94
TOTAL	435	774	786	861	865	590	828	710	600	563	673	729

BILAN TOURNAGES	2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022	
	Nbr	Jours														
Longs métrages	4	91	3	66	2	26	1	25	4	96	2	96	5	65	6	114
Courts métrages	20	125	20	87	17	115	5	215	26	137	16	93	28	147	21	139
Fictions TV (dont séries)	6	214	5	98	3	63	14	81	1	16	2	44	3	112	3	94
Web TV	0	0	0	0	1	3	3	23	1	5	0	0	0	0	0	0
Programmes de flux	7	88	26	273	8	216	14	274	22	333	90	477	20	396	123	314
Documentaires	41	435	41	339	59	624	43	389	40	351	35	327	37	349	48	382
Publicités	0	0	1	2	2	57	9	48	10	21	13	45	8	22	7	16
Films institutionnels	6	76	6	76	2	12	14	34	52	144	18	88	14	58	9	39
Clips musicaux	11	35	11	35	4	11	8	24,5	7	15	22	48	4	10	3	10
Autres	23	134	23	139	11	59	26	66	23	37	6	14	1	1	16	20
TOTAL :	118	1 198	136	1 115	109	1 186	137	1 180	186	1 155	204	1 232	120	1 160	236	1 128

RECAPITULATIF 2022			
	Nbre ayant sollicités le BAT	Nbre de tournages accueillis	Nbre de jours de tournage
LONG-METRAGE	9	6	114
FICTION TV	6	3	94
COURT-METRAGE	29	21	139
FLUX		123	314
DOCUMENTAIRE	16	48	382
PUBLICITE	10	7	16
CLIP	8	3	10
INSTITUTIONNEL		9	39
CAPTATION		16	20
TOTAL	78	236	1 128

Le nombre de jours de tournages en Corse se stabilise depuis 2015 et avoisine les 1200 jours de tournages par an. Une baisse se fait néanmoins sentir sur l'année 2022.

Le documentaire garde une place prépondérante (≈35% des jours de tournage) du fait de la présence de plusieurs diffuseurs sur le territoire. Sur la période 2015-2021, le long-métrage oscille entre 1 à 5 tournage.s annuel.s pour un nombre de jours de tournages de 25 à 96 jours. En 2020, 2 films tournés en intégralité sur la Corse cumulaient 96 jours de tournages (idem en nombre de jours de tournages qu'en 2019 pour 4 films) contre 5 films en 2021 pour 65 jours de tournages. En 2022, les chiffres progressent avec 6 longs-métrages pour 114 jours de tournages : « Le Clan » d'Eric FRATICELLI, « Un Crime organisé » (anciennement Borgo) de Stéphane DEMOUSTIER, « Le Retour » de Catherine CORSINI, ainsi que « L'Ultime rivage » de Sébastien ROUSSIN, « Sous le vent des marquises » de Pierre GODEAU et un long-métrage NETFLIX (« La Grande Odalisque » de Mélanie LAURENT) tous trois produits sans le soutien de la Collectivité de Corse qui n'a pas été sollicitée.

Nbre	TITRE DE L'ŒUVRE	GENRE	RÉALISATEUR	SOCIÉTÉ DE PRODUCTION	NOMBRE DE JOURS DE TOURNAGE SUR LE TERRITOIRE
1	L'Ultime Rivage	LM	Sébastien ROUSSIN	Angels Films SA	14
2	LE RETOUR	LM	Catherine CORSINI	CHAZ PRODUCTIONS	33
3	UN CRIME ORGANISÉ (ex. BORGIO)	LM	Stéphane DEMOUSTIER	Petit Film	17
4	LA GRANDE ODALISQUE	LM	Mélanie LAURENT	NETFLIX/GAUMONT	25
5	LE CLAN	LM	Eric FRATICELLI	PAN EUROPEENNE	21
6	SOUS LE VENT DES MARQUISES	LM	Pierre GODEAU	PAN EUROPEENNE	4
	TOTAUX				114

« Le Clan » a été tourné en intégralité en Corse et « La Grande Odalisque » comptabilise 25 jours en Corse sur 50 jours de tournage.

Trois tournages ont concerné la fiction TV avec 94 jours de tournages, un nombre légèrement inférieur à 2021 avec 112 jours de tournage mais largement supérieur aux années 2019 et 2020 (44 jours en 2020, 19 en 2019, 215 en 2018, 63 en 2017, 98 jours en 2016, 214 jours en 2015). Ces tournages ont concerné :

- La saison 3 de la série en langue corse « #PAESE » diffusée sur France 3 Corse ViaStella, réalisée par Nicolas PANCRAZI et Pierre-François CIMINO, produite par Pastaprod,
- Un prime de la série SCENES DE MENAGES diffusée sur M6 et produite par la société NOON,

- Un épisode de la série « CANDICE RENOIR » diffusée sur France 2 et produite par la société Boxeur 7.

Les retombées économiques

La prévision de retombées économiques pour l'ensemble de ces films de fiction (série fiction et longs métrages) en 2022 avoisine 4.7 millions d'euros pour 1 266 000 euros de subventions attribuées (844 000 euros pour la CDC / 422 000 euros pour le CNC, dans le cadre de la mesure 1 euro CNC pour 2 euros CDC), en proportion un nombre quasi équivalent à l'année 2021 avec 4.79 millions d'euros pour 1,3 million d'euros de subventions attribuées.

Le bras de levier pour la fiction (séries et longs métrages) avoisine 5.58 euros pour l'année 2022 (5.25 pour l'année 2021) de retombées économiques sur le territoire pour un euro d'apport de la CDC (cf. tableau).

En ce qui concerne le documentaire et la captation audiovisuels, il s'agit, pour cette année 2022 comme pour les précédentes, en majeure partie de productions insulaires. Les retombées économiques prévisionnelles sur ce secteur s'élèvent à 3 507 930,96 €, un chiffre en hausse par rapport à l'année 2021 et se rapprochant de celui des années précédant la crise sanitaire, (2 475 196,30 € en 2021, 3 206 157 € en 2020, 3 829 107 euros en 2019) pour 1 004 333 € de subventions, apport 1 euro CDC pour 2 euros du CNC déduit (1 506 500 € de subvention globale). Le bras de levier est de 3.49 € pour 1 euro CDC (3.07€ en 2021, 3,73 euros en 2020).

Dans le tableau ci-dessous, entre 2018 et 2022, les retombées économiques des longs-métrages, Fictions TV et séries TV tournés en Corse montrent que pour 1 € d'aide de la CDC, 5.58 € seraient dépensés sur le territoire ce qui représente une économie non négligeable (hébergement, restauration, fournisseurs divers, embauches techniciens artistes figurants, ...):

Année du tournage	Titre de l'œuvre	Type d'œuvre	Société de production	Réalisateur	Aide à la production attribuée CDC	Part CNC 1 euro pour 2 euros	Subvention réelle CDC	Retombées économiques prévisionnelles	Nbre jours de tournage	Retombées économiques
2018	L'ILE	SERIE FICT	IMAGE ET COMPAGNIE	Julien TROUSSELIER	227 300,99 €	75 767,00 €	151 533,99 €	1 370 000,00 €	66	1 567 403,00 €
2018	BELLE-FILLE	LM FICT	MY FAMILY	Mélie MARCAGGI	150 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	694 772,00 €	25	694 772,00 €
2018	LE TEMPS EST ASSASSIN	SERIE FICT	AUTHENTIC PROD	Claude Michel ROME	220 000,00 €	73 333,33 €	146 666,67 €	3 782 119,00 €	70	2 165 570,00 €
2018	OVER LA NUIT - Saison 2	SERIE FICT	MARETERRANIU	Julien MEYNET	199 706,36 €	66 568,79 €	133 137,57 €	1 162 532,00 €	27	972 987,00 €
2018	STUDENTE - saison 2	SERIE FICT	STELLA PRODUCTIONS	Baptist AGOSTINI-CROCE Jean-Louis GRAZIANI	168 500,00 €	56 166,67 €	112 333,33 €	365 519,00 €	25	414 509,37 €
2018	ZEROSTERONE	WEB SERIE	LA DAME DE CŒUR	Nadja ANANE	73 352,53 €	24 450,84 €	48 901,69 €	133 120,00 €	12	133 120,00 €
2019	NAUFRAGES	LM FICT	OFFSHORE	Dominique LIENHARD	200 000,00 €	66 666,67 €	133 333,33 €	689 524,00 €	32	404 877,00 €
2019	ATTARABI ET MIKELATS	LM FICT	NOODLES PRODUCTION	Eugène GREEN	170 000,00 €	56 666,67 €	113 333,33 €	280 889,00 €	10	217 235,00 €
2019	MON LEGIONNAIRE	LM FICT	CHEVALDE UXTROIS	Rachel LANG	200 000,00 €	66 666,67 €	133 333,33 €	499 353,00 €	19	326 736,00 €
2019	LES COMETES	LM FICT	5 A 7 FILMS	Pascal TAGNATI	180 000,00 €	60 000,00 €	120 000,00 €	307 323,50 €	35	307 323,50 €
2019	CAPITAINE MARLEAU	TV FILM	PASSIONFILMS	Josée DAYAN	140 000,00 €	46 666,67 €	93 333,33 €	672 122,00 €	16	591 898,00 €
2020	#PAESE	SERIE FICT	PASTAPROD	Pierre-François CIMINO	337 593,32 €	112 531,11 €	225 062,21 €	1 111 573,48 €	37	1 042 388,28 €
2020	PERMIS DE CONSTRUIRE	LM FICT	MARVELOUS PRODUCTIONS	Eric FRATICELLI	230 000,00 €	76 666,67 €	153 333,33 €	1 745 770,00 €	47	1 396 182,00 €
2020	LA PETITE BANDE	LM FICT	LES FILMS PELLEAS	Pierre SALVADORI	230 000,00 €	76 666,67 €	153 333,33 €	1 953 098,00 €	49	957 753,00 €
2021	UNE HISTOIRE D'AMOUR	LM FICT	ACME FILMS	Alexis MICHALIK	100 000,00 €	33 333,33 €	66 666,67 €	186 818,00 €	13	291 333,92 €
2021	DE GRANDES ESPERANCES	LM FICT	SESAME FILMS	Sylvain DESCLOUS	150 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	278 872,00 €	10	278 872,00 €
2021	DIRTY DIFFICULT DANGEROUS	LM FICT	AURORA	Wissam CHARAF	150 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	200 800,08 €	19	200 800,08 €
2021	FRATE	LM FICT	KALLOUCHE CINEMA	Karole ROCHER, Barbara BIANCARDINI	200 000,00 €	66 666,67 €	133 333,33 €	397 360,00 €	20	397 360,00 €
2021	LE CLAN	LM FICT	PAN EUROPEENNE	Eric FRATICELLI	200 000,00 €	66 666,67 €	133 333,33 €	488 797,00 €	21	488 797,00 €
2021	#PAESE SAISON 2	SERIE FICT	PASTAPROD	Pierre-François CIMINO et Nicolas PAN CRAZI	360 000,00 €	120 000,00 €	240 000,00 €	1 091 938,33 €	60	1 091 938,33 €
2021	LA FLAMME SAISON 2 LE FLAMBEAU	SERIE FICT	ENTRE 2 & 4	Jonathan COHEN	210 000,00 €	70 000,00 €	140 000,00 €	2 148 746,00 €	37	1 292 299,00 €
2022	BORGO	LM FICT	PETIT FILM	Stéphane DEMOUSTIER Pascal-Pierre GARBARINI	200 000,00 €	66 666,67 €	133 333,33 €	661 501,00 €	17	661 501,00 €
2022	LE RETOUR	LM FICT	CHAZ PRODUCTIONS	Catherine CORSINI Naïla GUIGUET	250 000,00 €	83 333,33 €	166 666,67 €	901 997,00 €	33	901 997,00 €
2022	SCENES DE MENAGES PRIME EN CORSE	TV FILM	NOON	Francis DUQUET	80 000,00 €	26 666,67 €	53 333,33 €	527 879,38 €	14	527 879,38 €
2022	CANDICE RENOIR EPISODE 95 "CHACUN DIRIGE L'EAU VERS SON MOULIN"	TV FILM	BOXEUR 7	Fabienne FACCO Pascal LAHMANI	100 000,00 €	33 333,33 €	66 666,67 €	645 000,00 €	20	645 000,00 €
2022	#PAESE SAISON 3	SERIE FICT	PASTAPROD	Pierre-François CIMINO et Nicolas PAN CRAZI	336 000,00 €	112 000,00 €	224 000,00 €	857 916,53 €	60	857 916,53 €
2022	A SON IMAGE	LM FICT	LES FILMS VELVET	Thierry DE PERETTI	300 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €	1 131 519,00 €		1 131 519,00 €
				TOTAL :	5 362 453,20 €	1 787 484,40 €	3 574 968,80 €	24 286 859,30 €	794	19 959 967,39 €
										1 € de subvention CDC pour 5,58 € dépensés sur le territoire

B) Base Talents - Techniciens, artistes, figurants, une base en constante augmentation

Afin de suivre la filière professionnelle, Corsica Pôle Tournages dispose d'un outil : la base TAF (techniciens, artistes, figurants) créée en 2005 par Film France. C'est une base indépendante de celle administrée par le Pôle Emploi Spectacle. L'inscription à la Base TAF ne se substitue pas à celle qui doit être faite auprès du Pôle Emploi Spectacle. Depuis la mise en place de la base en 2005, celle-ci a été remaniée une première fois en 2011 et tous les inscrits ont dû procéder à leur réinscription. Elle a fait à nouveau l'objet d'un remaniement en 2019/2020. Leurs inscriptions sont en cours. On peut toutefois dénombrer environ 200 techniciens et une centaine de comédiens sur l'ensemble du territoire dont environ 90 techniciens adhèrent à l'Association des Techniciens de l'Audiovisuel et du Cinéma Corse (ATCAC). Une réflexion est menée quant à la création d'une base en gestion propre.

Corsica Pôle tournages recense dans la nouvelle base « Film France Talents » dont les inscriptions sont toujours en cours :

Type	Nombre d'inscrits						
	Base de 2005 à 2011	Base de 2011 à 2014	Base de 2016	Base de 2018	Nouvelle Base 2020	Nouvelle Base 2021	Nouvelle Base 2022
Techniciens	112	139	226	303	79	113	115
Comédiens	127	108	126	145	38	39	51
Figurants	100	112	156	174	-		

C) Base décors, un outil territorial en cours de construction

Corsica Pôle Tournages recense les décors du territoire insulaire afin de constituer une photothèque la plus exhaustive possible. Une application gérée par Film France CNC permet la gestion des décors.

A titre de comparaison, les bases des autres bureaux d'accueil disposent en moyenne de 2500 fichiers décors par région ce qui est loin d'être le cas en Corse, dont la gestion des décors se fait de manière empirique et au coup par coup.

Ainsi, afin de pallier ce manque de visuels, au bénéfice d'un travail plus efficient et plus professionnel, les ressources vives du territoire ont été identifiées (ATC, Parc Naturel Régional de Corse, Offices de tourisme, Office de l'Environnement, Communautés de communes, villes, associations, ...) et la première convention de cession de droits photos a été signée avec le Parc Naturel Régional de Corse fin décembre 2017.

A ce jour, près de 15 000 photos libres de droits ont été collectées auprès de différents acteurs du territoire (le Parc Naturel Régional de la Corse, l'Agence du Tourisme de la Corse, les Offices

de tourisme de Porto-Vecchio, Bonifacio, Calvi, Île Rousse, la ville de Bastia et le service de l'inventaire de la direction du Patrimoine de la CDC) et les 2 années à venir permettront de poursuivre cette action. Ces partenariats permettent non seulement de récolter des visuels libres de droits utilisables par l'ensemble des directions de la CDC (notifié dans la convention) mais aussi de structurer la coopération des différentes collectivités locales en faveur de l'accueil des tournages.

Afin de gérer ces visuels et répondre au mieux aux sollicitations de recherches de décors sur l'ensemble de notre territoire, il a été pris attache auprès des services informatiques de la CDC, pour accompagner Corsica Pôle Tournages dans la création d'un outil de gestion adapté de type photothèque interactive géolocalisée. A ce jour, des formations sont en cours auprès des agents du service afin d'appréhender l'outil de gestion numérique géolocalisé de photos et vidéos « PHRASEANET » mis en place par le service informatique de la CDC. A ce jour, près de 2000 photos ont été saisies.

D) Des outils spécifiques en cours de création

Dans le cadre de ses missions d'accueil des tournages, Corsica Pôle Tournages est très souvent sollicité par des sociétés de production pour des autorisations de tournages sur le territoire. Ainsi, face aux nombreuses demandes et au vu de la complexité des réglementations (Natura 2000, réserves naturelles, zones humides, arrêtés de protection, directives, terrains du conservatoire, ...), les directeurs de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – la DREAL – et de l'Office de l'Environnement de la Corse – l'OEC – ont été personnellement sollicités afin qu'une cartographie du territoire puisse être créée pour le Pôle Tournages.

Différentes réunions ont permis au Pôle Tournages de disposer depuis septembre 2018, d'une cartographie de la Corse afin d'identifier les différents gestionnaires en fonction des lieux de tournages des films.

Par ailleurs, très sollicitée pour l'obtention d'autorisations dans le cadre de l'organisation de manifestations sportives et culturelles dont les tournages, la DREAL -Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, service de l'État, qui pilote sous l'autorité des préfets, la mise en œuvre en Corse des politiques du Ministère de la Cohésion des Territoires et du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire - a souhaité créer une application informatique dédiée de traitement dématérialisé.

Cette application permettra d'interroger directement par mail les gestionnaires des lieux concernés en favorisant d'une part l'amélioration de l'accueil des tournages dans les démarches administratives et d'autre part, dans la gestion du respect des réglementations en matière d'environnement.

Des réunions ont débuté fin 2018 et se sont poursuivies à ce jour avec l'ensemble des gestionnaires concernés (CPT, DREAL, DDTM, DDCSPP, PNR, OE, ...) pour la cocréation de cet outil. Au vu de son intérêt, le ministère de la Cohésion des Territoires et le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ont décidé de conduire en direct la création de cette

application avec pour objectif que la Corse soit le territoire pilote avant de l'étendre à l'ensemble du territoire national si l'application s'avère apporter une plus-value en gestion d'accueil des tournages.

Ainsi, ce projet initié par la DREAL devait à ce titre bénéficier pour l'entièreté de sa réalisation, d'un financement par son Ministère.

A ce jour (janv. 2023), l'application a été créée mais nécessite des ajustements avec des longs délais de réalisation pour sa finalisation et un abondement financier de la part de la Direction de la Culture de la CDC (20 000€ prévisionnés en investissement sur le budget du service Promotion formation). Des réunions sont en cours entre la DREAL, la société Ecedi qui a géré le marché avec le Ministère, la Direction du digital et des systèmes d'information de la CDC, la Direction de la Culture et des intermittents du cinéma, futurs utilisateurs de l'application.

- E) Intégration de la labellisation Ecoprod dans le règlement des aides et mise en place d'un dispositif spécifique à la Corse

Le secteur audiovisuel émet environ 1 million de tonnes équivalent CO2 dans l'atmosphère chaque année, dont environ le quart est directement lié aux tournages selon une étude sur la filière réalisée en 2011.

Pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les productions audiovisuelles, six acteurs du secteur sur le plan national (ADEME, AUDIENS, Commission du Film d'Île de France, DIRECCTE IDF, France Télévisions et TF1) ont lancé la démarche Ecoprod et créé le collectif en 2009 permettant de calculer l'empreinte carbone dédié aux productions audiovisuelles, le Carbon'Clap. En 2014, le Collectif lance la « Charte ECOPROD pour l'entreprise de l'Audiovisuel » pour engager les entreprises signataires dans une démarche d'amélioration continue d'information, de réflexion et de mise en œuvre, encadrée et aidée par les outils et services mis à disposition par le collectif.

Ainsi, lors de la rédaction du nouveau règlement des aides culture en 2017, la Collectivité de Corse a souhaité introduire cette notion d'éco-responsabilité en initiant un dispositif incitatif « Ecomigliuena » sur la base d'une bonification de subvention de 15% sur l'aide octroyée pour les longs-métrages unitaires et les séries.

Corsica Pôle Tournages a établi un partenariat avec l'Office de l'Environnement qui dispose des compétences en matière d'écologie pour la gestion de ce label. Ainsi, le 28 novembre 2019, ont été votées en Assemblée de Corse les modalités de mise en œuvre du bonus d'éco production.

A ce jour, un long-métrage « Des feux dans la nuit » (de Dominique LIENHARD) a bénéficié de l'écomigliuena et quatre autres demandes de deux sociétés de production sont en cours de traitement :

- "Dirty Difficult Dangerous", long-métrage de Wissam Charaf,
- "Le Flambeau", série Canal + de Jonathan Cohen (en cours de traitement)
- " Le Retour", long-métrage de Catherine Corsini (en cours de traitement)
- "Plaine orientale" série Canal + de Pierre Leccia (demande en cours/tournage 2023)

F) Des outils de communication

1. L'insertion publicitaire

Corsica Pôle Tournages utilise des moyens de communications classiques sur des supports dédiés tels que Ecran Total, le Film Français, les catalogues des festivals... Jusqu'en 2019, le budget de ces insertions presses étaient directement prises sur l'imputation budgétaire du Corsica Pôle Tournages pour un budget d'environ 10 000 €. Depuis 2020, le service Communication de la Collectivité de Corse, grâce à un marché global à la CDC, prend en charge les insertions qui ne sont plus à la charge du Corsica Pôle Tournages.

					DEPENSES IMPACTEES SUR LE BUDEGT DE LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION DE LA CDC		
MAGAZINES SPECIALISES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1/ LES ECRANS							
Spécial Cannes		1 140 €					
1/ ECRAN TOTAL							
Spécial Cannes		1 512 €	1 560 €	2 640 €		X	X
Spécial Régions	1 620 €	1 560 €	1 440 €	1 440 €	1 440 €	X	X
Hors-Série Production							X
Spécial La Rochelle			2 400 €				
2/ ERI							
Insertion La Rochelle	2 388 €		2 148 €	2 268 €			
3/ LE FILM Français							
Spécial Cannes			3 480 €	3 600 €		X	
4 / FILM France							
Incentive guide	500 €	500 €					
TOTAL	4 508 €	4 712 €	11 028 €	9 948 €	1 440 €		

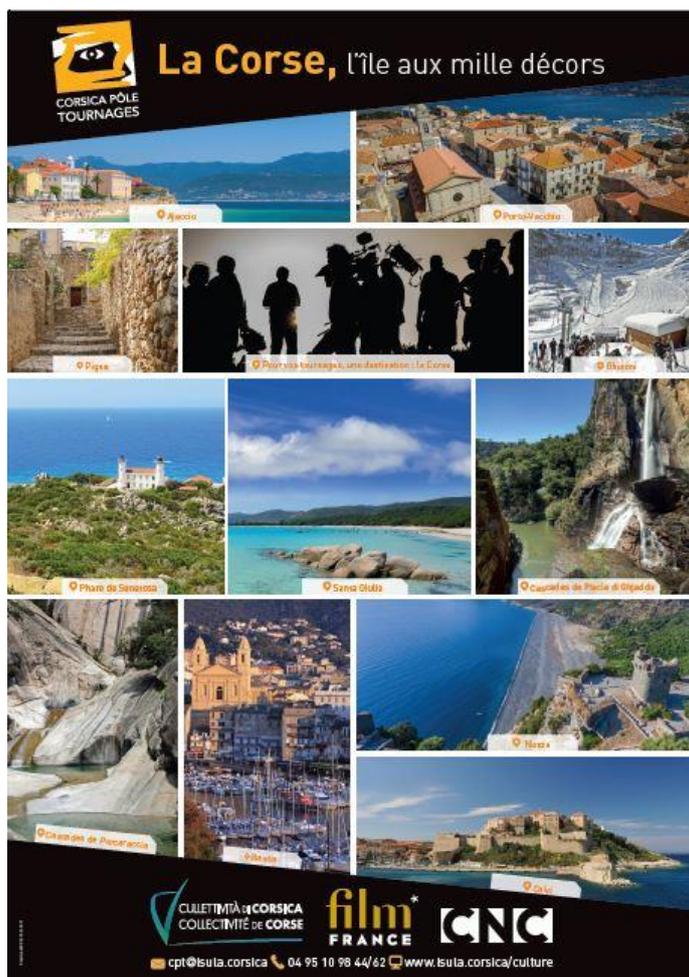
2. Un guide des tournages et des goodies

Datant de 2016, le guide de Corsica Pôle Tournages a été renouvelé en 2019, 2020 et 2021) et des goodies ont été créés (affiches, kakemonos, tote bag, sacoches, cordons, fouta, gourdes, gobelets, cendriers, parapluies, ...) par le biais de marchés publics.

Ces outils sont nécessaires notamment lors de déplacements en festivals et dans les salons dédiés à l'audiovisuel pour une communication efficace mettant en avant tant la diversité des décors insulaires que le Fonds d'Aides du service (règlement du fonds d'aides sur clé USB en attache du guide/QR code).

L'objectif consiste à construire à moyen terme, une véritable stratégie de communication en s'appuyant notamment, sur un site internet dédié ou encore une revue du cinéma insulaire.

EX. D'UNE AFFICHE :



GUIDE ET GOODIES :



G) Festivals – Evènementiel

Corsica Pôle Tournages participe à des salons et festivals professionnels dont le Salon des Lieux de tournages à Paris, le festival international du court-métrage de Clermont-Ferrand, le festival de Cannes, le festival de la Rochelle afin de faire la promotion de la Corse comme terre d'accueil de tournages. Il peut arriver que le bureau d'accueil organise des évènements afin de communiquer sur la politique du secteur ou s'associe à la sélection d'un film en festival, ce qui a été le cas notamment en 2013 pour la sélection au festival de Cannes du 1er long métrage de Thierry de Peretti « Les Apaches » et en 2021 pour le long-métrage de Pascal Tagnati « I Comete ».

Des partenariats se dessinent avec l'ATC afin d'associer leur présence à certains festivals pour promouvoir la Corse à l'international, dans la dynamique du service attractivité du CNC dont un des axes est de promouvoir la France au niveau international.

PARTICIPATION DU CPT	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Salon des lieux de tournages		X	X		X	X	X
Festival du court-métrage de Clermont-Ferrand	X	X	X	X	X	X	X
Festival Séries Mania - Lille				x			
Festival de Cannes		X	X	X		X	X
Festival de la fiction TV de la Rochelle	X	X	X				
Fête du cinéma en région <u>Organisation d'évènement</u>		X	X				

Budget prévu	70 000 €	Budget réalisé	35 614,16 €
CDC	70 000 €	CDC	35 614,16 €
CNC	0 €	CNC	0 €

ARTICLE 11.2 – LE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE

Les régimes d'aides « Impresa Sì » et « Prossima » de l'ADEC (Agence de développement économique de la Corse) ont comme objectifs d'aider le développement économique et la professionnalisation des structures et de soutenir l'émergence et la structuration de projets innovants explorant de nouveaux modèles économiques autour de la technologie et la création. De nombreuses entreprises audiovisuelles de l'île ont pu en bénéficier. Le dispositif « U Pattu impiegu » permet de faciliter les recrutements de jeunes diplômés ou chômeurs de longue durée avec la création de postes.

En 2022, quatre entreprises du secteur audiovisuel et cinéma ont bénéficié d'un soutien de l'ADEC :

Nom de l'entreprise	Activité	Description du projet	Objet intervention	Dispositif	Nature de l'aide	Montant	Date délibération
SARL ATACC INTERNATIONAL	Prestataire de services dans l'audiovisuel (code APE 9002Z)	Renouvellement des investissements et acquisition d'un mur LED	Acquisition de matériels (audiovisuels et informatiques) et d'un mur LED	Impresa Sì	Aide aux projets d'investissement des entreprises- Développement (Aide de Minimis)	53 750,70 €	13/06/2022
SARL INTERVISTA PROD	Production audiovisuelle	Renforcement de la capacité de rééditorialisation de contenus, Acquisition d'une régie mobile et Aménagement bureau	Acquisition de matériels & Aménagement d'une régie mobile & Agencement bureau	Impresa Sì	Aide aux projets d'investissement des entreprises- Développement (Aide de Minimis)	42 596,35 €	12/12/2022
SARL NOVITA PROD	Production audiovisuelle	Equipements nouveaux en audiovisuel	Investissements matériels (informatiques, audiovisuel), travaux d'électricité et d'aménagement des murs	Impresa Sì	Aide aux projets d'investissement des entreprises- Développement (Aide de Minimis)	136 424,40 €	12/12/2022
SAS PIMENTO PROD	Production audiovisuelle	Recrutement	Création d'un emploi en CDI d'une personne inscrite à Pôle Emploi Corse	U Pattu Impiegu	Aide en faveur de l'emploi des personnes défavorisées et des travailleurs handicapés	7 000 €	12/12/2022

Pour information, en 2023, à l'initiative conjointe de l'ADEC et de la Collectivité de Corse, une réunion a été organisée à Corti en avril en présence des élus référents (Antonia Luciani, Conseillère exécutive en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation et Alexandre Vinciguerra, Conseiller exécutif en charge de l'innovation et Président de l'ADEC), de leurs services dédiés et des acteurs économiques du secteur de l'audiovisuel corse. L'objectif de cette rencontre était d'appréhender au mieux les problématiques et les enjeux de la filière afin de créer des dispositifs spécifiques d'accompagnement pour la filière du cinéma et de l'audiovisuel corse. La mise en place de réunions de travail entre les acteurs du territoire devrait permettre de faire remonter les besoins et de proposer des mesures adaptées.

A également été évoqué dans ce cadre le projet de création d'un studio de tournage en Corse en partenariat avec les institutions locales, les acteurs du territoire et Provence Studios. Ce projet répond à l'objectif du plan France 2030 qui vise à doter la France de moyens humains et techniques de haut niveau et à renforcer sa compétitivité à l'international.

Budget prévu	pas d'enveloppe spécifique €	Budget réalisé	239 771,45 €
CDC	id.	CDC	239 771,45 €
CNC	0 €	CNC	0 €

ARTICLE 12 – FORMATION PROFESSIONNELLE RELATIVE AUX METIERS DE LA CREATION, DE LA PRODUCTION ET DE L'ACCUEIL DES TOURNAGES

Dans le cadre de la formation initiale, ont été créés à l'Université de Corse :

- En 2001, la licence professionnelle TAIS, Techniques et Activités de l'Image et du Son, nouvellement LPTSI, Licence Professionnelle Techniques du Son et de l'Image qui a permis de constituer un véritable vivier de techniciens en Corse
- En 2011, le DU CREATACC (Diplôme d'Université Créations et Techniques Audiovisuelles et Cinématographiques de Corse) en partenariat avec le GREC (Groupe de recherches et d'essais cinématographiques). Ouvert aux étudiants de Bac +3, elle permet à de jeunes producteurs et réalisateurs de se former tout en réalisant un premier film dans des conditions professionnelles, puisque la Collectivité de Corse soutient les 6 films réalisés chaque année dans le cadre de son fonds d'aides au titre de l'aide à la première œuvre attribuant ainsi une subvention de 20 000 € par film.

De plus, dans le cadre de la formation continue, la Collectivité de Corse soutient des actions de formations au travers d'ateliers et de stage de formation professionnelles :

- L'association « Les Ateliers Varan » qui organisent depuis plus de 10 ans à Ajaccio et désormais Bastia des ateliers d'écriture et de réalisation documentaire ouverts aux réalisateurs du bassin méditerranéen intitulés "Regards méditerranéens". Chaque année, sont réalisés 10 films portant des regards originaux sur le territoire autour d'une thématique définie. Ces films sont diffusés dans les festivals insulaires sur Internet et parfois sur France3 Corse ViaStella. Depuis 2022, les Ateliers Varan investissent la ville de Bastia.
- L'association GREC (Groupe de recherche et d'essais cinématographiques), dans le cadre d'ateliers d'écriture de scénarii d'œuvres cinématographiques de fiction de courte durée, basé à Purtivechju depuis quatre ans. Cet atelier s'est élargi depuis quelques temps à la réécriture de documentaires d'auteur. En raison des travaux engagés à la Cinémathèque de Purtivechju, la résidence 2022 s'est déroulée à Corti, en synergie avec l'Université de Corse.

D'autres actions concernant l'écriture de séries et de longs métrages et les écritures émergentes ont été mises en œuvre au sein des deux « fabrichi » soutenues par la CDC, « Providenza » et « Casell'Arte ». Un cycle de 3 ans de formation EURODOC pour le développement de documentaires dans une perspective internationale, avec chaque année un groupe composé de projets en provenance d'îles de Méditerranée a également été mis en place dans le cadre de la convention triennale avec l'association CORSICADOC. Cette formation se déroule en 3 sessions annuelles. Chaque année une des 3 sessions se déroule en Corse.

Une réunion s'est tenue début 2021 avec l'Assurance Formation Des Activités du Spectacle – l'AFDAS, association qui se place aujourd'hui au cœur des stratégies emplois-formations

notamment des intermittents de l’audiovisuel et du cinéma, permettant d’établir les premiers contours d’un CTOP Culture (Contrat Territorial d’Objectifs et de Progrès) dans le but de mettre en œuvre une professionnalisation et une structuration des filières et des réseaux de techniciens et comédiens insulaires. Ce CTOP, défini après un état des lieux et une étude des besoins lancée par l’AFDAS à la demande de la CDC, a été signé pour une durée de 3 années pour la période 2021-2024. Une enveloppe d’un montant de 300 000 € a été votée à cet effet en 2021 pour un plan de formation des acteurs de la Culture (spectacle vivant, audiovisuel et cinéma, arts visuels, livre et lecture) de 100 000 € par an. Un parcours de professionnalisation sous forme de modules a été mis en place.

Plusieurs formations se sont déroulées en 2022 :

. Formation conduite par l’Organisme de Formation corse Telepaese organisée du 28 mars au 1er avril 2022 à Corte dédiée aux assistants réalisateurs avec l’apprentissage du fonctionnement du logiciel Movie Magic Scheduling. L’objectif étant qu’ils puissent apprendre à créer un plan de travail à partir du scénario sous la forme et la présentation souhaités, ainsi que des dépouillements exhaustifs et spécifiques, et tout autre document nécessaire à l’organisation et le bon déroulement du tournage.

. Formation conduite par l’Organisme de Formation Aflokkat organisée le 05 avril 2022 à Ajaccio dédiée aux régisseurs, repéreurs, directeurs de production sur la thématique « Territoire et Enjeux environnementaux » :

- connaître l’organisation, la protection et la réglementation pour mieux appréhender les contraintes environnementales,
- écoresponsabilité, avec le dispositif national « Ecoprod » et la déclinaison de ses préconisations sur le plan insulaire dans le cadre de l’accompagnement d’un tournage « éco conçu » relatif au dispositif « Ecomigliurenza » de la CDC dont le respect génère un bonus de subvention.

D’autres formations seront mises en place au regard des besoins spécifiques des acteurs corses de l’audiovisuel et du cinéma dans le cadre du CTOP, sur 2023 et 2024.

Par ailleurs, un projet de création d’un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en Audiovisuel à Bastia en Haute-Corse est en négociation. L’école viendrait compléter l’offre de formation présente sur le territoire. Elle permettrait également de former une nouvelle génération de professionnels afin de répondre aux besoins et aux évolutions de la filière. Le Rectorat, l’Université et la Collectivité de Corse travaillent conjointement à l’élaboration de ce projet depuis le début de l’année 2023.

Budget prévu	165 000 €	Budget réalisé	67 000 €
CDC	165 000 €	CDC	67 000 €
CNC	0 €	CNC	0 €

TITRE II : SOUTIEN A LA DIFFUSION CULTURELLE, A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DES PUBLICS

ARTICLE 13 – ACTIONS DE DIFFUSION CULTURELLE

A) Soutien aux festivals

La Collectivité de Corse accompagne financièrement un certain nombre d'associations locales dans le cadre de l'aide aux festivals.

Ces festivals proposent une offre culturelle cinématographique plurielle et de qualité en complément de l'exploitation commerciale. Par ailleurs, ils développent pour la plupart un volet en direction des publics scolaires et proposent des débats avec les réalisateurs professionnels et acteurs invités ainsi que pour certains d'entre eux, des ateliers et des rencontres professionnelles. Par ailleurs, un grand nombre d'associations organisent des projections dans le rural et les zones éloignées de l'offre culturelle. Une des tendances est d'associer à la thématique de la programmation cinématographique, d'autres aspects comme la peinture, la littérature, le théâtre, la musique, la danse, la gastronomie, pour créer des lieux d'échanges vivants, festifs et diversifiés dans la découverte d'une culture. Bien que reposant sur le bénévolat des membres, ces associations font donc montre d'un réel dynamisme et participent à la vitalité de l'animation culturelle. En témoigne le public plus nombreux chaque année à participer à ces manifestations. De nouveaux partenariats, notamment avec la Catalogne, ont été entrepris par les associations en 2022.

Un effort a été fait ces dernières années sur la communication des événements, l'harmonisation des calendriers et la territorialisation des programmations de ces festivals, essentiellement basés sur Ajaccio et Bastia avec beaucoup d'actions significatives de délocalisation des projections.

Cette offre englobe à travers les dix-sept associations soutenues :

- Les cinématographies étrangères contemporaines (méditerranéennes, italiennes, espagnoles, britanniques, latino- américaines) ;
- Les cinématographies en rapport avec certaines spécificités du territoire (festival du cinéma rural de Lama, festival du film de montagne) ;
- Des cinématographies labellisées « art et essai » non diffusées par le réseau commercial ;
- Le documentaire de création ;
- Le court métrage ;
- L'animation ;
- Les films sur la musique ;

Quatre de ces associations (ARTE MARE, KVA DIFFUSION, CORSICA.DOC et FESTIVAL DU FILM DE LAMA) qui mènent des actions structurantes pour le territoire en termes de politique cinématographique font l'objet d'un conventionnement pluriannuel.

Le plus vieux festival de l'île, ARTE MARE, a par ailleurs fêté ses 40 ans cette année lors d'une édition d'envergure. Depuis 2022, l'association organise également le festival Cine Donne consacré aux femmes. La première édition organisée en mars 2022 a connu un véritable succès.

Budget prévu	724 900 €	Budget réalisé	746 881 €
CDC	724 900 €	CDC	746 881 €
CNC	0 €	CNC	0 €

B) Soutien à la diffusion des œuvres soutenues

La Collectivité de Corse soutient la diffusion des œuvres ayant bénéficié d'une aide de la Collectivité de Corse par des subventions aux associations organisant des programmations spécifiques dans le cadre de leurs manifestations ou leurs programmes d'activités :

- L'association Arte Mare (Bastia) qui organise des projections de films soutenus par la CDC (longs métrages, documentaires et courts métrages) dans le cadre de son festival et tout au long de l'année. Coût 2022 : 22 049,50 €.
- L'association Diffusion KVA (Furiani) qui organise une projection de courts métrages corses soutenus par la CDC dans le cadre de son programme d'activités et son festival des Nuits MED avec des projections à Aiacciu, Bastia, Furiani, Corti, Paris et Carqueiranne. Coût 2022 : 31 999 €.
- L'association Ciné 2000 (Aiacciu) qui propose chaque année dans le cadre de ses 2 manifestations « Ciné passion » (mars et octobre) et Sinecime une programmation de courts métrages et en fonction de l'actualité de longs métrages soutenus par la CDC. Le festival Sinecime n'a malheureusement pas pu avoir lieu en 2022. Coût 2022 : 1 684 €.
- L'association Festival du Film de Lama (Lama) – qui propose chaque année dans le cadre de son festival une projection de courts métrages corses et une programmation de certains documentaires ou longs métrages soutenus par la CDC. Coût 2022 : 37 150 €.

Par ailleurs, la Cinémathèque de Corse au sein de la Collectivité de Corse (Purtivechju et itinérance), permet de valoriser les films soutenus :

- En organisant des avant-premières de ces films avant leur diffusion officielle ;
- En projetant des films dans le cadre de programmation thématique, notamment concernant les courts métrages ;

- En inscrivant dans son catalogue de films de la Cinémathèque itinérante des films tous genres confondus (documentaires, courts métrages et longs métrages). La Cinémathèque négocie en amont les conditions de projections avec les producteurs et/ou distributeurs. Ces diffusions sont gratuites ou la Cinémathèque s'acquitte des droits afférents.

Compte-tenu de la fermeture de la Cinémathèque en 2022 pour cause de travaux, seules les opérations « hors les murs » ont eu lieu cette année (se référer au bilan p.80).

La somme totale consacrée au soutien à la diffusion des œuvres soutenues en 2022 s'élève à **92 882,50 €**.

Le règlement des aides permet également de soutenir les films dans le cadre d'une aide spécifique à la « diffusion des œuvres corse » afin de concourir à l'organisation d'un circuit d'avant-premières destiné au lancement d'une œuvre cinématographique (long métrage de fiction ou de documentaire) ou télévisuelle (unitaire ou série de fiction télévisuelle) en Corse, au minimum sur trois sites de diffusion.

Par ailleurs, l'aide intitulée « aide à la promotion de la culture corse » créée en 2018 vise à accompagner les structures culturelles, sociétés de productions, associations ou encore artistes, dans la promotion de leurs œuvres à l'extérieur de l'île afin d'en accroître le rayonnement (communication, déplacements, hébergement, coût d'inscription à un festival...). Ce dispositif a été utilisé en 2022 par deux sociétés, une association (le Festival du Film de Groix qui a consacré son édition du festival des îles 2022 à la Corse) et deux auteurs (Anne DE GIAFFERRI et Vincent ISTRIA) pour un montant total de 41 600 €.

ASSOCIATION	FILM	GENRE	REALISATEUR	PRESENCE REAL – INVITES AUTRES OBSERVATIONS
LAMA	Kurt's Story	CM	Gerard GUERRIERI	Gérard Guerrieri, réalisateur
LAMA	5 MAI 1992	CM	Corinne Mattei	
LAMA	Terrastalgia	DOC	Claire ALLANIC	
LAMA	Le cri des goélands	DOC	Gisèle CASABIANCA	Gisèle Casabianca, réalisatrice
LAMA	Christophe...définitivement	LM	Ange LECCIA Dominique GONZALEZ FORSTER	Ange Leccia, réalisateur Anne-Louise Brittain, distributrice New Story
LAMA	Que Pierres vivent	DOC	Mariette FELTIN	
LAMA	Corridors	DOC	Francescu ARTILY	Jean-Florent Chatillon, ingénieur son
LAMA	Religo	CM	Flora PESENTI	Flora Pesenti, réalisatrice Catherine Graziani
LAMA	Son prénom, le mien	CM	Yazid DOUDOU	Yazid Doudou, réalisateur
LAMA	Grande vitesse	CM	Mann KNEUSE	Manon Kneusé, réalisatrice Emma Javaux
LAMA	Mehret va à l'est	CM	Cécile CHAIGNOT	
LAMA	Rosalie et César	CM	Joan BORDERIE	
LAMA	Apartés	DOC	De Gaulle EID	De Gaulle Eid, réalisateur
LAMA	On n'est pas là pour toujours	DOC	Mattea LUCCIONI	
LAMA	Après le rouge	DOC	Marie SIZORN	Marie Sizorn, réalisatrice
CINE 2000	Par la grâce du diable	DOC	Dominique Maestrati	Dominique Maestrati
CINE 2000	Les cathédrales de Corse	DOC	Sophie Bassaler	Angelina Risterucci, Christine Susini et Michele Casta,
CINE 2000	Kurt's Story	CM	Gérard Guerrieri	Gérard Guerrieri
CINE 2000	I Comete	LM	Pascal Tagnati	Pascal Tagnati, Davia Benedetti, Roselyne de Nobili, Ange-Marie Bisgambiglia, Delphine Leoni...

ASSOCIATION	FILM	GENRE	REALISATEUR	PRESENCE REAL – INVITES AUTRES OBSERVATIONS
DIFFUSION KVA	BACK TO CORSICA (épisodes) - Série	FICTIO N TV	Félicia Viti	Cinéma de Furiani - MEDSERIES
DIFFUSION KVA	PAESE (épisodes) - Série	FICTIO N TV	Pasta Prod	Cinéma de Furiani - MEDSERIES
DIFFUSION KVA	STUDENTE (épisodes) - Série	FICTIO N TV	Baptist Agostini Croce	Cinéma de Furiani - MEDSERIES
DIFFUSION KVA	OVER LA NUIT (épisodes) - Série	FICTIO N TV	Julien Meynet	Cinéma de Furiani - MEDSERIES
DIFFUSION KVA	RAPH ET MAX (épisodes) - Série	FICTIO N TV	Raphael Rossi et Maxime Orsini	Cinéma de Furiani - MEDSERIES
DIFFUSION KVA	AFRIKA CORSE (épisodes) - Série	FICTIO N TV	Gérard Guerrieri	Cinéma de Furiani - MEDSERIES
DIFFUSION KVA	IN FESTA	CM	Hélène GIUDICELLI	En présence de la réalisatrice - Marché du film - Cannes Bastia - Paris Les Nuits MED - Festival de La Lune Carqueiranne - Tunisie Vues sur Les Arts Equipe du film
DIFFUSION KVA	05-mai-92	CM	Corinne MATTEI	En présence de la réalisatrice Marché du film - Cannes Furiani - Bastia - Paris Les Nuits MED - Festival de La Lune Carqueiranne - Tunisie Vues sur Les Arts
DIFFUSION KVA	KHEIR INSHALLAH	CM	Stephan REGOLI	En présence du réalisateur Marché du film - Cannes Bastia - Paris Les Nuits MED
DIFFUSION KVA	3 SILHOUETTES	CM	Alexandre LANCA	En présence du réalisateur Bastia - Paris Les Nuits MED
DIFFUSION KVA	LE PUISSANT ROYAUME	CM	Julien MEYNET	En présence du réalisateur Marché du film - Cannes Réalisateurs - production
DIFFUSION KVA	SOUVENIR D UN APRES MIDI D'ÉTÉ	CM	Benoit BOUTHORS	En présence du réalisateur Furiani - Paris Les Nuits MED Réalisateurs - Production
DIFFUSION KVA	NUIT VERTE	CM	Marie Léa REGALES/ JM MASSONI	En présence des réalisateurs Furiani - Paris Les Nuits MED Réalisateurs
DIFFUSION KVA	BRANDO	CM	Clément CARVIN	En présence du réalisateur Furiani - Paris Les Nuits MED Réalisateurs - Production
DIFFUSION KVA	POULE NOIRE	CM	Marion CHAZEL	Furiani - Paris Les Nuits MED
DIFFUSION KVA	CA VA S'ARRANGER	CM	Antoine OGIER	En présence du réalisateur Furiani - Paris Les Nuits MED
DIFFUSION KVA	ARRABACIU	CM	Alexandre Oppecini	Furiani Les Nuits MED
DIFFUSION KVA	MA BICHE	CM	Alexandra NAOUM	En présence de la réalisatrice Furiani - Paris Les Nuits MED Réalisatrices et équipe du film
DIFFUSION KVA	JOHNNY JOHNNY	CM	Angélique Muller	Bastia Les Nuits MED
DIFFUSION KVA	31-août	CM	Béatrice Pradal	En présence de la réalisatrice Bastia Les Nuits MED Equipe du film
DIFFUSION KVA	SON PRENOM LE MIEM	CM	Yazid DOUDOU	En présence du réalisateur Bastia Paris Les Nuits MED Equipe du film
DIFFUSION KVA	ALPA	CM	Paolo MATTEI	En présence du réalisateur Bastia Les Nuits MED
DIFFUSION KVA	MEHRET VA A L'EST	CM	Cécile CHAIGNOT	Bastia Les Nuits MED
DIFFUSION KVA	LA NUIT METEORE	CM	Jean PREVOST	En présence du réalisateur Bastia Les Nuits MED
DIFFUSION KVA	LES PINS TIMIDES	CM	Bertille JOUBERT	En présence de la réalisatrice Bastia Paris Les Nuits MED Equipe du film
DIFFUSION KVA	APRES LES ROUGE	DOC	Marie SIZORN	En présence de la réalisatrice Paris Les Nuits MED
DIFFUSION KVA	COUPEZ	CM	Laurent SIMONPOLI	En présence du réalisateur Carqueiranne Les Nuits MED Festival de La Lune avec l'acteur Eric Fraticelli
DIFFUSION KVA	PERMIS DE CONSTRUIRE	LM	Eric FRATICELLI	Carqueiranne Les Nuits MED Festival de La Lune Laurent Simonpoli Eric Ferrari Patrizia Gattacceca

ASSOCIATION	FILM	GENRE	REALISATEUR	PRESENCE REAL – INVITES AUTRES
ARTE MARE	Le puissant royaume	CM	Julien MEYNET	OUVERTURE
ARTE MARE	Pierre Salvadori, Chronique d'une comédie d'été	DOC	Lavinie BOFFY	Compétition corse
ARTE MARE	La misère est moins pénible au soleil	DOC	Pierre SAVALLI	Compétition corse
ARTE MARE	Que pierres vivent	DOC	Mariette FELTIN	Compétition corse
ARTE MARE	L'altra strada	DOC	Laura SANGUINETTI	Compétition corse
ARTE MARE	In festa	CM	Hélène GIUDICELLI	Compétition corse
ARTE MARE	Souvenir d'une après-midi d'été	CM	Benoît BOUTHORS	Compétition corse
ARTE MARE	A malata	CM	Frédéric PIERETTI	Compétition corse
ARTE MARE	Nuit verte	CM	Marie-Léa REGALES et Jean-Mathieu MASSONI	Compétition corse
ARTE MARE	Kheir Inshallah	CM	Stephan REGOLI	Compétition corse
ARTE MARE	Dirty, Difficult Dangerous	LM	Wissam CHARAF	Panorama AP
ARTE MARE	Christophe, définitivement	LM	Ange LECCIA Dominique GONZALEZ FOERSTER	Panorama
ARTE MARE	5 MAI 1992	CM	Corinne MATTEI	Panorama
ARTE MARE	Religo	CM	Flora PESENTI	Panorama
ARTE MARE	Alpa	CM	Paolo MATTEI	Panorama
ARTE MARE	Zitelle in zerga	CM	Dorothee Sebbagh et Isabelle Catalan	Panorama
ARTE MARE	La poule noire	CM	Marion CLAUZEL	Panorama
ARTE MARE	Les exilés	MM	Rinatu FRASSATI	Panorama ALLINDI
ARTE MARE	Pozzo di Borgo à l'ombre des empereurs	DOC	Tania Rakhmanova	Panorama ALLINDI
ARTE MARE	Facciacce U clandestinu	FTVS	Gérôme BOUDA	Panorama ALLINDI
ARTE MARE	Facciacce Théodore	FTVS	Gérôme BOUDA	Panorama ALLINDI
ARTE MARE	Facciacce U naziunale	FTVS	Gérôme BOUDA	Panorama ALLINDI
ARTE MARE	Facciacce Pascal Paoli	FTVS	Gérôme BOUDA	Panorama ALLINDI
ARTE MARE	Facciacce Napoléon	FTVS	Gérôme BOUDA	Panorama ALLINDI
ARTE MARE	Facciacce Un professore di corsu		Gérôme BOUDA	Panorama ALLINDI
ARTE MARE	La terre brûlée	CM	Julien MEYNET	Panorama ALLINDI
ARTE MARE	Le bain oublié	DOC	Xavier Torre, Laurent Santoni	Panorama ALLINDI
ARTE MARE	Tutt'in casa comuna	CM	Miché d'ONOFRIO	Panorama ALLINDI
ARTE MARE	KM 100	DOC	Maria Francesca VALENTINI	Panorama ALLINDI
ARTE MARE	L'ultimu sognu : dernier rêve à Petra Bianca	DOC	Lisa REBOULLEAU	Panorama ALLINDI
ARTE MARE	A vargugna	DOC	Marie-Jeanne TOMASI	Panorama ALLINDI
ARTE MARE	I guerrieri	DOC	Loredana ACQUAVIVA	Panorama ALLINDI
ARTE MARE	Résidents	DOC	Laurence LEDUC CLEMENTI	Panorama ALLINDI
ARTE MARE	Via di vita : Un Mohican	DOC	Frédéric FARRUCCI	Panorama ALLINDI

Budget prévu	25 000 €	Budget réalisé	25 000 €
CDC	12 500 €	CDC	12 500 €
CNC	12 500 €	CNC	12 500 €

C) Soutien aux opérations nationales de diffusion culturelle relayées sur le territoire régional

Budget prévu	0 €	Budget réalisé	0 €
CDC	0 €	CDC	0 €
CNC	0 €	CNC	0 €

PREAMBULE

Sur le territoire insulaire, les dispositifs Lycéens et apprentis au cinéma, Collège au cinéma et Ecole et cinéma sont suivis et accompagnés sur le plan administratif et financier par la Cinémathèque de Corse, établissement relevant de la Direction de la Culture de la Collectivité de Corse.

Leur coordination est assurée à l'échelon départemental par deux associations, dans le cadre d'un marché public triennal de la Collectivité de Corse. Ce marché a été renouvelé pour la période 2021-2024 pour un montant total de 319 940 € :

-Pour le Pumonté (Corse du Sud) : Mme Jeanne-Paule de Rocca Serra - Association « Insta Cultura » ;

-Pour le Cismonte (Haute Corse) : Mme Alexandra Belmonte - Association « Studio Animations ».

Durant l'année scolaire 2021-2022, malgré la mobilisation du rectorat, des équipes enseignantes, des coordinations départementales et avec beaucoup d'inscriptions de la part des enseignants, les 3 dispositifs ont encore été perturbés (particulièrement en 2021) par la crise du COVID 19 et le maintien de protocoles sanitaires, variables selon les établissements de l'île. L'année a ainsi été émaillée de quelques difficultés logistiques, reports, annulations de séances ou de sessions de formation/pré-visionnage pour les enseignants. Ce contexte a conduit à une fréquentation globale se situant encore en deçà des années d'avant crise sanitaire, malgré un net rebond en 2021-2022.

Les coordinations ont par ailleurs fait état d'une mise en place décalée des dispositifs en raison de l'attribution tardive des marchés suite à l'appel d'offre, ainsi que des fermetures des classes avec des enseignants non remplacés.

Il est à noter que les écoles rencontrent de plus en plus de difficultés à faire financer les transports par les communes. Ces dernières privilégiant durant les beaux jours les sorties en plein air, au détriment des séances de cinéma. Des rendez-vous ont été pris, comme cela a été le cas à Porto-Vecchio, afin de solliciter une aide auprès de la Communauté des communes.

En 2022, les deux coordinations ont distribué aux professeurs inscrits, la liste des films proposés par le CNC et l'Education Nationale, afin que les enseignants fassent leurs propositions. Les films pour l'année scolaire 2022-2023 ont ainsi été sélectionnés.

Une nouveauté est à signaler pour cette année concernant Ecole et cinéma, il s'agit de la mise en place d'un support intitulé « Mon cahier école et cinéma », réalisé par l'association nationale Passeurs d'Images et le CNC.

A noter également : L'association « Studio Animations » pour la Haute-Corse, n'a pas reçu les données en provenance du cinéma Fogata de l'île Rousse, malgré plusieurs relances. Ce qui a bien entendu un impact sur les chiffres du présent bilan.

A) Lycéens et apprentis au cinéma 2021/2022

Public

Le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma » a été mis en place et est subventionné depuis 2002/2003. Ce dispositif disposait en Corse pour l'année 2021-2022, d'un effectif potentiel d'environ **9 288 élèves** sur **15 établissements et un EREA**. Le taux de pénétration du dispositif est de **6.9%** (5.59% en 2020-2021, 7.59 % en 2019-2020, 7,34 % en 2018-2019, 7.12% en 2017-2018, 5.56% en 2016-2017, 1.52% en 2015-2016, 7.8% en 2014-2015).

En termes d'effectifs, le dispositif a concerné cette année **649** élèves (511 en 2021, 536 en 2019-2020, 513 en 2018-2019, 592 en 2017-2018, 524 en 2016-2017, 140 en 2015-2016, 717 en 2014-2015, 627 en 2013-2014, 818 en 2012-2013, 904 en 2011-2012, 794 en 2010-2011, 757 en 2009-2010, 929 en 2008-2009) sur l'ensemble du territoire au sein de **10 lycées** (7 en 2021, 9 en 2019-2020, 9 en 2018-2019, 10 en 2017-2018, 11 en 2016-2017, 2 en 2015-2016, 11 en 2014-2015, 9 en 2013-2014, 12 en 2013-2013, 10 en 2011-2012, 10 en 2010-2011, 11 en 2009-2010, 13 en 2008-2009) et **33 classes** (26 en 2020-2021, 26 en 2019-2020, 25 en 2018-2019, 28 en 2017-2018, 26 en 2016-2017, 22 en 2015-2016, 29 en 2014-2015, 40 en 2013-2014, 40 en 2012-2013, 41 en 2011-2012, 35 en 2010-2011, 35 en 2009-2010, 47 en 2008-2009) répartis de la manière suivante :

- 402 élèves inscrits / 5 lycées / 24 classes en Corse du Sud
- 247 élèves inscrits / 5 lycées / 9 classes en Haute Corse

Fréquentation et répartition

Le dispositif semble reprendre auprès des lycéens après la baisse des 2 dernières années due au contexte sanitaire.

Tableau récapitulatif des entrées par année scolaire et par département

	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22
CORSE DU SUD	LAAC 29	LAAC 435	LAAC 512	LAAC 580	LAAC 293	LAAC 0	LAAC 535
HAUTE CORSE	LAAC 42	LAAC 580	LAAC 441	LAAC 252	LAAC 328	LAAC 0	LAAC 613
Total Corse	71	1015	953	832	621	0	1148

Budget prévu	20 000 €	Budget réalisé	18 194 €
CDC	11 000 €	CDC	9 194 €
CNC	9 000 €	CNC	9 000 €

B) Collège au cinéma 2021/2022

Public

Le dispositif « Collège au Cinéma » a été mis en place et est subventionné en 2002/2003. Le dispositif disposait en Corse, pour 2021-2022, **d'un effectif potentiel de 13 460 élèves** (13 020 en 2020-2021, 13 347 en 2019-2020, 13 276 en 2018-2019, 12 082 en 2017-2018 (12 942 en 2016-2017, 12 793 en 2015-2016, 13 031 en 2014-2015, 12 764 en 2013-2014) **sur un total de 31 collèges. Le taux de pénétration du dispositif est de 9.59%** (8.31% en 2020-2021, 11,78 % en 2019-2020, 10,12 % en 2018-2019, 10,88% en 2017-2018, 7,6% en 2016-2017, 5.5% en 2015-2016, 5.9% en 2014-2015).

En termes d'effectifs et malgré une tendance globale à la baisse depuis 2 ans compte tenu du contexte sanitaire, **1 292** élèves (1 082 en 2020-2021, 1 573 en 2019-2020, 1 343 en 2018-2019, 1 315 en 2017-2018, 993 en 2016-2017, 704 en 2015-2016, 772 en 2014-2015, 901 en 2013-2014, 996 en 2012-2013, 1 185 en 2011-2012, 1 097 en 2010-2011, 896 en 2009-2010, 931 en 2008-2009) se sont inscrits à **Collège au cinéma**, sur un total de **14 collèges** (15 en 2020-2021, 21 en 2019-2020, 18 en 2018-2019, 16 en 2017-2018, 12 en 2016-2017, 10 en 2015-2016, 11 en 2014-2015, 11 en 2013-2014, 15 en 2012-2013, 15 en 2011-2012, 17, en 2010-2011, 9 en 2009-2010, 12 en 2008-2009) et **54 classes** (50 en 2020-2021, 57 en 2019-2020, 54 en 2018-2019, 59 en 2017-2018, 44 en 2016-2017, 35 en 2015-2016, 32 en 2014-2015, 35 en 2013-2014, 42 en 2012-2013, 49 en 2011-2012, 39 en 2010-2011, 40 en 2009-2010, 39 en 2008-2009). Répartis de la manière suivante :

- 620 élèves inscrits / 7 collèges / 26 classes en Corse du Sud
- 672 élèves inscrits / 7 collèges / 28 classes en Haute Corse

Fréquentation et répartition

Après une année scolaire 2020-2021 fortement perturbée par la crise sanitaire et n'enregistrant aucune entrée, le dispositif semble reprendre dans les établissements. Le nombre d'entrées pour l'année 2021-2022 est plus élevé que celui de l'année 2019-2020.

Tableau récapitulatif des entrées par année scolaire et par département

	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/2022
Corse du Sud	CC 445	CC 989	CC 1 251	CC 1 237	CC 1 172	CC 0	CC 1 258
Haute Corse	CC 770	CC 1 376	CC 1 844	CC 1 196	CC 1 018	CC 0	CC 1 319
Total Corse	1215	2365	3095	2433	2190	0	2 577

Budget prévu	30 000 €	Budget réalisé	26 075 €
CDC	28 000 €	CDC	24 075 €
CNC	2 000 €	CNC	2 000 €

C) Ecole et cinéma 2021/2022

Public

Le dispositif « Ecole et cinéma » a été mis en place en 1997. Depuis 2011, il a été étendu à la Corse du Sud. Le dispositif disposait en Corse, pour 2021-2022, **d'un effectif potentiel de 24 602 élèves sur un total de 259 établissements. Le taux de pénétration du dispositif est de 38.74%** (les chiffres de l'année 2020-2021 n'ont pas été communiqués, 45,57% en 2019-2020, 43,29% en 2018-2019, 46,25% en 2017-2018, 33,53% en 2016-2017, 33,06% en 2015-2016, 35,79% en 2014-2015).

En termes d'effectifs et malgré une tendance globale à la baisse depuis 2 ans compte tenu du contexte sanitaire, **9 533** élèves (8 721 en 2020-2021, 10 763 en 2019-2020, 11 064 2018-2019, 11 325 en 2017-2018, 8 599 en 2016-2017, 8 699 en 2015-2016, 9 178 en 2014-2015, 9 149 en 2013-2014, 9 170 en 2012-2013, 7 593 en 2011-2012, 7 891 en 2010-2011, 7 256 en 2009-2010, 5 721 en 2008-2009) se sont inscrits à **Ecole et Cinéma**, représentant un total de **127 écoles** (163 en 2020-2021, 131 en 2019-2020, 101 en 2018-2019, 118 en 2017-2018, 93 en 2016-2017, 102 en 2015-2016, 99 en 2014-2015, 99 en 2013-2014, 101 en 2012-2013, 89 en 2011-2012, 101 en 2010-2011, 76 en 2009-2010, 50 en 2008-2009) et **477 classes** (441 en 2020-2021, 535 en 2019-2020, 521 en 2018-2019, 486 en 2017-2018, 369 en 2016-2017, 384 en 2015-2016, 416 en 2014-2015, 418 en 2013-2014, 404 classes en 2012-2013, 341 en 2011-2012, 353 en 2010-2011, 316 en 2009-2010, 244 en 2008-2009). Répartis de la manière suivante :

- 4 443 élèves inscrits / 40 écoles / 223 classes en Corse du Sud
- 5 090 élèves inscrits / 87 écoles / 254 classes en Haute Corse

Fréquentation et répartition

Malgré une tendance globale à la baisse depuis 2 ans compte tenu du contexte sanitaire, le dispositif enregistre une vraie hausse pour l'année 2021/2022. Le nombre d'entrées enregistrées en 2021/2022 se rapproche du nombre d'entrées des années précédant la crise mais reste nettement inférieur. Les conséquences de la crise sanitaire tardent à s'estomper sur les dispositifs. Le dispositif inclut les écoles maternelles.

Tableau récapitulatif des entrées par année scolaire et par département

	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/2022
Corse du Sud	EC 10 321	EC 10 572	EC 10 669	EC 8 628	EC 6 836	EC 1 178	EC 7 966
Haute Corse	EC 9 886	EC 7 982	EC 12 540	EC 12 992	EC 8 432	EC 1 021	EC 9 079
Total Corse	20 207	18 554	23 119	21 620	15 268	2 379	17 045

Budget prévu	50 000 €	Budget réalisé	52 673 €
CDC	48 000 €	CDC	48 000 €
CNC	2 000 €	CNC	2 000 €

CINEMAS PARTENAIRES DES DISPOSITIFS

Cette année, **11 établissements cinématographiques** (10 en 2020-2021, 11 en 2019-2020, 9 en 2018-2019, 10 en 2017-2018, 10 en 2016-2017, 11 en 2015-2016) ont participé au dispositif :

HAUTE-CORSE	
Le Studio	BASTIA
U Paradisu	FURIANI
L'Alba	CORTI
Le Fogata	L'ISULA
L'Excelsior	ABBAZIA

CORSE DU SUD	
L'Ellipse	AIACCIU
Espace Diamant	AIACCIU
U Maistrale	MARIGNANA
Théâtre de Propriano	PRUPIA
Centre culturel	PURTIVECHJU
Le Galaxy	LECCI

Programmation

Ecole et cinéma

- Cycle 1 : Kerity et la maison des contes ; Pirouette et le sapin de Noël ; 1, 2, 3 Léon ;
- Cycle 2 : L'étrange Noël de Mr Jack ; L'île de Black Mor ; Le chant de la mer ; Une vie de Chat ; Cadet d'eau douce ; L'histoire sans fin ;

- Cycle 3 : Wadjda ; La vallée des loups ; Une vie de chat ; L'homme qui rétrécit ; L'histoire sans fin.

Collège au cinéma

- Couleur de peau : miel ;
- Wadjda ;
- Les temps modernes ;
- Duel ;
- Les bêtes du sud sauvage ;
- Le garçon et le monde.

Lycéens et apprentis au cinéma

- Blow out ;
- La tortue rouge ;
- Soyez sympas, rembobinez ;
- Mustang.

Politique tarifaire

- 2.50€ dont 1€ versé par l'association pour chaque élève (financement marché public CDC)

Récapitulatif des entrées par année scolaire et par dispositif depuis 2016/2017

	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22
Ecole et cinéma	18 554	23 209	21 620	15 268	2 199	17 045
Collège au cinéma	2 365	3 095	2 433	2 190	0	2 577
Lycéens et apprentis au cinéma	1 015	953	832	621	0	1 148
TOTAL	21 934	27 257	24 885	18 079	2 199	20 770

TITRE III : SOUTIEN A L'EXPLOITATION CINEMATOGRAPHIQUE

ARTICLE 16 – LE SOUTIEN POUR UN PARC DENSE, MODERNE ET DIVERSIFIE

Historique du soutien aux établissements cinématographiques du territoire :

L'opération de numérisation, menée conjointement par la CDC et le CNC en 2013 sur l'ensemble des salles de cinéma à la fois fermées et de plein air du territoire, a permis une forte relance de l'exploitation cinématographique insulaire. Cette révolution technologique, induisant une qualité de projection optimale, une grande souplesse dans la gestion des copies et de la programmation ainsi qu'une réduction importante des coûts de transport, a permis en outre un enrichissement de l'offre cinématographique.

L'offre en termes d'établissements cinématographiques s'est également développée par l'ouverture fin 2014 du complexe cinématographique de dernière génération L'ELLIPSE (6 salles et de 1182 places), géré par la SARL MSG CINÉMA et soutenu par le CNC et la CDC, dont le succès de fréquentation ne se dément pas.

En 2016, le projet de modernisation du cinéma LE REGENT, dans le cadre de la réouverture de cet établissement bastiais, a été soutenu à hauteur de 100 000 €.

En 2017, avec l'actualisation de l'aide à la création d'établissement cinématographique, un projet de complexe cinématographique sous l'enseigne « CINEMA GALAXY » en Corse-du-Sud, à Lecci de 4 salles et de 619 places, a été aidé à hauteur de 467 500 € par la CDC et soutenu à hauteur de 450 000 € par le CNC. Ce cinéma a ouvert en juillet 2019.

Le projet de création d'établissement cinématographique baptisé « LE CUBE » à Bastia et porté par l'exploitant du cinéma « LE REGENT » dont l'examen était prévu en 2020 a été reporté en 2021 : un financement de 1 000 000 € a été accordé par la CDC et de 650 000 € par le CNC.

Du côté d'Aiacciu, le « Laetitia » a réouvert ses portes en octobre 2022.

L'exploitant du complexe ELLIPSE a été aidé en 2019 à hauteur de 300 000 € par la Collectivité de Corse pour l'ouverture d'un complexe de 3 petites salles en centre-ville pour 284 places sur le site de l'ancien cinéma « LE LAETITIA ». La crise sanitaire ayant retardé les travaux et entraîné des surcoûts, une subvention complémentaire a été accordée à la société porteuse du projet (SAS TRYPTIQUE) en 2022. D'un montant total de 378 413,77 €, le soutien de la Collectivité de Corse à ce projet s'inscrit dans le contexte de modernisation globale du parc cinématographique insulaire. La réouverture du cinéma « Laetitia » a pour objectif de permettre une redynamisation du centre-ville ajaccien (palliant notamment le manque de cinéma en centre-ville), ainsi qu'une amélioration de l'offre globale des films en salles avec une plus grande diversité et une meilleure exposition. Cette réouverture a également pour effet de réduire les déplacements en voiture ou en transports en commun.

La restructuration de l'offre cinématographique en termes de modernisation et de création de complexe cinématographique a permis de redonner une réelle dynamique au secteur de

l'exploitation et d'acter la viabilité économique des complexes cinématographiques dans le contexte insulaire.

Cet historique permet une lecture plus pertinente du tableau d'évolution de l'exploitation cinématographique.

Evolution de l'exploitation cinématographique :

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution de l'exploitation cinématographique entre 2005 et 2021 (les chiffres de l'année 2022 n'ayant pas encore été publiés). Les années 2015 et 2017 avec les chiffres record de l'Ellipse et la réouverture du Régent (88 118 entrées en 2016) ont vu s'accroître la progression de la fréquentation et des recettes de l'exploitation insulaire sur cette période. Les chiffres de l'année 2019 montrent une nouvelle hausse (12.7%, la plus forte du territoire national) du fait de la politique de programmation du Régent à Bastia qui a pris sa pleine vitesse de croisière et de l'ouverture du Galaxy à Purtivechju. La crise sanitaire a brisé cet essor avec l'obligation de fermeture des salles de cinéma pendant de longs mois. Les chiffres 2020 publiés par le CNC dans sa géographie du cinéma pour une analyse de la fréquentation font état d'une baisse du chiffre d'affaires des salles fermées estimée à 69,7% pour la Corse du Sud et 75,9% pour la Haute Corse. L'accompagnement du CNC et de la CDC a permis aux exploitants de pouvoir faire face à la situation. Un fonds de soutien aux salles de cinéma fermées de 365 486 € a été mis en place en 2021 par la CDC pour accompagner la réouverture de ces établissements. Cette aide a été répartie entre les différents exploitants de l'île.

Malgré une relance difficile du secteur, on note toutefois une amélioration pour l'année 2021.

Toutes les régions enregistrent une augmentation de leur nombre d'entrées par rapport à l'année 2020 marquée par la crise sanitaire. La Corse enregistre la plus forte hausse avec +62.6%, la moyenne nationale étant de +46.3%. Ce chiffre pourrait s'expliquer en partie par la sortie du long-métrage « Permis de Construire » du réalisateur corse Eric FRATICELLI. La tournée d'avant-premières du film et sa sortie dans tous les cinémas de l'île en 2022 a été une véritable aubaine pour les exploitants corses dans cette année post-covid.

La part des entrées réalisées dans les cinémas Art & Essai en Corse est également la plus importante du territoire. Sur l'ensemble de la France, cette part est de 36.6%, seules deux régions ont une part supérieure à 50% (Bourgogne-Franche-Comté et Corse). En Corse, 83.4% des entrées et 84.5% des recettes sont réalisées au sein d'établissements cinématographiques Art et Essai qui représentent 33.3% du parc cinématographique corse (54.8% des écrans). Les cinémas classés Art & Essai en Corse enregistrent un taux d'occupation des fauteuils¹ plus élevés que les établissements non classés.

Enfin, si tous les départements dégagent une hausse de leur fréquentation en 2022, la plus forte hausse est enregistrée en Haute-Corse avec plus de 83,2% pour +46.3% de moyenne nationale. Cette hausse pourrait s'expliquer par l'augmentation de l'offre de séances et une

¹ Taux d'occupation des fauteuils : rapport entre le nombre d'entrées et le nombre de places disponibles, calculé en multipliant le nombre de séances par le nombre de fauteuils pour chaque écran.

nette amélioration du taux d'occupation des fauteuils. En Corse du sud, cette hausse est de +52.9%.

		Population en millions	Entrées en millions	Recettes guichets en millions d'euros	Recettes moyennes par entrées en euros	Séances en milliers	Communes équipées	Cinémas actifs	Ecrans actifs	Fauteuils	Art et essais
Corse du Sud	2021	0,16	0,21	1,42	6,76	10	6	9	17	3970	4
Haute Corse	2021	0,183	0,12	0,823	6,82	7,4	8	9	14	2712	2
Corse du Sud	2020	0,153	0,138	0,894	6,48	10	6	8	16	3425	2
Haute Corse	2020	0,175	0,066	0,423	6,43	5	8	9	14	2712	1
Corse du Sud	2019	0,153	0,455	2,962	6,51	15	7	11	19	4589	2
Haute Corse	2019	0,175	0,273	1,8	6,6	10	8	9	14	2712	1
Corse du Sud	2018	0,153	0,4	2,611	6,53	12	6	10	15	3970	2
Haute Corse	2018	0,175	0,244	1,642	6,72	10	8	9	14	2712	1
Corse du Sud	2017	0,153	0,435	2,875	6,61	12	7	12	18	4564	2
Haute Corse	2017	0,175	0,257	1,732	6,75	9	8	8	14	2712	1
Corse du Sud	2016	0,149	0,445	2,978	6,69	14	8	14	20	5824	2
Haute Corse	2016	0,171	0,248	1,686	6,81	9	7	8	13	2438	1
Corse du Sud	2015	0,145	0,409	2,723	6,66	14	7	13	19	5727	1
Haute Corse	2015	0,171	0,204	1,35	6,63	8	7	8	13	2438	1
Corse du Sud	2014	0,141	0,201	1,463	7,26	6	7	13	19	5698	1
Haute Corse	2014	0,164	0,189	1,205	6,38	5	7	7	10	2139	1
Corse du Sud	2013	0,141	0,151	1,105	7,32	5	6	11	12	4251	1
Haute Corse	2013	0,164	0,184	1,189	6,44	5	7	7	10	2149	1
Corse du Sud	2012	0,141	0,161	1,194	7,4	5	8	12	13	4319	1
Haute Corse	2012	0,164	0,19	1,239	6,33	4	7	7	10	2149	1
Corse du Sud	2011	0,136	0,179	1,369	7,64	5	8	11	12	4168	1
Haute Corse	2011	0,158	0,218	1,432	6,58	6	8	9	15	3384	2
Corse du Sud	2010	0,136	0,163	1,233	7,54	5	8	12	14	4665	1
Haute Corse	2010	0,158	0,228	1,466	6,43	6	8	9	15	3465	1
Corse du Sud	2009	0,136	0,149	1,131	7,57	5	8	11	13	4367	0
Haute Corse	2009	0,158	0,202	1,233	6,1	6	8	9	15	3465	1
Corse du Sud	2008	0,136	0,128	0,987	7,69	5	8	11	13	4367	0
Haute Corse	2008	0,158	0,175	1,053	6	6	8	9	15	3490	1
Corse du Sud	2007	0,119	0,138	0,989	7,17	5	8	11	14	4008	1
Haute Corse	2007	0,142	0,159	0,968	6,09	6	8	9	15	3490	3
Corse du Sud	2006	0,119	0,131	0,822	6,26	7	8	11	14	4008	1
Haute Corse	2006	0,142	0,167	1,021	6,11	7	8	8	14	3040	4
Corse du Sud	2005	0,119	0,142	0,83	5,84	8	8	11	14	4008	1
Haute Corse	2005	0,142	0,146	0,884	6,08	8	7	8	14	3108	3

Perspectives :

Les projets mis en œuvre depuis 2013 ont permis de compléter l'équipement en complexes cinématographiques de dernière génération de l'île. Le chantier des prochaines années sera consacré à l'itinérance dans l'intérieur de l'île où une vraie appétence se fait sentir au vu des initiatives déjà mises en place. Dans le cadre du projet de cinéma itinérant, une aide à l'investissement pour les établissements cinématographiques a été votée en 2022 en faveur de la SARL MSG CINEMA et de l'EURL CORSICA GAME, respectivement exploitantes des établissements cinématographiques « Ellipse Cinéma » et « Cinéma Galaxy ». D'un montant

de 60 266,40 €, l'aide de la Collectivité de Corse permet aux deux exploitants de se doter de matériel technique de diffusion cinématographique itinérante (écrans, matériel de projection, matériel sonore). Cette itinérance devrait contribuer à redynamiser les villes et villages reculés et garantir l'accès à la culture pour une population rurale.

Enfin, deux établissements cinématographiques ont bénéficié d'une aide à l'investissement en 2022 : le cinéma Le Fogata en Balagne ainsi que le Cinéma L'Alba à Corti (25 103,78€ au total).

Budget prévu	115 000,00 €	Budget réalisé	163 783,95 €
CDC	115 000,00 €	CDC	163 783,95 €
CNC 2021	00,00 €	CNC 2021	00,00 €

ARTICLE 16.4 – LE SOUTIEN AUX RESEAUX DE SALLES

En 2019, à Santa Lucia di Muriani a été organisée la première édition des rencontres professionnelles "Ciné Stelle" avec l'ensemble des exploitants de l'île, la Collectivité de Corse et les distributeurs de films du continent. Ces rencontres autour de plusieurs thématiques d'actualités ont été organisées par l'association Office de Tourisme Intercommunal de la Costa Verde pour des raisons logistiques.

Cette manifestation qui n'a pas eu lieu en 2020, sera dorénavant pilotée en coordination avec l'association des exploitants de cinéma de Corse (ASSEC). En raison de la crise sanitaire, l'édition 2021 a été également reportée en 2023 dans l'idée de faire un point d'étape de l'exploitation cinématographique de l'île et d'accompagner sa relance.

Budget prévu	20 000 €	Budget réalisé	0 €
CDC	20 000 €	CDC	0 €
CNC	0 €	CNC	0 €

TITRE IV : ACTIONS EN FAVEUR DU PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE

ARTICLE 19 – ACTIONS DE COLLECTE, DE CONSERVATION, DE RESTAURATION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE

La Cinémathèque de Corse a été administrée en délégation de service public confiée à l'association « la Corse et le Cinéma » depuis sa création en 2000, puis a fait l'objet d'une reprise en régie directe en avril 2013. L'établissement est depuis 2019 assimilé à une Direction adjointe qui relève de la Direction de la Culture de la Collectivité de Corse. La Cinémathèque de Corse entretient un partenariat privilégié avec l'association « La Corse et le Cinéma », fondatrice de la Cinémathèque et principal déposant au sein de la structure.

L'année 2022 a été une période particulière pour la Cinémathèque puisque des travaux de grande ampleur se sont déroulés tout au long de l'année dans le bâtiment et ses extérieurs.

Au total, un chantier de 18 mois a débuté à la fin de l'automne 2021 pour se dérouler jusqu'à l'été 2023, incluant une mise aux normes BBC, un travail sur l'étanchéité du bâtiment, de nouveaux systèmes de traitement d'air, une amélioration des conditions de conservation des œuvres sur support argentique ainsi qu'un réaménagement complet du parvis.

Ces opérations ont un impact fort sur le fonctionnement de l'établissement et l'accueil du public qui n'est pas autorisé pendant toute la durée des travaux.

A) Activités de la Cinémathèques

L'activité de la Cinémathèque de Corse est axée autour de trois missions principales :

1. L'enrichissement, la conservation et l'inventaire du fonds patrimonial (archivage, numérisation)

En matière de non film, la Cinémathèque poursuit sa politique d'acquisition en vue d'enrichir le patrimoine cinématographique régional : affiches, photographies, plaquettes publicitaires, revues ... couvrant une large période avec des œuvres appartenant à l'histoire du cinéma muet, le tournage de films sur le territoire insulaire, des images témoignant de la filmographie d'acteurs, de réalisateurs et auteurs corses, comme autant de jalons de l'histoire du cinéma et de la Corse.

Outre, les dépôts volontaires et réguliers des réalisateurs corses qui constituent pour la Cinémathèque une importante source d'enrichissement de ses collections, les acquisitions de l'année 2022 ont été nombreuses et variées.

Au total on dénombre 59 affiches de films, 28 photographies, 2 livrets et 300 documents d'archives qui sont entrés dans les collections au cours de l'année.

Parmi ces documents on peut noter :

-un ensemble d'archives d'environ 300 lettres et pièces dont environ 150 photographies, du producteur de cinéma Joseph Martinetti originaire de Bocognano qui fut entre autres, directeur de production de Marcel Pagnol ;

- des photographies du film de Berthe Dagmar et Jean Durand "L'île d'amour", 1928 et du film participant de la filmographie Napoléonienne, intitulé « Au temps des grognards – I due sergenti » Guido Brignone, 1922 ;

- divers documents ayant trait à la filmographie d'acteurs, réalisateurs, techniciens originaires de Corse dont Juliette Greco, Frederic Graziani, Gerard Falconetti, Michel Ferracci, Michele Andreucci, Jacques Fieschi, Vahina Giocante, Pierre Massimi, Lucile Costa, Michel Landi, Robin Renucci, Raphael Patorni, André Versini, Maurice Cam, Michel Rocca, Pierre Clementi, Jean Franval...

Cette année 2022, un peu singulière en raison des travaux du bâtiment, n'a pas permis, en dehors du « dépôt légal régional », de recevoir de nouveaux éléments « film » en raison notamment de la concentration des activités sur la préparation des locaux aux travaux et du déménagement partiel des collections.

Nous pouvons toutefois noter l'achat d'un film fixe 28mm « La Corse » ainsi que le dépôt (ou prêt permanent) du CNC de la restauration du film « L'île enchantée » sous forme de fichier MASTER

Il convient également de souligner les contacts établis avec des tiers en vue de plusieurs dépôts volontaires (films amateurs, rushes...), bien qu'il ne soit pas possible d'intégrer ces dépôts dans l'immédiat, ceux-ci ont été pris en compte afin de les finaliser dès que les locaux de la Cinémathèque auront à nouveau la capacité d'accueillir des films sur support physique.

Par ailleurs, 55 œuvres sur support numérique ont été reçues. Celles-ci sont entrées au titre du dépôt de films soutenus par la Collectivité de Corse (Dépôt légal régional). Pour mémoire, les œuvres soutenues par la Collectivité de Corse font l'objet d'un dépôt systématique à la Cinémathèque de Corse. La finalité de ce dépôt contractuel étant d'assurer la conservation et la diffusion de la création insulaire.

La Cinémathèque a répondu positivement à la quasi-totalité des demandes de mise à disposition de films numérisés issus de ses collections :

- Festival International du Film Insulaire de l'île de Groix (focus sur le cinéma Corse) [« Romanetti » / « Ava Basta ! » / « Dolce Vendetta » / « Quelques jours en automne » / « A Vargugna » / « Le jour de ma mort » + nombreux fichiers de consultation pour préparation de leur programmation] ;

- Festival Tu si (Balagne) avec l'association Et pourtant ça tourne [« Inauguration du Grand Hôtel Napoléon Bonaparte à Ile Rousse »] ;
- Festival L'isula CineMusica (Ile Rousse) [« Romanetti » / « Inauguration du Grand Hôtel Napoléon Bonaparte à Ile Rousse »] ;
- Festival Les Nuits Med [« Romanetti » / « Brusgiature »] ;
- Site internet Bretagne & Diversite (BED) [« A Vargugna » / « Los Corsos » / « L'Americani »] ;
- Demande élément réalisateur [« Messenger »] ;
- Remise élément ayant-droit [« Casabianca »] ;
- Plateforme Allindi + demande élément réalisateur [« Fin de règne »] ;
- Projection scolaire Rome [« Lungotevere »] (demande du réalisateur) ;
- Projection Cinéma « Galaxy » Lecci [« Sara Vera »] ;
- Projection Cinéma « Le Laetitia » Ajaccio [« La terre brûlée »] (demande du réalisateur) ;
- Projection Médiathèque « Animu » Porto-Vecchio [« Dolce vendetta »] ;
- Projection centre culturel « L'Alboru » Bastia (à l'initiative de l'Office National des Anciens Combattants et de la Mairie de Bastia) [« Casabianca »] ;
- Consultation films chercheur/étudiant [« Ile de lumière, la Corse » / « Les ombres qui passent »] ;
- Consultation films Parc Naturel Régional de la Corse [« Les oiseaux d'Eléonore » / « En corse, le Parc » / « Corse sauvage » / « caméra image - le balbuzard »].

Les demandes de mise à disposition d'images numérisées (pour consultations /recherches, réalisations documentaires, expositions, ...) ont également pu être satisfaites :

- Cession d'images pour le film documentaire « Gens de la châtaigne » de Laurent Billard
- Mise à disposition brute images et films pour le film documentaire « Corse la renaissance d'une île » de Pierre Hurel (en cours) ;
- Mise à disposition brute images et films pour exposition au musée de Bastia (en cours) ;
- Mise à disposition image brutes pour le film documentaire « Tandu in Corti » de l'association Cortinum (en cours) ;
- Réalisation d'un montage d'images issues de films amateurs sur citadelle de Calvi pour exposition au Centre de Conservation-Restauration du Patrimoine Mobilier de Corse à Calvi ;
- Réalisation d'un montage d'images issues de films amateurs sur Ajaccio pour ciné-concert dans le cadre du 530ème anniversaire de la ville, en partenariat avec Sorru in Musica et la mairie d' Ajaccio ;
- Mise à disposition extraits de films pour une conférence autour de l'image et de la musique au Centre d'Art Polyphonique de Corse à Sartène ;
- Mise à disposition sélection images et documentation de séances de l'Assemblée de Corse au service de l'Assemblée de Corse.

Enfin, la numérisation des collections n'a pas été délaissée puisque le transfert de certains éléments vidéo a pu se poursuivre malgré la fermeture temporaire des espaces techniques :

- Numérisation de certains éléments liée aux demandes 2022 de mise à disposition par des tiers ;
- Numérisation des collections vidéo du FRAC (23 éléments) avec remise de 23 fichiers Master et 23 fichiers de consultation au demandeur ;
- Numérisation partielle du fonds Thierry de Peretti (54 éléments) avec remise des fichiers Master au déposant.

2. La valorisation du fonds patrimonial et la diffusion de la culture cinématographique

Au cours des 4 dernières années et malgré les difficultés occasionnées par la crise sanitaire, puis les travaux du bâtiment, la Cinémathèque a sensiblement gagné en visibilité, que ce soit auprès des professionnels insulaires du cinéma et de l'audiovisuel ou des principaux acteurs culturels corses. Les partenariats se sont étoffés et consolidés avec pour objectif de diversifier les publics grâce à un maillage plus fin du territoire insulaire, s'appuyant sur les structures culturelles soutenues par la Collectivité de Corse ou relevant directement de la Collectivité de Corse et qui constituent autant de relais de diffusion en Corse.

En 2022, la Cinémathèque est intervenue uniquement hors les murs du fait de la fermeture au public de la salle de projection.

Quelques temps forts sont à mentionner, tels que :

-Janvier : Participation à la 9^{ème} édition du Festival « Des courts en hiver - Cinéma et Poésie » avec des projections, lectures et rencontres à Porto-Vecchio, Sotta et Lecci ;

-Mai-Juin : Reprise de la 61^{ème} Semaine de la Critique Cannes au Complexe Galaxy de Lecci, en présence d'Ava Cahen, Déléguée générale et de réalisatrices et producteurs de films de la Sélection ;

-Juillet :

Carte blanche à Patrice Leconte, en sa présence, en partenariat avec l'association la Corse et le Cinéma, avec des projections itinérantes à Ghisoni et au cinéma Excelsior d'Abbazia de « Tandem », « Monsieur Hire », « Maigret » et « Adieu Philippine » de Jacques Rozier ;

Ciné-Concert à Coggia dans le cadre du festival Sorru in Musica, en partenariat avec l'association la Corse et le Cinéma, projection d'un programme de 3 courts métrages de Buster Keaton, Chaplin et Laurel & Hardy, accompagnés par une création musicale originale de Didier Benetti ;

-Août :

Participation au spectacle musical intitulé « Ajaccio, 5 siècles d'histoires musicales » avec un ciné concert basé sur un montage d'images amateurs dans la cour du Palais Fesch d'Ajaccio ;

- Novembre :

Partenariat avec le GREC, l'Alba Cinéma, Casell'arte - Fabbrica culturale et SIROCCO/Rencontres des Cinémas Arabes d'Hier et d'Aujourd'hui pour l'organisation d'ateliers-résidence à Corte. Pendant 15 jours, soutien à la jeune création cinématographique et accompagnement d'une douzaine d'auteurs-réalisateurs dans l'écriture de leur scénario de court métrage. Les stagiaires bénéficient d'heures de travail individuel et en groupes dirigés par des professionnels (scénaristes, critiques de cinéma, réalisateurs, directeurs de la photographie, producteurs...), ainsi que des projections ouvertes au public ;

-Décembre :

Célébration des 100 ans du cinéma Le Régent à Bastia avec des projections patrimoniales et une exposition d'affiches, photographies et divers documents, intitulée « Le Régent, naissance d'un cinéma » dans la galerie du Centre Culturel UNA VOLTA de Bastia ;

FESTANIMA, Festival de films d'animation - Partenariat avec la médiathèque L'Animu de Porto-Vecchio, l'association Cinémotion et le cinéma GALAXY.

-Tout au long de l'année 2022 : Nombreuses projections itinérantes de films du catalogue dans les communes de Corse et/ou dans le cadre d'évènements portés par des structures culturelles partenaires.

3. La mise en œuvre d'actions pédagogiques auprès du jeune public et du public scolaire

La Cinémathèque supervise les dispositifs nationaux d'éducation à l'image en Corse (école, collège, Lycéens et apprentis au cinéma) menés en partenariat avec le CNC : Ces dispositifs s'organisent dans le temps scolaire et permettent aux élèves et apprentis de découvrir en salle trois œuvres cinématographiques par an et de bénéficier d'un accompagnement pédagogique mené par les enseignants et des partenaires culturels (associations et exploitants de salles de cinéma). En Corse, la coordination départementale est confiée à deux associations : Insta Cultura pour le Pumonté et Studio Animation pour le Cismonte, via un marché triennal de 319 940 € pour la période 2021/2024.

La Cinémathèque est le partenaire culturel des classes cinéma-audiovisuel des lycées en Corse (il s'agit des options de spécialités présentées au baccalauréat). L'établissement intervient dans la formation sur les films au programme du baccalauréat, propose des intervenants spécialisés afin de mener les ateliers pratiques de formation et finance des investissements spécifiques pour l'équipement des classes, selon les besoins exprimés par les établissements scolaires (matériel de tournage, prise de son, éclairage, montage...). Trois lycées sont

aujourd'hui concernés par les classes cinéma-audiovisuel. Il s'agit des lycées Fesch d'Aiacciu, Giocante de Casabianca de Bastia et Jean-Paul de Rocca Serra de Purtivechju.

En raison des travaux, la Cinémathèque n'a pu accueillir comme chaque année le jeune public dans le temps scolaire et extra-scolaire.

Depuis 2015, la Cinémathèque est également le partenaire culturel et le coordinateur en Corse (en lien avec un prestataire, l'association Corsica Doc) de l'atelier participant au dispositif « Cinéma, cent ans de jeunesse ». Ce dispositif, piloté par la Cinémathèque Française, a été reconduit en 2020 mais a changé de coordination nationale en 2021 suite au désengagement de la Cinémathèque Française. Depuis l'année scolaire 2019/2020, ce sont les élèves d'un établissement situé en milieu rural, le Collège du Taravu, et des classes de 5^{ème} bilingues du site Paul Bungelmi de Petreto-Bicchisano, qui ont participé au dispositif. Pour 2021/2022, l'atelier s'est déplacé sur le site André Giusti de Santa Maria Sichè avec la participation d'une classe de 5^{ème} « classique » et non bilingue de Mme Lauranne Bassoul.

B) Les projets en cours

Capacités de stockage numérique des œuvres

Un travail est en cours afin d'améliorer et rationaliser le stockage numérique des œuvres qui sont aujourd'hui quasiment toutes produites sur support numérique. Des investissements ont été réalisés chaque année depuis 2020 et se poursuivent en vue d'augmenter sensiblement les capacités et la sécurité informatiques avec des systèmes permettant une redondance des données (serveurs NAS / RAID) et une sauvegarde automatique sur bandes LTO.

Catalogage, documentation et recherche

L'autre projet prioritaire et déjà évoqué précédemment est la poursuite et l'accélération du traitement physique, documentaire et juridique des collections film et non film. La réussite de ce projet majeur et structurant pour la Cinémathèque passe notamment par la nécessité de recruter un responsable du patrimoine. Poste qui est vacant depuis 2014 et dont le rôle est déterminant dans la mise en œuvre du projet de développement de l'établissement.

Au plan national, la Cinémathèque collabore au catalogue collectif Cinédoc, géré par la Cinémathèque Française. Les collections d'affiches et de photographies sont consultables en ligne sur le site Ciné-Ressources.net. Le travail de saisie sur les fonds de photographies, affiches, périodiques et autres documents s'est poursuivi au cours des dernières années.

Depuis 2019, l'établissement dispose également d'un accès en consultation à la base nationale LISE, étape vers une intégration à la plateforme GARANCE, mise en œuvre par le CNC et dédiée au patrimoine cinématographique film et non-film. Cet outil est partagé avec la Cinémathèque Française, la Cinémathèque de Toulouse et d'autres partenaires. Des échanges d'informations ont régulièrement lieu avec les gestionnaires de la plateforme GARANCE afin de préparer son déploiement. Des sessions de formation pour le personnel de la Cinémathèque de Corse ont

débuté en 2021. D'importants retards ont toutefois été accumulés au plan national sur le déploiement et la mise en production de GARANCE qui a été différée à plusieurs reprises.

Préparation de la réouverture du bâtiment (prévue à l'automne 2023)

Dans la perspective de la reprise des diverses activités in situ, plusieurs opérations et réflexions préalables à la réouverture du bâtiment ont été menées en 2022.

Il s'agit de la détermination précise de la typologie des éléments films surnuméraires ayant vocation à être éliminés, ainsi que l'élaboration de procédures et de règles pour la mise en œuvre du tri qui débutera lors du retour des collections dans les locaux suite aux travaux, et se poursuivra sur plusieurs années.

Par ailleurs, des réflexions ont eu lieu concernant les aménagements des espaces techniques et la mise à niveau des équipements. Ces opérations seront réalisées à partir de 2023, dès que les locaux concernés seront à nouveau accessibles.

Lancement d'un programme pluriannuel de restauration numérique d'œuvres clefs du patrimoine cinématographique ayant trait à la Corse

Objectif : au moins une œuvre clef restaurée chaque année selon les capacités budgétaires

En 2022, le premier film sélectionné pour une restauration est l'« Ile de Lumière » (1951) - Documentaire réalisé par Georges Drouet – Musique d'Henri Tomasi, en partenariat avec la Direction du patrimoine du CNC et l'aimable autorisation de la Compagnie Méditerranéenne de Film et de Nicolas Pagnol, ayant droit de l'œuvre.

Le film fait l'objet d'une restauration numérique intégrale 4K image et son par le laboratoire Hiventy à partir d'éléments originaux sur support nitrate de cellulose. Les travaux seront finalisés au cours du premier trimestre 2023.

C) Bilan budgétaire et financier

Le budget Fonctionnement de la Cinémathèque avoisine les 100.000 € annuels (hors masse salariale) pour les missions de diffusion in situ et extra muros, les partenariats noués, les divers dispositifs pédagogiques, les intervenants professionnels, la maintenance des appareils, les droits des films...

L'activité in situ de la Cinémathèque, fortement impactée par la crise sanitaire, puis par les travaux du bâtiment, s'est traduite par un budget consacré au fonctionnement de l'ordre de 75.000 € en 2020 et d'environ 60.000 € pour les années 2021 et 2022.

La Cinémathèque gère également deux autres budgets de fonctionnement sur son programme dédié : l'Education à l'image avec les dispositifs Ecole/Collège/Lycée au Cinéma via un marché triennal de 319.940 € pour la période 2021/2024.

L'établissement gère aussi la dotation obligatoire de la Collectivité de Corse aux charges de fonctionnement du Syndicat Mixte pour la gestion du bâtiment abritant la Cinémathèque et le centre culturel communal de Porto-Vecchio. Le montant annuel de cette dotation est de l'ordre de 300.000 selon les années.

En matière d'Investissement, la Cinémathèque consacre des budgets différents selon les années et les opportunités d'enrichissement des collections ou selon la nécessité de remplacer ou compléter des équipements techniques. En général et a minima des investissements sont réalisés annuellement pour 25.000/30.000 € en moyenne basse et pour 45.000/50.000 € en moyenne haute. La répartition est généralement de 2/3 du budget Investissement consacré aux collections (enrichissement et conservation) et 1/3 aux matériels techniques (nouvelles acquisitions) mais ces montants peuvent être plus élevés lors d'acquisitions importantes (projection numérique, stockage des collections, ...). En 2022, 72 000 € ont été affectés et 40 000 € réalisés.

Toujours en matière d'Investissement, la Cinémathèque accompagne les classes CAV-Cinéma Audiovisuel des lycées Fesch d'Ajaccio, Giocante de Casabianca de Bastia et Jean-Paul de Rocca Serra de Porto-Vecchio pour s'équiper en matériel nécessaire à cet enseignement (tournage, prise de son, éclairage, montage...). Le budget n'est pas annuel mais selon les nécessités de renouvellement ou d'acquisition des établissements et les besoins exprimés auprès de la Cinémathèque. Le montant total de ces investissements a été de 7 450 € au titre de l'année 2022 (12 800 € réalisés en 2021).

D) Bilan en matière de ressources humains (effectifs, organigramme, ...)

L'équipe de la Cinémathèque est actuellement constituée de 13 personnes couvrant un large spectre de compétences essentielles à l'accomplissement des missions de l'établissement : techniciens, documentalistes, personnels administratifs et financier, programmatrice et directeur.

Toujours d'actualité et prioritaire pour l'établissement : Le recrutement d'un responsable du patrimoine, après 3 publications infructueuses du poste en interne à la Collectivité de Corse, le processus s'est poursuivi avec une publication externe en décembre 2020, la réception de très bons dossiers de candidature et la tenue d'un jury en février 2021. Malheureusement, le recrutement a été interrompu pour des raisons internes à la Collectivité de Corse et n'a pu être relancé en 2022.

Budget prévu	100 000 €	Budget réalisé	97 348 €
CDC	100 000 €	CDC	97 348 €
CNC	0 €	CNC	0 €

NB	N°CT/ANN EE	DEMANDEUR	CP SS	VILLE SS	REGLEMENT	GENRE	DUREE	TITRE	AUTEUR REALISATEUR	COUT PREVISIONNEL	RETOMBES ECONOMIQUES	TAUX D'INTERVENTION	SUBVENTION PROPOSEE		
1	1	1 2022	Mme	Yuyan WANG	20200	BASTIA	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	DOC	26	MY VIEWS ON THE DARKNESS	Yuyan WANG	11 500,00 €	6 000,00 €	30,43%	3 500,00 €
2	2	1 2022	Mme	Delphine LEONI	20000	AIACCIU	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	LM		LA RESIDENCE	Delphine LEONI	6 000,00 €		100,00%	6 000,00 €
3	3	1 2022	M.	Mathieu PROUST	30000	NIMES	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	DOC	90	L'ODYSEE DE DANIEL	Mathieu PROUST	3 480,00 €		100,00%	3 480,00 €
4	4	1 2022	Mme	Pauline GUY	20250	CORTI	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	CM	20	JUSQUE DANS LA TOMBE	Pauline GUY	3 500,00 €		100,00%	3 500,00 €
5	5	1 2022	M.	Léon DIANA	20250	CORTI	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	CM	15	ELLE EST PARTIE A TRAVERS LA VILLE	Léon DIANA	3 500,00 €		100,00%	3 500,00 €
6	6	1 2022	Mme	Alexia VERITER	7170	LUSSAS	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	DOC	52	CARGESE, LE VILLAGE DES IRREDUCTIBLES GRECS	Alexia VERITER	4 260,00 €	3 200,00 €	82,16%	3 500,00 €
7	7	1 2022	Mme	Marie-Jeanne TOMASI	20169	BUNIFAZIU	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	DOC AUTEUR	52	IN ALTURA NATURA	Marie-Jeanne TOMASI	3 500,00 €		100,00%	3 500,00 €
8	8	2 2022	M	LEONARD ACCORSI	75010	PARIS	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	SERIE	12*26	WELCOME HUMANS	Léonard ACCORSI Simon-Pierre MATTEI	6 000,00 €		100,00%	6 000,00 €
9	9	2 2022	M	NAJIB GHALLALE	20000	AIACCIU	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	LM	70	L'ANGE DE CASABLANCA	Najib GHALLALE	4 500,00 €		100,00%	4 500,00 €
10	10	2 2022	M	DAVID OLIVESI	75012	PARIS	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	DOC	52	A CANZONA DI U MIO PAESE	David OLIVESI	2 600,00 €	2 600,00 €	100,00%	2 600,00 €
11	11	2 2022	M	GUY BEAUCHE	91120	PALAISEAU	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	DOC	52	LE DERNIER BAGNE FRANCAIS	Guy BEAUCHE	3 500,00 €	3 500,00 €	100,00%	3 500,00 €
12	12	2 2022	MME	MARIE RENUCCI	20000	AIACCIU	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	DOC	52	AUTONOMIA PAISANA	Marie RENUCCI	3 500,00 €		100,00%	3 500,00 €
13	13	2 2022	MME	JULIE AGUTTES	13006	MARSEILLE	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	DOC	75	AUX REVOLUTIONS QUI NE VIENNENT PAS	Julie AGUTTES	3 500,00 €	2 750,00 €	100,00%	3 500,00 €
14	14	3e CT 2022	Mme	Camille DE CHENAY	75020	PARIS	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	DOC	90	QUI EST LA ?	Camille DE CHENAY et Laetitia CARLOTTI	3 500,00 €		100,00%	3 500,00 €
15	15	3e CT 2022	Mme	Félicia MASSONI	75010	PARIS	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	DOC	52	LA COURSE AU CLIMAT	Félicia MASSONI	3 450,00 €		100,00%	3 450,00 €
16	16	3e CT 2022	Mme	Hélène GIUDICELLI	20137	PURTIVECHJU	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	LM fiction	90	LES CHATAIGNIERS	Hélène GIUDICELLI	7 200,00 €		83,33%	6 000,00 €
17	17	3e CT 2022	M.	Dominique MAESTRATI	20000	AIACCIU	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	DOC	52	LES 2 JEAN OU LE REFUS DU JUSTE	Dominique MAESTRATI	4 500,00 €		77,78%	3 500,00 €
18	18	3e CT 2022	Mme	Julie PERREARD	20000	AIACCIU	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	DOC	52	TU N'ES PAS SEULE	Julie PERREARD	3 500,00 €		100,00%	3 500,00 €
19	19	3e CT 2022	Mme	Silvia STADEROLI	20000	PARIS	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	CM Fiction	20	LE MARI	Silvia STADEROLI	3 000,00 €		100,00%	3 000,00 €
20	20	3e CT 2022	Mme	Léa MAURIZI	20200	BASTIA	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	DOC	52	EAT PAINT LOVE	Léa MAURIZI	3 500,00 €		100,00%	3 500,00 €
21	21	3e CT 2022	Mme	Audrey Claire LEJEUNE	20166	I MULINI	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	DOC	45	BOATMAN	Audrey Claire LEJEUNE	3 560,00 €		98,31%	3 500,00 €

22	22	4E CT 2022	M.	Edoardo MALVENUTI	49123	INGRANDES LE FRESNE SUR LOIRE	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	DOC	20	HOLIDAY INN, BEYROUTH	Eduardo MALVENUTI	3 500,00		100,00%	3 500,00 €	
23	23	4E CT 2022	M.	Ange BARAGLIOLI dit BASTERGA	20129	A BASTILICACCIA	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	SERIE FICTION	6X52	L'ARMEE DES JUSTES	Ange BASTERGA BARAGLIOLI	6 000,00 €	N/C	100,00%	6 000,00 €	
24	24	4E CT 2022	M.	Serge BONAVITA	20000	AIACCIU	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	DOC	52	REVOLUTION ALIMENTAIRE	Serge BONAVITA	3 500,00 €	3 500,00 €	100,00%	3 500,00 €	
25	25	4E CT 2022	Mme	Carla PAOLI	20220	MUNTICELLU	2.6 Aide à l'écriture cinématographique et audiovisuelle	ANIM	45	L'AUTRE COTE	Carla PAOLI	3 500,00 €	3 500,00 €	100,00%	3 500,00 €	97 030,00 €
26	1	1 2022	SARL	STORIA PRODUCTIONS	20000	AIACCIU	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	SERIE DOC	5*52	LES TRESORS DU PATRIMOINE CORSE	Dominique LANZALAVI	21 998,50 €	21 998,50 €	90,92%	20 000,00 €	
27	2	1 2022	SAS	L'INCROYABLE STUDIO	44200	NANTES	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	SERIE FCT	8*30	MAZZERA	Eurydice DA SILVA Vincent ISTRIA	37 857,00 €	18 297,00 €	52,83%	20 000,00 €	
28	3	1 2022	SASU	OLMU PRODUCTIONS	20523	PATRIMONIU	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	SERIE DOC	10*26	CARNET DE VISAGE	Jean-Baptiste ANDREANI Jérémy KAPONE	6 366,01 €	4 732,43 €	78,54%	5 000,00 €	
29	4	1 2022	SARL	LES FILMS VELVET	75010	PARIS	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	LM	160	A SON IMAGE	Thierry DE PERETTI	183 015,00 €	183 015,00 €	10,93%	20 000,00 €	
30	5	1 2022	SAS	SUPERNOVA FILMS	75020	PARIS	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	LM	90	LES VULNERABLES	Anne-Marie PUGA Jean-Raymond GARCIA	38 699,00 €	N/C	25,84%	10 000,00 €	
31	6	1 2022	SARL	ALDABRA FILMS	75003	PARIS	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	CM	14	15 AOUT 2022	Elisa Julia GILMOUR	5 188,00 €	N/C	96,38%	5 000,00 €	
32	7	1 2022	SARL	COMIC STRIP PRODUCTION	13008	MARSEILLE	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	52	SAINTE JULIE	Giulia MONTINERI	19 012,00 €	13 638,00 €	52,60%	10 000,00 €	
33	8	1 2022	SARL	LES PRODUCTIONS DU TRITON	20129	A BASTILICACCIA	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	52	LES COMBATTANTES	Clothide DE GASTINES	11 668,38 €	11 458,38 €	85,70%	10 000,00 €	
34	9	1 2022	SARL	STELLA PRODUCTIONS	20 200	VINTISARI	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	52	PRESENCE POLONAISE	Grzegorz TOMCZAK	6 077,00 €	5 000,00 €	82,28%	5 000,00 €	
35	10	2 2022	SARL	CINED	20231	VENACU	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	LM DOC	90	DES FRANCAIS AUX COTES DES PHALANGISTES	De Gaulle EID	10 085,00 €	8 860,00 €	99,16%	10 000,00 €	
36	11	2 2022	SAS	ISLA PRODUCTION	20000	AIACCIU	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	LM	90	CHJARUSURU	Laurent SIMONPOLI	15 062,00 €	13 877,68 €	79,67%	12 000,00 €	
37	12	2 2022	SARL	PARADE PRODUCTIONS	20000	AIACCIU	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	SERIE	12*26	MAIN DANS LA MAIN	Alexandre OPPECINI	25 689,00 €	19 556,00 €	77,85%	20 000,00 €	
38	13	2 2022	SARL	ANDOLFI	20000	AIACCIU	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	50	RUMORI DELLA KALSA	Joséphine JOUANNAIS	12 470,00 €	4 701,00 €	80,19%	10 000,00 €	
39	14	2 2022	SARL	LES PRODUCTIONS DU TRITON	20129	A BASTILICACCIA	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	52	ICI, J'OUBLIE LE MONDE	Jean FROMENT Jerome PERRAUT	12 139,93 €	12 139,93 €	82,37%	10 000,00 €	
40	15	2 2022	SARL	CHJACHJARELLA PRODUZIONE	20 200	BASTIA	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	SERIE	40*5	FOCU A A CEPPEA	Stephan REGOLI Gilles SECCHI	11 014,00 €	11 014,00 €	45,40%	5 000,00 €	
41	16	3e CT 2022	SAS	INJAM PRODUCTION	75011	PARIS	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	SERIE FICTION	10*30/40	CORSICALAND	Gérard GUERRIERI	31 156,73 €	16 852,71 €	64,19%	20 000,00 €	
42	17	3e CT 2022	SAS	MEDITERRANEAN DREAM	20240	VINTISARI	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	SERIE DOC	5*52	CORSICA SALVATICA	Laurent-Jacques COSTA / Jean-Michel MARTINETTI	35 731,00 €	35 731,00 €	27,99%	10 000,00 €	
43	18	3e CT 2022	SAS	MARETERRANIU	20000	AFA	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	52	TURQUIE 70': LE ROCK SUR LES BARRICADES	Edoardo MALVENUTI et Gildas HOUEBINE	20 015,00 €	15 610,63 €	49,96%	10 000,00 €	

44	19	3e CT 2022	SARL	PARADE PRODUCTIONS	20000	AIACCIU	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	CM Fiction	20	GLORIA	Anais VINCILEONI	7 000,00 €	/	100,00%	7 000,00 €		
45	20	3e CT 2022	SARL	MECANOS PRODUCTIONS	20 000	AIACCIU	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	SERIE FICTION	100*4	U BABBU	Pierre-Marie MOSCONI	14 414,00 €	11 752,00 €	69,38%	10 000,00 €		
46	21	3e CT 2022	SARL	STELLA PRODUCTIONS	20240	VINTISARI	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	52	LE REVE OLYMPIQUE	Xavier TORRE / Patrick MANNU	10 031,00 €	10 031,00 €	99,69%	10 000,00 €		
47	22	3e CT 2022	SARL	KORROM	20000	AIACCIU	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	52	ALBINE ET BETSY	Dominique MAESTRATI	5 033,00 €		99,34%	5 000,00 €		
48	23	4E CT 2022	SAS	NA HOA FILMS	94250	GENTILLY	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	52	CARGESE, TONY ET LES IRREDUCTIBLES GRECS	Alexia VERITER	15 654,00 €	2 220,00 €	63,88%	10 000,00 €		
49	24	4E CT 2022	SARL	STELLA PRODUCTIONS	20240	VINTISARI	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	52	LOUIS MASSIGNON	Grzegorz TOMCZAK	6 039,00 €		99,35%	6 000,00 €		
50	25	4E CT 2022	SAS	GRAND ANGLE PRODUCTION	33700	MERIGNAC	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	52	LA COURSE AU CLIMAT	Félicia MASSONI	10 301,71 €	1 280,00 €	58,24%	6 000,00 €		
51	26	4E CT 2022	SARL	KORO FILMS	75020	PARIS	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	LM	100	UN MOHICAN	Frédéric FARRUCCI	113 540,00 €	66 300,00 €	17,61%	20 000,00 €		
52	27	4E CT 2022	SAS	MARETERRANI	20167	MEZZAVIA	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	52	JEUNES CROYANTS	Anna Francesca LECCIA	19 933,10 €		30,10%	6 000,00 €		
53	28	4E CT 2022	SAS	ISLA PRODUCTION	20 000	AIACCIU	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	90	100 SECONDES AVANT LA FIN DU MONDE	Dima EL HERR	28 509,41 €	0,00 €	35,08%	10 000,00 €	302 000,00 €	399 030,00 €
54	1	1 2022	SAS	LES FILMS DU CHENE ROND	75017	PARIS	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM	17	LE TEMPS EST BON	Aurélien RAPATEL	84 417,72 €	40 806,59 €	29,61%	25 000,00 €		
55	2	1 2022	SARL	SOURIRE PRODUCTIONS	93100	MONTREUIL	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM	20	AMOUR NOIR	Victor HERAULT	71 000,00 €	29 114,00 €	23,24%	16 500,00 €		
56	3	1 2022	SAS	NEW SHOES PRODUCTIONS	93110	ROSNY-SOUS-BOIS	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM	25	SANTA MARIA KYOKO	Guil SELA Félix LOIZILLON	79 930,11 €	38 448,37 €	37,53%	30 000,00 €		
57	4	1 2022	SAS	HYBRID FILMS	86000	POITIERS	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM	20	POINTEUR	Basile CHARPENTIER	99 875,00 €	40 642,00 €	40,05%	40 000,00 €		
58	5	1 2022	SAS	TS PRODUCTIONS	75010	PARIS	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	DOC	60	ON A DIT QU'ON NE PARLAIT PAS DU PASSE	Juliette ROUDET	125 561,00 €	29 004,00 €	15,93%	20 000,00 €		
59	6	1 2022	SARL	FOLLE ALLURE	71510	ALUZE	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM	20	UNE NUIT D'ÉTÉ	Gray ORSATELLI	85 839,00 €	43 905,00 €	46,60%	40 000,00 €		
60	7	1 2022	SAS	BLACK BOAT PICTURES	92600	ASNIERES SUR SEINE	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM	14	ICARUS	Christos KARDANA	100 476,16 €	41 101,88 €	34,83%	35 000,00 €		
61	8	1 2022	SARL	COCORIBOU FILMS	13004	MARSEILLE	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	27	QUADRIFLUOX	Olivier JEAN	46 223,00 €	6 647,00 €	21,63%	10 000,00 €		
62	9	2 2022	SAS	WOMBAT FILMS	93210	LA PLAINE SAINT DENIS	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM	20	DOUCHES POUR HOMMES	Hakim ATOUI	96 386,00 €	52 253,00 €	41,50%	40 000,00 €		
63	10	2 2022	SARL	VENTS CONTRAIRES	93310	LE PRE SAINT GERVAIS	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	DOC AUTEUR	30	CONTE D'HIVER	Yuna ALONZO Simon GAILLOT	58 250,00 €	18 825,00 €	25,75%	15 000,00 €		
64	11	3e CT 2022	SAS	ZIA MARIA FILMS	20166	PURTICHUJ	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM FICTION	20	MAISON HAUTE / CASA SOPRANA	Isabelle BALDUCCHI	78 200,00 €	54 790,00 €	44,76%	35 000,00 €		
65	12	3e CT 2022	SAS	MEDITERRANEAN DREAM	20240	VINTISARI	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM FICTION	17	3 PETITS TOURS ET PUIS S'EN VONT	Lucile Delanne et Coco Orsoni / Jean-Michel MARTINETTI	64 200,00 €	61 375,00 €	62,31%	40 000,00 €		

Titre 1 - Art 4.2

avenant 2022 : 240 000 €

66	13	3e CT 2022	SAS	AMETHYSTE FILMS	33000	BORDEAUX	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM FICTION	25	LES ARTIFICES	Kahina LE QUERREC	128 345,34 €	72 919,22 €	31,17%	40 000,00 €	Titre 1 - Art.6 Avenant 2022 : 444 000 € 466 500,00 €
67	14	4E CT 2022	SARL	ALIBI PRODUCTION	20200	BASTIA	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	FICTION	30	LA FIN DE TOUTES CHOSES (titre provisoire)	Clément CARVIN	50 578,00 €	32 481,00 €	79,09%	40 000,00 €	
68	15	4E CT 2022	SAS	MONDINA FILMS	94270	LE KREMLIN BICETRE	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	FICTION	20	MAIN VERTE	Tara MOLLET	96 000,00 €	41 855,00 €	41,67%	40 000,00 €	
69	1	1 2022	SAS	MARETERRANI	20167	MEZZAVIA	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	LA TETE DANS LES ETOILES	Agnes NABAT Samplero RAFFALLI	97 347,00 €	70 921,00 €	20,55%	20 000,00 €	
70	2	1 2022	SARL	STELLA PRODUCTIONS	20200	VINTISARI	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	E FOLE	Dominique TIBERI	130 137,49 €	106 388,00 €	19,21%	25 000,00 €	
71	3	1 2022	SARL	KORROM	20000	AIACCIU	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	DU MYRTE A L'ACACIA	Dominique MAESTRATI	120 534,00 €	120 534,00 €	24,89%	30 000,00 €	
72	4	1 2022	SARL	STELLA PRODUCTIONS	20200	VINTISARI	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	BASTIA, CHI STORIA !	Petru Pà DE CASABIANCA	152 440,01 €	124 404,00 €	26,24%	40 000,00 €	
73	5	1 2022	SARL	GIRELLE PRODUCTION	45000	ORLEANS	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	90	LES REQUERANTS	Francescu ARTILY Catherine ALBERTINI	131 120,00 €	47 484,00 €	30,51%	40 000,00 €	
74	6	1 2022	SAS	MARETERRANI	20167	MEZZAVIA	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	DIVORCE A L'ITALIENNE	Anna Francesca LECCIA	140 010,00 €	65 860,00 €	28,57%	40 000,00 €	
75	7	1 2022	SARL	GRAND ANGLE PRODUCTIONS	33700	MERIGNAC	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	DES JEUNES ET DES LIVRES	Carole GRIGY	151 007,12 €	22 137,07 €	19,87%	30 000,00 €	
76	8	1 2022	SARL	ANNA LENA	75014	PARIS	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	90	CHRISTOPHE... DEFINITIVEMENT	Ange LECCIA Dominique GONZALEZ-FOERSTER	184 460,00 €	25 585,00 €	18,97%	35 000,00 €	
77	9	2 2022	SARL	SYMPHONIA FILMS	78500	SARTROUVILLE	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	GABRIEL DE GRAVONE, LES ETOILES NE MEURENT JAMAIS	Jean-Pierre MATTEI	77 072,00 €	37 702,00 €	42,17%	32 500,00 €	
78	10	2 2022	SARL	MECANOS PRODUCTIONS	20090	AIACCIU	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	GASTON FLOSSE, L'HOMME DE MANGAREVA	Jean-Baptiste PREDALI Philippe SINTES	143 479,00 €	15 047,00 €	10,45%	15 000,00 €	
79	11	2 2023	SARL	MECANOS PRODUCTIONS	20091	AIACCIU	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	53	OSCAR TEMARU	Jean-Baptiste PREDALI Philippe SINTES	148 127,00 €	16 047,00 €	10,13%	15 000,00 €	
80	12	2 2022	SARL	KORROM	20000	AIACCIU	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	MEMOIRES CORSES DU JEUNE FLAUBERT	Jean-Michel ROPERS	77 772,00 €	77 772,00 €	45,00%	35 000,00 €	
81	13	2 2022	SARL	504 PRODUCTIONS	20250	CORTI	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	MATISSE EN CORSE	Aurore STAIGER Pascal ALBERTINI	85 625,00 €	29 309,00 €	35,04%	30 000,00 €	
82	14	2 2022	SARL	504 PRODUCTIONS	20250	CORTI	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	FRANCOIS COTY	Pascal ALBERTINI Guillaume JUHERIAN	81 282,00 €	27 810,00 €	36,91%	30 000,00 €	
83	15	2 2022	SAS	MARETERRANI	20167	AFA	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	MAKE PAOLI GREAT AGAIN	Lionel DUMAS PERINI	155 850,00 €	104 820,00 €	25,67%	40 000,00 €	
84	16	2 2022	SARL	LES PRODUCTIONS DU TRITON	20129	A BASTILICACCIA	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	J'IRAI DORMIR EN CORSE	Jean-Michel DJIAN	172 869,00 €	112 406,00 €	23,14%	40 000,00 €	
85	17	2 2022	SARL	CINED	20231	VENACU	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	DURING WAR	Silva KHANKOSYAN	122 342,00 €	32 116,00 €	32,70%	40 000,00 €	
86	18	3e CT 2022	SARL	WHAT'S UP FILMS	75011	PARIS	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	90	CORSE, L'EPOPEE D'UNE ILE	Pierre HUREL	676 467,00 €	42 121,00 €	5,91%	40 000,00 €	
87	19	3e CT 2022	SARL	BONNE PIOCHE TELEVISION	75011	PARIS	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	LE DERNIER BAGNE	Guy BEAUCHE	114 182,00 €	27 684,00 €	35,03%	40 000,00 €	

88	20	3e CT 2022	SARL	LES PRODUCTIONS DU TRITON	20129	A BASTILICACCIA	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	ETATS DE VIOLENCE	Christian LORRE	150 652,18 €	113 494,77 €	26,55%	40 000,00 €		
89	21	3e CT 2022	SARL	MOUVEMENT	20000	AIACCIU	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	AUTONOMIA PAISANA	Marie Mélissa RENUCCI	121 151,75 €	111 722,75 €	33,02%	40 000,00 €		
90	22	3e CT 2022	SARL	STELLA PRODUCTIONS	20240	VINTISARI	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	PRESENCE POLONAISE	Grzegorz TOMCZAK	137 340,55 €	94 307,18 €	26,21%	36 000,00 €		
91	23	3e CT 2022	SARL	CINED	20200	BASTIA	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	RETROUVER VENISE	Marie-Laure DESIDERI / Christian ARGENTINO	82 790,00 €	27 966,00 €	36,24%	30 000,00 €		
92	24	3e CT 2022	SARL	KHORA FILMS PRODUCTION	75010	PARIS	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	LA RAFLE OUBLIEE	Fabio LUCCHINI	235 559,05 €	52 346,91 €	8,49%	20 000,00 €		
93	25	4ème CT 2022	SAS	ISULA PRODUCTIONS	20090	AIACCIU	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	TERRA DI CORI	Thibaud Quilichini & Julien Fontaine / Julien FONTAINE	84 586,02 €	84 586,02 €	47,29%	40 000,00 €		
94	26	4ème CT 2022	SARL	CINED	20200	BASTIA	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	60	MATRICULE 31000	Niagara & Frédéric TONOLLI	126 973,00 €	31 052,00 €	31,50%	40 000,00 €		
95	27	4ème CT 2022	SARL	INJAM PRODUCTION	75011	PARIS	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	CLAUDE PAPI, ITINERAIRE D'UNE ICONE CORSE	Lionel BOISSEAU	136 762,44 €	42 939,77 €	29,25%	40 000,00 €		
96	28	4ème CT 2022	SARL	ANDOLFI	75011	PARIS	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	62	RUMORI DELLA KALSA	Josephine JOUANNAIS	190 634,00 €	28 635,00 €	20,98%	40 000,00 €	943 500,00 €	
97	1	1 2022	SARL	LFX CENTAURE PRODUCTION	20167	CUTULI E CURTICHIATU	4.9 Aide à la production de séries	SERIE	11*3,5	DE L'AUTRE COTE DE LA PLAQUE	Xavier TORRE	132 500,00 €	74 637,00 €	12,83%	17 000,00		
98	2	2 2022	SAS	MARETERRANIU	20167	AFA	4.9 Aide à la production de séries	SERIE DOC	9*26	AUX FRONTIERES	Paul ROGNONI Eduardo MALVENUTI Julien MEYNET ...	578 391,00 €	331 376,00 €	23,34%	135 000,00 €		
99	3	2 2022	SARL	STORIA PRODUCTIONS	20000	AIACCIU	4.9 Aide à la production de séries	SERIE DOC	5*52	LES TRESORS DU PATRIMOINE	Dominique LANZALAVI	623 866,00 €	394 276,00 €	19,23%	120 000,00 €		
100	4	3e CT 2022	SARL	PASTAPROD	20600	FURIANI	4.9 Aide à la production de séries	fiction	145*7	#PAESE SAISON 3	Pierre-François CIMINO et Nicolas PANCAZI	1 071 493,00 €	857 916,53 €	31,36%	336 000,00 €		
101	5	4ème CT 2022	SAS	OMNICUBE	20000	AIACCIU	4.9 Aide à la production de séries	DOC	6X26/28	D'UNE PAGE A L'AUTRE	Pierre GAMBINI, Lavinie BOFFY	304 481,00 €	264 354,00 €	29,56%	90 000,00 €	698 000,00	
102	1	1 2022	SARL	PASTAPROD	20600	FURIANI	4.10 Aide à la captation - récréation de spectacles vivants	SERIE	6*90	ARTE VIVU SAISON 5	Philippe RAFFALLI Pierre-François CIMINO	361 128,49 €	361 128,49 €	24,92%	90 000,00		
103	2	1 2022	SAS	MARETERRANIU	20167	MEZZAVIA	4.10 Aide à la captation - récréation de spectacles vivants	CAPT	60	COMMEMORATION FURIANI	Alexandre OPPECINI Paul ROGNONI	96 070,00 €	96 070,00 €	20,82%	20 000,00 €		
104	3	2 2022	SARL	STELLA PRODUCTIONS	20200	VINTISARI	4.10 Aide à la captation - récréation de spectacles vivants	CAPT	52	A STRADA DI I VENTI	Francette ORSONI Dominique TIBERI	69 004,80 €	69 004,80 €	30,43%	21 000,00 €		
105	4	2 2022	SARL	504 PRODUCTIONS	20250	CORTI	4.10 Aide à la captation - récréation de spectacles vivants	CAPT	45	DORIA OUSSET	Lizzie LAMBERT Pascal ALBERTINI	59 610,00 €	34 990,00 €	25,16%	15 000,00 €		
106	5	3e CT 2022	SAS	SUPERSONIC FILMS	6200	NICE	4.10 Aide à la captation - récréation de spectacles vivants	Capta CONCERT	45	ISULATINE	Fernando DE AZEVEDO	59 635,00	25 981,00	#REF!	15 000,00		
107	6	3e CT 2022	SARL	AFDC (ATACC INTERNATIONAL)	20167	SARRULLA E CARCUPINU	4.10 Aide à la captation - récréation de spectacles vivants	Capta CONCERT	60	A TRIBBIERA	Delphine LEONI et Stephane BENATI	120 904,68	118 317,89	#REF!	25 000,00		
108	7	3e CT 2022	SARL	INTERVISTA PROD	20090	AIACCIU	4.10 Aide à la captation - récréation de spectacles vivants	Capta CONCERT	60	ECHOS EN SCENE	Emmanuel CARDI et Maeva GANNAC	71 714,00	44 598,31	#REF!	15 000,00	201 000,00 €	Titre 1 - Art. 8
109	1	2 2022	SAS	NOON	93200	SAINT DENIS	4.11 Aide à la production de téléfilms	SERIE	96	SCENES DE MENAGES PRIME EN CORSE	Francis DUQUET	1 766 213,97 €	527 879,38 €	4,53%	80 000,00 €		Avenant 2022 : 2 028 000,00 €

110	2	2 2022	SAS	BOXEUR 7	34200	SETE	4.11 Aide à la production de téléfilms	SERIE	90	CANDICE RENOIR EPISODE 95 "CHACUN DIRIGE L'EAU VERS SON MOULIN"	Fabienne FACCO Pascal LAHMANI	2 450 000,00 €	645 000,00 €	4,08%	100 000,00 €	180 000,00 €	2 022 500,00 €
111	1	1 2022	SARL	PETIT FILM	75018	PARIS	4.7 Aide à la production de longs-métrages cinéma	LM	FCT	BORGO	Stéphane DEMOUSTIER Pascal-Pierre GARBARINI	3 840 800,00 €	661 501,00 €	5,21%	200 000,00 €		Titre 1 - Art. 7
112	2	2 2022	SARL	CHAZ PRODUCTIONS	92120	MONTROUGE	4.7 Aide à la production de longs-métrages cinéma	LM	100	LE RETOUR	Catherine CORSINI Naïla GUIGUET	3 759 461,00 €	901 997,00 €	6,65%	250 000,00 €		Avenant 2022 : 750 000,00 €
113	3	4ème CT 2022	SARL	LES FILMS VELVET	75010	PARIS	4.7 Aide à la production de longs-métrages cinéma	LM	160	A SON IMAGE	Thierry DE PERETTI	3 232 912,00 €	1 131 519,00 €	9,28%	300 000,00 €	750 000,00 €	750 000,00 €
114	1	1 2022	SARL	INTERVISTA PROD	20090	AIACCIU	2.12 Aide à la musique de film	DOC	52	GHIACUMU THIERS, U SPECHIU ESTROSU	François-Xavier RENUCCI Frédéric SAUZAY	16 002,00 €	16 002,00 €	49,99%	8 000,00 €		
115	2	1 2022	SAS	KALLOUCHE CINEMA	75011	PARIS	2.12 Aide à la musique de film	LM		LES FRERES PINZUTI	Thomas NGUOL Karole ROCHER Barbara BIANCARDINI	50 078,74 €		35,94%	18 000,00 €		
116	3	2 2022	SARL	CINED	20231	VENACU	2.12 Aide à la musique de film	DOC	65	RENAISSANCE SARDE	Marta ANATRA / Fabrizio BOZZI FENU	10 803,00 €		69,43%	7 500,00 €		
117	4	2 2022	SARL	VENTS CONTRAIRES	93310	LE PRE SAINT GERVAIS	2.12 Aide à la musique de film	CM		L'ECHAPPEE	Siham BEL / Marc BRET VITTOZ	5 731,50 €		69,79%	4 000,00 €		
118	5	3e CT 2022	SARL	LES PRODUCTIONS DU TRITON	20117	A BASTILICACCIA	2.12 Aide à la musique de film	DOC	52	J'IRAI DORMIR EN CORSE	Jean-Michel DJIAN / Patrick MORGENTHALER	9 303,00 €	9 303,00 €	48,37%	4 500,00 €		
119	6	3e CT 2022	SAS	MARANGONU	20000	AIACCIU	2.12 Aide à la musique de film	CM Fiction		GODCASTING	Florent AGOSTINI / MALLORY, GANNE, MIBUG, FLAIRE, P DZGONEC, L COUMIAN	10 000,00 €		70,00%	7 000,00 €		
120	7	4ème CT 2022	SARL	LES PRODUCTIONS DU TRITON	20119	A BASTILICACCIA	2.12 Aide à la musique de film	DOC	52	ETATS DE VIOLENCE	Christian LORRE / Pierrick SERRE	9 664,07 €	9 664,07 €	46,56%	4 500,00 €		
121	8	4ème CT 2022	SARL	FOLLE ALLURE	71510	ALUZE	2.12 Aide à la musique de film	CM	20	UNE NUIT D'ÉTÉ	Gray ORSATELLI / ORLANNE & Thibault COHADE	4 422,00 €		67,84%	3 000,00 €	56 500,00 €	

TOTAL :

3 694 530,00 €

avec les 6 œuvres du DU CREATACC

128 000,00 €

3 822 530,00 €

